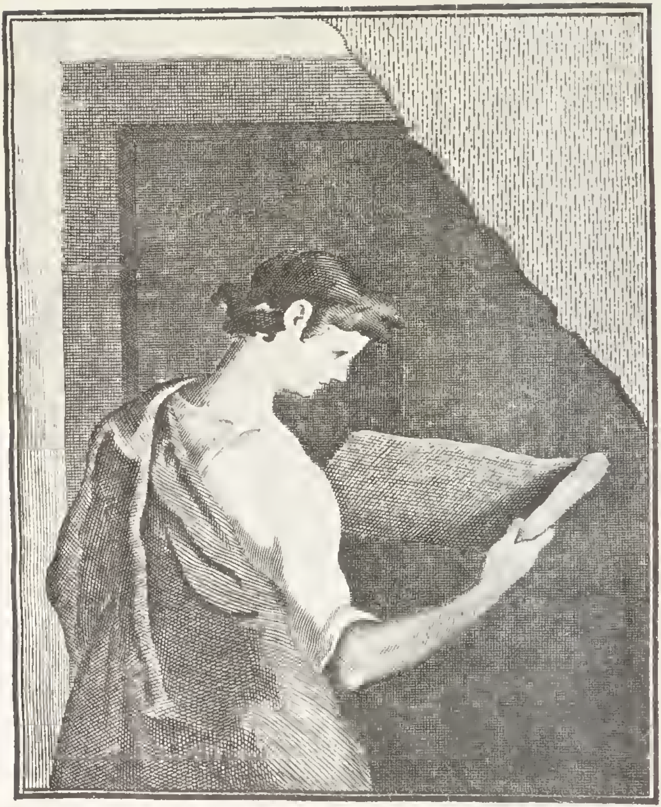

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1731unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1731.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Lion.

Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXXI.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année 1701. 9. vol.
—— 1702. 12. V.
—— 1703. 12. V.
—— 1704. 13. V.
—— 1705. 12. V.
—— 1706. 12. V.
—— 1707. 12. V.
—— 1708. 12. V.
—— 1709. 12. V.
—— 1710. 12. V.
—— 1711. 12. V.
—— 1712. 12. V.
—— 1713. 12. V.
—— 1714. 12. V.
—— 1715. 12. V.
—— 1716. 12. V.
—— 1717. 12. V.
—— 1718. 12. V.
—— 1719. 12. V.
—— 1720. 5. V.
—— 1721. 12. V.
—— 1722. 12. V.
—— 1723. 12. V.
—— 1724. 12. V.
—— 1725. 12. V.
—— 1726. 13. V.
—— 1727. 12. V.
—— 1728. 12. V.
—— 1729. 12. V.
—— 1730. 12. V.
—— 1731. 1. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1731.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, dédiée à Nosseigneurs du Clergé. Par le Pere Jacques Longueval D. L. C. D. J. Tome second. A Paris, chès Pierre Simon, &c.

Suite de l'Article C. au mois de Novembre, 1730.

RIEN n'est échapé au P. *Longueval* de tout ce qui peut contribuer à la régularité de son Ouvrage. Non content des petites Notes Critiques insérées au bas des pages dans le corps de

l'Hiſtoire, il y a joint des Diſcours, qui traitent à fond de quelques points d'une plus grande diſcuſſion. Nous avons rendu compte des deux prémiers. Le troiſiéme placé à la tête du ſecond Vol. eſt une Notice abregée de l'ancienne Géographie de la Gaule; où les différentes revolutions du tems & du Gouvernement ont preſque ſubſtitué un nouveau Pays, tout différent de ce qu'il étoit ſous la Domination des Romains.

Après les diviſions ou les ſubdiviſions connuës juſqu'à la décadence de l'Empire, on voit les changemens arrivés dans les Provinces, ſuivant le partage, que les nouveaux Conquérans, qui s'y établirent, avoient fait entre eux. On trouve enſuite ce qu'il y eut pareillement de variations dans les noms de Villes & autres lieux: puis ce qui en eſt ſurvenu dans les Villes même, principalement les Villes Epiſcopales, ou entiérement ruïnées, ou déchuës de leur prémier éclat; & enfin, ce qui s'eſt formé de nouvelles Villes, ayant la plûpart pour origine quelques Monaſtéres célébres, & pareils lieux de Dévotion; Fiefs, Châ-

teaux & Maiſons de Campagne des Princes & Seigneurs. Cela eſt terminé par le *Notitia Provinciarum & Civitatum Galliæ* : dreſſé vers le tems de l'Empereur *Honorius*, & donnée au Public par le P. *Sirmond*. Le P. Longueval y fait obſerver, que toutes les Villes qui ſont marquées Métropoles civiles, ſont encore aujourd'hui Métropoles Eccléſiaſtiques, à l'exception d'Eauſe, qui a été ruïnée ; & que preſque toutes les Villes, qui ont le nom de *Cité*, ſont des Siéges Epiſcopaux. Pour celles qui n'ont que le nom de *Caſtrum*, c'étoient, dit il, des Villes du ſecond Ordre ; & il n'étoit pas ſi ordinaire qu'elles fuſſent des Siéges Epiſcopaux.

Il falloit dans l'Egliſe des Gaules de puiſſantes reſſources contre les malheurs du Gouvernement, pour y trouver les moyens d'entretenir la Piété & le bon ordre, malgré le trouble & la confuſion des affaires. La célébration des Conciles, & le recours au Siége de Rome, étoient ce que l'on employoit conſtamment de plus efficace. Ce fut l'autorité du Concile de Rièz, qui en l'année 439. remédia

aux conséquences de l'entreprise d'*Armentaire*, ordonné contre les Régles de l'Evêque d'*Embrun*; comme ce fut le jugement du Souverain Pontife, *Sixte* III; qui, après sept ans de persécution, rétablit, vers le même tems, le saint homme *Brice* sur le Siége de Tours. Un autre Concile tenu à Orange en 441. porta trente Canons, où l'on voit un très-beau plan de la Discipline qui regnoit alors. Celui de *Vaison*, l'année suivante, en publia dix, dont le huitiéme, & bien digne de remarque, défend expressément aux Ecclésiastiques refractaires d'assister aux Divins Offices avec leur Evêque: quand même l'Evêque, qui les juge coupables, manqueroit de preuves pour les convaincre.

St *Hilaire* d'Arles étoit l'ame de ces Assemblées, où il présidoit. St *Rustique* de Narbonne ne montroit pas moins d'ardeur à remplir toutes les fonctions d'un Pasteur fidele; mais il en croyoit moins ses propres lumiéres, & s'adressoit volontiers au Siége Apostolique, pour en recevoir les conseils dans ses peines, & les décisions dans ses doutes. Faute d'une

ſemblable correſpondance. St Hilaire s'attira des chagrins & des humiliations qui lui coutérent. Il ſe permit même quelques démarches aſſés peu méſurées, par où il confirme une vérité trop connuë en fait de conduite ; qu'un grand zéle, ſans une grande circonſpection, qui en modére les mouvemens, eſt, dit le P. *Longueval*, un feu plus propre à conſumer qu'à purifier. Cette remarque tombe particuliérement ſur la dépoſition de *Celidoine*, que le Pape S. *Leon* rétablit, parce que la cauſe étant juridiquement examinée à Rome en préſence des Parties, St *Hilaire* n'allégua rien qui juſtifiât ſa ſentence. Il eſſuia bientôt une nouvelle mortification au ſujet d'un Evêque nommé *Projectus*. Le Pape alla juſqu'à lui ôter le droit de Métropolitain ſur la Province d'Arles, & la juriſdiction qu'il s'attribuoit ſur celle de Vienne. C'étoit mettre ſa déférence à une trop forte épreuve, pour eſpérer qu'il acquieſçât, s'il n'y étoit contraint. S. *Leon* l'adréſſa donc à l'Empereur qui étoit *Valentinien* III. & il en obtint la fameuſe Conſtitution portant ſi expreſſément qu'aucun

Evêque, ſoit des Gaules, ſoit des autres Provinces, n'innoveroit rien ſans l'autorité du Pape de Rome ; mais, que tout ce que l'autorité du ſaint Siége Apoſtolique auroit décerné ou décerneroit, ſeroit une Loi, & trouveroit l'appui néceſſaire dans le ſecours du Magiſtrat, en cas de refus. St *Hilaire*, ſans abandonner ſes prétentions, n'attendit pas qu'on en vînt à la voye de contrainte, pour rabattre de ſa fermeté à les ſoutenir ; & pour ne le faire au moins qu'avec une modération & une douceur, qui lui regagnât les bonnes graces de S. *Léon*. Il y a lieu de croire qu'il y réüſſit. Le P. *Longueval*, en expoſant avec ſimplicité les raiſons qu'on a de ne pas diſculper entiérement Saint *Hilaire*, nous en laiſſe d'ailleurs une très-haute idée. Ce digne Paſteur, toûjours occupé des exercices d'une vie pénitente & laborieuſe, ménageoit ſi bien tous ſes momens, qu'il faiſoit ſouvent pluſieurs choſes à la fois : il liſoit, travailloit des mains & dictoit à un Secretaire. Il avoit un Don particulier pour le Miniſtére de la parole : car il joignoit, dit le P. *Longueval*, une Eloquence

vive & naturelle à la Sainteté, qui est toûjours le plus grand talent d'un Orateur Sacré. On se lassoit aussi peu de l'entendre que de lui parler. Il prêchoit quelquefois, les jours de jeûne, quatre heures de suite, & avec tant d'avantage, que *Livius*, Poëte célébre, qui l'écoutoit, s'écria un jour : Si *Augustin étoit venu après vous, on l'estimeroit moins que vous.* Il mourut à la fleur de son âge consumé d'austérités : & ses Obséques eurent une circonstance fort singuliére : c'est que l'excès de la douleur ne permettant pas au Peuple fidéle de chanter, ce furent les Juifs, qui en prirent la place, & qui chantérent en Hébreu.

St *Germain* d'Auxerre, quoiqu'intéressé dans le jugement de *Célidoine*, qui étoit la prémiére cause de mesintelligence entre St *Hilaire* d'Arles & le Pape St *Leon*, n'en avoit pas pris plus de part à la suite des démêlés. Au retour d'un second voyage dans la Gran-de-Bretagne, sa charité l'avoit fait voler au secours des Armoriques, prêts à devenir la proye d'une armée d'Alains ou d'Allemans : & comme le Roi *Eocharich* ne vouloit pas même

l'écouter, on l'avoit vû saisir hardiment la bride de son cheval, l'arrêter lui & ses troupes; & les obliger sur le champ à rebrousser. Etant allé depuis à la Cour de l'Empereur pour la même affaire, toute sa marche & particuliérement son entrée à Ravenne avoient été un véritable triomphe. Il y termina une vie toute de Miracles, après plus de trente ans d'Episcopat, pleuré de ses Souverains, & plus comblé d'honneurs en une terre étrangére, que le respect ou la flaterie n'en a jamais prodigués aux Monarques & aux Conquérans. Son corps fut rapporté à Auxerre avec une Pompe magnifique, aux frais de l'Empereur.

C'est un fâcheux levain que les querelles de Jurisdiction, il ne fallut, pour les rallumer entre les Eglises d'Arles & de Vienne, qu'un peu de bonne volonté que St *Leon* témoigna d'abord à *Ravennius*, Successeur de St. *Hilaire* sur le Siége d'Arles. La Lettre écrite là-dessus à St *Leon* par les Evêques, Partisans de *Ravennius*, est un monument illustre en faveur des droits de son Eglise. Le Pape y répondit par une autre, où il mettoit, pour princi-

pe de sa décision, ce qu'il avoit découvert de la prééminence alternative des deux Siéges ; & en conséquence il partagea le différend, donnant au Siége de Vienne, comme Métropole, Valence, Tarantaise, Genéve & Grenoble, & à celui d'Arles, tous les autres de la seconde Viennoise. *Ravennius* perdoit à cette disposition ; mais, vers le même tems, il reçut du Pape une marque de confiance bien capable de le consoler, ayant été chargé, par le St Pontife, de notifier, aux Evêques de la Gaule, sa sçavante Lettre à *Flavien* de Constantinople contre l'Hérésie d'Eutichés. Celle que lui adresserent ces Prélats, au nombre de quarante-quatre, a toûjours passé pour un Acte mémorable, & pour un modéle, dit le P. *Longueval*, que leurs Successeurs se sont souvent proposé dans l'acceptation qu'ils ont faite des Constitutions Apostoliques. Il doute, si le Concile, où elle fut écrite, n'est pas le second Concile d'Arles, dont nous avons cinquante Canons de Discipline.

Les Gaules alors revenoient à peine de l'épouvante que l'irruption d'Atti-

là, ſuivi de cinq cent mille Huns, y avoit jettée. S. *Loup* à Troyes, ſainte *Geneviéve* à Paris, St *Agnan* à Orléans avoient été, pour ces trois Villes, un puiſſant Rempart, contre lequel toute la fureur du Barbare avoit heureuſement briſé. Mais, Tréves, Cambrai, Arras, Rheims, Langres & beaucoup d'autres Villes en avoient eſſuyé de bien funeſtes effets. La mort ou plûtôt les crimes de Valentinien III. n'en attirérent pas de moins déplorables ſur le corps de l'Empire. Tant de Calamités ébranlérent la Foi de pluſieurs Chrétiens, pis qu'à exciter leurs murmures & leurs Blaſphêmes avec encore plus d'atrocité que dans le cours des anciens déſaſtres. Ce fut ce qui engagea *Salvien*, Prêtre de Marſeille, à employer toutes les forces d'un génie ſublime, & les plus ſolides preuves que lui fourniſſoit ſa Religion ſur un auſſi digne & auſſi riche ſujet que la juſtification de *la Providence*. Le Pere *Longueval*, dans le précis qu'il donne de ce bel Ouvrage, trouve le ſecret de piquer la curioſité par des raiſonnemens Théologiques & par des peintures de mœurs aſſés ſé-

ches d'elles-mêmes : mais tout cela recueilli & cité d'une maniére si intéressante, qu'en perdant le fil de l'Histoire, on ne s'apperçoit guéres que l'on est déjà transporté bien loin dans une autre Région. Il rend le même compte du Traité sur l'Avarice. *Salvien* étoit né à Cologne, & avoit été marié. On l'appella le Maître des Evêques, ou parce qu'il l'avoit été des deux Fils de S. *Eucher* de Lyon, élevés aussi depuis à l'Episcopat : ou parce qu'il composoit des Homélies, dont quelques autres Prélats se servoient utilement pour l'instruction de leurs Peuples.

Les mêmes vérités que *Salvien* soutenoit, par ses Ecrits, une infinité d'ames touchées de Dieu, les reduisoient réellement en pratique ; fuyant le Monde & cherchant leur salut dans les Monastéres qui se multiplioient de toutes parts. Les Evêques favorisoient d'ordinaire ces pieuses institutions ; mais Dieu permettoit qu'ils les traversassent quelquefois, qu'ils les combatissent même par un esprit d'émulation & une jalousie de prérogatives. Il arriva, en ce genre, un grand scanda-

le à Lerins qui étoit dans la dépendance de *Théodore*, Evêque de Fréjus; & le feu de la division s'y nourrit avec tant de violence, que pour l'étouffer on eut besoin de tout l'appareil d'un Concile; c'est le troisiéme d'Arles; tenu vrai-semblablement en 455. Plusieurs des nouveaux Monastéres, tels que *Condat* & *Lausanne* au Mont-Jura, fondés par S. *Romain* & S. *Lupicin* son frére, suivoient la régle de *Lerins*. D'autres, comme ceux de *Grigni*, dans le voisinage de Vienne, en avoient de particuliéres. Ces derniers devinrent si fameux, que l'on compta dans la suite à Grigni jusqu'à quatre cent Moines.

L'Episcopat de S. *Remi*, Evêque de Rheims, est une des Epoques les plus illustres dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane. On la rapporte communément à l'année 449. peu après la mort de St *Eucher*, Evêque de Lyon, que S. Remi remplaça, en quelque sorte, par des talens encore plus rares, & plus proportionnés aux grandes entreprises, où il étoit destiné. Il vivoit reclus au territoire de Laon sa Patrie, & âgé seulement de vingt-deux ans, lors

qu'il en fut enlevé malgré lui, élû & ordonné Evêque contre les Régles ordinaires de l'Eglise, jugées moins importantes en cette occasion, que l'utilité de l'Eglise même.

St *Loup* de Troyes, qu'*Apollinaire Sidoine* disoit être, sans contredit, le prémier de tous les Evêques du Monde, la régle des mœurs, & la couronne des vertus, vivoit encore en l'année 472. ayant déjà passé quarante-cinq ans dans l'Episcopat. Ces avantages n'étoient pas les seuls qui le distinguoient. Il en avoit de particuliers pour les Ouvrages d'esprit : entre autres, un goût sûr, qui fait dire agréablement au même *Sidoine*, que les Auteurs ne redoutoient pas moins sa censure que les Pécheurs. On prétend qu'Attila, par estime pour lui, s'en fit accompagner jusqu'au Rhin. Pour *Sidoine*, Magistrat, Homme d'Etat, Orateur, Poëte, Evêque ; & dans ces différentes situations, toûjours un des personnages les plus recommandables de son siécle, il donne lieu au P. *Longueval* de faire admirablement sentir, jusqu'où va le choix & la délicatesse de ses Recherches, lorsqu'il a en main

d'aussi bons Mémoires que cet illustre Ecrivain lui en fournit dans ses Lettres. C'est de-là qu'il tire quantité de belles connoissances sur l'intérieur des Eglises, sur les dispositions secretes des Evêques, sur les brigues, les factions & les autres mouvemens, qui agitoient le Clergé & le Peuple en quelques Diocéses; il y trouve en particulier un des morceaux les plus touchans de ce Volume, c'est la cruelle persécution d'*Evaric*, Prince Arien & heureux Conquérant, qui étendit la domination des Visigots bien avant vers le cœur de la Gaule à l'Orient & à l'Occident. On doit le Recueil que *Sidoine* nous a laissé de ses Lettres aux sollicitations du Prêtre *Constance*, le même qui a écrit la Vie de St *Germain* d'Auxerre, & de qui *Sidoine* exigea même, qu'il les revît & les corrigeât.

Un autre sçavant Ecclésiastique, qui s'acquit alors une belle reputation, étoit *Claudien Mamert*, frere de St *Mamert*, Evêque de Vienne. *Sidoine* ne tarissoit pas sur les loüanges de *Claudien*, dont il fait quelque part une comparaison détaillée avec ce qu'il y a jamais eu de grands hommes

les plus célébres dans la Littérature, Payens & Chrétiens : comparaison si juste, quant au caractére des Auteurs qui y viennent tous à leur rang, que dans un petit mot de Critique ou d'Eloge, il en donne un portrait fini. Ce que *Claudirn* a composé de plus curieux avec ses *Poësies*, consiste en trois Livres sur l'*état de l'Ame*, où il en démontre la spiritualité, en profond & subtil Métaphysicien. Le P. *Longueval* termine le précis qu'il en a fait en disant, qu'on y voit " l'antiquité » de quelques sentimens que des nou- » veaux Philosophes nous ont donnés, » comme des fruits de leurs *Médita-* » *tions* & de leurs *Recherches* ». Ce n'est point mauvaise humeur qui le porte à en juger de la sorte. Des dix Principes, où *Claudien* réduit son Systême à la fin de l'Ouvrage, il y en a peu, qu'un Cartésien ou un Malbranchiste n'adoptassent sans peine. *Julien Pomere*, Maure d'Origine, mais naturalisé Gaulois, écrivit sur la même matiére, qui étoit devenuë la dispute du tems, & n'évita pas quelques erreurs, non plus que *Claudien Mamert*.

Un Prêtre nommé *Lucide*, avoit

tourné d'un autre côté pour satisfaire la passion qu'il avoit de dogmatiser, il s'étoit fait *Prédestinatien*, & ne pouvoit choisir plus mal dans la disposition où se trouvoient les Evêques & les Eglises des Gaules. Dès que la paix, concluë entre l'Empereur *Nepos* & les Visigots, y eut procuré quelque intervale de tranquillité, *Leonce* d'Arles, suivant le pouvoir qu'il avoit reçû du Pape *Hilaire*, assembla là-dessus un Concile de 30. Prélats, qui ne tardérent pas à condamner les nouveaux Dogmes. *Lucide* y donna sa retractation dressée sur les Décrets mêmes du Concile: monument authentique contre ceux qui mettent le *Prédestinatianisme* au nombre des Héréfies imaginaires, & dont il leur est difficile de se débarrasser avec honneur. *Fauste*, ancien Abbé de Lerins, & alors Evêque de Riés, refuta sçavamment *Lucide*. Tout n'est pas pur néanmoins dans sa Doctrine; on l'accuse de n'y pas étendre la nécessité de la Grace jusqu'au commencement de la bonne action, par où lui-même s'est attiré, dans la suite, une Sentence flétrissante; mais qui ne touche que

ſes Ecrits & aucunement ſa Perſonne. *Fauſte* menoit une vie très-ſainte: il eut même la gloire d'être exilé pour la Foi par *Evaric* , ſur ce qu'il ne ceſſoit point de la défendre contre les Ariens. *Apollinaire Sidoine* le fut auſſi, quand les Viſigots ſe furent emparés de l'Auvergne, mais autant par raiſon de Politique que pour cauſe de Religion. Son mérite lui avoit fait par tout trop d'amis, pour en manquer à la Cour. Un Conſeiller d'Evaric, appellé Léon, étoit du nombre & le ſervit bien. Il voulut depuis l'engager à compoſer un corps d'Hiſtoire. *Sidoine* , quelque reconnoiſſant qu'il fût, n'eut pas la condeſcendance d'en courir les riſques. Il ſe tira d'embarras par cette raiſon; qu'il étoit honteux à un Clerc comme lui de dire des fauſſetés, & dangereux de dire la vérité.

Tels ſont, en abregé, les principaux faits qui rempliſſent le 4e Livre de l'Ouvrage du P. Longueval. Il montre, dès le commencement du 5e, avec quelle préciſion il ſçaura doreſnavant garder les limites entre les differentes parties de l'Hiſtoire de Françe, quelque rapport qu'elles ayent

communément les unes avec les autres, démêler judicieuſement le Sacré & le Prophane : lier auſſi quelquefois & aſſortir à ſon deſſein les événemens civils & politiques, autant qu'il juge néceſſaire ou convenable de ſe les rendre propres.

Quatre Rois donnérent un grand branle aux affaires de l'Egliſe Gallicane, depuis l'entrée de *Clovis* dans les Gaules en 486, & ſa Converſion en 496; *Clovis* lui-même; *Gondebaud*, Roi des Bourguignons; *Théodoric*, Roi d'Italie, & *Alaric*, fils & ſucceſſeur d'Evaric, Roi des Viſigots. Au milieu de ces differentes Dominations, les Evêques de leur obéïſſance vivoient tous entre eux dans une liaiſon ſi étroite, que ſans diſtinction du Gouvernement Catholique ou Arien, ils ſe conduiſoient généralement par le même eſprit. Le vrai culte floriſſoit; il ſe répandoit au moins ou s'affermiſſoit peu à peu par tout où la puiſſance de *Clovis* avoit prévalu. Ce qu'étoit dans ſes Etats S. *Remi*, Evêque de Rheims; S. *Avite*, Evêque de Vienne, l'étoit dans ceux de *Gondebaud*; S. *Epiphane*, Evêque de Pavie, dans

ceux de *Théodoric*; & S. *Cesaire*, Evêque d'Arles, dans ceux d'*Alaric*. Ce qui a même dequoi surprendre, pour des Cours Ariennes, c'est, qu'à l'exception de *Cesaire*, ils avoient le même crédit & presque le même degré de faveur auprès de leurs Princes; qui les employoient, avec éclat, en des fonctions importantes, tantôt pour leur intérêt, tantôt pour celui de leurs Peuples. Ainsi Théodoric fit-il passer S. Epiphane en Bourgogne pour y traiter de la délivrance d'une multitude si nombreuse de Prisonniers, que les campagnes en étoient demeurées incultes & désertes. Gondebaud l'écouta jusqu'à lui en remettre plus de six mille sans rançon, & ne lui proposa, sur tous les autres, que des conditions tolerables. De son côté, il n'honoroit pas moins S. Avite; peu s'en fallut même qu'il ne devînt sa conquête par une conversion sincére, qui ne trouva d'obstacle, que dans l'appréhension d'une révolte & la tyrannie des considérations humaines. Vous êtes Roi, & vous craignés vos sujets, lui dit un jour le S. homme, pressé de le reconcilier à l'Eglise, mais en se-

cret, " n'eſt-ce pas plûtôt à eux de
» vous ſuivre, qu'à vous de vous con-
» former à leur foibleſſe ? Votre Peu-
» ple eſt-il votre Chef ? Quand vous
» allés à la guerre, vous marchés le
» prémier, & vos ſoldats vous ſui-
» vent ; faites de même dans le che-
» min de la vérité ; montrés-le à vos
» Sujets en y entrant le prémier, plû-
» tôt que de vous égarer à leur ſuite
» dans les routes de l'erreur ?

S. *Avite* n'avoit pas eu lieu d'être content du Pape *Symmaque*, lequel ſur une répréſentation d'*Eone*, Prédéceſſeur de *Céſaire*, avoit déſaprouvé la nouvelle extenſion donnée à la Métropole de Vienne par le Pape Anaſtaſe : cependant, dès qu'il eut appris qu'un Concile d'Italie avoit préſumé de juger le Chef de l'Egliſe au ſujet des crimes dont on l'accuſoit devant Théodoric ; il prit la plume, par ordre de tous les Evêques des Gaules, & il écrivit cette ſage & magnifique Lettre, qu'on a tournée ou plûtôt eſtropiées en tant de différentes maniéres, pour en écarter ou pour en altérer le vrai ſens. Enfin, on a paſſé bruſquement par deſſus le Texte de S. *Avite*,

ſous prétexte qu'on ne comprenoit pas ſa penſée, a-t-on dit, & qu'il n'y avoit pas fait aſſés de réfléxion. C'eſt ce que le P. Longueval remarque du Sieur Dupin. Il eſt bien moderé de n'oppoſer qu'une ſimple remarque à une défaite ſi hardie.

Malgré l'état d'oppreſſion où étoient les Evêques dans le Royaume d'Alaric, ils eurent la liberté, en l'année 506, de former à Agde un nombreux Concile. Les Actes ont cela de ſingulier, qu'Alaric, tout Arien qu'il étoit, y eſt appellé *un Prince très-pieux*. Ce ſont-là des expreſſions de pur ſtile, qui ne tirent pas à conſéquence, dit le P. Longueval; n'entendant apparemment celle-ci, que dans le ſens d'une vertu toute humaine, comme la clémence, ou la douceur, ſans aucun rapport à la Religion. Le *Piiſſimi* ne ſe trouve point dans les Collections des PP. Labbe & Coſſart, ni du P. Hardouin.

Clovis ne permit pas ſeulement, il ordonna la convocation du prémier Concile d'Orleans tenu en 511, après ſes Conquêtes ſur les Viſigots. Lui-même y prenoit tant d'intérêt, qu'il

avoit marqué aux Evêques les Articles qui demandoient des réglemens. Celui d'Epaone, aujourd'hui *Yennec* dans le Bugey, fut le prémier fruit de la mort du Roi Gondebaud, avec qui l'Héréſie Arienne ſembla expirer ; la Bourgogne preſque entiére ſuivant l'exemple de ſon nouveau Roi Sigiſmond déjà converti : il eſt de 517. Mais, en 529, Saint *Ceſaire* d'Arles en célébra un à Orange, dont les Déciſions, quoiqu'il fût moins ſolemnel que les trois autres, lui ont acquis, avec le tems, une autorité égale à celle des Conciles Œcuméniques. On n'y comptoit que quatorze prélats ; & les vingt-cinq Articles qu'on y dreſſa ſur la Grace & ſur le Libre-arbitre, ſont préciſément les mêmes que le Pape Félix avoit envoyés à Saint *Ceſaire*, pour réprimer, par la Déciſion du Siége Apoſtolique, la témerité des Prêtres & des Moines Sémi-Pélagiens. Le Pape Boniface II. confirma, par ſes Lettres, tout ce qui s'étoit fait dans cette Aſſemblée.

Il y avoit ſoixante & quatorze ans que S. Remi gouvernoit l'Egliſe de Rheims, & que par ſes conſeils ou par ſes travaux, il ſoutenoit & entre-

tenoit ailleurs tout ce qu'on y formoit de projets pour la gloire de la Religion, lorſqu'au commencement de l'année 533. il finit heureuſement une ſi belle carriére. On le connoît aſſés comme l'Apôtre des François & l'Oracle des Gaules; peut-être ignore-t-on qu'il mérite auſſi ſa place parmi les Auteurs les plus cultivés du V. & du VI. ſiécle. Il avoit publié un Recueil de Harangues, dont *Sidoine* & quelques-uns de ſes amis n'eurent pas plûtôt reçu un exemplaire, que lui & les autres, ils ſe mirent tous, dit *Sidoine*, à en apprendre par cœur une partie, & à tranſcrire le tout. Ce Recueil eſt perdu. Pour le Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, le P. Longueval le croit être probablement de *Remi* d'Auxerre, ou d'*Haïmon* d'Alberſtat. S. Remi avoit fait un Teſtament, où, entre autres legs, il donnoit au Prêtre Agricole, ſon Neveu, une Vigne, » à la charge de faire, pour lui, une » Offrande à l'Autel, les Fêtes & les » Dimanches, & de donner tous les » ans un Feſtin aux Prêtres & aux » Diâcres de l'Egliſe de Rheims ». Un autre de ſes Neveux en devoit pa-

reillement donner un à ceux de l'Eglise de Laon. Le P. Longueval observe, que cette Dévotion de fonder des Festins à certains jours pour les Chanoines & pour les Moines, devint fort au goût des siécles suivans. Mais pour éviter toute erreur, sur le nom de Chanoines, il observe encore plus bas, que ce Titre paroît n'avoir été en usage alors, que pour signifier généralement tous les Clercs, ainsi nommés, parce qu'ils étoient inserés dans le *Canon* ou la Matricule de l'Eglise. Il ne croit pas devoir abandonner le témoignage d'*Hincmar*, à ne le prendre qu'en ce qui touche précisément la Dignité de Légat & de Vicaire du S. Siége; donnée à S. Remi, dans le Royaume de Clovis. L'embarras vient, de ce que la Lettre, attribuée au Pape *Hormisdas*, parle de Clovis, comme étant encore vivant, quoique ce Prince fût mort, avant qu'*Hormisdas* eût été élevé au Pontificat. Le P. Longueval admet donc la prérogative, mais en supposant dans *Hincmar* une méprise de nom : *Hincmar* devoit dire *Symmaque*, au lieu d'*Hormisdas*, c'est le moyen de tout concilier.

Nous ne croyons pas que l'Egypte & la Syrie fourniſſent rien de plus édifiant ni de plus admirable, que les Vies d'un S. Marcou, d'un S. Evroul, d'un S. Calais, & d'une multitude d'autres ſaints Abbés, Fondateurs des Inſtitutions Monaſtiques dans les Gaules, ſous le Régne des Enfans de Clovis. Le Pére Longueval les réünit tous vers l'année 534. par où il commence ſon 6ᵉ Livre. Il le fait, dit-il, non ſeulement pour donner plus de ſuite à ſa narration; mais, afin que leurs Portraits raprochés les uns des autres, faſſent mieux connoître ce qu'étoit dèſlors l'Etat Religieux parmi nos François, ce qu'il s'attiroit de reſpect & ce qu'il trouvoit même de protection auprès des Princes & des Seigneurs les plus occupés d'ailleurs de leur fortune, ou les moins réglés dans leur conduite. Saint *Jean*, Abbé de Réomaus, au Territoire de Tonnerre, aujourd'hui Mouſtier-S. Jean, eſt le plus ancien & le plus illuſtre. Sa Régle étoit celle de S. Macaire d'Egypte, accommodée ſeulement, en quelques points, aux uſages des Occidentaux.

L'Ordre Epiſcopal n'avoit pas des ſujets moins dignes de véneration, ni en moindre nombre : & il en falloit du courage le plus ferme, pour reſiſter aux ſcandales, qui étoient grands par la vie licentieuſe des Laïques : quelquefois même auſſi par les écarts qui déshonoroient le Sacerdoce dans leurs propres Confréres. Le remede fut prompt pour ce qui concernoit les derniers, ſur tout *Contumelioſus* de Riéz & *Saffarac* de Paris. Convaincus l'un & l'autre de crimes odieux, ils furent traités ſelon la rigueur des Canons. " Les Conciles, qui les condam-» nérent ne crurent pas », dit le P. Longueval, " que leur punition fût » une tache pour l'Epiſcopat, ils ju-» gérent au contraire que l'impunité » en auroit fait la honte ».

La Cour ne manquoit pas non plus de ſaints exemples : mais quelques vicieux que fuſſent les Souverains, ils étoient de leur tems un des plus fermes appuis de la Religion Catholique, hautement attaquée ou expoſée à des perſécutions indirectes dans les autres Etats, & plus malignement à la Cour de l'Empereur Juſtinien, que

chés les Gots Ariens d'Italie & d'Espagne. *Childebert* entra fort avant dans l'affaire des trois Chapitres, il avoit besoin de donner autant de preuves qu'il en donna de sa pieté & de son zéle, pour faire oublier le massacre de ses Neveux, & les autres excès où son ambition & sa jalousie l'avoient porté. Le P. Longueval lui rend le juste témoignage, « qu'aucun de nos » Rois n'a peut-être érigé plus de Mo- » nastéres, n'a fait tenir plus de Con- » ciles & n'a vû fleurir dans les Pro- » vinces de son obéïssance, un plus » grand nombre de Saints Evêques & » de saints Abbés qu'il honoroit de sa » confiance & de ses dons ».

La bonne volonté n'a pas manqué au P. Longueval pour parler plus en détail des saints Bretons. Il en recüeille exactement les faits, dont la vérité est mieux établie; & cela s'étend assés loin; mais forcé de couper court sur bien des Chefs; il se plaint que les Legendaires du Païs y ayent outré le merveilleux & se soient si souvent éloignés du caractére de sincérité dont la Nation se fait honneur.

Article II.

HISTOIRE ROMAINE Depuis la Fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Géographiques & Critiques, des gravûres en taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Medailles authentiques. Par les PP. Catrou & Roüillé, D. L. C. D. J. Tome IX. in 4°. depuis l'année 545. jusqu'à l'année 551. A Paris, chés Jacques Rollin, J. B. de l'Epine & J. B. Coignard.

ON a vû dans le VII^e Volume Annibal parcourir l'Italie en Conquerant, & fixer l'attention de l'Univers par l'éclat de ses exploits. La Bataille de Cannes auroit décidé du sort de la République, si les delices de Capouë n'avoient mis un terme à la fortune de ce Héros. Dans le huitiéme Volume, la Scêne change. Rome prête à succomber se relêve de ses pertes. La constance & la sagesse de son Sénat, l'expérience & la valeur de ses Généraux, le concert de tous les Ordres de l'Etat forment une barriére

impénétrable aux efforts d'Annibal. Il éprouve à son tour, la supériorité des armes Romaines. Les Victoires de Fabius, de Marcellus, & de Sempronius, la prise de Tarente & de Capouë, la conquête de la Sicile & des plus riches Provinces de l'Espagne, les avantages remportés dans les Isles de Corse & de Sardaigne, contre les troupes Carthaginoises, les progrès de Lœvinus dans l'Orient, ne sont que les préludes de cette foule d'événemens, qui font la matiére des huit autres Volumes. Dans le IX. dont on fait ici une courte revuë, le spectacle devient plus intéressant par la nouveauté & par l'importance des faits. Un Héros déjà renommé par ses Triomphes, & pour lors un des plus fermes appuis de la Republique, venoit d'être élevé au Consulat. C'étoit l'illustre Claudius Marcellus. Sous les auspices d'un si grand Capitaine, Rome se promettoit de nouveaux succès. Il s'étoit mesuré plus d'une fois avec Annibal, & avoit appris aux Romains qu'un si redoutable ennemi n'étoit pas invincible. Mais, la triste catastrophe qui suivit, renversa de si

belles espérances. Marcellus entre en campagne ; il lui tarde de couronner ses prémiéres expéditions par une Victoire décisive ; mais sa valeur, ennemie des précautions , le conduit à sa perte , lorsqu'il croit courir à la Victoire. Il périt dans une embuscade que lui dressa le Général Carthaginois ; telle fut la déplorable fin du Conquérant de Syracuse , qui , par son courage intrépide, fut surnommé l'*Epée de la République* , comme Fabius en avoit été le *Bouclier* , par la sagesse de ses conseils. Il ne manque rien à la beauté des couleurs que la nouvelle Histoire a employées pour peindre le caractére de ce grand homme. Il s'y retrouve trait pour trait , aussi aimable dans le commerce de la vie civile que terrible dans les combats. Le goût des beaux Arts qu'il apporta de Sicile à Rome , ne le rendit pas moins recommendable que ses vertus militaires. Par ses soins, les plus prétieux Monumens de l'Antiquité qu'il avoit fait transporter de Syracuse , servirent à la décoration de Rome. Avant lui , cette Ville toute dévoüée aux exercices de la Guerre , ne con-

noiſſoit que des ébauches groſſiéres de Sculpture & de Peinture. Marcellus étoit né avec plus de délicateſſe & ſentoit plus vivement la perfection que le Pinceau & le Ciſeau avoient donnée aux beaux Ouvrages des grands Peintres & des habiles Sculpteurs. Qui le croiroit ? Pluſieurs Citoyens, trop ſervilement attachés aux anciens uſages, lui firent un crime de ſes bienfaits. Par une rigidité de mœurs mal entenduë, ils ne contoient pour vertu que la ſimplicité ruſtique des prémiers tems. De-là, les invectives de quelques Ecrivains, qui ont reproché à Marcellus d'avoir introduit le luxe & la moleſſe parmi les Romains, comme ſi la corruption des mœurs étoit une ſuite inévitable de l'établiſſement des Arts, qui contribuent à la ſplendeur d'un Empire. A ce conte l'innocence ne pourroit trouver d'azile que parmi les Peuples ſauvages & dans le centre de la Barbarie.

Tite-Live accuſe, à plus juſte titre, Marcellus d'avoir enhardi, par ſon exemple, les Romains à dépoüiller les Villes conquiſes de leurs plus ſuperbes Ornemens. Dèſlors, dit cet Auteur,

la Religion ceſſa de mettre des bornes à l'avarice d'un Conquérant, ſes mains ſacriléges s'étendirent juſques ſur les choſes ſaintes. Les Divinités les plus reſpectables furent arrachées du lieu où elles avoient fixé leur demeure, & devinrent la proye d'un injuſte Uſurpateur. Juſqu'au ſiécle de ce Général, ajoûte le même Hiſtorien, Rome toute guerriére n'avoit offert, aux yeux des Spectateurs, dans les Pompes triomphales, que des trophées, des Enſeignes militaires, & des Armes enlevées aux Nations vaincuës. Marcellus fut le prémier Triomphateur, qui traîna, après ſon Char, les Hommes & les Dieux captifs. Polybe ne fait pas plus de grace aux Romains que Tite-Live. Ces Statuës, ſelon lui, ces Tableaux, ces Bas-reliefs, & tant de riches débris atteſtoient en même tems & les Conquêtes de Rome, & l'injuſtice des Raviſſeurs. Ces Monumens, produits aux yeux des Etrangers, perpétuoient la haine du nom Romain, & rappelloient, aux Villes ſubjuguées, le ſouvenir de leurs malheurs: à dire le vrai, ces Conquérans ſi vantés n'étoient que d'illuſtres Brigands,

qui faiſoient ſervir le fruit de leurs brigandages à l'appareil de leurs triomphes.

La mort de Marcellus allarma les Romains ſans les abattre. Ils n'en devinrent que plus ardens à réünir leurs forces pour le ſalut de la Patrie. En vain Annibal employe-t-il la ruſe & l'artifice pour ſurprendre les Villes du Parti Romain, il eut le malheur de voir ſes projets échoüer aux portes de Salapie, & d'être le témoin du maſſacre d'une partie de ſon armée. Le récit de ces expéditions & d'un grand nombre d'autres, devient intéreſſant par la ſingularité & par le détail exact des circonſtances qui les accompagnent. Ce n'eſt pas ſeulement en Italie que les Romains ont à ſoutenir les plus violentes ſecouſſes. Un nouvel orage les ménace du côté de l'Orient. Annibal, dès l'année 537. avoit ſuſcité aux Romains un ennemi puiſſant dans la perſonne de Philippe Roi de Macedoine. La République, alors chancelante, reſpiroit à peine depuis les malheureuſes journées du Thraſyméne & de Cannes. Un ennemi de plus ſembloit devoir épuiſer le peu de

ressources qu'elle trouvoit encore pour sauver Rome du débris général. C'est ici le bel endroit de la magnanimité Romaine ; le Peuple & le Sénat, animés du même esprit, ne perdent point de tems à reflechir sur les maux présens, ou à déliberer sur les moyens de conjurer la tempête. Alors partit tout à coup ce hardi Décret du Sénat, que sans différer on leveroit une nouvelle Armée pour porter la guerre jusques dans les Etats de Philippe. Tel étoit le génie de ces braves Citoyens. L'amour de la Patrie produisoit en eux ce concert admirable & cette élevation de sentimens. Ces nobles impressions se transmettoient de Pere en Fils, & l'éducation fortifioit dans la jeunesse ce que la nature avoit ébauché. Aussi, dès qu'il s'agissoit de la gloire de la Nation, on voyoit tous les Membres de l'Etat conspirer avec ardeur à l'utilité publique. Sans partialité & sans jalousie, tous tendoient au même but. Leur courage redoubloit à la vûë des périls, & loin d'écouter les foibles conseils, ils ne formoient jamais de résolutions plus vigoureuses que dans les plus grandes

calamités de l'Etat. Cette maxime passa pour une Loi fondamentale de la Politique Romaine, qu'il valoit mieux périr que déchoir. C'étoit-là, pour ainsi dire, le fond d'un Romain. A ce seul trait il se faisoit connoître. L'amour de la gloire & de la Patrie régloit toutes ses démarches. Telle étoit la devise & le caractére distinctif d'un homme né dans le sein & sous les Loix de la République Romaine, sans doute, un Etat conduit par des ressorts si puissans pouvoit se glorifier de compter le nombre de ses Héros par celui de ses Citoyens.

Le Roi de Macedoine en fit la triste expérience. Prévenu par Lœvinus, qui lui ferma l'entrée de l'Italie, & battu dans l'Epire par l'Armée Romaine, il fut contraint de reprendre la route de son Royaume pour y cacher sa honte & sa défaite. Lœvinus ne s'en étoit pas tenu là. Instruit des nouveaux préparatifs que faisoit Philippe, pour joindre ses armes à celles d'Annibal, il avoit résolu de traverser ses desseins en l'occupant chés lui par des guerres importunes. Il en vint à bout. A sa sollicitation; plusieurs Vil-

les de la Gréce, de la Thrace & de l'Illirie se liguérent avec les Romains, contre le Roi de Macédoine & le réduisirent à la nécessité de pourvoir à la défense de ses Etats. Dans le huitiéme Volume, nos deux Historiens avoient montré, comme en perspective, la nouvelle guerre que ce Prince eut à soutenir contre tant de Peuples ligués en faveur de la République. Dans le neuviéme, ils suivent les traces de Philippe, & transportent leur Lecteur dans l'Orient à la suite de Lœvinus; De-là, ils lui font considérer la situation des affaires de la Gréce, de l'Illirie, de l'Epire & de la Macedoine. On y représente les intérêts des Peuples Confédérés, les desseins & la politique de leurs Chefs, leurs négotiations avec la République de Rome, les mouvemens de Philippe, les bons & les mauvais succès de ses expéditions, ses démarches & sa popularité pour engager les Villes Grecques dans son parti; on y fait remarquer le genie boüillant de ce Prince, sa témérité & l'inconséquence de sa conduite encore plus par des faits que par des réflexions. Enfin, on y reconnoît Philippe tel

qu'il s'étoit montré à Argos, insupportable à ses Alliés, par l'excès de ses débauches, & chargé de la haine des Peuples qui furent témoins de sa vie licentieuse. Après quoi les deux Ecrivains le laissent en Macedoine où sa présence étoit nécessaire, soit pour dissiper les Factions qui s'étoient formées pendant son absence, soit pour s'opposer à l'irruption des Dardaniens ses ennemis déclarés.

La République delivrée de la crainte d'avoir à la fois deux ennemis à combattre dans l'Italie, ne s'occupa plus que du soin de venger la mort de Marcellus. Deux Batailles gagnées contre le fier Annibal, furent les heureux présages de la fameuse journée du Métaure, qui fit oublier aux Romains les malheurs du Thrasiméne & de Cannes. Son Frére Asdrubal après s'être fait un passage au travers des Alpes, s'étoit avancé jusques sur les bords de ce Fleuve, & faisoit craindre à Rome de nouveaux désastres; mais la défaite entiére de ses Troupes, & la mort qu'il trouva dans la mêlée, rendirent le calme à la République, & immortalisérent le nom de C. Claudius Nero.

La nouvelle d'une Victoire ſi conſidérable déconcerta les projets d'Annibal. On laiſſe à penſer quelle fut ſa conſternation à la vûë de la tête encore ſanglante de ſon frére, que Neron avoit fait expoſer à ſes yeux. Les ſentimens de la Nature & les intérêts de ſa gloire firent la plus vive impreſſion ſur ſon cœur. Dans l'excès de ſa douleur il prit la réſolution de ſe confiner dans un petit coin de la Calabre, pour y attendre de la Fortune & des ſecours de Carthage l'heureux moment de relever ſon Parti.

Tandis que Rome triomphoit en Italie de toutes les forces d'Annibal, le jeune Scipion humilioit les reſtes du Parti Carthaginois en Eſpagne, & lui enlevoit les plus belles Provinces de cette Contrée. Il efface par ſes Exploits les Héros qui l'ont précédé. La réduction d'un grand nombre de Villes rebelles, la Victoire qu'il remporte contre Magon, & un autre Aſdrubal, lui aſſûrent la Conquête de la Bétique, & de la Luſitanie. Les deux Généraux Africains, devenus odieux aux Eſpagnols par leurs violences, ſont forcés de repaſſer la Mer. Une maladie dan-

gereuse fait craindre pour sa vie. Le bruit de sa mort autorise la révolte d'une partie de ses Troupes. Sa présence contient les mutins dans le devoir, & il fait respecter les Armes Romaines à deux Princes Espagnols, qui avoient secoué le joug. Son voyage en Afrique, & ses négotiations à la Cour de Syphax, préparent de loin l'exécution du grand projet qu'il avoit formé de porter la guerre sur les Terres de la République Carthaginoise. Par les charmes de sa douceur, il gagne au Parti Romain Masinissa, l'un des Rois de Numidie. Enfin, toutes ses actions se ressentent de la grandeur de son ame, & le font regarder comme un Héros issu du sang des Dieux. Pour connoître Scipion tout entier, il faut recourir à l'Ouvrage même, dont on ne donne ici qu'un précis fort succinct. L'Histoire de sa Vie, sous la plume des deux Auteurs, présente une suite d'évenemens merveilleux, qui étonnent & qui enchantent tout à la fois.

Rome victorieuse en Italie & en Espagne, ne perdoit point de vûë les affaires de l'Orient. La Flotte du Pro-

conſul Sulpicius & l'Armée d'Attalus Roi de Pergame, Allié de la République, réprimoient les efforts de Philippe. Pluſieurs Villes enlevées aux Peuples de ſon Parti, le ravage de l'Iſle de Péparéthe, & les nouveaux ennemis que les Romains ſuſcitoient chaque jour à ce Prince, le tenoient ſans ceſſe en haleine & le faiſoient craindre pour ſes propres Etats. Lœvinus de ſon côté avoit porté l'épouvante juſques dans le Territoire d'Utique, & revenoit chargé des dépoüilles de l'Afrique, après avoir ou diſperſé, ou coulé à fond les Galéres Carthaginoiſes qui s'oppoſoient à ſon paſſage.

Telle étoit la ſituation de la République Romaine, lorſque Scipion quitta l'Eſpagne. De retour à Rome, il trouva dans les eſprits des diſpoſitions bien différentes à ſon égard. Les Grands n'enviſageoient la ſupériorité de ſon mérite qu'avec des yeux jaloux. Le Peuple l'adoroit, & ne ſe laſſoit point de publier ſes Vertus. Si les Rivaux de ſa gloire firent valoir l'autorité des Loix pour l'empêcher d'obtenir le Triomphe, les Tribus aſſemblées, plus équitables, ne balancérent pas à

l'excepter de la Régle commune, en l'élevant au Consulat à l'âge de 29. ans. En vain, le Grand Fabius & Caton tâchent-ils de rendre, auprès du Senat & du Peuple, ses démarches suspectes; leurs invectives ne servent qu'à rehausser l'éclat de ses Exploits.

Désormais, Scipion attire tous les regards. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas d'indiquer & encore moins de détailler les grands événemens qui naissent, pour ainsi dire, sous les pas de ce Héros. Tel qu'il fut en Espagne, tel on le voit en Italie & en Sicile, adoré des Peuples, & forçant ses Ennemis mêmes à respecter ses vertus. Mais une plus noble carriére, faisoit depuis long-tems l'objet de ses vœux. Son cœur l'appelloit sans cesse vers l'Afrique. Les obstacles que les plus illustres Têtes du Senat mettent à l'exécution de son projet, loin de le rebuter, ne font que redoubler son ardeur. On lui abandonne, il est vrai, le commandement de la Flotte Romaine, composée seulement de trente Vaisseaux de guerre, & avec un si foible armement, on lui permet de passer en Afrique. Il n'importe,

Scipion trouve dans ſon courage & dans les libéralités des Peuples, un fond inépuiſable de reſſources. Les Villes alliées ſe cotiſent, fourniſſent aux frais de l'embarquement, & s'empreſſent à ſeconder ſes deſſeins. Bientôt il voit ſa Flotte renforcée de trente nouvelles Galéres, & de plus de 400. Bâtimens de tranſport. Sept mille Volontaires groſſiſſent à l'envi ſon Armée : tous croyent marcher à une Victoire certaine, ſous les étendards du Conquérant des Eſpagnes. On leve l'anchre à la vûë d'un Peuple innombrable, que l'appareil de la nouvelle expédition, avoit attiré ſur le rivage de la Mer. Scipion part; il emporte avec lui les vœux & les regrets de la Sicile. Il débarque en Afrique; à ſon approche, la terreur ſe répand dans l'Etat Carthaginois. Quatre Batailles gagnées & la Conquête de pluſieurs Villes, font trembler Carthage à ſon tour. Envain a-t-elle recours à la perfidie & aux plus noires trahiſons pour détourner la tempête, elle voit les Romains à ſes portes, & n'attend plus ſon ſalut que d'Annibal. Le Sénat Africain le rappelle à la défenſe

de ſa Patrie. Battu depuis peu par le Conſul Sempronius, il ſe ſoutenoit à peine dans le Brutium. Son Frére Magon n'avoit pas eu un ſort plus heureux dans la Ligurie, qu'Aſdrubal à la Journée de Métaure. Vaincu par le Conſul Céthegus & atteint d'une bleſſure mortelle, il eſt contraint de repaſſer la Mer, avec les débris de ſon Armée, & meurt de ſes bleſſures à la vûë de l'Iſle de Sardaigne. Annibal quitte enfin l'Italie, après s'y être maintenu ſeize ans par ſa valeur. Outré d'abandonner une terre dont il s'étoit promis la Conquête, il ſignale ſon départ par des brigandages & des cruautés inoüies. Scipion cependant faiſoit repentir Syphax de ſes engagemens avec la République de Carthage, & rétabliſſoit ſur le Thrône de ſes Ancêtres, Maſſiniſſa l'ami conſtant des Romains. Le prémier, Captif & dépoüillé de ſes Etats, fut moins ſenſible à la perte de ſa liberté & de ſa Couronne qu'à l'infidélité de Sophoniſbe ſon Epouſe. Elle venoit de s'unir par les nœuds de l'Hymen avec Maſſiniſſa, mais une mort tragique fut le prix de ſa tendreſſe pour ſon nouvel époux,

elle meurt victime de cette haine implacable qu'elle partageoit avec ſon Pére Aſdrubal contre le nom Romain, & préfere le poiſon à l'ignominie des fers que Scipion lui préparoit. L'Hiſtoire des deux Princes Numides, le Portrait de Sophoniſbe, & le recit de ſes malheurs, dans ce neuviéme Volume, forment l'Epiſode le plus curieux, & des ſituations ſi touchantes, que M. Corneille les jugea dignes de la Majeſté du Théâtre François.

A la ſuite de ces grands objets, on voit paroître, pour la prémiére fois ſur les rangs, le célébre Scipion Naſica, eſtimé le plus vertueux Citoyen de Rome, au jugement même du Sénat, lorſque cet illuſtre Corps lui déféra l'honneur de recevoir le Simulachre de Cybéle tranſporté de Peſſinunte à Rome.

Lælius tient ſa place parmi les Grands Hommes de ce ſiécle, qu'on peut dire avoir été celui de la vertu Romaine. La conformité des mœurs & des ſentimens l'avoit attaché au grand Scipion, & il ſoutenoit en Afrique la reputation de Probité, de Politeſſe & de Valeur qu'il s'étoit acquiſe à Rome & en Eſpagne. Avant

Avant lui, le fameux Caton, si connu par le surnom de Censeur, avoit exercé la Questure en Sicile sous les Ordres du même Scipion; mais il étoit impossible qu'ils vécussent l'un & l'autre dans une intelligence parfaite. « En » effet, la Nature ne forma jamais » deux hommes avec des inclinations » plus opposées. Scipion étoit né libe- » ral jusqu'à la magnificence. Caton » étoit naturellement Avare, & son » éducation l'avoit tourné à une » épargne sordide. Le prémier étoit » continent par l'empire que la raison » lui avoit fait prendre sur ses sens. Le » second paroissoit insensible au plai- » sir, & s'y livroit en secret. Celui-là » n'avoit point d'éloignement, ni » pour les spectacles, ni pour les con- » versations enjoüées. Il s'y prêtoit » par pur amusement. Celui-ci som- » bre & solitaire, ne se livroit jamais » ni aux Assemblées particuliéres, ni » aux divertissemens publics, il s'en » abstenoit par ostentation. L'un fai- » soit profession d'une Vertu solide, » mais sociable; l'autre d'une Vertu » rigide, mais où le cœur avoit moins » de part que l'humeur. Enfin, Sci-

„ pion s'étoit fait un genre de Philoſo-
„ phie conforme à ſa naiſſance. Trop
„ de circonſpection ne le mettoit
„ point ſans ceſſe à la gêne, & la ſu-
„ périorité de ſon mérite l'affranchiſ-
„ ſoit de mille égards timides. Pour
„ Caton, ſon ambition n'étoit point
„ ſoutenuë par la ſplendeur de ſon ori-
„ gine ; elle avoit recours aux artifi-
„ ces, & empruntoit le ſecours d'une
„ gravité affectée & d'une attention
„ outrée aux moindres intérêts pu-
„ blics „. Il n'eſt pas étonnant que deux caractéres, ſi peu reſſemblans, ne pûſſent compatir enſemble. Caton parut n'étudier ſon Général que pour cenſurer ſa conduite. Sa mauvaiſe humeur éclata ſur tout en Sicile contre le Proconſul. *Vos dépenſes*, dit-il, *ſont exceſſives, & par des liberalités indiſcrétes vous fomentés la licence du Soldat.* Scipion n'étoit pas homme à déférer aux remontrances d'un Cenſeur importun qu'il mépriſoit. *Un Queſteur ſi exact*, lui répondit-il, n'eſt point du tout de mon goût. *Je ne ſuis point comptable à la République de ma dépenſe. Obéiſſés à mes Ordres & ſupprimés vos avis.* On apperçoit ici, dans Ca-

ton, cette sévérité outrée, qui le rendit odieux à la plûpart des Grands de Rome, tandis qu'il étoit regardé par le Peuple comme un homme formé sur le modéle des Curius & des Fabricius. Son caractére se manifeste encore d'une maniére plus sensible dans les divers événemens de sa vie, dont aucun trait n'a échapé à l'exactitude des Historiens.

Dans un siécle si fécond en Grands Hommes, Pleminius fut le seul qui deshonora la République. Il remplissoit les fonctions de Préteur à Locres, qui avoit abandonné le Parti d'Annibal pour se donner aux Romains. Les rapines, les cruautés, les sacriléges & les infamies qu'il exerça dans cette malheureuse Ville, donnérent lieu aux plus sanglantes Tragédies, qui se terminérent enfin par la mort du Scélerat.

Les Notes, toûjours de concert avec le Texte, réünissent non seulement toutes les Variations des Auteurs Grecs & Latins dans le récit des faits Historiques, grand nombre de circonstances qui en dépendent, les caractéres, le génie, les mœurs, & la

vie domeſtique des plus illuſtres Citoyens de Rome; mais encore tout ce que l'érudition Grecque & Romaine a de plus engageant. Dans cette multitude de Diſſertations, que fait naître le détail des événemens, qui compoſent le neuviéme Volume, on approfondit les Myſtéres de l'Augurat, de la Science des Haruſpices, de pluſieurs Superſtitions Payennes, & certains faits que les Ecrivains de Rome ont donnés pour miraculeux au profit du Polythéïſme. On y recherche l'origine du Culte de Jupiter *Foudroyant*, de Cybéle, & des Dieux Cabires, ſorte de Divinités, qui furent dans le Paganiſme un Problême de Religion. On produit, aux yeux du Lecteur, l'appareil des Cérémonies Funébres, des Fêtes Héréennes, des Jeux Olympiques, des Jeux Mégaléſiens, des Jeux Néméens, & de ce qu'on appelloit à Rome l'*Armiluſtrium*. On remonte juſqu'à la prémiére inſtitution des Olympiades, & l'on fixe l'établiſſement de cette fameuſe Epoque. Les deux Hiſtoriens, ſans perdre de vûë le Texte de leur Hiſtoire, examinent l'irrégularité du flux de l'Euri-

pe, & la route d'Asdrubal au travers des Alpes. Rien ne leur échappe dans leurs Observations Chronologiques & Géographiques. Ils traitent en Historiens & en Critiques ce qui concerne l'usage des Anneaux chés les Romains, la forme des anciens Théâtres, l'habillement des Vestales, le *Pallium* & la chaussure des Grecs, les Gymnases destinés à dresser la jeunesse dans les exercices du corps, le Ministére des Prêtres devoüés au service de Cybéle, sous le nom d'Archygalle, & de Galles, les Loix & les Coûtumes de l'ancienne Rome, en un mot, l'Antiquité Sçavante se dévoile presque à chaque page. Les Médailles, & les Monumens Antiques viennent à l'appui des preuves qu'on établit, & l'exactitude des deux Auteurs se fait remarquer jusques dans les Tables Géographiques & dans les plans qui sont répandus dans ce Volume pour faciliter l'intelligence des faits.

ARTICLE III.

EXPLICATION DE PLUsieurs Textes difficiles de l'Ecriture, qui jusqu'apresent n'ont été ni bien entendus, ni bien expliqués par les Commentateurs : avec des Régles certaines pour l'intelligence du sens Littéral de l'Ancien & du Nouveau Testament. Ouvrage enrichi d'*Antiques en taille-douce. Par le R. P. Dom **, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Seconde Partie. In* 4°. *pages* 800. *A Paris, chés Emery, Saugrain, & Pierre Martin.* 1730.

Suite de l'Article XCVIII. du mois d'Octobre 1730.

DAns le prémier Extrait que nous avons fait de cet Ouvrage, nous en avons donné une connoissance suffisante pour en faire estimer l'Auteur comme un Ecrivain d'une érudition très-recherchée & d'un travail infatigable. La seconde Partie, dont il nous reste à rendre compte au Public, ne dement en rien la prémiére. Ce

ſont des conjectures ſçavantes ſur plusieurs Textes du nouveau Teſtament, & des Explications nouvelles, fondées ſur une grande connoiſſance de l'Antiquité Sacrée & Profane. Il y a ſurtout une longue Diſſertation ſur *le pouvoir des Clefs*, qui fait la moitié de cette ſeconde Partie, & dont nous donnerons un Extrait plus detaillé, après que nous aurons rapporté la maniére dont l'Auteur explique quelques Paſſages du nouveau Teſtament.

Explication prémiére.

S. *Jean*-Baptiſte dit de J. C. *Matt.* 3. 12. *Cujus ventilabrum in manu ſuâ, & permundabit aream ſuam, &c.* C'étoit, ſelon le P. *Martin*, une ancienne Cérémonie de porter un *Van* en l'honneur des Dieux, dans les Pompes & les Fêtes qui leurs étoient conſacrées, dans les Initiations & les Sacrifices. Celui qui le portoit s'appelloit Κιϛόφορος, Λικνόφορος, & le comble de l'aveuglement, dit-il, alloit juſqu'à ſe perſuader qu'il avoit la vertu de remettre & d'effacer les péchés, comme le remarque *Servius* ſur un en-

droit de Virgile : *Sic homines ejus myſteriis purgabantur , ſicut vannis frumenta purgantur.* Le même Auteur obſerve, d'après *Plutarque* , que le prémier ſoin d'*Iſis* , quand elle eut recouvré tous les membres d'*Oſiris*, ſon Epoux , fut de les mettre dans un *Van* pour les purifier. Le P. *Martin* ajoûte encore plusieurs autres remarques ſemblables ; & en faiſant l'application aux paroles de S. *Jean* Baptiſte , il explique aiſément pourquoi le Saint Précurſeur parle d'un *Van* myſtérieux en conſéquence du Baptême de J. C. & pourquoi il repréſente J. C. un *Van* à la main ; il ſe fonde ſur le même principe pour faire ſentir la force & la vraye ſignification des paroles que S. *Jean* employe pour exprimer la difference qu'il y a entre ſon Baptême & celui de J. C. S. *Jean* , dit-il , faiſoit entendre aux Juifs que ſon Baptême n'étoit que de l'eau propre à laver les corps , & à diſpoſer à la Pénitence ; mais que le Baptême de J. C. auroit toute une autre vertu , parce qu'il auroit le *Van* à la main pour purifier les cœurs & effacer les péchés , & qu'on ſortiroit ainſi de ſon Baptême le cœur entiére-

ment purifié par le S. Esprit, comme un corps matériel sort du feu purifié de toutes ses taches & de tout ce qu'il peut avoir de vicieux. « Cette glose, » ajoûte-t-il, met dans tout son jour » le vrai sens des paroles de S. *Jean.* » Elle explique littéralement la figure » dont il s'est servi pour marquer la » difference de son Baptême de celui » de J. C. elle fait une application ju- » ste de tous les termes : enfin, elle » apprend la grande distance qu'il y » avoit de S. *Jean* à celui qui l'avoit » envoyé, &c ».

Il est pourtant vrai qu'on peut faire ici au P. *Martin* une objection embarrassante ; car le *Van* étant un instrument de céremonie toute Payenne, est-il vraisemblable que S. *Jean* ait voulu y faire allusion, pour expliquer un mystére de la vraye Religion ? D'ailleurs, les Juifs ignorant jusqu'au nom des Cérémonies Payennes, par un effet de l'horreur qu'ils en avoient, ç'auroit été leur parler un langage inconnu. Le P. *Martin* paroît sentir toute la force de cette objection ; & pour y répondre, après avoir avoüé que dans les Livres de l'Ecriture que

nous avons, il n'eſt fait aucune mention de Van en matiére de cérémonies de Religion, il doute s'il n'en étoit point parlé dans les Livres de Tradition que les Juifs avoient du tems de N. S. & que nous n'avons plus. Au défaut du *Van*, il trouve dans pluſieurs endroits de la Bible, un Panier, dans lequel on offroit à Dieu les prémices, les Pains Azymes, &c. Or, la difference n'eſt pas grande d'un *Van* à un Panier. Celui-ci eſt appellé par les Grecs Καν῀ϛν, & *Heſychius* prétend que Καν῀ϛν n'eſt autre choſe que Λίκνον, qui ſignifie un *Van*. A cette remarque on en ajoûte encore quelques autres, & l'Auteur conclut enfin par laiſſer la choſe au jugement des Sçavants.

Explication II.

Dans le Chap. 6. de S. Matthieu, J. C. dit : *Orantes autem nolite multùm loqui, ſicut Ethnici : putant enim quod in multiloquio ſuo exaudiuntur.* Mais, le Grec employe les termes μὴ βαττολογήσητε & πολυλογία, & le P. *Martin* doute que communément l'on ſente aſſés la force de ces mots. Car,

on croit communément que J. C. par ce Précepte, condamne les repétitions & les redites inutiles dans les Priéres; mais il trouve dans *Petrone*, un Passage où le terme de *Batologia* est employé dans un sens different, pour exprimer une foule de pensées, qui se présentent tout à la fois à l'esprit, qui se détruisent les unes les autres & laissent l'esprit dans l'incertitude. Il est du moins certain que J. C. n'a pas voulu condamner, dans la Priére, les repétitions & les redites fréquentes, puisqu'il les a employées lui-même, & ses Disciples après lui. Quel défaut J. C. a-t-il donc voulu condamner par-là? " C'est, dit le P. *Martin*, un » défaut qui étoit inséparable des » Priéres des Gentils, (*Sicut Ethnici*) » & qui naissoit du fond même & de » l'essence du Paganisme, surtout de » la Loi reçûë généralement, dans » tout le monde Payen, d'invoquer » les Dieux, sous les noms seulement » qui leurs étoient agréables: ce qui » jettoit les esprits dans un embarras » extrême comme *Socrate* nous l'as- » sûre par ces paroles: La frayeur que » j'ai, sur tous les noms des Dieux,,

„ eſt au-deſſus de toutes les frayeurs „ du monde. C'eſt pourquoi, quand „ il eſt queſtion de Vénus, je déclare „ que je prétends la nommer par le „ nom qu'elle aime le plus „. Ce défaut des Priéres des Payens, & leur embarras, venoit de deux cauſes. Premiérement, de l'ignorance réelle où ils étoient du vrai nom, de la nature, du ſexe & des attributs de la plûpart des Divinités; ſecondement, de la perſuaſion où ils étoient, que les Divinités qu'on invoquoit ſous des noms & des qualités, qui ne leur plaiſoient pas, non ſeulement n'exauçoient pas les Priéres, mais faiſoient ſentir leur colére par les plus funeſtes effets. Delà, ces formules d'invocation, ſi uſitées parmi les Anciens & qui ſont de vrayes *Batologies. Soit que vous ſoyés Dieu, ſoit que vous ſoyés Déeſſe. O Ilythie! ſoit que vous aimiés mieux qu'on vous nomme Lucine*, *ou* Genitalis, &c. *O Pere Jupiter, je vous invoque ſous ce nom, ou ſous tel autre qui vous eſt le plus agréable. Dis Pere, Jupiter, Manes, ou de quelque nom qu'il ſoit permis de vous appeller.* Il y en a ſurtout une ou deux dans *Apulée*, qui ſont d'une lon-

gueur démesurée. Quel étalage de pensées, quel bizarre assemblage de titres, de noms & de qualités! Et cependant les Payens fondoient sur ces formules, l'espérance qu'ils avoient d'être exaucés. Voilà la superstition que J. C. condamne, & qu'il ordonne à ses Disciples d'éviter, lorsqu'ils adressent leurs Priéres à Dieu. *Notre Pére, qui êtes aux Cieux*, voilà toute l'invocation qu'il leur prescrit; on ne peut pas douter que ce Commentaire du Passage de S. Matthieu ne soit assés vraisemblable.

Explication VII.

A l'occasion de la recompense que J. C. promet pour un verre d'eau froide, *Calicem aquæ frigidæ. Matth.* 10. donné en son nom, le P. Martin remarque, que quelque leger que soit aujourd'hui cet office de charité, il l'étoit beaucoup plus encore du tems de J. C. car il observe, d'après *Plaute*, *Martial* & *Lucian*, que l'usage de boire chaud étoit si universel dans ce tems-là, soit par délice, soit par principe de santé, qu'il n'y avoit pas jus-

qu'aux plus vils esclaves, qui ne se donnassent cette satisfaction, quand ils pouvoient surprendre la vigilance de leurs Maîtres; rien ne prouve mieux la vérité de cette remarque, que la sévérité avec laquelle *Caligula* punit un vendeur d'eau chaude, pour en avoir vendu pendant les jours qu'on faisoit le duëil de *Drusille*, sœur de ce Prince. Car, il le condamna à la mort comme un impie, qui avoit „ ouvert la porte aux plaisirs & aux „ délices „, pendant un tems consacré à la tristesse. Il faut avoüer que les goûts changent bien.

Dans l'*Explication VIII.* l'Auteur déclare sur quoi étoit fondée la comparaison que J. C. faisoit des Juifs avec les enfans, qui étoient assis dans la place & qui se disoient les uns aux autres, *Nous avons chanté & vous n'avés point dansé, &c.* Matt. 11. 16. & 17. Il développe, à cette occasion, plusieurs usages des Céremonies qu'on observoit autrefois dans les Pompes Funébres, surtout ce qui regarde les *Pleureux* & les *Pleureuses.*

Dans l'*Explication IX.* A propos du Passage de S. Matthieu 11. 19, *Et*

justificata est sapientia à filiis suis. Il dit ce qu'il faut entendre dans ce Texte par les enfans de la Sagesse, & de quelle Sagesse J. C. y parle.

L'*Explication XII.* traite de ce que l'Evangile appelle *les ténébres extérieures.*

Dans la XIII. l'Auteur paroît peu content de l'explication que les plus Sçavants Commentateurs ont donnée de l'argument par lequel J. C. confondit les Sadducéens sur le Dogme de la résurrection des corps. Mais le sens que l'Auteur donne aux paroles de J. C. pour faire sentir la force du raisonnement qu'elles contiennent, ne nous a point parû assés clair pour entreprendre de l'extraire. Nous nous dispenserons pareillement d'extraire quelques autres explications suivantes, parce que leur objet n'est pas fort important, & que quelques-unes sont des répétitions des précédentes.

L'*Explication XXIX.* roule sur le Verset 52. du Chap. II. de S. Luc : *Væ vobis Legisperitis quia tulistis clavem Scientiæ : ipsi non introistis, & eos qui introibant prohibuistis.* Le P. *Martin* explique ce que c'est que cette Clef de

la Science ; & fait voir que c'est la Science de la Loi que les Pharisiens & les Docteurs avoient corrompuë par leurs fausses Traditions & leurs mauvaises interprétations.

Dans l'*Explication XXXVI.* sur le Passage de S. Paul : *O insensati Galatæ! Gal.* 3. 1. l'Auteur examine deux points, l'origine des *Galates* dont parle l'Apôtre, & pourquoi il les appelle *insensés*. Plusieurs Auteurs ont crû qu'il s'étoit échappé quelques troupes de Gaulois de l'armée que leur Roi *Brennus* fit passer dans l'Asie Mineure, où il fut accablé par une grêle miraculeuse, devant le Temple de Delphes qu'il assiégeoit ; & suivant cette supposition on pourroit croire que les *Galates*, à qui S. *Paul* a adressé son Epître, étoient des restes de ces Gaulois ; mais le P. *Martin* prouve, par des Autorités beaucoup plus fortes, que de toute cette Armée de Gaulois aucun n'échappa, d'où il conclud, qu'il est plus probable que ces *Galates* descendirent des Gaulois qui l'année d'après la défaite de *Brennus* firent une nouvelle irruption dans l'Asie, lorsque *Democles* étoit Archonte d'A-

thénes. C'eſt *Pauſonias* qui l'aſſûre. Quant à l'Epithéte d'*Inſenſés* que S. *Paul* leur donne, c'eſt veritablement une injure qu'il leur dit pour les ranimer & les rappeller à eux-mêmes ; mais c'eſt une injure, qui étoit ſi fort en uſage, par rapport aux Gaulois, qu'elle étoit paſſée en Proverbe, & qu'elle faiſoit leur Epithéte ordinaire. Ils étoient ſi ſimples & ſi groſſiers qu'ils en paroiſſoient ſtupides, ſurtout au milieu d'une Nation auſſi déliée que les Grecs. Tel étoit, il n'y a pas encore long-tems, un Peuple voiſin des Gaulois. Mais, pour ne point prolonger cet Extrait au-delà des bornes, il eſt tems de venir à la *Diſſertation*, qui fait la meilleure partie de ce Volume. Elle roule ſur *le pouvoir des Clefs*, expreſſion métaphorique dont J. C. s'eſt ſervi pour exprimer le pouvoir qu'il a donné à l'Egliſe. Matt. 16.

Le P. *Martin* commence par réfuter les Proteſtans ſur la ſignification qu'ils donnent aux termes de *lier* & de *délier*. Ils prétendent que le pouvoir de lier & de délier n'eſt autre choſe que le pouvoir de déclarer que

les péchés sont remis ou retenus, & non pas le pouvoir de les remettre ou de les retenir. Quelques-uns d'entre eux ont pris des Systêmes differens pour expliquer ces termes, & quoiqu'ils s'accordent tous à combattre le sentiment Catholique, ils ne conviennent point entre eux sur celui qu'il faut suivre. Or, le P. Martin, pour les réfuter par la Lettre même de l'Ecriture, s'attache à bien faire connoître la force & la vraye signification des termes de *Clefs*, de *lier*, & de *délier*. Il observe que les Anciens ont ignoré long-tems l'usage des Clefs, & qu'à ce défaut ils se servoient de nœuds de cuir ou de corde. Chacun avoit le sien, & le faisoit le plus difficile qu'il lui étoit possible, de sorte qu'on ne pouvoit guéres les défaire sans les rompre. *Ulysse* en avoit un d'une invention singuliére que *Circé* lui avoit donné; & le nœud *Gordien* étoit si difficile à démêler & à défaire, qu'un Oracle avoit promis l'Empire d'Asie à celui qui en viendroit à bout. Tout le monde sçait ce trait d'Histoire, & comment Alexandre éluda l'Oracle. Faire ces sortes de nœuds s'appelloit

lier, dans le Langage des Anciens, & les défaire c'étoit *délier*. Dans une maison il n'y avoit que le Pére de Famille, qui eût l'autorité de *lier* & de *délier*; c'est-à-dire, de faire ces sortes de nœuds, qui servoient de Clefs, & de les garder, comme il appartient au Maître de la maison. Dans la suite des tems, lorsque les Clefs furent en usage, elles étoient encore fort imparfaites, & ne pouvoient servir qu'à l'aide d'une courroye ou d'une corde qui avoit toûjours un nœud particulier, suivant l'ancien usage, & cette corde étoit, sans doute, regardée comme la principale de toute la machine, puisque c'est elle qui a donné le nom aux serrures, *sera* en Latin, qui vient du Gret σεῖρά. Les Chefs de Famille conservérent aussi le droit de les porter seuls, & c'étoit une marque de distinction & d'autorité, un symbole de puissance. De-là vient l'usage d'attribuer des Clefs aux Dieux, comme une marque de leur pouvoir, & de les représenter portant une Clef sur l'épaule. Tous les anciens Monumens font foi de cette vérité. De-là vient enfin l'honneur qu'on déféra aux

ſeuls Prêtres & aux Prêtreſſes des Dieux d'avoir le droit de porter ſur l'épaule une Clef, comme la marque de leur Dignité & de leur Pouvoir; & cet uſage étoit univerſel chés toutes les Nations. S. Luc, ſelon le P. *Martin*, nous apprend que les Docteurs de la Loi, qui, ſans doute, étoient Prêtres, portoient auſſi une Clef pour marque de leur Doctorat, *quia tuliſtis Clavem Scientiæ*; & cela eſt conforme au Paſſage d'Iſaïe : *Je mettrai ſur ſon épaule la Clef de la Maiſon de David. Iſ.* 22. 22. C'eſt donc, ſelon notre Auteur, une vérité certaine que les Prêtres & les ſeuls Prêtres de la Synagogue avoient droit de porter cette Clef. Il n'eſt pas moins évident que c'eſt à cette Clef que J. C. fait alluſion dans le Chap. de S. Matthieu, & qu'il ne promet les Clefs à ſes Apôtres qu'en qualité de Prêtres. Auſſi ne les leur donna-t-il que lorſqu'ils furent Prêtres après ſa Réſurrection, d'où il s'enſuit » qu'il n'y a que les Prêtres de la Nou- » velle Loi, qui ayent la puiſſance des » Clefs, & par une ſuite néceſſaire, » qu'*au moins* la plûpart des Sectaires » des derniers ſiécles n'ont pas cette

» puiſſance, parce qu'ils n'ont point » de Prêtres ». Il s'enſuit, ſecondement, que J. C. comparant le pouvoir qu'il donne à ſon Egliſe à des Cléfs, ce pouvoir ne conſiſte pas ſeulement à déclarer que les péchés ſont remis ou non, mais à les remettre en effet, ou à les retenir, comme les Clefs ſervent, non pas à montrer qu'une porte eſt ouverte ou fermée, mais à l'ouvrir en effet, ou à la fermer. Le P. *Martin* qualifie cette derniére concluſion, tirée de la nature & de l'uſage des Clefs, de preuve nouvelle ; mais elle ſe trouve dans la plûpart des Controverſiſtes. Il réfute enſuite l'explication que *Ligfoot* s'eſt efforcé de donner à ces Textes de l'Evangile, par la comparaiſon de divers Textes qu'il a tirés du Talmud & des Rabins. Il fortifie encore le ſentiment Catholique par diverſes Remarques, & il vient enſuite à examiner le point le plus difficile de cette Controverſe, ſçavoir quel eſt le ſujet en qui réſide le pouvoir des Clefs.

Il rapporte d'abord huit ſentimens ſur cette matiére, & comme ils rentrent les uns dans les autres, il les ré-

duit à trois, qui sont, l'un que le pouvoir des Clefs a été donné à S. Pierre seul & à ses Successeurs pour le communiquer aux autres Pasteurs. L'autre, qu'il a été donné par J. C. immédiatement à tout le Corps des Pasteurs. Le 3^{e}. qu'il a été donné à l'Eglise Universelle. De ces trois sentimens, le P. *Martin* réfute le prémier par divers Passages des SS. PP, par la Décision du Clergé de France en 1682. & par l'Edit du Roi qui oblige le Clergé Séculier & régulier à enseigner la Doctrine contraire. Il adopte ensuite le second sentiment, & il attaque le troisiéme, ou plûtôt il le détruit de fond en comble par une foule de raisonnemens & d'autorités sans replique.

Les Défenseurs de ce dernier sentiment, établissent pour principe qu'il faut distinguer, dans le pouvoir des Clefs, la proprieté & l'usage. La proprieté, ils la donnent toute à l'Eglise Universelle ; c'est-à-dire, à toute la Societé des Fidéles, qui composent l'Eglise ; pour l'usage, qu'ils appellent encore exercice & ministére, ils l'abandonnent aux Pasteurs.

On ſent aſſés la malignité cachée ſous cette diſtinction, & l'abus que les Auteurs de ce ſentiment veulent en faire pour éluder toutes les Décisions & toutes les Cenſures de l'Egliſe Mais le P. *Martin* leur demande d'abord, en quel endroit de l'Ecriture, des Conciles, ou des Péres, ils ont trouvé cette diſtinction inconnuë jusqu'àpreſent? Pourquoi, dit-il, diſtinguer & ſéparer ce qui eſt inſéparable & qui n'eſt ſuſceptible d'aucune diſtinction? Il leur oppoſe S. *Cyprien* & le Cardinal *Cuſa*. Il fait voir que la puiſſance des Clefs eſt toute entiére indiviſiblement unie au Sacerdoce, que la proprieté & l'uſage ne ſont qu'une même choſe, une ſeule & unique puiſſance conſiderée ſous deux regards differents *ad intra & ad extra*. « Le pou-
» voir des Clefs, conclut-il, eſt donc
» tout entier, ou dans le Corps des
» Fidéles, ou dans le corps des Paſ-
» teurs. Les Adverſaires (c'eſt-à-dire,
» les Défenſeurs de la Propoſition 90.
» de Queſnel) ſe ſont déclarés formel-
» lement pour le prémier. Dèſlà, les
» ſimples Fidéles où Laïcs; que dis-
» je! Les femmes qui font ſeules la

» moitié du Corps des Fidéles possé» dent le Sacerdoce en entier. Quelle » horreur ! Quel Blasphême » !

Comme les Adversaires se sont prévalu pour prouver leur opinion de la comparaison qu'ils ont faite de l'Eglise avec les Etats Temporels & les Communautés Civiles, le P. *Martin* les attaque par leurs propres défenses, & leur démontre leur erreur par des exemples tirés de la Police des Hébreux, des Romains, des anciens Gaulois, des Polonois, des Anglois, & de quelques autres Nations dont le gouvernement n'est pas purement Monarchique.

Le P. *Martin* insiste fort au long sur le même sujet & toûjours avec la même force. Il accuse ses Adversaires d'aveuglement, de mauvaise foi & d'ignorance. Il prouve que pour pouvoir abuser de la comparaison que S. *Paul* fait du Corps de l'Eglise avec le corps humain, ils renversent cette comparaison en substituant l'homme au corps humain. Il rétablit la comparaison dans son véritable état, il l'explique & fait voir qu'elle ne doit être d'aucun usage dans la dispute présente,

présente, parce que le but dans S. *Paul* n'est que d'inspirer aux Fidéles l'amour de l'Unité & de la Concorde. Toute cette Doctrine est accompagnée, soutenuë & suivie de plusieurs Réfléxions importantes.

Comme les Hérétiques ne manquent jamais d'autorités pour appuyer leurs erreurs, parce qu'ils ont assés de mauvaise foi pour falsifier, tronquer, déplacer les Textes des Péres, & leur attribuer un sens faux & détourné, les prétendus Théologiens que le P. *Martin* attaque dans cette Dissertation, ont eu un aussi grand soin de citer pour eux beaucoup de Textes & d'Autorités; mais il n'en est ni étonné, ni embarrassé. Il répond à tout. « Ils parlent *de* » *l'Eglise*, dit-il, ils font sonner bien » haut ce mot, & ils le rebattent si » souvent qu'on en a les oreilles étour- » dies. Mais à quoi se réduit ce grand » bruit? Est-ce à distinguer & à fixer » les idées? Non; mais seulement à » les confondre & à pouvoir abuser » de tout, à la faveur de cette con- » fusion. Cependant, autre chose est » l'Eglise Universelle, selon le Caté- » chisme du Concile de Trente, au-

„ tre chose l'Eglise à laquelle J. C. ren-
„ voye un Fidéle. L'Eglise, à laquelle
„ J. C. renvoye un Fidéle, est, de l'a-
„ veu des Adversaires, celle qui a re-
„ çû le pouvoir des Clefs. Mais, selon
„ les termes exprés du Catéchisme du
„ Concile de Trente (que les Adver-
„ saires ont la témérité de citer pour
„ eux) l'Eglise, à laquelle J. C. ren-
„ voye un Fidéle, est le Corps des Pa-
„ steurs : donc le Corps des Pasteurs
„ est cette véritable Eglise, qui a seule
„ reçû le pouvoir des Clefs. Oh ! pour
„ le Corps, je vous tiens Théologiens
„ captieux. Je ne vous relâcherai
„ point. La dispute est finie : Dieu
„ veüille enfin que l'erreur soit finie
„ aussi. Si vous ne mettés fin à l'er-
„ reur, vous renoncés à votre propre
„ témoignage, ou à celui du Concile
„ de Trente. Mais, ne seriés-vous pas
„ gens à renoncer à l'un & à l'autre,
„ & même à l'Evangile ? Car, écou-
„ tés-vous l'Eglise à laquelle J. C.
„ vous renvoye ? Le refus que vous
„ faites de l'écouter, nous met en
„ droit de vous traiter en Payens &
„ en Publicains, & dès-là en person-
„ nes qui renoncent à l'Evangile „.

Janv. 1731.

On voit que le P. *Martin* ne ménage pas beaucoup ses Adversaires ; ces vivacités sont soutenuës de preuves solides & sçavantes. Il appelle tous les Péres à la défense de sa cause : S. *Cyprien*, S. *Hilaire*, dont il explique en passant un Texte mal entendu par ses Commentateurs : *Tertullien*, S. *Jerôme*, S. *Jean Chrysostome*, *Theophylacte*, *Maldonat*, le Moine *Euthymius* ; & s'il ne cite point S. *Grégoire* le Grand, S. *Thomas* & plusieurs autres Péres, c'est qu'il a pour lui un autorité, qui dans l'esprit de ses Adversaires, doit l'emporter sur toutes les autres, sçavoir celle de *Jansénius*, qui, dans son Commentaire sur l'Evangile de Saint Matthieu, déclare nettement que quand il est dit : « S'il ne vous écoute » pas, dénoncez-le à l'Eglise, ce n'est » point à la multitude, mais à cette » Eglise, au pouvoir de laquelle J. C. » dit ensuite qu'est l'autorité de lier & » de délier ; c'est, continuë-t-il, com- » me s'il y avoit : Déferés-le à l'Evê- » que. Car ce qu'on lui dit, comme à » une personne publique, est dit à » l'Eglise, d'autant qu'il est chargé du » soin de l'Eglise dont il est Evêque. Il

„ la répréſente & réünit tous les ſuf-
„ frages, &c „. Sur quoi le P. *Martin* ajoûte: “ Janſénius a parlé; c'eſt-là ce
„ qu'on appelle une autorité. Toutes
„ les autres, à quelque coin qu'elles
„ ſoient marquées, ne ſont rien... Je
„ ne crains pas à cet égard d'être déſa-
„ voüé par les Adverſaires, &c. Il y a
„ plaiſir d'avoir affaire à *Janſénius*; il
„ dit les choſes comme il les penſe, &
„ il n'aime point à diſputer quand les
„ choſes ſont claires. Qui a donc ſouf-
„ flé cet eſprit de diſpute à ſes Diſci-
„ ples?.... Ce qui eſt certain, c'eſt
„ qu'il eſt pour moi ſur la queſtion des
„ clefs, & il eſt évidemment contraire
„ à ſes Diſciples. Si *Janſénius* eſt pour
„ moi, dèſlà j'ai auſſi S. *Auguſtin.*
„ Demandés aux Adverſaires, ſi ja-
„ mais perſonne a mieux entendu S.
„ *Auguſtin* que *Janſénius*, &c „. Mais l'Auteur ne ſe contente pas de cet argument pour ôter le ſuffrage de S. *Auguſtin* à ſes Adverſaires. Il leur prouve qu'ils abuſent de ſes Textes, & qu'ils ne les entendent pas. Ce morceau eſt traité fort au long & avec beaucoup de ſolidité. Il découvre l'impoſture & la mauvaiſe foi des prétendus Théolo-

giens qu'il combat. Il leur oppose *Richer* même. " Qui auroit jamais crû, „ dit-il, qu'on dût opposer *Richer* aux „ *Richeristes* „ ? Il leur oppose un autre de leurs Auteurs, le célébre M. *Nicole*, dont ils ont voulu se prévaloir, & qui est en effet contraire à leur sentiment ; & pour en mieux faire sentir l'opposition, il cite, en deux colonnes, d'un côté la Doctrine des Adversaires & de l'autre les Textes de M. *Nicole.* Il est vrai que cet Auteur a enseigné, sur le pouvoir des Clefs, un Systême nouveau & dangereux, pour ne rien dire de plus, dans la vûë de trancher plusieurs difficultés que les Ministres Calvinistes lui opposoient ; mais ce Systême ne paroît favoriser les Adversaires que par un effet de leur ignorance, ou de leur mauvaise foi, parce qu'ils le déguisent, & qu'ils ne le présentent que d'un certain côté. Le P. *Martin* au contraire le dévelope tout entier & le réfute ensuite avec beaucoup de netteté, c'est un des meilleurs morceaux de sa *Dissertation.* Il dévelope pareillement la pensée de S. *Augustin* dans les Passages qui ont induit M. *Nicole* en erreur. Il

fait voir le but de ce S. Docteur en combattant les Donatistes, qui étoit de prouver qu'il ne falloit pas réïterer le Baptême. Cette discussion engage l'Auteur dans l'examen d'un Passage de S. *Cyprien* mal entendu par l'Auteur (le P. Dom M**) de la nouvelle Edition de ce Pére; & il paroît justement indigné que l'Editeur ait attribué au S. Martyr une Opinion Hérétique qu'il n'a jamais euë. Il termine enfin cet endroit par un Texte de S. *Augustin*, qui ne laisse aucune replique aux Adversaires. Le S. Docteur, parlant de la résurrection de Lazare, dit: « Vraye image du Pécheur que » Dieu ressuscite & que sa Grace con- » duit aux pieds des Pasteurs pour » confesser ses crimes & ses prévarica- » tions: mais Dieu s'arrête là, conti- » nuë S. *Augustin*, & cela ne suffit » point. Qu'arrive-t-il donc? Ce qui » arriva à Lazare ressuscité: Dieu par- » le à ses Disciples, *non à tous indiffe-* » *remment*, mais seulement à ceux » ausquels il avoit dit autrefois: ce » que vous aurés délié sur la terre, se- » ra aussi délié dans le *Ciel*. Mais que » dit-il à ses Disciples? *Déliés-le, &c.*

» *laissés-le aller.* Dieu ressuscite par » lui-même, & délie par ses Apô» tres ». Ce Texte est d'autant plus décisif, que S. *Augustin* l'a pris, quant au sens & à la comparaison, de S. *Ambroise*; & que S. *Grégoire* le Grand, le Vénérable *Bede*, & un grand nombre d'Auteurs Anciens & Modernes l'ont adopté.

Après les SS. PP. on examine la Doctrine des Docteurs Modernes, du Clergé de France, de la Faculté de Théologie de Paris. Les Adversaires, toûjours abondans en Citations vraies ou fausses, afin d'imposer aux simples, ont cité pour eux le P. *Aléxandre*; & à dire le vrai, quand on le leur abandonneroit, avec M. *Nicole* & les autres Auteurs, qui se sont decrédités eux-mêmes en favorisant les derniéres erreurs, leur cause n'en seroit pas beaucoup moins mauvaise; mais le P. *Martin* croit ne devoir rien ceder à des gens si disposés à profiter de tout. Il voudroit ôter aux Jansénistes jusqu'aux Jansénistes mêmes. A plus forte raison, il défend le P. *Aléxandre*, il explique sa pensée, & le fait bien penser. Pour ce qui est du Clergé

de France & de la Faculté de Théologie de Paris, leurs Décisions sont si claires, si nettes & si précises sur cette matiére, qu'on n'a pas de peine à les trouver Catholiques. Il n'y a qu'à ouvrir les Livres. Le P. *Martin* cite les Textes de plusieurs, en fait sentir la force & les met dans tout leur jour.
» Mais est-il besoin, ajoûte-t-il, de
» dépoüiller les Archives de l'Univer-
» sité de Paris pour montrer que la
» Doctrine de ce sçavant & illustre
» Corps, sur les Clefs, est réellement
» la même que celle du Clergé de
» France ? Deux seules preuves suffi-
» sent. La prémiére est le Mémoire
» que 23. Curés de Paris viennent de
» présenter à leur Prélat pour colorer
» le refus qu'ils font de se soumettre à
» son Ordonnance..... Que porte ce
» Mémoire ? Que *le pouvoir des Clefs*
» *a été accordé immédiatement par J. C.*
» *au Corps des Pasteurs*. Où les Curés
» ont-ils puisé cette vérité, sinon
» dans l'Université même dont ils ont
» l'honneur d'être Membres ? Le Mé-
» moire dément donc l'imposture des
» Adversaires : démenti auquel ils sont
» si sensibles, qu'ils se joignent aux

» Avocats de Paris pour invectiver
» contre un Ecrit qui ruine le faux
» principe ſur lequel roulent unique-
» ment la *Conſultation* des uns & les
» *repréſentations* des autres ». La Note que le P. Martin ajoûte à cette preuve, merite d'être rapportée. La voici.
» Les Avocats de Paris ſe plaignent
» avec raiſon, du procedé de MM.
» les Curés. Ces derniers, par leur
» Lettre à M. le Card. de Noailles du
» 16. Mars 1728. ont adopté la Con-
» ſultation, dont ils ont dit en ſub-
» ſtance, que *cet excellent Ouvrage*
» *avoit mis la vérité dans une évidence*
» *à laquelle on ne peut ſe refuſer.* Or,
» tout le merite de cette Piéce eſt fon-
» dé ſur ce principe, (*Conſult. p.* 18.)
» que *le pouvoir Spirituel*, ou des
» Clefs, *ne réſide dans toute ſa plénitu-*
» *de que dans l'Egliſe Univerſelle.* Et
» voici qu'aujourd'hui ces mêmes
» Curés laiſſent là les Avocats & leur
» Principe. Convient-il à des Curés
» de Paris de varier ainſi, & d'aban-
» donner les gens après les avoir mis
» en jeu ? Hé pourquoi non ? Ne faut-
» il pas qu'ils juſtifient ces paroles de
» J. C. *Tout Royaume diviſé contre lui-*

» *même sera ruïné ; & toute Ville ou* » *Maison , qui est divisée contre elle-* » *même ne pourra subsister. Matth.* 12. » 25.

La seconde preuve qu'il employe pour justifier la Faculté de Théologie de Paris de l'erreur qu'on lui attribuë , c'est la condamnation de *Richer* , Richer a été condamné , ainsi qu'il l'avouë lui-même ; parce qu'on inféroit de ses Principes , qu'à l'exemple de *Luther* , il donnoit le pouvoir des Clefs à tous les Laïcs. Le P. *Martin* rapporte cependant quelques Passages de ce Docteur qui semblent le justifier de cette Hérésie ; mais , s'ils le justifient , ils condamnent formellement les Adversaires , & ce sont de nouvelles armes qu'il employe contre eux. Rien n'est plus décisif sur cette question qu'un Passage de S. *Ambroise* qu'il cite pour terminer , sans replique , la contestation. Cette Autorité est suivie de celle de S. *Thomas* , dont on rapporte au long les Décisions & la Doctrine. Enfin , toute la *Dissertation* est terminée par une récapitulation des preuves & des raisonnemens sur lesquels elle est appuyée. Nous ne

dissimulérons pas qu'il seroit à souhaiter que le Sçavant Auteur eût assés moderé son feu, & son zéle pour donner à ses recherches, & à ses preuves un peu plus d'ordre, & de liaison; mais on admirera sa vaste érudition dans le profane, & le sacré, & le zéle avec lequel il l'employe.

ARTICLE IV.

THEOLOGIE ASTRONOMIQUE, ou démonstration de l'éxistence, & des attributs de Dieu, par l'examen, & la Description des Cieux par G. Derham Chanoine de Windsor, & membre de la Societé Royale de Londres, traduite de l'Anglois sur la cinquiéme Edition. A Paris, chés Chaubert, in 8°. pp. 48. pour le discours préliminaire, & 210. pour l'Ouvrage, sans compter l'avertissement, la Préface, les Tables, quelques planches.

ON rapporte dans l'avertissement de cet Ouvrage quelques uns des traits par lesquels nous fimes en 1728. éclater notre éstime pour la

Théologie Physique du célébre Mr *Derham*, dont nous donnames alors l'éxtrait dans ces Mémoires. Cet Ouvrage méritoit bien tous les éloges dont nous nous fimes un devoir d'en accompagner l'éxtrait, & nous sommes bien aises d'avoir contribué à encourager ceux qui nous donnent aujourd'hui cette nouvelle traduction de la *Théologie Astronomique* sans laquelle la *Théologie Physique*, seroit comme imparfaite. L'Auteur y est toûjours le même; équitable dans les partis qu'il prend, judicieux dans le choix des traits par où il réléve la sagesse, & la puissance du Créateur; éclairé, & instructif dans les matiéres qu'il traite, curieux mais discret dans les détails d'érudition dont il l'enrichit, solide & pieux dans ses conclusions qui se rapportent toûjours à la connoissance, & à la gloire de l'Auteur de tant de merveilles.

Nous remarquerons cependant avec la même liberté que cet Ouvrage n'est ni aussi curieux ni aussi intéressant que la *Théologie Physique*. Mais pour rendre justice à l'Auteur, nous ajouterons que le sujet lui a manqué plûtôt qu'il

n'a manqué au ſujet. Car quoique le ſpectacle du Ciel ſoit ſans doute plus brillant, & plus ſaiſiſſant que celui de la terre; il eſt cependant vrai qu'entre les mains d'un Phyſicien auſſi inſtruit que l'eſt Mr *Derham*, la terre offre un plus grand détail de merveilles à ceux qui la regardent de près, que ne le peut faire le Ciel à des gens qui le voyent de ſi loin.

Nous voyons prêſque d'un coup d'œil tout ce qu'il nous eſt permis de voir dans le Ciel. Il eſt vrai que ce coup d'œil eſt le plus beau que la nature puiſſe nous offrir. Tout d'un coup il nous éléve l'eſprit, & ne nous permet de concevoir rien que de grand, de ſublime, de divin. Auſſi eſt ce par preferance que Dieu ſemble avoir confié au Cieux le ſoin de publier tout l'éclat de ſa gloire.

Mais toute la nature après tout eſt chargée du même ſoin; & ce que le Ciel étale en grand, de plus merveilleux & de plus éblouiſſant pour les yeux de tout le monde, le ſage, le vrai Philoſophe le retrouve dans le plus petit détail des Plantes, des fruits, des fleurs, des herbes, des animaux, des inſectes

mêmes, & même des pierres, & des grains de ſable que la mer prodigue ſur ſes bords. Or ce détail eſt immenſe, & l'Auteur de la nature après nous avoir comme étonnés par l'éclat du Ciel, ſemble ſe proportionner à notre foibleſſe par un enchainement de merveilles plus aſſorties (il eſt vrai), mais qui dans le fond n'étonnent pas moins l'eſprit, & ne confondent pas moins la raiſon de quiconque ſçait en être étonné & confondu, & encore plus de quiconque ne le ſçait pas.

C'eſt une raiſon que d'autres ont faire, que dans la Phyſique on connoit mieux le ſyſtême du Ciel que celui de la terre; c'eſt-à-dire, qu'on connoit mieux le peu qu'on en connoit & qu'on en peut connoître. Les Bergers de Chaldée en ſçûrent tout d'un coup preſqu'autant que nos *Tychons*, & nos *Copernics*: & les Aſtronomes, de nos jours ſe vantent, & pourroient ſe plaindre de n'avoir preſque plus de nouvelles obſervations à y faire, de nouvelles connoiſſances à y acquerir. Il faut encore ajoûter que le ſpectacle du Ciel eſt fort uniforme comparé à celui de la terre qui ſe renou-

velle à chaque instant comme à chaque pas.

Il n'est donc pas surprénant qu'on ne trouve pas dans la *Théologie Astronomique* du Sçavant Académicien Anglois la même diversité de matiéres, ni un détail aussi curieux que dans sa *Théologie Physique*, quoique d'ailleurs celle là soit la suite necéssaire, & comme le complément essentiel de celle ci.

Dans le discours préliminaire de celle dont nous donnons ici l'Extrait, l'Auteur traite des systêmes des Cieux, de la pluralité des mondes, & il examine si les planétes sont habitables. D'abord il dit un mot du systême de *Ptolomée.* Il passe à celui de *Copernic*, qu'il préfere au précédent pour cinq raisons 1°. parce qu'il est plus simple & plus naturel, 2° parce qu'il est plus facile dans l'explication du mouvement, & des Phénomênes des Planetes, sur tout de la parfaite excentricité de Venus, & de Mercure, 3°. parce qu'au mouvement excessif que *Ptolomée*, attribuë aux Astres, *Copernic*, substituë le simple mouvement Diurne de la Terre, 4°. parce que les mouvemens des Planetes sont réguliers,

& uniformes par rapport au Soleil, & très bisares par rapport à la Terre, &c. Il répond ensuite aux passages de l'écriture qui paroissent contraires au systême de *Copernic*. Mais tout le monde n'est pas obligé de se payer des réponses qu'il expose.

Il passe à un troisiéme systême qu'il appelle le *nouveau systême*. Ce systême ne paroit pas beaucoup différent de celui de *Copernic*. Seulement on y suppose le monde indefini, & plein de tourbillons pareils à celui dont *Copernic*, veut que le Soleil soit le centre & le moteur.

Du reste quoique ce systême paroisse le plus vraisemblable à notre Auteur, il déclare qu'il ne l'a suivi ni *dans toute la rigueur, ni avec opiniâtreté, jusqu'à exclure entiérement ou à combatre quelque autre systême que ce soit. Je sçais*, ajoute-t-il, *que les Ouvrages de Dieu sont véritablément grands. Je sçais que leur excellence, leur magnificence, & leur beauté éclatent, & se manifestent suffisamment dans quelque systême que l'on puisse adopter.*

Au sujet de la *voye lactée*, l'Auteur hazarde une conjecture. Il croit que

la blancheur qu'on y rémarque, vient, non des étoiles fixes ou des ſoleils dont cette voye eſt un entaſſement, mais des Planétes dont chacune de ces étoiles eſt le centre, comme notre Soleil l'eſt, ſelon lui, de nos Planétes. A cette occaſion il rapporte une demie obſervation ſur le *col du Cygne*, à laquelle il ne ſe fie non plus qu'à demi, à cauſe de ſa nouveauté. Il a cru voir autour des étoiles, dont cette conſtellation eſt composée, tantôt un plus grand, tantôt un plus petit nombre d'étoiles, & ces étoiles tantôt plus près tantôt plus loin les unes des autres. C'eſt-là une conjecture que des obſervateurs moins ſages que Mr *Derham*, réaliſeroient bien plus vite que lui. La vraiſemblance n'eſt pas ce qui y manque le plus. Mais il s'agit de la vérité & du fait certain.

Pour ce qui eſt de la queſtion, ſi les Planétes ſont habitées ou habitables, l'Auteur remarque que ce ſont des corps opaques, des globes comme notre terre, qu'il y a *probablement* des terres, & des eaux, des montagnes. & des vallées, des atmoſphéres tout au tour, que pluſieurs ont des lunes pour

les éclairer ; que le ſoleil y produit une viciſſitude de jours , & de ſaiſons. De tout cela Mr *Derham*, conclut que le ſentiment de ceux qui peuplent les Planétes , eſt le plus vraiſemblable. Mais il n'oſe rien conjecturer ſur la nature de leurs habitans , choſe qu'on ne peut ſçavoir , di-t-il , que par une révélation particuliére.

Au reſte il eſt bon d'avertir le Lecteur que la forme de cet Ouvrage le rend un peu différent de la *Théologie Phyſique*, qui étoit toute chargée de notes à cauſe du grand détail de merveilles que la terre dont il y étoit queſtion, fourniſſoit au Sçavant Auteur , au lieu qu'ici les notes entrent dans le Texte , & forment un diſcours plus ſuivi , mais auſſi moins varié , & moins piquant , un peu même monotonique.

Tout l'Ouvrage eſt partagé en huit livres aſſés courts. Le prémier Traite de la grandeur des cieux. Le ſecond du grand nombre des corps céleſtes. Le 3e. de leurs diſtances. Le 4e. de leurs mouvement. Le 5e. de leurs figures. Le 6e. de leur gravité. Le 7e. de leur lumiére , & de leur chaleur. Dans le 8e. on tire les concluſions pratiques de tout ce qui a précedé.

La grandeur des étoiles eſt quelque choſe de prodigieux. Notre terre eſt bien grande, mais qu'eſt ce auprès de la plûpart des Planétes ? Il eſt vrai que la Lune, Mars, & Mercure ſont moins grandes que la terre, mais Jupiter, & Saturne, de combien la ſurpaſſent-ils ? Et le Soleil, qui eſt peut-être trois ou quatre millions de fois auſſi grand que la terre peut-il être l'Ouvrage d'une puiſſance bornée ? Or il y a telle étoile qu'on croit avec aſſés de raiſon pluſieurs millions de fois auſſi grande que le Soleil. Et ſi les Aſtres ſont ſi grands, quelle eſt donc la vaſte étenduë des cieux au milieu deſquels ces vaſtes corps ne paroiſſoient qu'un point ou moins qu'un point, puiſqu'il y en a probablement beaucoup de tout à fait inviſibles?

Tous ces grands corps ſe meuvent dans ce Ciel avec une parfaite liberté, ils ne ſe choquent, ne s'embaraſſent, ne ſe rencontrent jamais. Aucun d'eux n'eſt obligé de ſe détourner, de s'arrêter, de ſe déranger pour faire place ou pour laiſſer un paſſage à l'autre. Il faut cependant convenir que tout cela bien évalué, & même bien exageré ne

ne ſçauroit prouver que le monde ait une étenduë infinie ou indéfinie. Il ne faut pas donner aux preuves plus d'énergie qu'elle n'en ont. Plus on eſt Philoſophe, & Géométre, plus on doit être exact. Le monde eſt grand, très grand, prodigieuſément, exceſſivément grand, notre imagination n'y atteint pas; notre eſprit s'y perd : concluſion, c'eſt que notre imagination eſt foible, que notre eſprit eſt limité. Mais que le monde ſoit infini, c'eſt une fauſſe concluſion; qu'il ſoit indéfini c'eſt un verbiage. Que la puiſſance de celui qui a créé tout cela ſoit infinie, c'eſt une vérité, c'eſt une ſageſſe de le conclure. Dieu ſeul eſt infini.

De la grandeur du Ciel, & des étoiles, Mr. *Derham*, paſſe à leur nombre, qui eſt éffectivement inconcévable ſur tout lorſqu'on remarque que la plûpart de ces petites étoiles, que l'œil ne voit qu'à demi, ſe trouvent être l'aſſemblage, de trois, de quatre, de vint, de mille étoiles; tout auſſi grandes lorſqu'on les obſerve avec un teleſcope, & que la blancheur de la voye lactée n'eſt qu'un tas d'une infinité d'étoiles bien diſtinctes que leur

ſeul éloignément exorbitant nous dérobe.

D'ailleurs chaque étoile fixe, brillant d'une lumiére propre comme notre Soleil, eſt elle même probablement un Soleil, qui eſt ſans doute le centre de pluſieurs Planétes. Les nouvelles étoiles ſurtout nous avertiſſent qu'il y en a encore beaucoup hors de notre portée, que Dieu ſe plait à nous manifeſter de tems en tems, & beaucoup apparemment qu'il ne nous manifeſtera jamais, au moins en cette vie.

C'eſt ſurtout en parlant de la ſituation, & de la diſtance des corps céleſtes, que notre Auteur fait voir qu'il n'y en a point qui s'entreheurtent ou s'embaraſſent l'un l'autre. « Si » l'Univers, dit-il, étoit l'Ouvrage » du hazard, ou s'il n'avoit pas été » créé par un ſage Architecte, il y au» roit eû bien de la confuſion, beau» coup d'irrégularités, & d'inconvé» niens dans la ſituation d'un auſſi » prodigieux nombre d'immenſes Glo» bes, que le monde en contient; quel» ques-uns auroient été trop près l'un » de l'autre, & d'autres trop éloignés. » Les uns ſe ſeroient rencontrés, heur» tés & arrêtés &c ».

L'Harmonie, qui régne est fondée sur les proportions exactes des corps céléstes, soit pour leur grandeur, soit pour leur distance, soit pour la vitesse dont elles tournent. Car tout cela se trouve fondé sur des loix constantes & uniformes. Par exemple rien n'est plus merveilleux que ce que *Kepler*, nous apprend, & ce que tous les Astronomes ont vérifié que les quarrés des tems des révolutions des Planétes sont toûjours comme les cubes de leurs distances. Loi si constante que non seulement nos grandes Planétes l'observent, mais même les Satellites de Jupiter, & ceux de Saturne. Nulle belle maison sur la terre, qui n'ait, selon la comparaison de Ciceron, été faite par un habile Architecte ! Or y a t'il des maisons ou les proportions soient de la justesse dont nous voyons que sont toutes les parties de l'Univers?

Le seul mouvément des cieux est, selon Mr. *Derham*, une démonstration de l'éxistence de Dieu, & en prémier lieu que ces grands corps se meuvent, cela seul est une démonstration bien convinquante d'un prémier Mo-

teur. En ſecond lieu la régularité ſinguliére de ces mouvemens marque bien la ſageſſe, & la perpétuité de ce prémier Moteur. Mr. *Derham*, traite à fond du mouvement diurne des Planétes, c'eſt-à-dire, du mouvement de chacun de ſes Globes autour de ſon axe. Il fait voir qu'il n'y en a aucun qui en ſoit exemt. Ce fut *Scheiner*, qui en fit la prémiére découverte en découvrant le prémier les taches du Soleil, & par leur moyen la révolution de cet Aſtre autour de ſon axe en 25. jours, & un peu plus. *Galilée* voulut bien s'attribuer ces belles découvertes, mais il s'y prit trop tard, & même d'abord aſſés mal.

Sur la figure des Globes, Mr. *Derham*, fait voir la convenance de la figure ſphérique qu'ils ont tous en général, & des inégalités des montagnes, & des vallées qu'ils ont en détail. Cette uniformité, & cette difformité de figure prouvent également la ſageſſe de l'Auteur. L'une, & l'autre étoit néceſſaire pour rendre ces Globes propres aux uſages auſquels ils ſont déſtinés, une figure trop irréguliere ou trop réguliére auroit également rendu la terre inhabitable.

Dans le 6e. Livre qui traite de *l'attraction ou gravité* des Globes, Mr. *Derham*, fait d'abord voir l'utilité de cette attraction pour la production, & la conservation de la figure de la Terre, & des corps célestes. Il n'ose pourtant pas tout à fait assurer que ce soit là la vraye cause qui a rendu la terre sphérique, & qui lui conserve sa sphéricité, quoiqu'il soit assés évident qu'il ne peut pas y en avoir d'autre, puisque cette figure ne peut venir comme dans des goûtes d'eau ou d'huile ou de Mercure que de la tendance égale de toutes les parties homogenes vers un même centre. Une chose que cet Auteur prouve bien, c'est que la gravité est pour la terre, & pour les autres Globes un préservatif contre la force centrifuge que donne à leurs parties le mouvement Diurne de révolution, lequel feroit sauter, comme il dit, ces Globes par éclats, & les disperseroit en un moment dans les espaces célestes. Il fait voir aussi l'utilité de la gravité pour reténir les Planétes dans leurs Orbes.

Mr. *Derham*, traite fort à fond tout ce qui régarde la lumiére, & la cha-

leur des astres. Leur chaleur nous fait vivre, leur lumiére nous rend la vie utile, & agréable; c'est comme une seconde vie que la lumiére nous donne; non seulement la terre, mais toutes les Planétes ont une portion de chaleur, & de lumiére tout à fait admirable; plus une planete, est éloignée du soleil, plus elle a de satellites ou de lunes qui l'échaufent & l'eclairent. L'Anneau seul de saturne est un grand fond de réfléxions, ou plûtôt d'admiration. Car nous ne le connoissons guères: & que sçait-on même, si c'est un anneau tel que nous l'imaginons?

Enfin, outre les plus pieuses refléxions sur l'éxistence, & les divers attributs de Dieu, dont tout l'Ouvrage est semé, l'Auteur finit par des conséquences pratiques sur la beauté des cieux. Il fait voir que cette existence de Dieu, a été réconnuë par les payens mêmes, comme une conséquence naturelle, & évidente de la beauté des Cieux; que cette beauté même après nous avoir élévé jusqu'à la connoissance de Dieu, & à tous les sentimens de respect, & de reconnoissance que nous lui devons nous apprend même à ne pas estimer

trop le monde, & à mépriser en quelque sorte la terre qui est si peu de chose par rapport au reste de l'univers, & surtout à nous mêmes, & ce peu de biens, de possessions, d'honneurs, de richesses qui nous environnent, & qui ne sont rien par rapport à la terre entiére.

ARTICLE V.

F. IGNATII HYACINTHI AMAT de Graveson, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctoris, & Collegii Casanatensis Theologi, Ord. Prædicatorum Epistolæ ad Amicum scriptæ Theologico-Historico-Polemicæ In quibus de gratiâ se ipsâ efficaci, & de Prædestinatione gratuita ad gloriam, ante omnem prævisionem meritorum, contra scholæ Thomisticæ Adversarios, asseritur ac vindicatur. Classis 1ª. Opus sanctissimo D.N. Benedicto XIII. Pontif. Max. nuncupatum. Romæ Ex typog. Rochi Bernabo MDCCXXVIII Classis IIª. Romæ, Ex typ. Jo. Bap. à Caporalibus. MDCCXXIX. Classis IIIª. MDCCXXX. *Let. Janv.* 1731.

tres Théologiques , Historiques & Polémiques Ecrites à un de ses Amis, par F. Ignace-Hyacinte Amat de Graveson, *de l'Ordre des* Freres Prêcheurs, *Docteur en Theologie de la Faculté de* Paris, *& l'un des Théologiens fondés au Couvent de la* Minerve *par le Cardinal* Casanata; *sur la Grace efficace par elle même, & la Prédestination gratuite à la Gloire, contre les Adversaires de l'école des Thomistes, Trois volumes* in 4°. *Tom. I. A* Rome MDCCXXVIII. Pages 424. Tom. II. MDCCXXIX. Pages 457. Tom. III. MDCCXXX. Pages 484.

Dans la premiére partie de cet Ouvrage le P. de *Graveson* a ramassé tous les argumens que l'on employe pour établir la nécessité de la grace efficace par elle même, & prédeterminante, tant pour les actes naturels, que pour ceux de l'Ordre sur naturel; soit dans l'état d'Innocence, soit dans l'état de la nature corrompuë. Il y répond aussi aux objections que forme le P. *Daniel* contre ce systême, dans ses Lettres au P. *Alexandre*. Objec-

tions froides dit le P. de *Graveson* & aussi foibles que le verre : *frigidas ac plane vitreas* : Objections usées, & sans force : *Dentulas ac rancidas*, que je suis faché, continuë-t'il, de voir rénouvellées par le P. de *Meyer* Jésuite, & par le P. *Assermet* Cordeliér ; qui, sans doute, ne les ont trouvées ni si *froides*, ni si *foibles* qu'elles ont paru au P. de *Graveson*. On a même lieu de croire, que ce Théologien ne les a pas trouvées si méprisables : elles n'auroient pas mérité qu'il leur fit l'honneur de les combattre, & il auroit eu moins de peine à y répondre.

Dans la seconde partie, le Défenseur de l'Ecole des *Thomistes*, prédeterminé par une nécessité inévitable à la défendre contre le reproche désobligeant qu'on lui fait de favoriser le *Jansénisme*, & de conduire par les mêmes principes, aux mêmes conséquences, entreprend de faire voir la différence qu'il y a entre le systême des *Prédéterminans*, & les erreurs de *Jansénius* & de *Quesnel*, si souvent condamnées par l'Eglise. Les Peres *Daniel* & de *Meyer* lui auroient, dit il, épargné ce travail & ne l'auroient pas mis dans cette

néceſſité, s'ils s'étoient donné la peine de lire les Auteurs; même *Jéſuites*, qui ont montré d'une maniére convaincante, la différence infinie qu'il y a entre le ſentiment des *Thomiſtes*, & celui de ces Novateurs. *Nunquam hanc illiberalem Janſéniſmi notam clariſſimæ Scholæ Thomiſticæ affricuiſſent, nec mihi illis reſpondendi, eorumque calumniam repellendi, ineluctabilem neceſſitatem impoſuiſſent.* ſon deſſein eſt donc de mettre dans une évidence qui l'emporte ſur la lumiére du Soleil en plein Midy, *luce méridianâ clarius*, qu'entre les *Thomiſtes* & les *Janſéniſtes* il n'y a rien de commun, nul rapport, *nul* commerce, nulle ſociété, en ce qui concerne les matiéres de la Grace: *Thomiſtas nihil planè negotii, commercii & ſocietatis in materiâ de Gratiâ habere cum Janſenii & Janſeniſtarum doctrinâ.* Il entend les *Thomiſtes* formellement pris, & entant que vrais & ſimples *Thomiſtes*: autrement il ne ſeroit que trop facile de lui démontrer le contraire, ou plutôt cela ſeroit inutile. Voyons comment-il exécute ce deſſein.

Le Pere de *Meyer* dans la premiére

de ses Dissertations *De mente S. Concilii Tridentini circa gratiam physice prædeterminantem*, dès le premiér Chapître, explique ainsi sa pensée, & donne le plan & le précis de son Ouvrage. *Ego nullo contentionis studio, sed solius amore veritatis, re diligenter examinatâ, existimo gratiam à se ipsâ efficacem novum esse Lutheri Calvinique commentum, & ad illorum tempora in Ecclesia inauditum, oppugnatum Académiis & Ecclesiæ Doctoribus, tum ante, tum post synodum collectum, & à Concilio reprobatum.* Il ne fait que dire simplement quelle est sa *pensée*, & il la propose *en esprit de paix*, & *par le seul amour de la vérité.* Il ajoûte même tout de suite, qu'il ne prétend *en aucune maniére censurer l'opinion qu'il combat, & dont le jugement est réservé à l'Eglise; qu'il ne l'attaque qu'avec des argumens Théologiques; armes*, dit-il, *qui ne sont point défenduës.* Fidéle à sa promesse, il garde exactement les régles d'un dispute sage & modérée, où l'on cherche uniquement à éclaircir la vérité. Cependant le P. de *Graveson* a pris ces paroles pour une déclaration de guerre contre les

Prédéterminans ; & l'on verra par la ſuite, à quel point elles ont enflammé ſon zêle pour la défenſe de ſon école.

Et, pour entrer dans quelque détail, le P. de *Meyer* dit donc, I°. Que lorſque *Calvin* introduiſit ſa grace efficace par ellemême prévenante & prédéterminante, ſeule cauſe de la converſion, & de tout bon mouvement du cœur, il la donna pour un dogme nouveau, contraire au ſentiment des Anciens, & à la Tradition. II°. Il fait voir que les Catholiques qui attaquérent cet Héréſiarque avant & après le Concile de *Trente*, convenoient avec lui de la nouveauté de ſon opinion, & la combattoient par cet endroit. Contentons nous d'écouter le célébre *ſtapléton. Primum ſententiæ ſuæ abſurditatem & impietatem prodit ipſe Calvinus, dum diſerte profitetur, multis ſæculis aliter traditum & creditum fuiſſe. Fatetur ergo efficacem à ſe ipſa gratiam, novellum eſſe, ſuique cerebri commentum.* C'eſt la grace efficace par elle même, que *Calvin* avoüe être de ſon invention, & que les Docteurs Catholiques combattent contre ce Nova-

teur. Ils ſoutiennent encore contre lui la coopération de la volonté à la grace, par une action propre de cette faculté de l'homme, qui met en exercice la force & la vertu qu'elle a de faire agir : de ſorte que la grace & le libre arbitre excité, prévenu & aidé par la grace, ſont deux cauſes partielles de la converſion du cœur; IIImt. Le P. de *Meyer* prétend que c'eſt vraiſemblablement ce ſyſtême de *Calvin*, tel que nous venons de l'expoſer, que le Concile de *Trente* à condamné dans la VI. Seſſion, de l'aveu même de *Calvin*. IVmt. Enfin, dit le P. de *Meyer*, ſur tous ces points, les *Thomiſtes* ſont d'accord avec *Calvin*. La conſéquence eſt aiſée, & ſe préſente d'elle même. Tel eſt le fond de la premiére Diſſertation, que le P. de *Graveſon* a entrepris de réfuter dans ces Lettres. Au reſte, cette conformité de ſentimens entre *Calvin* & les *Prédéterminans*, le P. de *Meyer* la prouve par la comparaiſon des textes de l'Héréſiarque & de ceux des premiérs Auteurs de la Prémotion Phyſique, *Bannez*, *Alvarez*, *Cabézudo*, *Avila*. *Bannez* ne peut ſoufrir que le libre arbitre ſoit

regardé *quasi causa partialis, quæ conjuncta cum divino concursu producit effectum conversionis.* Et la raison qu'il en apporte, c'est que *ipsa & concurrentia liberi arbitrii effectus est necessario conséquens necessitate conséquentiæ ex divino auxilio efficaci.* Selon *Alvarez* sur le Chapitre X. D'Isaïe : *Respectu Dei omnis causa secunda, & homo ipse se habet ut baculus.* Et pourquoi ne pas plutôt comparer l'homme à un arbre ? C'est, réprend *Alvarez* (bien ou mal, il n'importe, on n'en connoit pas moins son sentiment,) c'est que *Arbor motum habet & vitam, flores & frondes fructus que producit : baculus autem INANIME-QUODDAM est, & immobile.* N'est-ce pas là le *velut INANIME QUODDAM nihil omnino agere, meréque passive se habere*, qui a été Anathématisé par le Concile de *Trente* ? Ce Saint Concile avoit défini, session VI. Canon IV. *Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum .... non POSSE dissentire, si velit ..... Anathema sit.* Bannez selon son systême enseigne : *Consistit necessitas divinæ scientiæ in efficacia primæ causæ, cui nul-*

la inferior causa POTEST *resistere, neque se subtrahere ab ejus déterminatione.* Cabezudo : *IMPOSSIBILE est auxilium efficax movere voluntatem, & ipsam non operari.* Avila : *Posito quod Deus operetur in nobis velle converti : ex ipsamet motionis divinæ virtute fit ut NON POSSIM non velle.* Nous ne faisons qu'indiquer les raisons qui ont porté le P. de *Meyer* à croire que la Grace efficace par elle même, comme la soutiennent les *Thomistes* est une production de *Calvin*, condamnée au Concile de *Trente*, comme détruisant la Liberté.

A tous ces argumens que répond le P. de *Graveson*. Calomnie grossiere ; *Putidam calumniam.* Vieille chanson, sifflee de tout le monde ; Fable mal conçuë, mal concertée : *Veterem cantilenam, & male consarcinatam fabulam.* Pur paralogisme, *farci* de vaines impostures, & de faux principes ; *Purum paralogismum, vanis imposturis falsisque principiis infartum.* Argument frivole qui n'a ni queuë ni tête, & dans lequel il ne paroit pas une once de raison, ni une étincelle de vérité. *Futilitatem istius argumen-*

ti, quod nec caput nec caudam habet, & in quo nec mica rationis, nec scintilla veritatis apparet. Mensonge manifeste; *Luculentissimum mendacium.* Il est vrai qu'il a demandé au P. de *Meyer* la permission de lui donner ce démenti: *At ipse, (cum bonâ illius veniâ) dixerim hoc esse luculentissimum mendacium*; après quoi il n'a plus fait difficulté d'y revenir, pour ne pas laisser inutile la permission qu'il a eû la précaution de demander. C'est la haine & la colere qui transporte le P. de *Meyer* contre les *Thomistes*, qui lui a fait imaginer la ressemblance qu'il trouve entre la doctrine de *Calvin*, & celle des *Prédeterminans*: *Irâ & odio percitus in doctrinam scholæ Thomisticæ de Gratiâ per se efficaci, multis calumniis Thomistas oneravit.* Le P. *Assermet* a jugé comme le P. de *Meyer* que *Calvin est l'inventeur de la grace efficace par elle même*: c'est une haine plus que vatinienne qui lui a fait franchir toutes les bornes de la modestie: *effractis omnibus modestiæ cancellis suum in scholam Thomisticam exulceratum animum, & plusquam vatinianum odium prodere non dubitavit.* Voilà une partie des ré-

ponſes de cette nature, qui compoſent l'Ouvrage du P. de *Graveſon.* Peut-on, après les avoir luës, ne pas convenir qu'il a bien profité des exemples de modeſtie & de patience dont l'Ecole Thomiſtique fait ſelon lui profeſſion, *Thomiſtæ modeſtiam & patientiam in mores invexerunt*. Ces Lettres comme l'on voit, en fourniſſent à chaque page des preves convainquantes. Les Thomiſtes auroient bien ſouhaité de pouvoir continuer à n'oppoſer à leurs adverſaires que le bouclier du ſilence & de l'humilité. *Optaſſent Thomiſtæ ut ab æmulorum calumniis uno ſilentii & humilitatis clypeo ſe ſe tutarentur* ". Mais bouclier elle même & rempart de " l'Egliſe, l'Ecole Thomiſtique ſembleroit " trahir la cauſe de cette Egliſe " dont elle eſt un ornement, ſi elle " laiſſoit ſans défenſe cette doctrine». Le P. de *Graveſon* pourroit-il parler avec plus de modeſtie ?

Que ſi l'on attend des réponſes un peu plus ſatisfaiſantes que les exclamations que nous venons de rapporter, le P. de *Graveſon* ne les a pas oubliées, & il n'a pas voulu qu'on les oubliât : il les repéte éternellement, nul Auteur

ne s'eſt jamais tant défié de la mémoire de ſes Lecteurs. Il répond donc I°. Que de grands hommes & de ſçavans Théologiens ont juſtifié la doctrine des *Thomiſtes* contre le réproche qu'on lui fait de conformité avec celle de *Calvin* & de *Janſenius*. Il nomme entre autres, l'illuſtre Archevêque de *Combray*, M. de *Salignac* fénelon; qu'il appelle *Solignac*, M le Cardinal de *Biſſy*, M. *Tournely* &c. Il y joint pluſieurs Jéſuites célébres, les P P. *Annat*, *Ripalda*, *Martinon*, *Dechamps* &c. Sans parler des *Thomiſtes* en plus grand nombre, dont il donne la liſte, ni de *Paſcal*, dont le témoignage ne leur eſt pas fort avantageux. Il pouvoit y ajouter *Janſenius* lui même qui ſe mocque de la Prémotion phyſique, comme d'une chymere forgée dans l'Ecole *d'Ariſtote*. Mais quoiqu'il en ſoit le P. de *Meyer* n'ignoroit point toutes ces autorités. Il leur avoit oppoſé des raiſons, & c'eſt à ces raiſons qu'il falloit répondre. II°. La doctrine des *Prédéterminans* eſt celle de Saint *Auguſtin* & de Saint *Thomas*. Il y a long-tems que les

Thomistes le disent, sans avoir pû en convaincre leurs Adversaires. On en disputera encore longtems apparemment, sans convenir de rien. III°. Plusieurs Souverains Pontifes, & surtout *Benoit* XIII. ont déclaré par leurs Bulles & par leurs Décrets, que les *Thomistes* se glorifioient avec raison de l'antiquité de leur systême de la *Grace efficace par elle même*, comblé de louanges par les Papes Anciens & modernes, approuvé par les Conciles, principalement par le Concile Oecuménique de *Trente*, tiré des Saints Peres, nommément de S. *Augustin* & de S. *Thomas*, soutenu avec ardeur par les plus illustres Ecoles Catholiques, telles sont les expressions que l'Auteur oppose pour toute réponse aux argumens du P. de *Meyer*. La doctrine la plus contraire à celle des *Thomistes*, vante aussi ses Bulles & ses Décrets des Souverains Pontifes. *Sixte* V. dans sa Bulle *Triumphantis*, adressée à tous les Patriarches, Archevêques, & Evêques du monde Chrétien, & signée de cinquante Cardinaux, affichée aux portes de S. *Jean de Latran*; de S. *Pierre*, de la Chan-

cellerie Apostolique, & aux Champs de *Flore* réleve autant la Théologie de S. *Bonaventure*, que *Benoit* XIII fait valoir celles des *Dominicains* dans son Bref de l'année MDCCXXIV, & dans sa Bulle *Prétiosus* donnée en MDCCXXVII, adressées seulement à leur Ordre, & qui ne sont point signées des Cardinaux, ni publiées comme celle de Sixte V. Le même *Sixte* V. cite la Bulle *superna* de Sixte IV. qui dit à-peu près de S. *Bonaventure*, ce que *Benoit* XIII. dit de S *Thomas.* Voici les paroles de Sixte IV. (*Et de divinis Litteris scripsit, ut in eo spiritus S. loquutus videatur,*) paroles confirmées & approuvées par *Sixte* V. Les Défenseurs de la sçience moyenne, fournissent aussi de très amples listes d'Evêques, d'Archevêques, de Cardinaux de Docteurs des plus célébres, d'Universités fameuses, qui ont suivi leur systême. Et pour ce qui est des Conciles & en particuliér du Concile de *Trente*, il est certain qu'ils n'ont point authorisé *la Grace efficace par elle même* au sens des Thomistes Contens de décider le dogme, ils n'entrent point dans les systêmes des Théologiens. Et

comment le dernier Concile général, auroit-il ſuivi & approuvé celui dont les Théologiens de ce tems là jugeoient que *Calvin* étoit l'Inventeur, & qui au moins, ſembloit favoriſer les erreurs que condamne ce Concile.

IV°. Mais, dit le P. de *Graveſon*, *Calvin* n'a été condamné que parce qu'il enſeignoit ouvertement que la volonté ne peut réſiſter à la *Grace efficace par elle même*, qui la néceſſite ſans la contraindre. Il eſt vrai que *Calvin* ſoutenoit ce dogme hérétique; mais c'eſt une preuve de ſa ſincérité & de ſa bonne foi. Il n'admettoit cette conſéquence que parce qu'il la voyoit clairement dans le principe; c'eſt-à-dire, dans l'idée de grace efficace par elle même. D'ailleurs le P. de *Meyer* prétend avoir démontré que c'eſt ce principe même que la Grace eſt efficace par elle-même, qui a été condamné par le Concile de *Trente*. Qui ne croiroit que ce P. approuve la Grace néceſſitante de *Calvin* & de *Luther*, en entendant ſon Adverſaire s'écrier qu'il s'étonne que peu touché de ſon honneur, & de celui de ſa Compagnie, il ait entrepris de juſtifier ſur ce point

ces deux Héréſiarques ? Eſt-ce juſtifier un ſentiment, que d'en condamner le principe, & d'aſſurer que l'un & l'autre ſont également contraires à la doctrine Catholique ? Mais que le P. de *Graveſon* ſoit tranquille ſur l'honneur de la Compagnie ; elle ne craint point qu'on l'accuſe d'adopter la Grace néceſſitante ; quoiqu'il ait voulu prouver dans une de ſes Lettres, que la doctrine de *Molina* approche plus du Janſéniſme, que celle des *Thomiſtes*. Qu'il juſtifie bien ſon ſentiment ſur ce ſujet, & ſon école aura lieu d'être contente de ſes ſervices. Ce qui le fache c'eſt que le P. de *Meyer* prétend que du principe que la grace eſt éfficace par elle même, *Calvin* n'a point tiré d'autres conſéquences, que celles que les *Prédéterminans* en inférent ; c'eſt-à-dire, pour nous exprimer, comme le P. de *Graveſon* & le P. de *Meyer*, que ſi *Calvin* en conclut que cette Grace eſt néceſſitante, il ne parle que d'une *néceſſité de conſéquence*, non d'une *néceſſité de conſéquent* ; d'une néceſſité *ſecundum quid* ; non d'une néceſſité *abſoluë* ; d'une néceſſité qui ne vient pas de la nature de la volon-

té ; mais de la nature de la Grace ; & qu'enfin, si notre volonté ne peut pas réfuser sont consentement à la Grace, ce n'est que dans le *sens composé*, & non dans le *sens divisé* ; toutes conséquences admises par les *Thomistes*. On peut voir dans le P. de *Meyer* les preuves de cette conformité, qui est avouée, même par le P. de *Graveson*, excepté, en ce qui régarde le *sens composé* & le *sens divisé*.

Selon le R. P. Graveson, le *sens composé* de *Calvin*, c'est la Grace jointe à la volonté, ou la volonté actuellement excitée & muë par la grace. De sorte que dans *Calvin*, cette proposition : *la volonté ne peut résister dans le sens composé*, signifie. *La volonté, mue par la grace, ne peut lui réfuser son consentement* ; NON POTEST DISSENTIRE. Au lieu que continuë le P. *Graveson*, chez les *Thomistes*, le *sens composé*, C'est le consentement actuel à la grace, joint au réfus d'y consentir, & à la résistance actuelle ; *consensus cum dissensu*. Ainsi, quand ils disent que la volonté ne peut pas résister à la grace, dans le *sens composé*, cela signifie qu'elle ne peut pas joindre le con-

ſentement à la réſiſtance, & au réfus de conſentir. Au contraire quand ils diſent la volonté peut réſiſter dans le *ſens diviſé*, cela veut dire qu'elle joint au conſentement actuel, qu'elle donne à la grace, le pouvoir d'y réſiſter.

Mais pourra-t-on repliquer, prémiérement, ce n'eſt point ainſi que les Anciens *Prédéterminans* ont entendu leur fameuſe diſtinction du *ſens diviſé*, & du *ſens compôſé*, comme on le peut conclure évidemment de leurs textes que nous avons rapportés, ſans qu'il ſoit beſoin de le prouver ici plus particuliérement; ils l'ont entenduë préciſément comme *Calvin*. Ce paſſage ſeul de François d'*Avila*, dans ſon Traité *de Auxiliis*, publié à *Rome* l'an 1599. & dédié au Pape Clement VIII, ne laiſſe aucun doute ſur cela. *Non video quomodo ſtare poſſit quod ſtante adhuc Efficaci voluntate Dei, convertendi hominem, poteſt adhuc arbitrium reſiſtere* C'eſt ce que dit encor le même *Auteur*: *In ſenſu compoſito, durum eſt, imò impoſſibile contra ſtimulum divinæ gratiæ efficientis recalcitrare.* En ſecond lieu les nouveaux *Thomiſtes*, veulent-ils dire, que la volonté muë par la grace peut

joindre la réſiſtance actuelle, & le réfus de conſentir avec cette grace actuellement agiſſante en celle? Ce n'eſt pas là leur compte, & leur grace efficace changeroit de nature. Des quelle eſt préſente, le conſentement ſuit toûjours; en ſuppoſant ce conſentement, on ne peut joindre avec lui, ni par conſéquent avec la grace, le réfus de conſentir. Reſte donc à la volonté le pouvoir de réſiſter à la grace dans le *ſens diviſé* de la grace, c'eſt-à-dire, dans la ſuppoſition de l'abſence de la grace; & c'eſt là le ſentiment de *Calvin*. Et puis, quel eſt ce pouvoir de réſiſter à une grace que l'on n'a pas, & à laquelle on ne peut réſiſter dès qu'on l'a; parce que ce ſeroit en même tems en ſuivre l'impréſſion, & la rejetter; *conſentire & diſſentire*? Enfin le ſens compoſé, ainſi que l'explique le P. de *Graveſon*, convient autant au ſiſtême de *Molina*, ou de *Leſſius*, qu'à celui des *Prédéterminans*, car dans tout ſiſtême il eſt également impoſſible de joindre la réſiſtance au conſentement à la même grace & en même tems: & ce n'eſt que la nécéſſité de juſtifier leur foi, qui force les Thomiſtes de parler

contre leurs principes, & leur doctrine.

Mais reprend le P. de *Graveſon*, ſous l'impréſſion de la grace efficace, & avec elle, ſubſiſte l'indifférence du jugement, & conſéquemment l'indifférence active de la volonté, qui en eſt une ſuite nécéſſaire, puiſque celle-là eſt le principe, & la racine de celle-ci. C'eſt pour cela que les Bienheureux qui voient Dieu *intuitivement*, & qui le connoiſſent ſouverainement aimable, ſont déterminez *néceſſairement* à l'aimer, parce que n'ayant point à cet égard, l'indifférence du jugement, ils ne peuvent avoir celle de la volonté. Tel eſt le grand argument des *Thomiſtes*, que le P. de *Graveſon* débite d'un air victorieux. Argument mille fois rebatu, & réfuté mille fois; diroit le P. de *Graveſon*, *Quod nec caput nec caudam habet* &c. puiſque la conſéquence n'en vaut pas mieux que l'antécédent, & que la preuve qu'on y joint, eſt un paralogiſme qui choque les premiérs principes & les plus évidens de la Dialectique. Mais en convenant même que le raiſonnement eſt juſte & ſolide, on en concluroit pré-

ciſément le contraire de ce que les *Thomiſtes*, s'y propoſent. *Avec la grace efficace demeure l'indifférence du jugement, & par conſéquent celle de la volonté, en quoi conſiſte la liberté:* diſent les Thomiſtes ; leur dira-t on, donc *la grace n'eſt pas efficace par ſa nature.* Les Anciens *Thomiſtes* raiſonnoient bien plus conſéquemment; ils n'avoient à défendre que leur principe; ſi on le leur accordoit, tout l'édifice ſe ſoutenoit. Il eſt vrai que la liberté couroit de grands riſques, ainſi que quelques-uns de leur Ecole l'ont reconnu. Et voilà pourquoi le P. de *Meyer*, prétend que c'eſt le principe même de la grace efficace par elle-même, & prédéterminante qui eſt condamné par le Concile de *Trente*.

On objecte aux *Thomiſtes* que les *Proteſtans* ont adopté ce ſyſtême, & qu'ils s'en prévalent dans leurs diſputes contre les Catholiques; oppoſant à ceux qui les combattent, cette doctrine & ſes défenſeurs. La réponſe du P. de *Graveſon* mérite d'être rapportée ici. Une telle ſociété avec une Ecole Catholique, recherchée par des Hérétiques, ouvertement ſéparés de

l'Eglise, devoit-elle être avoüée, dévoit-elle être confirmée par les *Thomistes*? Le P. *Amst* autrefois *ne doutoit pas* qu'ils ne les désavoüassent & *qu'ils ne chassassent ces guêpes qui s'insinuent dans les ruches des abeilles, pour laver la tache que cette alliance pourroit faire à leur honneur.* Le P. de *Graveson* ne l'entend pas ainsi, & il ne prétend pas se priver de ce renfort. Parmi ces *Protestans*, qui, sans changer de sentimens, sont devenus *Thomistes*, on nomme *Pierre du Moulin*, *Guillaume Amésius*, & *Guillaume Twis* Raisonnement sophistique; s'écrie le P. de *Graveson*, honteuse calomnie! Le P. de *Meyer*, ignore-t'il que depuis longtems les *Luthériens*, & les *Calvinistes* ont abjuré les erreurs de leurs Maîtres sur la grace, & qu'ils se sont rangés du côté des *Thomistes*? De ce nombre sont les trois qui viennent d'être nommez. Voyons donc ce qu'on pense sur la matiére en question; ces nouveaux Prosélytes de la doctrine Thomistique. *Du Moulin*, a écrit sur la grace dans le sens de *Calvin*, il ne fait que le copier & l'expliquer. Comme cet Hérésiarque, il enseigne que

la ſeule contrainte, & non la nécéſſité détruit la liberté; que l'Opération de la Grace eſt la ſeule cauſe de la bonne action; il traite de *Démi Pélagiens* les Catholiques qui diſent qu'elle eſt produite en partie par la grace, & en partie par le libre Arbitre; c'eſt-à-dire, que ces deux cauſes concourent & coopérent, par exemple, au même acte de foi, que l'homme péche nécéſſairement, & qu'il ne laiſſe pas d'être coupable &c. Il ſe déclare contre la grace univerſelle de *Caméron* Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à *Saumur*; quoi qu'abſent, il fut régardé comme l'Oracle du ſynode de *Dordrect*. Enfin *c'étoit aſſurément, de l'aveu de tout le monde, le plus rigoureux Calviniſte qui fut alors, & le plus attaché à la doctrine que Gomar ſoutenoit contre Arminius*. C'eſt le portrait qu'en fait Mr. *Boſſuet*. Or *Gomar* enſeignoit le Decret abſolu, tant pour la réprobation, que pour la prédeſtination, & la grace *irréſiſtible*, pour les Elus.

Améſius étoit un Sectateur rigide du Puritaniſme, dit Mr. *Bayle*, & ſes Ouvrages le prouvent aſſés. On prétend qu'il approuva même les folles

visions des *Quakers* , ou *Trembleurs*. *Twisius* étoit un vieux Calviniste tout plein de la doctrine de son Maître, & très attaché à ses sentimens. Il traite l'hérésie *Prédestinatienne* de chimere & de fable, de l'invention des *Demi-Pélagiens* : c'est-à-dire, qu'il regarde comme orthodoxe, la doctrine du *Prédestinatianisme* , qu'il attribuë à S. *Augustin* , & aux *Dominicains* , à cause de leurs Decrets Prédéterminans, pour lesquels il se déclare. Il dit que les Papistes l'ont défigurée, & que *Calvin* l'a remise dans son jour. Il nomme le Concile de *Trente* un *Conciliabule*, & un *Mistere d'iniquité*, parce qu'il a défini que Dieu n'abandonné point l'homme qu'il n'en soit auparavant abandonné, ce qui arriveroit dans le sentiment d'*Alvarez*. Voilà les *Thomistes*, du P. *Graveson*, voilà ses Catholiques sur la Grace, avec lesquels il ne fait point difficulté de s'unir d'intérêt, pour souteni la même cause.

Après s'être défendu, comme nous venons de le voir, contre ce qu'on apporte à son systême, le P. de *Graveson* , pour ne pas demeurer tou-

jours ſur la déſenſive, entreprend, d'attaquer à ſon tour, & d'avancer, dans le pays ennemi. On a, dit-il, deux ſortes d'ennemis à combattre: les uns, qui jugeant la doctrine de *la Grace efficace par elle même*, fauſſe & dangereuſe, l'attaquent pour la détruire; & ce ſont des Catholiques. Les autres, qui voyant qu'elle eſt très propre à ſoutenir leurs erreurs, ſe déclarent en ſa faveur, & ſoutiennent qu'ils ne penſent point autrement que les *Thomiſtes*; ce ſont les hérétiques; les *Calviniſtes*, & ſurtout les *Janſéniſtes*. Contre les prémiers, le P. de *Graveſon* avance ce Paradoxe, que la doctrine de *Molina*, approche plus du Janſéniſme, que celle des *Thomiſtes*. Pour le prouver, il expoſe d'abord XIV. différences qu'il trouve entre la doctrine de *Janſénius*, & celle de ſon Ecole. Par exemple, *Janſénius*, mépriſe les Théologiens Scholaſtiques; les *Thomiſtes* les eſtiment. Les *Thomiſtes* enſeignent la poſſibilité de l'*Etat de pure nature*, *Janſénius* la nie &c. Que fait cela, dira un Lecteur à la diſpute entrepriſe pour défendre la prémotion Phyſique? Mais le R. P. ajoûte que ſon Ecole enſeigne les propoſitions

contradictoires à celles qui contiennent les erreurs de *Jansénius*, & il en fait le dénombrement. Cela prouve que cette Ecole est Catholique, & on ne dispute pas cette qualité aux vrais *Thomistes*. Mais est-ce en conséquence de leur systême sur la grace ou du moins en conformité de ce systême, qu'ils sont Catholiques? Le P. *Graveson*, n'entreprend pas de le prouver. A quoi servent dix propositions Catholiques, si une onziéme que l'on admet, renverse ce qu'elles établissent? C'est-là qu'il falloit porter le rémede.

Le P. *Graveson*, n'est pas plus heureux dans le parallele, qu'il fait du systême de *Molina* avec la doctrine de *Jansénius*. Il le compose ce parallele de choses, ou qui n'entrent point dans le plan que Jansénius a suivi, ou qui n'intéressent point la foi. Il veut, par exemple, que la *science moyenne* soit nécéssaire à *Jansénius*, pour expliquer l'éfficacité de la Grace *Jansénius* ne se réconnoitroit point-là. Et, quand il auroit pris de *Molina* la *science Moyenne*, seroit-il répréhensible, en cela? Le P. de *Graveson* même ne le prétend pas. Tout le reste du paralle-

le eſt de la même force.

Pour ce qui eſt des Ennemis de la ſeconde eſpéce, le P. de *Graveſon* réfute fort au long les erreurs condamnées dans *Calvin*, dans *Luther*, dans *Janſénius*, & dans *Queſnel*. On ne peut que loüer ſon entrepriſe, il ſeroit à ſouhaiter qu'il les eut combattu avec des armes plus propres à lui donner ſur ces hérétiques une victoire non équivoque. Qu'il permette de lui faire encore quelques queſtions. Où a-t-il pris que le Décret du général des Jéſuites *Aqua viva*, eſt contraire à la doctrine de *Molina*? Et comment prouvera-t'il que ce Théologien ne diſtingue la grace efficace, de la grace ſuffiſante, que par l'événement? Pourquoi attribuë-t'il, ſpécialement à ſon Ecôle, & privativement aux autres, le ſentiment de la prédéſtination gratuite à la grace? Ignore-t'il, que parmi ceux qu'il appelle *Moliniſtes*, pluſieurs des plus célébres, *Suarez*, *Ruiz*, *Molina* lui-même, & pluſieurs autres l'enſeignent de la même maniére? Quelle eſt, parmi les Catholiques, cette Ecôle *Auguſtinienne*, qu'il diſtingue de l'Ecole *Tho-*

mistique ? On sçait qui sont ceux qui dès les commencemens se sont attribué le titre d'*Augustiniens*, & de *Disciples de S. Augustin.* Les compte-t'il pour Catholiques ? Il se contrediroit lui-même.

Le P. *Graveson* employe la *troisiéme Classe* de ses *Epitres*, à combattre plus directement la doctrine des *Molinistes*, sur la science moyenne, la Prédestination, la grace qu'il appelle *versatile* & *congrüe*, sur la *partialité* des causes, la grace de Dieu, & la volonté de l'homme, dans les actions salutaires. Aux Adversaires, qu'il avoit combattus dans les prémiérs volumes. Le P. *Daniel*, le P. de *Meyer*, le P. *Assermet*, il associe dans celui-ci Mr. *Tournely*. Il passe aux prémiérs leur Molinisme ". Mais qu'un Docteur "célébre de Sorbonne, *que Mr. Tour-* "*nely ait donné tête baissée dans cette* "*doctrine, qu'il ait abandonné le grand* "*chemin de la grace efficace par sa na-* "*ture, chemin toujours suivi par la Fa-* "*culté de Paris, c'est ce qu'il ne peut* "*comprendre*". L'étrange effet de la prévention! Le P. *Graveson*, est Docteur de *Sorbonne*; il ne peut ignorer que

cette Ecôle n'eſt aſſujettie, ni même attachée à aucun ſyſtême particuliér ſur l'éfficacité de la grace, que de tout tems on y a enſeigné, & ſoutenu des ſentimens opposés à la nouvelle doctrine de la *Prémotion phyſique* ; que des Ordres entiérs, dont pluſieurs membres y prennent réguliérement les dégrés combattent par l'engagement de leur Profeſſion, & par état, cette opinion des *Thomiſtes* ; que parmi ceux qui ſont plus libres, on eſt partagé, & que chacun prend le parti qui lui plait. Le P. *Graveſon* ſait tout cela, & il ne laiſſe pas de dire, que la *Sorbonne*, a toûjours ſoutenu la *Grace efficace par elle même* ; c'eſt-à-dire, dans ſon idée, la *Prémotion Phyſique*. Au reſte l'aveu que fait ce Pere de l'inutilité de ſon travail, à cauſe de la multitude des Ouvrages, qui ont traité à fond la matiére, nous diſpenſe de le ſuivre dans cette diſpute qu'il rénouvelle, & d'en rendre compte au Public. Il nous ſuffit d'en avoir marqué le ſujet, & d'avertir comme l'Auteur, qu'on n'y trouvera rien de nouveau.

ARTICLE VI.

CÉRÉMONIES ET COUTUMES Religieuſes de tous les Peuples du Monde, repréſentées par des figures deſſinées de la main de Bernard Picard. Avec une explication Hiſtorique & quelques Diſſertations Curieuſes. Tome prémier, qui contient les Cérémonies des Juifs & des Chrétiens Catholiques. A Amſterdam, chés J. F. Bernard. 1723.

Suite de l'ARTICLE CXVIII. au mois de Décembre 1730.

NOus avons rendu compte de deux *Diſſertations*, l'une, ſur le Culte Religieux, l'autre, ſur les Cérémonies & les Coutumes qui ſont aujourd'hui en uſage parmi les Juifs. Il s'offre une ſeconde Diſſertation ſur les Cérémonies des Juifs, où l'on fait la comparaiſon de ces Cérémonies avec la Diſcipline de l'Egliſe. La *Diſſertation* eſt compriſe en 19. Chapitres. On y trouve d'abord un principe commun aux Chrétiens & aux Juifs, enſuite la Théologie des Juifs, leur

Morale comparée avec la nôtre, leurs Loix, leur grand Consistoire, leur Synagogue & ses Ministres; l'origine des Eglises Chrétiennes, des Evêques; des Prêtres; la conformité qui se trouve entre le Christianisme & la Synagogue, entre leurs Bénédictions, leurs Fêtes; l'état des Juifs après la destruction entiére de Jérusalem, l'utilité de la Langue Hébraïque, une Méthode pour l'apprendre; enfin les Liturgies ou Messes qui sont en usage. Nous toucherons legérement ces Articles; nous en passerons quelques-uns, qui ne contiennent que des matiéres dont nous avons déja parlé.

Selon l'Auteur, le Principe commun des Juifs & des Chrétiens, du moins de la plûpart des Chrétiens, c'est la Révélation, ou la Parole de Dieu manifestée, soit par l'Ecriture, soit par la Tradition. Les Chrétiens s'appuyent sur l'Ecriture & la Tradition, les Juifs s'appuyent, ou prétendent s'appuyer sur la Tradition & l'Ecriture. C'est sur l'une & l'autre qu'ils établissent leurs Cérémonies & leur Culte. Ils sont obligés de croire, sous peine d'excommunication, non seu-

lement que Dieu a dicté à Moïse tout ce que renferme le Pentateuque, jusqu'aux syllabes ; mais encore, que Dieu a lui-même expliqué la Loi à Moïse ; que cette explication s'est conservée parmi eux sans interruption depuis Moyse, passant de bouche en bouche, jusqu'à ce qu'enfin ils ayent été forcés de la mettre par écrit pour la conserver après la ruine de Jérusalem & dans la dispersion ; & c'est une Tradition que les Juifs ne font point difficulté d'égaler à l'Ecriture. Mais, on sçait que les Prophêtes & Notre-Seigneur même, ont condamné plusieurs Traditions Judaïques, le nombre en est si grand aujourd'hui, que toute la vie de Moïse n'eût pas suffi pour les recevoir de Dieu sur la Montagne de Sinaï, où l'on suppose qu'il les reçut pendant l'espace de quarante jours.

La Croyance des Juifs consiste surtout en 13. Articles que nous avons raportés. Ces Articles regardent l'Existence de Dieu, son Unité, sa Spiritualité, son Eternité, les Prophêtes Hébreux, la prééminence de Moïse sur les autres Prophêtes, l'origine &

l'explication Divine de la Loi, l'immutabilité qu'on lui attribuë, la Providence, les recompenſes ou les châtimens de l'autre vie, le Meſſie, la Reſurrection. Il n'eſt pas étonnant, dit l'Auteur, que les Chrétiens penſent comme les Juifs, ſur bien des Articles, puiſque Nôtre-Seigneur aſſûre qu'il n'eſt point venu pour détruire la Religion des Juifs, mais pour la perfectionner. Ils n'ont point d'autre fondement de leur Morale que le Décalogue. L'amour de Dieu ne leur eſt pas moins recommandé par leurs Docteurs, qu'à nous, ils conſidérent, comme une bénédiction de Dieu, la multitude énorme de leurs Cérémonies. Ils reconnoiſſent volontiers, dans la Loi de Moïſe; 613. Préceptes principaux, ſans compter ceux de leurs Sages & de leurs Docteurs, auſquels ils attribuent, comme à Moïſe, le pouvoir de faire de nouvelles Ordonnances. On ſçait que Moyſe en fit dans le conſiſtoire de ſon tems.

Le grand Conſiſtoire, ou le Sanhedrin des Juifs, étoit composé de 70. Anciens. Un des Anciens en étoit le Chef où le Préſident. On donne au

Présіdent deux eſpéces de Conſeillers Aſſeſſeurs ; tous les autres étoient aſſis dans un demi cercle ; au milieu duquel étoit le Préſident ayant ſes Aſſeſſeurs à ſes côtés. L'ordre de cette ſéance a paſſé du Conſiſtoire aux Synagogues , & enſuite aux prémiéres Aſſemblées des Chrétiens. Rien de plus grand dans la République des Hébreux que ce Sanhedrin , il paſſoit pour la colomne de la véritable Doctrine , il avoit le pouvoir de fixer le ſens de la Loi , & ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à ſes Déciſions, étoient regardés comme des rébelles & des excommuniés ; à quoi le Fils de Dieu faiſoit alluſion apparemment , lorſqu'il prononçoit contre ceux qui ne voudroient pas écouter l'Egliſe, cette redoutable Sentence , *Sit tibi ſicut Ethnicus & Publicanus*. Image naïve de nos Conciles , il y avoit un Préſident ou un Chef dans chaque Synagogue , il y en avoit un dans les Aſſemblées des Chrétiens. Ceux qui tenoient le prémier rang dans les Synagogues, étoient ordinairement appellés *Anciens* , à l'imitation des 70. Anciens que Moïſe établit pour être les Juges du Sanhedrin.

Ceux qui tinrent le rang d'Anciens, dans les prémiéres Assemblées des Chrétiens, prirent aussi le nom d'Anciens *Presbyteri*. L'Auteur continuë de montrer la conformité qu'il trouve entre la Synagogue & l'Eglise, le raport ou la difference qu'il observe entre les Priéres des Juifs & les Priéres des Chrétiens, entre les Bénédictions & les Fêtes des Juifs, & les Fêtes & les Bénédictions des Chrétiens. Par exemple, la Pâque & la Pentecôte sont célébrées, & par les Chrétiens, & par les Juifs : mais differemment; La Pâque des Juifs ne fut jamais que la figure de celle des Chrétiens. Les Chrétiens n'ont point d'autre Agneau Pascal que J. C. *Pascha nostrum immolatus est Christus*. Cor. 1. c. 5. Pourquoi les Juifs observent-ils la Fête de la Pentecôte ? Pour honorer le jour que Dieu donna la Loi aux Israëlites, au milieu des Eclairs & des Tonnerres. Pourquoi les Chrétiens observent-ils la Fête de la Pentecôte ? Pour honorer le jour que la nouvelle Loi fut imprimée par le S. Esprit dans le cœur des Apôtres, sur lesquels il descendit avec un grand bruit & comme une flamme.

Enfin, après nous avoir retracé l'état où les Juifs se trouvérent, quand Jérusalem fut détruit; après nous avoir parlé de leurs Ecoles, de leurs Etudes Philosophiques & Théologiques, de leurs Ouvrages nombreux sur les Mathématiques & sur la Medécine; après nous avoir donné une Méthode facile pour apprendre la Langue Hébraïque, l'Auteur vient aux Liturgies des Chrétiens pour en faire voir le raport, avec ce qui se pratique dans les Synagogues Juifves.

Le mot de *Liturgie*, dit-il, a été pris du Nouveau Testament, où d'ordinaire il signifie Office ou Ministére public: mais l'Eglise Orientale a restraint ce mot à l'Office particulier de la *Messe*, qu'elle nomme *Liturgie*. La Liturgie a toûjours compris certaines Priéres accompagnées de Loüanges & d'Actions de Grace, qu'on faisoit sur le Pain & sur le Vin, pour les benir, & pour les consacrer, en les changeant au Corps & au Sang du Fils de Dieu par les Paroles Sacramentales que le Prêtre prononce. C'étoit imiter ce que Notre-Seigneur avoit observé dans la Céne. Car sans doute, conti-

nuë l'Auteur, il s'étoit servi de Priéres, de Bénédictions & d'Actions de Grace semblables à celles, dont les Juifs se servoient dans la Cérémonie de l'Agneau Paschal; & il voulut que ses Disciples fissent ce qu'il venoit de faire, en mémoire de lui, comme les Juifs faisoient la Pâque en mémoire de ce qui se passa lorsqu'ils sortirent de l'Egypte. Le nombre des Liturgies est assés grand; malgré une certaine conformité qui y regne. L'Auteur divise les Liturgies en Orientales & en Occidentales. Parmi les Liturgies Orientales, on compte celles des Grecs & des Melchites, lesquelles sont comme la source des autres, celle des Chaldéens ou Syriens, qui sont les Nestoriens, les Jacobites & les Maronites; celle des Cophtes ou Chrétiens d'Egypte; celle des Ethiopiens, celle des Arméniens, celle des Ibériens ou Georgiens; celles des Albanois, des Sclavons, des Circassiens, & des autres Chrétiens, qui sont dans la Tartarie. On peut juger par-là de l'étenduë des Nations, qui suivent le Rit Oriental. L'Auteur ne donne qu'un Abrégé, qu'une idée legére de ces Li-

turgies différentes. Il observe que la Liturgie Grécque, la Liturgie Chaldéenne ou Syriaque, celle des Cophtes, celle des Ethiopiens & celle des Arméniens se célébrent comme la Latine, dans une Langue qui n'est point entenduë du Vulgaire, ou qui l'est peu.

On a vû dans l'Eglise d'Occident, comme dans celle d'Orient, des Liturgies, des Messes différentes. Cette uniformité que nous voyons aujourd'hui dans la Messe Latine, n'a pas toûjours subsisté au même point; mais on peut dire que la substance de la Messe Latine a toûjours été la même.

Voilà le précis de la Dissertation du P. *Simon.* Elle est suivie d'un supplément aux Dissertations précédentes. Le supplément consiste dans des Remarques détachées, qui regardent les Juifs. « Il n'y a point de Prédicatèur Chrétien, dit l'Auteur de ces » Observations, qui ne soit persuadé » que la dispersion des Juifs, depuis » la destruction du Temple & de la » Ville de Jérusalem, a des caractéres » si particuliers, qu'il est impossible » de ne pas y reconnoître la main

» de Dieu. Cette dispersion est deve-
» nuë un champ fertile, où le Chré-
» tien & le Juif moissonnent égale-
» ment. Le Chrétien y trouve la ré-
» probation des Juifs. Les opprobres
» dont on accable par tout ce Peuple,
» le mépris dans lequel il vit, l'abolis-
» sement des cérémonies essentielles
» à la Religion, toute la Hiérarchie
» de son Eglise renversée, ses Tribus
» & ses Familles confonduës, & les
» Sacrifices supprimés: voilà une partie
» des choses sur lesquelles on fonde
» cette fatale réprobation, les Juifs
» au contraire tirent de ces malheurs
» un sujet de gloire, & soutiennent
» toûjours que leur Nation est le cœur
» de l'Univers. Or, le cœur est ce
» qu'il y a de plus noble ».

Ce Peuple se regarde toûjours, malgré sa foiblesse, comme le seul Peuple cheri de Dieu. Les Rabins, les Historiens Juifs répandent leur Nation dans toutes les Contrées de la Terre, ils la font régner en cent endroits; les Souverainetés ne leur coutent rien. Par tout, ils trouvent des traces du Judaïsme, telles sont les idées d'un Peuple nourri autrefois dans les Miracles & les Prodiges; il croit encore

que la nature ne doit jamais parler & agir que pour lui. Il est difficile de revenir de l'orgueil que l'on a une fois fondé sur une origine aussi noble, aussi sublime que l'est celle de la Religion Judaïque.

Cependant il faut avoüer que depuis la mort du Messie, qui leur annonça tant de malheurs, & qu'ils attendent vainement, ils ont été étrangement humiliés, tant par la puissance redoutable des Romains, que par les Chrétiens & les Mahométans mêmes. L'Auteur des Remarques donne une idée assés étenduë de la misére de ce Peuple, dans tous les siécles, qui se sont écoulés depuis la naissance de J. C. jusqu'à nos jours. Par tout on voit des traits effrayans de leurs humiliations prédites par J. C. sans voir nulle part aucun Monument certain de leur Puissance ou de leur Souveraineté imaginaire. L'horreur de leur Deïcide, leur panchant à secoüer le joug de l'autorité, leurs usures leur ont attiré de mauvaises affaires, aussi bien que leurs faux Messies. Car ils ont refusé de reconnoître le vrai Messie pour courir en divers siécles, après

des Impoſteurs, qui ne pouvoient ſervir qu'à le venger, en les rendant plus malheureux encore. On aſſure qu'un de ces Impoſteurs, pour échaper à la pourſuite des Sarrazins, ſe jetta dans une cuve pleine d'eau forte, eſpérant que ſon corps s'y conſumeroit entiérement, & qu'ayant diſparu tout à fait, il paſſeroit du moins après ſa mort, pour ce qu'il avoit voulu paroître pendant ſa vie; mais que malheureuſement pour le faux Meſſie, qui n'étoit pas aſſés Phyſicien, l'eau forte reſpecta quelques parties de ſon corps, qui le trahirent. Etoit-ce un autre *Empedocle*, qui ſe précipita, dit-on, dans les flammes du Mont-Etna; afin de ſe dérober tout entier aux yeux des hommes, & qu'on le prit pour quelque Divinité. Mais ſes ſouliers qu'il laiſſa imprudemment ſur les bords du Volcan, découvrirent ſon extravagance.

Pour diſtinguer les Juifs, & afin qu'on pût être en garde contre eux, on leur a preſcrit en differens endroits des habillemens divers, tantôt un chapeau jaune, par exemple, tantôt un chapeau rouge. Les Juifs de Veniſe, le portent de la plus belle écarlate & doublé de tafetas noir.

Croira-t-on que depuis la deſtruction de Jéruſalem, ſous l'Empereur *Veſpaſien*, les Juifs ayent ſeû leurs Saints ? Ils le prétendent; mais il eſt beaucoup plus évident qu'ils ont leurs Schiſmatiques & leurs Hérétiques. Les Samaritains d'aujourd'hui ne tiennent pour Authentiques, de tous les Livres de la Bible, ſelon le P. *Simon*, que le Pentateuque de Moïſe. Les Caraïtes rejettent la Tradition; à peu près comme les Calviniſtes chés les Chrétiens; les Saducéens nient la ſpiritualité de l'ame & la Réſurrection, n'attendant de Dieu qu'un bonheur qui doit finir avec la vie. On prétend qu'ils ſubſiſtent encore dans l'Afrique: on accuſa les Phariſiens anciens de croire la Metempſycoſe, ou le paſſage de l'ame d'un corps dans un autre, & de donner à ce Paſſage imaginaire, le beau nom de réſurrection. L'on veut que les Juifs Modernes ayent leurs Phariſiens.

La Chine a ſes Juifs, qu'on peut regarder comme une Secte particuliére. La viande de Cochon ne paroît pas plus ſur leur table que ſur celle de nos Juifs. Point de Statuës chés eux,

point d'Images, suivant le rapport du P. *Bozani* : mais ils ne font pas scrupule de mettre dans la Chaire de Moïse, le Tableau, où est écrit le nom de l'Empereur, d'honorer *Confucius*, de rendre à leurs Ancêtres au Printems & en Automne, des honneurs funébres à la maniére des Chinois, & de leur présenter des viandes.

Aprés d'autres remarques de cette espéce, qui peuvent répandre quelque jour, sur les Coûtumes & les Cérémonies des Juifs, on se propose de marquer, autant qu'il se peut, la difference qui se trouve dans une même cérémonie chés les Juifs de differens Rits. On divise ces Cérémonies en trois classes, la prémiére regarde les Cérémonies qui concernent les Conseils Ecclésiastiques, les lieux consacrés à la dévotion, les Ministres de la Religion. La seconde, les Cérémonies des Fêtes, des exercices de Pieté publics ou particuliers. La troisiéme, d'autres Cérémonies où la Religion intervient nécessairement. Un coup d'œil jetté sur les gravûres, fixe les Cérémonies dans l'imagination, & instruit bien plus vite & plus efficacement, que la lecture même. Une fort belle planche

représente, en taille-douce, la Dédicace d'une Synagogue, ou de l'édifice où se font les Assemblées de Religion. Il s'agit de la Dédicace de la Synagogue des Juifs Portugais d'Amsterdam. Cette Synagogue, dit l'Auteur, la plus belle qui soit au monde, fut dédiée, avec toute la solemnité possible, le 10. d'Août 1675. Les Principaux d'entre les Juifs y portérent en Procession la Loi parée richement. Leur Piété fut soutenuë d'une très-belle Musique, & de Discours pathétiques sur la solemnité d'un jour qui doit être mis au nombre des plus heureux, que leur Nation ait vûs depuis la destruction de Jérusalem. La Fête dura huit jours, & l'on en célébre l'anniversaire toutes les années. Un des Prédicateurs de la Cérémonie, se signala par un trait inoüi. Donnant libre carriére à son imagination, il trouva dans Isaïe, non seulement la construction de la Synagogue, mais le nom même de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, qui étoit alors Capitaine Général des sept Provinces-Unies.

On voit, avec plaisir, la Procession des Palmes en taille-douce, aussi-bien

que le repas des Juifs pendant la Fête des Tentes ou des Tabernacles. Cette Fête eſt l'image du ſéjour des Iſraëlites dans le Déſert, & des ſoins de la Providence, qui conſerva la Nation 40. ans entiers dans des Plaines ſtériles. Les Juifs paſſent la Fête dans les Tentes, les Tentes des Riches ſont ornées de Tapiſſeries, & couvertes de branches d'arbres, chargés de fruits; quelquefois on y voit des Citrons, des Oranges, &c. Les Juifs prétendent que la nouvelle Lune eſt particuliérement la Fête des Femmes. Les Cérémonies de la Priére & de la Solemnité du Sabat, les Cérémonies des Noces, les Cérémonies Funébres, &c. ſont des détails qu'on ne peut abréger.

Suivent les Cérémonies de l'Egliſe Catholique, que l'Auteur expoſe dans une Diſſertation ſur la Religion Chrétienne, ſuivant les Principes des Catholiques.

L'Etre Suprême eſt un Eſprit. Il faut donc l'adorer en eſprit. Le tribut de nos hommages eſt d'autant plus parfait, que notre eſprit y a plus de part. Mais ce qui eſt purement ſpiri-

tuel, échape aisément à la foiblesse de notre esprit. Les objets sensibles y font des impressions plus vives, plus profondes, plus durables. Il falloit, pour animer & soutenir nos adorations, des objets capables de réveiller dans l'esprit, en frapant les sens, l'idée des perfections & des bienfaits du Dieu que nous adorons, & de rendre en quelque sorte la Divinité présente à nos sens mêmes ; c'est-à-dire, qu'il falloit des Cérémonies aussi augustes que celles de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, qui font l'objet principal de cette Dissertation. Dans la prémiére Partie, on donne une idée de la Religion Chrétienne, selon les Principes de l'Eglise Catholique. La seconde en contient les Cérémonies; la troisiéme, les pratiques de Dévotion.

On expose donc d'abord la croyance de l'Eglise sur l'adoration qui est dûë à Dieu, sur les honneurs qu'on rend aux Saints & aux Images, sur la justification, sur le mérite des bonnes Œuvres, sur les Indulgences, sur les Sacremens & sur la Tradition.

L'exposition est tirée mot pour mot

de celle de M. BOSSUET. On rapporte ensuite les Dogmes suivis par les Jansénistes. L'Auteur, qui est Protestant, & qui sçait sa Religion, montre du goût pour ces Dogmes. Il n'est pas plus nécessaire d'en parler ici, qu'il ne l'étoit d'en parler dans la *Dissertation*; afin qu'on ne fit point perdre de vûë son but, qui est de donner l'idée de la Religion Chrétienne, suivant les Principes des Catholiques. Pour la même raison, nous ne suivrons point l'Auteur dans son Discours sur le Quiétisme. C'est une Digression hors d'œuvre. On trouvera, dans la seconde Partie, des Coûtumes & des Cérémonies de la Religion. La multitude force à se borner. On peut choisir celles qui regardent le Pape en particulier, les Conciles, la Messe, la Dédicace des Eglises, la Canonisation des Saints. Les hommes étant une Societé d'Adorateurs, il falloit une Eglise visible, & à cette Eglise, qui a J. C. pour Chef invisible, un Chef visible; c'est son Vicaire qu'il a lui même établi, le Souverain Pontife, le Pape. Il se fait par Election. On voit ici les Cérémonies pour l'Election du Pape
 dans

dans le Conclave, ſoit pour l'Adoration, ſoit pour le Couronnement, ſoit pour la priſe de Poſſeſſion, &c. Elles ſe renouvellent trop ſouvent pour être ignorées.

L'Auteur s'étend peu ſur les Cérémonies des Conciles. Il en donne quelques-unes de celui de Trente, & nous renvoye enſuite au Cérémonial Romain.

Pour les Cérémonies de la Meſſe, on les ſçait. Celles de la Dédicace d'une Egliſe ſont en grand nombre. Le moyen de ſe les graver dans la mémoire, c'eſt de les voir excellemment repréſentées en taille-douce. Auſſi vous voyez dans pluſieurs planches, l'Evêque écrire l'Alphabet ſur une Croix de cendres tracée ſur le pavé de l'Egliſe, faire une Croix avec de l'Eau-benite au milieu de l'Autel, aſperger le pavé, porter les Reliques en Proceſſion, les enfermer dans l'Autel, oindre, avec le St Chrême, douze Croix faites ſur les murailles, faire, avec le St Chrême, une Croix au-devant de l'Autel, verſer de l'Huile & du St Chrême ſur la Table de l'Autel, conſacrer les Paremens, &c.

Passons à la Canonisation des Saints Dès les prémiers téms du Christianisme, les Eglises Chrétiennes avoient certains Registres Ecclésiastiques connus sous le nom de *Diptyques*, où l'on écrivoit les noms des Martyrs & des personnes qui mouroient en odeur de Sainteté. L'Auteur de la *Dissertation* convient que dès les prémiers tems de l'Eglise, il y avoit des jours solemnels où l'on célébroit la mémoire des Martyrs ; les Canonisations se firent d'abord par un consentement tacite du Clergé, par la voix du peuple, & sans apareil ; mais l'Eglise a jugé à propos de les rendre plus éclatantes. L'Auteur fait un grand détail de toutes les Cérémonies, qui sont aujourd'hui en usage dans l'Eglise Catholique pour les Canonisations. On peut les voir dans le Livre même.

Article VII.

JANSENII DOCTRINA EX Thomisticæ Theologiæ præceptis atque institutis damnata, &c. *C'est-à-dire, la Doctrine de Jansenius condamnée par les principes de la Théologie Thomistique. Par le R. P. Joseph San-Felice D. L. C. D. J. A Naples 1728. in 4°. pages 173. sans compter l'Epitre dédicatoire.*

Suite de l'ARTICLE CXXI. au mois de Décembre 1730.

Exposition de la Doctrine des Thomistes.

POur mieux connoître leurs sentimens sur l'accord de la grace, & du libre-abitre, il faut les chercher dans leurs principes Philosophiques, d'où ils suivent nécessairement. Voici donc ces principes dévéloppés, tout difficiles, tout obscurs qu'ils paroissent.

1°. Que Dieu comme cause principale préside à toutes les natures créées, & à tous les mouvemens dont

chaque nature est le principe : c'est ce qui n'entre point en dispute. Mais quelle part-a-til dans les mouvemens, & les actions des causes appellées *efficientes* ! Ce n'est point assés, pour son Domaine souverain, qu'après avoir créé ces causes, il leur ait donné, & il leur conserve un pouvoir plein & parfait d'agir. Il n'agit pas non plus avec elles, ainsi que nous voyons deux causes créées s'entraider mutuéllement, & réünir leurs forces pour produire un tel éffet : car une partie de cet éffet appartient alors à une cause, & l'autre partie à l'autre cause : or il faut ici que l'éffet appartienne tout entier, & aux causes créées, comme causes secondes, & à la cause incréée comme cause prémiére. Il ne suffit pas encore (au moins selon la plus-part des Thomistes) qu'une nature principe de ses actions soit concuë être mise en mouvement, lorsque Dieu lui permet ou lui ordonne actuellement de se mouvoir : par là Dieu présideroit bien à tous les mouvemens, comme un sage Gouverneur : mais il ne les produiroit pas comme Souverain Moteur, comme prémiére cause. Que reste-t'il

donc ? Il faut une prémiere motion, une prémiére impulſion, un prémier branle, ſi l'on peut parler ainſi, que Dieu imprime immédiatement à toute cauſe ſeconde, dans l'inſtant qu'elle doit agir.

II. Mais en quoi conſiſte cette motion, cette impulſion, cette action de Dieu ? Elle eſt différente ſelon la diverſité des natures, & des cauſes créées. Mais pour ne point jetter de confuſion dans une matiére aſſés embaraſſée d'elle même ; ne conſidérons que les cauſes intelligentes, & libres, & même dans leurs actes libres, c'eſt-à-dire, dans ces actes faits avec déliberation, par leſquels la volonté embraſſe un parti préférablement à l'autre ; voulant une choſe, mais pouvant vouloir le contraire. Quelle eſt donc cette motion, cette impulſion de Dieu, ſoit dans l'ordre de la Nature, pour les œuvres purement morales ; ſoit dans l'ordre de la grace, pour les œuvres ſurnaturelles ! Ce que l'on dit de l'un, doit s'entendre de l'autre. C'eſt une forme, qui ajoûtée aux forces de la cauſe ſeconde, la ſoumet à la vertu & à l'éfficace de la cauſe pré-

miére. C'est une motion imprimée par le Souverain Maître, unie intimement à l'ame, inanimée, & sans vie, & pourtant par l'éfficace de laquelle la volonté, qui indifférente de sa nature, ne se détermineroit jamais sans cela, est inclinée, & infailliblement déterminée à tel ou à tel acte en particulier. Ainsi nous ne vivons que par la vie que Dieu nous donne, aussi nous n'agissons que par le mouvement que Dieu nous imprime : tout est égal de part, & d'autre. Dieu a pû donner à la créature la force, le pouvoir complet de se mouvoir ; mais il ne peut lui donner la vertu de déterminer ce mouvement vers tel ou tel endroit. C'est un droit propre, & inaliénable de la divinité. Or cette préniére impulsion, cette détermination de la part de Dieu ; c'est la *prédetermination Physique*, *la prémotion divine*.

III. La liberté paroit ici courir bien des risques : car comment accorder ces deux choses : l'homme agit selon sa volonté ; & pourtant une force superieure la détermine d'une détermination antecédente à telle ou

telle action, ou à tel ou tel éffet en particulier. Voilà le nœud gordien. Voici comme on le coupe, 1°. Dans la concurrence, il vaut mieux expliquer moins bien la liberté de l'homme, que de détruire le Souverain Empire de Dieu, 2°. la proprieté de la prémotion, est de s'accorder à la nature de la cause seconde. Si cette cause est libre, la motion la détermine librement, d'une maniére conforme à sa nature : d'où il suit que loin de détruire la liberté, elle l'établit, & la confirme. Si c'étoit une volonté créée, qui déterminât ainsi une autre volonté, la liberté, qui s'y trouvoit auparavant seroit détruite. mais c'est le propre de la volonté divine, non pas de trouver, mais de mettre dans chaque nature ce qui lui convient; & par conséquent de mettre une motion de liberté dans une nature libre, 3°. Dieu, selon S. *Augustin*, est en quelque sorte plus intimement uni à nous que nous mêmes : Dieu donc dévient la force de chaque nature, & la perfection de chacune de ses proprietés : tout ce qui s'y trouve de beau, de parfait, de bon, (& par

conſéquent de libre, puiſque la liberté eſt une bonne qualité) appartient plus à Dieu qu'à nous. Comment donc la volonté divine, en dominant ſur la nôtre, en lui inſinuant, pour ainſi dire, ſa vertu, & ſa force, ne lui conſerveroit elle pas ſon pouvoir libre? Eſt ce que, quand Dieu le veut, les larmes ne ſont pas douces, les tourmens ne deviennent pas agréables? Le Souverain Maître n'eſt ſubordonné à aucune nature créée, mais toutes ſe conforment à la ſienne: ainſi quand par ſa volonté il incline la notre où il veut, loin de lui ôter ſon libre arbitre, il le rend meilleur, & plus excéllent, que ſi elle ſe déterminoit d'elle même, 4°. d'ailleurs cette impulſion dominante de Dieu, n'eſt ni la cauſe, ni la force de la cauſe *éfficiente*: elle eſt ſeulement l'éfficace motrice de cette cauſe déja parfaite, & complette par ſes propres principes *éfficiens*. Ces deux choſes ſont bien différentes. Car, demandera-t-on, d'où *peuvent venir* les éffets? De la cauſe créée ſans doute, qui en contient les principes. Mais d'où *vient actuéllement* tel éffet en particulier? C'eſt de la motion divine.

IV. Si on demande encore, quelle est la nature de cette motion. *Cabrera* nous dira ; que c'est une qualité Physique adhérante, & comme attachée à la faculté même d'agir, qui ne fait que changer cette puissance en acte, & qui par conséquent est efficiente. d'autres répondront ; que considerée en elle même, ce n'est que la volonté divine ; mais que considerée par rapport à son terme, elle n'est point distinguée du mouvément actuel de la cause créée. Mais *Alvarez* suivi de presque toute son école prétend ; que non seulement elle vient d'un décret de la volonté divine ; mais encore que cette impulsion est toute distinguée, & de la volonté divine qui la produit, & des principes, aussi bien que de l'éfficace actuélle de la volonté créée. En un mot l'éfficacité par laquelle Dieu fait que nous voulons, est toute différente de cette éfficacité par laquelle nous voulons.

Tout ceci est éclairci par l'exemple du Pilote, qui dirige le navire dont par tant le mouvement est produit par les rames, & par les voiles. Dieu est le Pilote, qui détermine le

mouvement, & dont la direction est nécessairement inséparable de tel mouvement : la puissance de la créature, ce sont les rames, & les voiles, qui donnent du mouvement au navire, quoi qu'elles n'en donnent pas la détermination. Le mouvement actuel du navire selon telle ou telle ligne, c'est l'éffet produit par la créature, sous la direction divine. Ainsi (car on ne peut trop le repéter) la motion de Dieu n'a pas une vertu *éfficiente*; mais elle dirige, elle détermine la vertu *éfficiente* de la créature : comme la direction du gouvernail dans le Pilote n'est pas la cause *éfficiente*, du mouvement du navire, mais elle en est la cause déterminante.

Il faut encore remarquer que, comme indépendamment de la motion divine, la puissance libre est censée complétte : aussi dès qu'on suppose cette motion, il faut nécessairement supposer l'éffet libre. Il y auroit contradiction à séparer ces deux choses, même par la pensée. Quand donc les Thomistes appellent leur motion, prémouvante, ou prédeterminante; quand ils lui donnent une *Priorité*,

ſur l'action, & le mouvement de la créature, ils n'entendent pas une priorité de tems, ni même de nature, telle qu'elle convient aux cauſes *éfficientes*; mais ils entendent une priorité de dignité, & de force. En un mot, nous voulons infailliblement telle choſe déterminée, lorſque Dieu cauſe prémiére veut que nous la voulions. La forme prémiére de la détermination à l'acte, c'eſt la motion divine infuſe dans l'ame : mais la forme de l'acte déterminé, c'eſt l'action vitale de l'ame même. La cauſe *éfficiente*, de cette détermination à l'acte, c'eſt cette force principale, & dominante de laquelle dépend tout mouvement : mais la cauſe *éfficiente* de l'acte déterminé, c'eſt l'union de la force humaine avec la divine.

V. C'eſt donc en vain qu'on objecte, & la néceſſité ou la volonté ſe trouve ſous cette prémotion, & l'impoſſibilité ou elle paroît être ſans cette même prémotion. Car il y a deux ſortes de néceſſités, & d'impoſſibilités : l'une antécedente, priſe *dans le ſens diviſé*, & qui eſt incompatible avec la liberté : l'autre conſéquente,

prise *dans le sens composé*, & compatible avec la liberté. La premiére tombe sur la cause, sur les principes, sur la faculté qui produit l'effet, ou sur l'acte premiér : la seconde tombe sur l'acte second, ou sur l'effet même. Quand la volonté ayant un pouvoir égal pour deux partis opposés, délibére avant que de choisir ; & qu'elle n'est point encore déterminée, la voilà exempte de toute nécéssité antécédente, la voilà capable de conseil, de loüange, ou de blâme, selon qu'elle se déterminera ; mais quand elle choisit, quand, en vertu de la détermination divine, elle se porte à-tel ou à-tel effet qui pouvoit pourtant ne pas arriver ; alors elle choisit nécéssairement à la verité ; mais ce n'est, comme on voit, que par une nécéssité conséquente qui suppose son choix. En un mot, il est impossible que la volonté ne veuille pas, sans cette détermination par laquelle elle veut ; mais il étoit possible, que par une autre détermination, elle voulut autre chose.

VI. Quelque dure, quelque inintelligible même que cette doctrine puisse paroître, ce n'est pas de quoi il

eft ici queftion, & par là on paffe aifément au myftére de l'éfficacité de la grace dont dépend celui de la prédeftination. Une grace, un fecours de Dieu, devient efficace par la motion Prédominante, & infaillible qui l'accompagne, telle qu'on l'a expliquée. La diftribution de ces fecours efficaces, qui font toujours joints avec la bonne action de la créature, & qui font que la volonté indifférente d'elle même, ufe bien des dons qui lui font accordés; la diftribution, dit-on, de ces prédominans fecours éfficaces, préférablement à d'autres inefficaces, & deftitués de la motion vers le bien, dépend de la pure volonté de Dieu, par ces fecours, Dieu dans l'affaire du falut conduit la volonté où il veut infailliblement, mais fans néceffité antecédente; tandis que faute d'une femblable motion, il ne conduit pas les autres au falut, & voilà tout le myftére de la Prédeftination gratuite.

Mais, dira-t-on, les réprouvés ne font tels, que faute de cette prémotion efficace de la part de Dieu, & néceffaire pour agir bien; c'eft donc moins leur faute, que celle de Dieu,

s'ils ne ſont pas ſauvez, à cela voici ce que les Thomiſtes répondent. Parmi les graces divines, il y en a qui inſpirent, & qui opérent la bonne volonté même : il y en d'autres qui ne donnent que la pleine puiſſance de vouloir le bien. Les prémiéres ſont infailliblement jointes au bon uſage, & ne ſont pas accordées à tous: les ſecondes pouvant obtenir le bon uſage de la volonté, ne l'obtiennent pourtant jamais, & elles ſont données à tous, ainſi les réprouvez qui n'ont pas eu des ſecours éfficaces, ſeront perdus; mais ce ſera par leur faute; puiſqu'ils avoient des ſecours vraiement ſuffiſans; & que, quoiqu'on ne leur ait pas donné le vouloir, on leur a pourtant donné le pouvoir.

Mais, ajoutera-t-on peut-être, comment-a-t-on le pouvoir ſuffiſant pour agir, quand on n'a pas ce qui eſt néceſſaire pour agir, ſçavoir la motion efficace de Dieu? C'eſt répondent les Thomiſtes, que la motion qui eſt néceſſaire pour agir ne tombe que ſur l'acte même; & non pas ſur les principes, ſur les forces, ſur la faculté d'agir, en effet l'action eſt néceſſaire,

pour que l'action ſoit : cela eſt clair. Dira-t-on, pour cela, que ſi l'action n'eſt pas dans la puiſſance, cette puiſſance n'eſt pas une vraïe puiſſance d'agir? Il en eſt de même de la motion divine. Elle eſt néceſſaire pour faire le bien; parcequ'elle tombe ſur l'acte; mais elle n'eſt pas néceſſaire pour pouvoir faire le bien; parcequ'elle ne tombe pas ſur la puiſſance, donc les réprouvés, indépendamment de la motion divine, ont la puiſſance d'agir bien pleine & entiére.

En voilà aſſés, pour donner l'idée la plus nette qu'on puiſſe avoir de la doctrine Thomiſtique ſur la grace, & ſurtout ce qui en dépend. Le P. San-Felice ne craint point encore ici d'être déſavoué par les habiles Thomiſtes. Il n'a diſſimulé, ni le pour ni le contre. Il faut maintenant faire le parallele des deux doctrines, & c'eſt ce qu'on entreprend dans le 3e livre.

Parallele des deux doctrines expoſées cy-deſſus.

Leur différence ſaute aux yeux; pour peu qu'on y veuille faire atten-

tion car.

I. Les Thomistes fondent leur doctrine sur le Souverain Domaine de Dieu, & sur la dépendance, & l'indifférence essentielle à toute créature libre; & par conséquent elle s'applique, & à l'état d'innocence, & à l'état de la nature corrompuë par le peché: ensorte que dans l'un & l'autre, l'homme est entiérement libre quant à la faculté; mais que, ni dans l'un, ni dans l'autre, il ne fait rien que par la détermination infaillible de Dieu. Les Jansénistes au contraire la fondent sur la corruption de la nature par le peché: ensorte que Dieu par sa grace agit dans l'état ou nous sommes, & ou la nature vitiée n'a plus son même arbitre, autrement que dans l'état d'innocence, où la nature libre se déterminoit d'elle-même.

II. Selon les premiérs, les secours des deux états sont de même nature; parceque le domaine de Dieu, & la dépendance de la créature étant par tout les mêmes, toute action de la créature a besoin de la détermination de la cause premiére, sans laquelle la volonté n'agiroit jamais. Selon les se-

conds, les secours dont la volonté peut se servir, ou ne se pas servir à son gré, sont propres à l'état d'innocence, & dans l'état de corruption, la volonté devenuë esclave de la cupidité ne peut agir bien sans la détermination divine ; quoique sans cela pourtant, elle puisse agir mal.

III. Selon ceux-là, la volonté, à cause de son indifférence, & de son équilibre, doit être déterminée, soit pour suivre la cupidité, soit pour obéïr à la grace ; quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entre les forces de l'une & de l'autre, selon ceux-ci, la volonté, qui d'elle même suit nécessairement le plaisir supérieur de la cupidité, n'obéït à la grace que quand la délectation de celle-ci surmonte celle de la concupiscence.

IV. Selon ceux-là, la motion divine vers le bien donne l'éfficace aux secours de Dieu qui sont très distingués de cette motion, & nulle delectation de cupidité ne peut affoiblir cette efficace, qui des lors est inséparable de la plus petite grace selon ceux-ci, ce qui rend la grace efficace, c'est la délectation qui lui est intrinséque,

& selon que cette délectation est plus forte ou plus foible, que celle de la cupidité, la même grace est efficace ou inefficace.

V. Selon ceux-là, quand la grace est séparée de cette motion divine qui fait la bonne action, elle a pourtant une force entiére, & parfaite pour mouvoir, elle est pleinement suffisante pour agir : de sorte qu'indépendamment de cette efficace qui donne le vouloir, elle toute seule donne le vrai pouvoir, & que les sages Prédestinés ont reçû le vouloir, aussi bien que le pouvoir. Selon ceux-ci, la volonté sans la grace efficace n'a pas plus de pouvoir pour faire le bien, que le plus petit poids d'un des plats de la balance n'a de pouvoir pour emporter le plus grand poids : toute grace dans nôtre état donne le vouloir, aussi bien que le pouvoir : au lieu que les Anges qui ont perseveré n'ont reçû que le pouvoir de bien faire, en se donnant eux mêmes le vouloir.

VI. Toute la question entre les Thomistes & les autres docteurs Catholiques se réduit à sçavoir, si l'acte par lequel la volonté se détermine à

un tel parti vient, ou de la prémotion divine, ou de la volonté humaine aidée de la grace, & déterminant le concours de Dieu qui lui est donné pour les deux partis opposés? Tous sont d'accord sur les principes qui font le pouvoir, & ne différent que sur la force qui détermine une faculté d'ailleurs parfaitement indifférente, chés les Jansénistes, c'est la grace victorieuse par elle même qui nous détermine au bien par une delectation qui étant prédominante à la cupidité, ôte toute indifférence.

VII. Selon les premiérs, quand deux hommes auroient une égale charité, la même illustration, & la même inspiration; cependant l'un agira bien, & l'autre mal, s'ils ont d'ailleurs des motions contraires: d'où il suit, que le plein pouvoir de mériter, ou de démériter, consiste dans un équilibre de force commun à tous, & bien différent de cette motion qui fait telle action en particuliér. Selon les seconds, deux hommes également affectés par des inspirations, & des délectations égales, agiront également, & les Thomistes sont des prévarica-

teurs, en admettant leur nouvelle grace efficace consistant dans je ne sçai quelle motion qui la rend telle. Ce sont le paroles de *Wendrok*.

VIII. Selon ceux-là, les justes qui péchent ont toûjours une grace vraiement suffisante consistant dans ses dons d'illustration, & d'inspiration qui perfectionnent la faculté libre: quoiqu'ils n'ayent pas l'efficacité de la grace & de ses dons, consistant dans la motion qui emporte l'acte, sans toucher à la faculté. Selon ceux-ci, il n'y a plus que quelques Dominicains plus lâches que les autres, qui reconnoissent une grace vraiement suffisante accordée à tous: & les justes qui péchent n'ont qu'une espéce de grace qui leur fait faire quelques efforts; mais qui n'est pas pleinement suffisante pour les fléchir vers le bien.

IX. Selon les Thomistes, celui qui avec la prémotion consent à la grace, peut cependant résister, si on considere le pouvoir antécedent; quoiqu'il ne le puisse plus d'un pouvoir conséquent car il faut dire de l'impulsion divine, tout ce que l'on diroit de l'acte même qui l'accompagne. Selon les Jansénistes,

celui qui péche avec une grace plus foible que la concupiſcence, peut & ne peut pas faire le bien : il ne le peut pas ; parcequ'il manque d'une grace ſupérieure en forces, qui lui en donneroit le pouvoir : il le peut, parceque la grace peut devenir plus forte, ou la concupiſcence peut devenir plus foible.

X. Selon les premiérs, mettre l'éfficacité de la grace dans la nature même d'une grace invincible, qui ſoit néceſſitante ; c'eſt être Calviniſte, & aller contre le Concile de Trente. Selon les ſeconds, mettre l'efficacité de la grace dans ſon invincibilité même néceſſitante ; c'eſt parler comme *S. Auguſtin*, comme les Péres, comme le Concile d'Orange.

Il y auroit-bien d'autres différences à marquer; mais il eſt temps de combattre les Janſéniſtes par des argumens invincibles, que l'Ecôle appelle *ad hominem*, les axiomes Thomiſtiques y tiendront lieu de Majeures ; & on en tirera une conſéquence Catholique, ou hérétique ; ſelon que la mineure ſera des Thomiſtes, ou des Janſéniſtes. C'eſt tout le fonds du quatriême Livre, dont nous renvoyons l'extrait au mois prochain.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PHILOSOPHIE. MORALE. PHYSIQUE.

DE IENE. M. DAMIEN PARASCEVOS, Sçavant Grec, a fait imprimer une courte défense du Systême de Philosophie de M. WOLF.

DE FRANCFORT sur l'Oder. M. HEINECCIUS, Conseiller de Cour, Professeur en Droit, en Logique & en Morale, satisfait à toutes ces Vacations, par deux Tomes d'*Elémens de Philosophie*, dont le prémier contient l'Histoire de la Philosophie, un Abregé de Logique & un de Morale; le second, un Traité du Droit naturel & de la Politique.

D'AUSBOURG. M. BRUKER a donné trois Dissertations importantes sur la Philosophie, sous le Titre d'*Otium Vindelicum*. L'une, sur la précaution avec laquelle il faut conférer les sentimens de l'ancienne Philosophie avec les Dogmes de la Religion Chrétien-

ne, l'autre contenant des Obſervations Critiques ſur l'*Hiſtoire de la Philoſophie Payenne*, publiée en François à la Haye en 1724. La troiſiéme ſur les honneurs rendus aux Philoſophes après leur mort, en Grece & ailleurs.

De Marpourg. M. Wolff donne au Public un cours de Philoſophie en Latin, & un Ouvrage périodique dont les Volumes paroîtront de trois en trois mois. *Horæ ſubſecivæ Marpuſgenſes quibus Philoſophia ad primam utilitatem aptatur.*

De Paris. M. Le Vasseur, de l'Ordre de la ſainte Trinité & Redemption des Captifs, Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Touſſaints à Mortaigne au Perche, fait publier chés Pierre de *Lormel*, des Inſtructions utiles au Chrétien & à l'honnête-homme en forme de Sentences. Elles ſont exprimées par de nouveaux tours, & préſentées d'une maniére propre de l'Auteur.

De Paris. Inſtruction d'un Pére à ſon Fils, dédiée à la Reine. in 12. pages 513. L'Auteur, M. Du Puy la Chapelle, nous montre dans une

Préface, & plus encore par tout l'Ouvrage, qu'aprés tant de Livres sur l'Education, il étoit encore utile d'en composer. Ses objets qu'il expose en 29. Chapitres, sont les conditions, les occupations, les défauts, &c. par exemple, il parle, Chap. 6. des hommes d'Epée. Chap. 7. des hommes de Robe. Chap. 8. des hommes d'Eglise. Chap. 9. des hommes du tiers-Etat : il donne un Chapitre aux femmes vertueuses; deux, aux autres femmes. A Paris, chés Etienne 1730.

De Giessen. M. Sebastien Masson, Professeur en Droit Naturel, a publié une nouvelle Edition du petit Ouvrage de M. Puffendorf, *de Officio hominis & civis*, avec les Remarques de M. Barbeyrac sur ce Traité, traduites du François en Latin.

De Lubeck. M. Martini tâche de donner, dans une brochûre qu'il vient de publier, des raisons naturelles de l'extraordinaire capacité de l'enfant de Lubeck, *Chrétien Henry* Heinecken. Cet enfant naquit en 1721. & mourut sçavant en 1725. à dix mois il parloit, & ayant observé les mouvemens de ceux qui lui expliquoient

quoient diverſes figures, ſuivant le déſir qu'il en avoit marqué, il prononçoit d'après eux les Syllabes, il ſçavoit à un an les principaux événemens du Pentateuque; à treize mois, l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament; à quatorze, celle du nouveau; à deux ans & demi, il répondoit pertinemment aux queſtions de la Géographie & de l'Hiſtoire Ancienne & Moderne: bientôt il parla le Latin avec facilité, puis le François paſſablement, & avant le commencement de la 4^e^. année il connoiſſoit les Généalogies des principales Maiſons de l'Europe; il expliquoit, avec eſprit & avec jugement, les Paſſages & les Sentences de l'Ecriture Sainte. Il voyagea en Dannemarc pendant une bonne partie de la 4^e^. année, & il y harangua de fort bonne grace le Roi & les Princes du Sang. Au retour il apprit à écrire, pouvant à peine tenir la plume: il étoit délicat, infirme, ſouvent malade & dangereuſement, il haïſſoit tout autre aliment que le lait & que celui de ſa nourrice; il ne fut ſevré que peu de mois avant ſa mort, qui arriva le 27. Juin 1725. & qu'il enviſagea d'une

maniére si Chrétienne, qu'il étonna encore plus par cette fermeté que par l'immensité de ses progrès pendant une si courte vie. M. *Chrétien de Schoneich*, son Précepteur, a écrit sa vie. M. *Behm* a aussi publié une brochûre sur son sujet. M. de *Seelen* a parlé de lui dans un Article de ses *Selecta Litteraria*.

DE PETERSBOURG. On travailloit à donner en Russien un Ouvrage de M. BULFFINGER sur les prémiers Principes de la Physique.

DE KIEL. M. HANE, Professeur, a donné quelques Dissertations sous le Titre *Tentamina Philosophiæ Eclecticæ*.

DE HELMSTADT. L'Ouvrage de RORARIUS, sur la *raison des Brutes*, va paroître chés *Weygand* avec des Remarques de M. RIBOW.

DE CROSSEN. L'Histoire *des Monstres*, par M. *Samuël* LEDEL, Docteur en Médécine, est fort annoncée, il prépare beaucoup d'augmentations pour une nouvelle Édition de la *Centauriologia curiosa* de Feu M. son Pere.

DE WITTEMBERG. M. WEIDLER a publié un petit Ouvrage in 4°. sur diverses Machines Hydrauliques, cel-

les de Marli, de Londres, &c.

D'UPSAL. M. le Docteur WALLIN expose dans une Dissertation l'Art d'écrire avec du feu, *de Arte Trithemianâ scribendi per ignem.*

ARTS MILITAIRE, LITTERAIRE. ARCHITECTURE. PEINTURE. CHIRURGIE.

DE DRESDE. M. FAESCH, Major des Ingénieurs au service du Roi de Pologne, compose en Allemand une *Bibliothéque Militaire*, où il traitera de tous les Livres qui parlent de ce qui appartient à cet Art, avec ses Observations sur ceux qu'il a vûs.

D'AMSTERDAM. *Mémoires sur la Guerre*, où l'on a rassemblé les Maximes les plus nécessaires dans les Opérations de l'Art Militaire. In 12. pages 434. C'est un de ces Abregés ausquels les personnes consommées dans un Art, sçavent le reduire tout entier; & se montrer dans toute leur habileté en se mettant à la portée des commençans. Après la notice des Troupes ou des notions sur les Officiers & les fonctions, on donne, en suivant l'ordre

naturel des opérations, les Méthodes ſur chacune, & des Régles, qui raſſemblées forment tout l'Art de la Guerre, de ſorte qu'il ne reſte plus au jeune Militaire qu'à faire l'application de ce qu'il lit, aux occaſions où il ſe trouve. L'Auteur de l'Avertiſſement, après avoir remarqué, ce qui ſe rend ſenſible par la comparaiſon de l'Avertiſſement avec l'Ouvrage même, qu'un homme de Cabinet & un Militaire écrivent différemment de la guerre, parle ainſi: « Que l'on ſeroit heu» reux, s'il n'y avoit que des *Monte*» *cuculli*, des *Santa-Cruz* & des *Fo*» *lards*, qui écriviſſent ſur cette Scien» ce! Il n'y auroit point à choiſir ». A l'égard du prémier, l'Auteur de l'Avertiſſement ſouhaiteroit qu'à l'ouvrage très ſuccinct de ce Général, & traduit de l'Italien en François, on en joignît un qui eſt en manuſcrit dans le Cabinet du Prince *Eugéne de Savoye*, & qui contient le détail des Obſervations de *Montecuculli*. Il ſemble promettre que M. *Follard* donnera dans un Commentaire Militaire ſur *Cæſar*, ce qui peut manquer à ſon Commentaire ſur *Polybe*, qu'il a été obligé, par

une ſageſſe ſupérieure, de réduire à ſix Tomes au lieu de huit qu'il avoit promis. Le même Editeur voudroit ſur tout que l'on traduisît purement en François, & ſelon le génie de la Langue, les excellens Volumes de M. le Marquis de SANTA-CRUZ, *des Réfléxions Militaires* : on en a donné un Extrait dans les Mémoires de Trevoux. « Je n'ai vû qu'en Eſpagnol, » dit l'Ecrivain, *les Réfléxions Mili-* » *taires* du Vicomte *de Puerto*, nom » ſous lequel l'Auteur a été connu » dans toute la guerre d'Eſpagne de » 1701. où il ne s'eſt pas moins diſ- » tingué par ſa valeur & ſa conduite, » que par un inviolable attachement » aux intérêts du Roi d'Eſpagne *Phi-* » *lippe* V. Il eſt connu aujourd'hui » ſous le nom de Marquis de *Santa-* » *Cruz*, l'un des Titres de ſa Maiſon, » qui eſt une des plus anciennes de la » Principauté des Aſturies, Païs qui » n'a jamais été ſoumis aux Maures, » & où le ſang auſſi bien que les ſenti- » mens, ſe ſont conſervés dans cette » pureté ſi recherchée & ſi cherie de » la Nation Eſpagnole. Ce Général, » pour obéir aux Ordres du Roi ſon

„ Maître, a ſuſpendu ſes Opérations
„ Militaires : le goût cependant lui
„ en eſt reſté dans les importantes né-
„ gociations dont il eſt chargé en
„ France, & comme s'il étoit égale-
„ ment né pour la Plume & pour l'É-
„ pée, *in utroque Cæſar*, il paroît que
„ les talens du Négociateur ne lui ſont
„ pas moins familiers que ceux de
„ l'Officier Général. Cet habile hom-
„ me a ſçû profiter de l'agréable loiſir
„ que lui a procuré la paix. Il s'en eſt
„ ſervi pour publier ce qu'il y a de plus
„ ſecret dans une Science ſur laquelle
„ on ne peut utilement & dignement
„ écrire qu'après une expérience con-
„ ſommée dans toutes les parties de la
„ guerre. Que cet Ouvrage n'eſt-il
„ traduit en notre Langue avec le ſens
„ & l'élégance qu'il a dans la Langue
„ Eſpagnole ! Tous les Officiers, de-
„ puis le Subalterne juſqu'au Géné-
„ ral, y trouveroient les inſtructions
„ dont ils ont beſoin dans la plus no-
„ ble, mais auſſi dans la plus difficile
„ de toutes les Profeſſions. L'on aſſû-
„ re que M. le Marquis de *Santa-*
„ *Cruz* continuë cet Ouvrage, dont
„ j'ai déjà vû & parcourû dix Volu-

„ mes imprimés dans sa Langue „ naturelle , & par malheur pour „ nous, pas un seul dans la nôtre „. Le manuscrit de ces *Mémoires sur la Guerre*, si considérables par eux-mêmes & par leur Auteur, a couru par des marches secrétes, diverses fortunes, & le dernier saisi étant passé en Hollande l'a fait imprimer pour l'utilité.

Les *Mémoires* de M. DUGUETROUIN, Chef d'Escadre des Armées de Sa Majesté Très-Chrétienne & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St Loüis, in 8°. 1730. sont dediés à M. *Duguetrouin* lui même. L'Editeur, M. DEVILLEPONTOUX, déclare dans l'Épître que le Manuscrit lui a été donné sans qu'on ait voulu lui dire de qui on le tenoit.

DE LEIPSICK. On imprime ici un *Dictionnaire Latin*, *Turc*, *Allemand* dont le prémier Auteur fut Othon de Graben, qui le composa étant Esclave à Tunis, & que le Professeur M. CLODIUS a considérablement augmenté.

M. WALCH a donné de nouveau son *Histoire Critique de la Langue Latine*, avec des additions considérables.

De Nuremberg. On publie la Traduction en Allemand des Ouvrages du fameux Gerard de Lairesse, sur le Dessein & la Peinture, écrits en Hollandois.

M. Jean Jacques Schubler vient de faire imprimer quelques Traités Allemands sur la construction des colonnes, des fournaux à échauffer les Poëles, & sur une nouvelle maniére de placer avantageusement de grandes Lucarnes dans les Gréniers, &c.

De Berlin. On a traduit en Allemand le Traité des principaux instrumens de Chirurgie nécessaires pour les maladies des os, composé par M. Garangeot : & cette Traduction s'imprime chés *Rudiger*.

Antiquités. Géographie. Poësie. Mélange.

De Milan. M. *Argelati* a publié le Titre & la Préface de sa nouvelle Édition des Médailles du Comte de Mezzabarba. Il donne une juste idée de l'Ouvrage dans le *Titre*, & une juste idée de son travail dans la Préface. Le Titre sera : *Imperatorum Romano-*

rum numiſmata à Pompeio Magno ad Heraclium, ab Adolpho Occone olim congeſta, Auguſtorum Iconibus perpetuis Hiſtorico-Chronologicis notis, pluribuſque additamentis jam illuſtrata à Franciſco Mediobarbo Birago S. R. I. Comite & Regiæ Civitatis Papiæ Decurione. Nunc verò ab innumeris mendis expurgata, ac Sacræ Cæſareæ & Regiæ Catholicæ Majeſtati Invictiſſimi & Clementiſſimi Caroli VI. Rom. Imp. ſemper Auguſti exhibita, Additionibus uſque hanc deſideratis, criticiſque obſervationibus exornata curante Philippo Argelato Bononienſi (*in folio magno & majori*) *Mediolani* 1730. *in Ædibus Palatinis.* Après ce Titre ſi inſtructif & ſi bien diſpoſé, M. *Argelati* adreſſe d'abord une Lettre au Lecteur, pour lui apprendre qu'il a mis la derniére main au projet de la nouvelle Edition qu'il avoit promiſe publiquement du Livre du Comte de *Mezzabarba* ſur les Médailles ; & que plein de reconnoiſſance pour le grand Prince auquel il ſe doit tout entier, il conſacre & dédie cet Ouvrage à Sa Majeſté impériale.

Dans la Préface qui ſuit cette Epî-

tre, M. *Argelati* rend compte de ſon entrepriſe & de l'exécution.

Amateur de l'Antiquité, l'un des Héros & des Reſtaurateurs de l'Hiſtoire, ainſi qu'il paroît par les nombreux Volumes du *Scriptores rerum Italicarum*, il avoit extrémement à cœur d'étendre, éclaircir, affermir, conſtater, concilier & redreſſer l'Hiſtoire par les témoignages des perſonnes, & ſi l'on peut le dire, des événemens mêmes dont l'Hiſtoire parle ou devroit parler, témoignage gravé ſur l'or, l'argent & le bronze, en un mot par la confrontation des Livres Hiſtoriques avec les Médailles. Pour y parvenir, il falloit avoir ſous les yeux une ſuite exacte de ces Médailles raſſemblée en un Ouvrage méthodique & correct. Le Recueil de *Mezzabarba*, qui a pû profiter des anciens Médailliſtes, offroit ce riche fonds ; mais les Critiques lui ont reproché de s'être trompé, ou dans l'ordre des Conſulats, ou dans les noms des Conſuls, d'avoir donné à un Empereur les Médailles ou les événemens d'un autre, d'avoir pris pour véritables des Médailles ſuppoſées, d'avoir mal diſpoſé

ou ſuivi certaines Epoques. Il n'y avoit donc point d'autre parti à prendre que de réimprimer le Livre de *Mezzabarba* avec les additions & les changemens qu'il auroit fait lui-même, auſſi-bien l'Edition étoit épuiſée. C'eſt une telle Edition que M. *Argelati* crût devoir entreprendre en faveur de ce grand Corps d'Hiſtoire qu'il donnoit au Public. Il tâcha de ſe procurer les corrections ou remarques que divers Sçavans avoient faites ſur ce Livre, il ſe loüe à cet égard des Héritiers d'*Henrion*, du P. *Bouquet* Bénédictin de S. Maur, qui lui communiquérent des exemplaires corrigés, plus encore de M. le Comte *Pertuſati*, Patrice, Sénateur, &c. qui non-ſeulement lui remit l'exemplaire ſur lequel Jean-Antoine *Mezzabarba*, fils de l'Auteur, avoit travaillé en vûë de faire une nouvelle Édition; mais encore lui fit part de ſes lumiéres, dont il a tiré un bien plus grand ſecours que de tout le reſte: il ne put vaincre l'auſtérité de M. *Maſſon*, jamais ce Sçavant Anglois n'a voulu faire part de ſon travail ſur *Mezzabarba*, & ſa modeſtie a toûjours éludé les témoignages

de reconnoiſſance que M. *Argelati* prodigue à tous les habiles gens qui l'ont ſecouru.

Le ſçavant Éditeur corrige d'abord toutes les fautes d'impreſſion, aidé d'un long *Errata*, commencé par le Comte Mezzabarba & continué par ſon Fils. Pour le fonds, M. *Argelati*, qui ne s'y eſt pas épargné, a eu recours de plus à la Critique de M. *Biacca*, dont il connoit l'érudition & la ſagacité, & il tire de lui un nombre de Notes ſi conſiderable, que ce fruit d'un travail d'un an, lui vaut preſqu'un Commentaire entier.

M. le Comte *Mezzabarba* avoit promis deux Ouvrages, les Faſtes des Romains & les Médailles Grecques: il n'a laiſſé, pour l'un & pour l'autre, que de ces Collections qui ne peuvent ſervir qu'à celui qui les fait; mais M. *Argelati* ſe ſent fort tenté d'entreprendre de donner les Médailles Grecques, afin qu'on ait en genre de Médailles tout ce qui ſe peut déſirer; & pour peu que les Sçavants concourent à l'exciter, en lui communiquant leurs avances ſur cette matiére, il y a lieu de croire, qu'il y ſera bientôt entiérement déterminé.

De Nuremberg. Il y a un Recueil de divers Monumens Anciens & *Diplomataires*, par M. de Godenus, Asseſſeur de la Chambre Impériale de Wetzlar.

De Berlin. On grave ici par ſouſcriptions un Traité, qui doit accompagner *la Deſcription Géographique du Nord de l'Aſie & de l'Europe*; c'eſt-à-dire, de l'Empire de Ruſſie & de la Grande Tartarie, imprimée à Lipſick. L'Auteur, Lieutenant Colonel d'Infanterie au ſervice de Suede, s'eſt beaucoup appliqué à toutes les parties de cet Ouvrage pendant 13. ans qu'il a été priſonnier en Ruſſie.

De Leipsik. M. Walch publie chés *Gleditſch*, *l'Hiſtoire Critique de la Géographie de Cellarius*.

De Nancy. Jean-Baptiſte Cusson touché de ce que les Libraires de divers Pays accordent, dit-il, toute l'élégance de l'Art à des Poëtes Profanes, ſurtout à M. de la Fontaine; » dont les Fables, quelques ſaines » qu'elles ſoient en ſoi, ne peuvent » être que contagieuſes par la crimi» nelle augmentation dont on a cru » les enrichir », s'eſt propoſé de réim-

primer & *tirer de l'oubli*, *l'Imitation de J. C. mise en Vers, par M. Corneille* de l'Académie Françoise, en y joignant d'autres Opuscules de Piété ou Poësies Spirituelles du même Traducteur; sçavoir, *l'Office* de la Sainte Vierge, les *sept Pseaumes de la Pénitence*, les *Vespres* du Dimanche, les *Hymnes* du Bréviaire Romain & les *Loüanges* de la Mere de Dieu, traduites de S. Bonaventure, on a corrigé les expressions surannées & quelques autres défauts de l'original, & ces corrections se trouvent à la fin vis-à-vis des endroits corrigés par forme d'*Errata*. L'Editeur de ce grand in 4°. déclare qu'il n'épargne rien pour faire honneur à l'Auteur, à l'Imprimeur, à la Religion même.

DE MAGDEBOURG. M. D'EINEM, Ministre à Osterwedding, a fait imprimer un Recüeil de Poësie de Luther avec une Préface sur les talens de Luther, par rapport aux Vers Latins ou Allemands. Brochûre in 4°.

DE HALL. *Joannis Friderici* CHRISTII *noctium Academicarum libri, sivè specimina quatuor*. Chés *Hilliger*. Ce sont 32. Remarques ou Dissertations

sur divers sujets de Jurisprudence, d'Histoire, de Litterature, de Morale.

DE WOLFENBUTEL. M. le Docteur BRUEHMANN, continuë de publier ses *Lettres Itineraires* en Latin. Les sujets en sont intéressans surtout par rapport à l'Histoire Naturelle. On imprime de lui, *Bibliotheca Metallica, Hydrographica & Nummaria.*

D'ALTORF. M. SCHULTZ, Professeur, qui a donné l'Histoire de la Médecine en Latin, prépare une nouvelle Edition du Grec de Plutarque, accompagnée d'une Traduction en Allemand & ses Remarques.

DE WITTEMBERG. Il se publie, par maniére d'Essai de Litterature Ancienne & Moderne, des *Scheurz Fleischiana*, dont on attend la suite pour en déterminer le succès.

RELIGION.

DE FRANCFORT sur le Mein. La *Doctrine des Evangeliques Luthériens sur la présence réelle & essentielle du Corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie considerée dans ses principes*, in

8°. est attribué à M. Jean-Jacques ROETH, Pasteur de l'Eglise Luthérienne de Genêve.

DE ROSTOCK. M. LABLONKI publie une Dissertation Historique & Théologique sur *l'Origine du Nestorianisme*. Il prépare un autre Ouvrage sous le Titre *in Nestorianismum inquisitio*, pour répondre à des Critiques faites contre un autre Ouvrage qu'il avoit publié sur ce sujet, entre autres à celle de M. BERGER.

DE IENE. M. le Docteur WALCH a composé en Allemand une *Histoire* des Disputes de Religion qui se sont élevées dans l'Eglise Luthérienne.

DE BERLIN. Monsieur Jean Michel SCHMIOT prépare une nouvelle Edition de *l'Histoire de Pierre de Sicile*, il corrige & le Texte Grec & la Traduction du P. Matthieu RADERUS, quoique S. *Epiphane*, S. *Cyrille*, *Photius* & d'autres Anciens qui ont écrit sur les Manichéens, lui soient d'un grand secours, il prie les Sçavans de lui indiquer les Manuscrits de *Pierre de Sicile*, dont ils ont connoissance. M. DE BEAUSOBRE fait esperer une Histoire des Manichéens suivie & raisonnée.

De Paris. Deux Lettres du Pére *Graindorge* de l'Oratoire, une à Monseigneur le Card. *de Bissi*, par laquelle il informe son Eminence, que convaincu par les Livres qu'Elle a publiés sur la Constitution *Unigenitus*, il a revoqué l'Appel qu'il avoit interjeté de cette Bulle, au futur Concile. Il ouvre ainsi son cœur. " Depuis que je „ me suis écarté du chemin de la véri- „ té, il m'a semblé, Monseigneur, „ que le bras de Dieu s'est appesanti „ sur moi; peines d'esprit, remords „ de conscience, doutes, inquiétu- „ des; je ne monte qu'en tremblant à „ l'Autel: tout me dit que le Ciel est „ irrité: le Dieu qui m'aime a mis „ tout en œuvre pour me ramener: il „ m'a affligé de differentes maladies: „ il m'a suscité des persécutions: il a „ animé les hommes contre moi; & je „ le benis de ces coups de miséricor- „ de: il ne m'a frappé comme Saul, „ que pour me faire sentir mon égare- „ ment „. Une autre considération a beaucoup servi à son retour, c'*est ce qu'il a vû & ce qu'il a entendu de la part des Appellans*: à quoi il rapporte les excès ausquels ils se portent dans les

outrages qu'ils font à tout ce que l'Egliſe offre de plus reſpectable, eux qui ont voulu ſe donner pour cri & pour déviſe *La Charité*. Il a retrouvé en eux, dit-il, ce qu'il avoit trouvé chés les Calviniſtes, parmi leſquels il étoit né. Que me ſerviroit-il, Monſeigneur, ajoûte-t-il, d'être ſorti d'un abîme, ſi je devois rentrer dans un autre; réfléxion qui a préſervé du Janſéniſme beaucoup de nouveaux Convertis! Pour montrer la ſincérité de ſa converſion, il s'exprime ainſi, » Prêtre de l'Oratoire, Diocéſain de » Bayeux, (il écrivoit en 1723.) voilà, s'il en étoit beſoin, de quoi juſtifier la pureté de mes intentions. » Je m'expoſe aux plus rudes épreuves, &c ». Il prouve cette derniére Propoſition par cette remarque. « Si » ces ennemis de la ſubordination ne » reſpectent pas les Paſteurs de qui » J. C. a dit, qui vous mépriſe me » mépriſe: ſi pour aimer & vouloir la » la paix, le Chef, qui conduit & » ſoutient, avec autant de ſageſſe que » de prudence, notre Congrégation, » eſt tous les jours l'objet de la cen» ſure de ceux qui ne reſpirent que la

» guerre, que ne feront-ils pas contre » moi ? Je n'ai déjà que trop éprouvé » l'amertume de leur zéle pour avoir » souscrit deux fois le formulaire d'A-» léxandre VII. &c » .

DE ROSTOCK. Monsieur le Docteur WEIDNER recueillant en un seul Volume les Dissertations Académiques contre M. M. *Joch* & *Haferung* en a fourni un in 4°. *Quæstio Theologica an regenitus jam indè à regenerationis tempore usque ad ratam mortem se se ab omni proæretico peccato semper continere possit, & an ejusmodi perseverantiæ exempla è Scripturâ Sacrâ produci queant.*

DE IENE. M. le Docteur BUDDEUS a opposé une Apologie de l'Eglise Luthérienne aux invectives d'Etienne FAVORSKI, Prélat Russien.

DE ROSTOCK. M. SCHULTZ a publié une longue Dissertation sur *l'Usage de la Musique dans l'Eglise Chrétienne.*

DE BREME. M. LAMPE s'est justifié par huit Dissertations contre un Ministre Hollandois, qui l'accusoit d'Hétérodoxie sur le Dogme du S. Esprit.

Janv. 1731.

De Magdebourg. M. Deinem, Pasteur d'Osterweding, donne dans un projet de l'Ouvrage qu'il prépare contre M. le Clerc, un dénombrement des erreurs qu'il attribuë à ce Sçavant dans les matiéres de Théologie & d'Histoire Ecclésiastique, & dans l'interprétation de l'Ecriture Sainte.

De Hannover. On a imprimé ici les Ouvrages de M. de la Motte, Pasteur à Londres, traduits en Allemand par M. Henry Richard Maertems.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Janvier 1731.

ART. I. *Histoire de l'Eglise Gallicane, &c.* page 5
ART. II. *Histoire Romaine depuis la Fondation de Rome, &c.* p. 32
ART. III. *Explication de plusieurs Textes difficiles de l'Ecriture, &c.* p. 54
ART. IV. *Théologie Astronomique, ou Démonstration de l'Existence, &c.* page 83
ART. V. *Lettres Théologiques, Historiques & Polémiques, &c.* p. 98
ART. VI. *Cérémonies & Coûtumes Religieuses, &c.* p. 127
ART. VII. *La Doctrine de Jansénius, condamnée par les Principes de la Théologie Thomistique, &c.* p. 147
ART. VIII. *Nouvelles Litteraires.* page 166
D'ITALIE. *De Milan,* p. 176
D'ALLEMAGNE. *De Iene.* pages 166. 184. 187
De Francfort sur l'Oder. Ibid. 183
D'Augsbourg. Ibid.
De Marpourg. p. 167

De Giessen. p. 168
De Lubeck. Ibid.
De Petersbourg. p. 170
De Kiel. Ibid.
De Helmstadt. Ibid.
De Crossen. Ibid.
De Vittemberg. Ibid. p. 183
D'Upsal. p. 171
De Dresde. Ibid.
De Leipsick. pages 175. 181
De Nuremberg. pages 176. 181
De Berlin. Ibid. pages 181. 184
De Wolfenbutel. p. 183
De Hall. p. 182
D'Altorf. p. 183
De Rostock. pages 184. 187. Ibid.
De Francfort sur le Mein. p. 183
De Breme. p. 187
De Magdebourg. p. 182. 188
De Hannover. p. 188
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* page 171
DE FRANCE. *De Paris.* pages 160. & Ibid. 185.
DE NANCY. p. 181

Fin de la Table.

Janv. 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1731.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Lion,
Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXXI.
Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Février 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	12.	V.
——	1728.	12.	V.
——	1729.	12.	V.
——	1730.	12.	V.
——	1731.	2.	V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1731.

ARTICLE IX.

TRAITÉ DE LA CHARITÉ envers Dieu, ou de l'amour de Dieu, & de ses vrais caractéres, tiré des Livres Saints. Dediée aux Evêques de France, par un Prieur Benedictin. A Paris, chés Joseph Bullot, & Henry, 1729. I. Tome in 12. 535 pag. sans l'Epitre dédicatoire, & l'avertissement.

ON ne doit pas être surpris, qu'aprés tant d'écrits sur l'amour de Dieu, on en présente ici un nouveau au contraire, dit l'Auteur, il y a lieu de s'étonner, de ce qu'on écrit si peu sur un sujet si

essentiel : jamais matiére ne fut si importante, ni moins défrichée. Il faut avouer qu'il s'y est glissé bien des abus. Les uns donnent des bornes trop resserrées à l'amour de Dieu. Les autres en plus grand nombre anéantissent ce grand précepte; en le reduisant à des spéculations séches, & stériles, ou à de vaines subtilités ; en retranchant tous les motifs les plus capables de toucher le cœur humain, & en répresentant partout un Dieu plus terrible qu'aimable quoi qu'ils traitent de peché, & la crainte, & tout ce qui n'est pas animé du motif de la pure charité, ils ne proposent dans leurs écrits que des motifs de frayeur, & de désespoir : quel contraste ! En voulant étouffer la confiance, & l'espérance dans le Médiateur, ils renversent l'ordre des vertus, ils détruisent leur nature, ils confondent tout. Avec cela n'est-il pas étonnant qu'on puisse trouver des sectateurs, parmi des hommes raisonnables, & Chrétiens ? D'autres assés aveugles, pour diviser ce que Dieu a joint, partagent les motifs d'amour que Dieu même propose : ils en réjettent quelques-uns, pour en admettre quelques

autres ; comme s'ils étoient plus ſages, & plus éclairés que l'eſprit de vérité. S'ils ne veulent pas que les récompenſes influent dans l'amour réglé ; pourquoi donc les Livres Saints en parlent-ils ſi ſouvent ? Eſt-ce pour tromper les hommes ? S'ils prétendent au contraire, que tout Amour eſt intéreſſé ; Dieu n'a-t-il pas aſſés de perfections, & de charmes par lui-même, pour attirer tous les cœurs, ſans que l'on faſſe actuellement attention aux autres motifs qui pourroient ſe rapporter à nous ? D'autres enfin négligent la voie ſure, aiſée, courte, ſimple, à leur portée, cet amour de Dieu auquel ils ſont appellés ; pour ſaiſir des pratiques nouvelles de piété, ou toutes humaines, ou hétéroclites, ou même ſuperſtitieuſes.

C'eſt pour rémédier à tous ces déſordres que l'Auteur a entrepris cet ouvrage ; quoique ſa Méthode ſoit nouvelle, il ne prétend rien dire de nouveau, parceque c'eſt comme un récueil de tout ce que les Livres Saints diſent de Dieu & de l'Amour qui lui eſt dû ; tout y eſt raproché, & concilié d'une maniére d'autant plus utile que par tout on établit des principes pour réfuter tou-

tes les erreurs qui se sont élévées contre l'Amour de Dieu, & que l'Ouvrage est à la portée de tout le monde. Il est divisé en cinq parties, ou chapitres. Le premiér explique ce que c'est que la Charité, quelle est son obligation, quels sont ses avantages? Le second apprend comment il faut aimer Dieu? Le troisiême expose les motifs que nous avons de l'aimer. Le quatriême traite des causes, des effets, & des marques de l'Amour de Dieu. Le cinquiême parle des Obstacles à l'Amour de Dieu, & des moyens qui peuvent nous y conduire. Dans tout le livre, on traite par occasion des dogmes principaux, & des points les plus importants de la morale Chrétienne; de la foi, de l'Espérance, de la grace du sacrifice Auguste de nos Autels de la Communion, des préceptes de Dieu, & de l'Eglise, de la priére, des souffrances, de l'imitation des Saints, &c Il y a par conséquent une infinité de choses instructives, récherchées, édifiantes, & Saintes. Mais ce qu'il y a de plus glorieux à l'Auteur, c'est l'attachement sincere qu'il y fait paroître à la foi, & aux décisions de

l'Eglise : de ſorte que cet Ouvrage ne fait pas moins l'éloge de ſa Foi, & de ſa Réligion, que de ſa piété, & de ſon érudition, nous allons en parcourir les matiéres principales.

La Charité, dit-il, eſt un amour par lequel on s'attache à Dieu, & on le prefére à toutes les créatures. Si on s'attache à Dieu, à cauſe de ſon excellence infinie au-deſſus de tous les êtres, à cauſe de lui-même, & de ſes perféctions ; c'eſt, ſelon les Théologiens, la charité priſe dans ſa rigueur, le pur amour. Mais, ſelon nôtre Auteur, ſi on s'attache à Dieu, en le préférant aux créatures, à cauſe de quelque motif légitime, & propoſé par l'Ecriture ; c'eſt un vrai amour de charité, quique priſe dans un ſens plus étendu & moins rigoureux. En effet, ajoute-t-il, je puis aimer Dieu, ou à cauſe de ſes infinies perféctions ; ou parcequ'il eſt le ſeul Dieu, l'unique Seigneur ; ou parcequ'il nous commande de l'aimer ; ou parcequ'il nous a aimé le premiér ; ou parcequ'il à livré pour nous ſon Fils-Unique à la mort, & qu'avec lui il nous a tout donné ; ou parcequ'il nous a délivré

du peché, & de l'enfer; ou parcequ'il est notre Dieu, le Dieu fort, & jaloux, qui vange l'iniquité & récompense la vertu; ou pour en être beni, & par là devenir heureux; ou à cause de la récompense qu'il a promise à ceux qui l'aimeront; ou parcequ'en l'aimant, nous serons aimés de lui, nous vivrons d'une vie toute divine, son amour nous sanctifiera, nous deviendrons justes, & sages. Tous ces motifs étant proposées par l'Esprit Saint, ils sont légitimes, & un seul peut rendre nos actes animés d'un vrai amour de Dieu, en faisant abstraction des autres motifs, sans pour tant les exclure. La raison qu'on en donne, c'est que quand on aime Dieu pour quelqu'un de ces motifs, à cause par exemple de la récompense, il s'y trouve toujours quelque perfection divine qui touche, & qui rémuë le cœur. Pourquoi cherche-t-on ses récompenses? parceque c'est un Dieu bon, libéral, & fidelle qui les donne, ainsi l'amour ne laisse pas d'être pur, quand quelque perfection divine y influë, & en est le motif dominant; quoique quelque autre motif inférieur; mais

légitime, y ait concouru.

Cette définition du vrai amour, de l'amour de charité pourroit ſervir à débrouiller bien des idées confuſes; mais il eſt Douteux que les Théologiens veuillent l'admettre. Ne peut-on pas lui conteſter ce qu'il avance; que s'attacher à Dieu par la crainte de ſes chatimens, ce ſoit l'aimer d'un vrai amour de charité, & le paſſage de l'Ecclésiaſtique ſur lequel il paroît s'être fondée, (1) *Timor Dei initium dilectionis ejus*, moutre bien que la crainte peut conduire à l'amour: mais il ne prouve nullement, que la crainte même ſoit un Amour. Il confond ces deux termes, *s'attacher à Dieu*, & *aimer Dieu*, & comme on s'attache à Dieu par la crainte, en ce ſens qu'on s'attache à obſerver tous ſes préceptes; il conclud qu'on l'aime par la crainte. Ce n'eſt point-là certainement ce que toute la Théologie à enſeigné juſqu'ici. Parmi les avantages de l'amour de Dieu, pris dans tous les ſens qu'il lui donne il compte la ſanctification & la juſtification de l'Ame. Voudroit-il que la crainte de Dieu

(1) c. 25. v. 16.

fut justifiante parelle-même ? Nous n'oserions lepenser : car il paroit si attaché d'ésprit & de cœur à l'Eglise, qu'il seroit lepremiér à condamner ce qui lui seroit échappé de peu conforme au sentiment unanime de ses Docteurs Mais il devoit dans le détail des avantages, des marques, & des effets de l'amour de Dieu, distinguer ce qui convient à une espece d'Amour, d'avec ce qui convient à l'autre. On jugera par la suite de l'extrait, de l'importance de cette remarque.

L'obligation d'aimer Dieu se tire de la loi même de la nature, & de l'accord de l'ancienne & nouvelle loi sur ce point fondamental de la Réligion. Mais voici les avantages attachez à cet amour. Dieu demeure dans celui qui l'aime: il est dirigé par l'Esprit Saint qui lui communique tous ses dons, le détail en est tiré des Livres Saints, & est propre à exciter dans le cœur le désir de les posséder. Il a le même ésprit que Dieu, il pense & juge des choses comme lui, il a les mêmes sentimens & les mêmes affections : ici on parcourt tout ce qui peut ou nous conduire à nôtre terme, ou

nous en éloigner. Il vit de la vie de Dieu même, d'une vie ſurnaturelle & toute divine; les avantages de cette vie ſont bien traités. Il eſt heureux: & comment ne le ſeroit-il pas? Par ſa foi il eſt établi dans une paix profonde: par ſon eſpérance il touche, pour ainſi dire, le ſalut: il eſt déja dans le Ciel par ſon amour: par ſa confiance dans le Sang de J. C. il demeure en lui: il entre en ſociété avec le Pere & le Fils: il eſt délivré de tout ce qui a coutûme de rendre les hommes malheureux. Une gloire éternelle lui eſt promiſe. Tout ſe tourne en bien pour lui, & il profite de toutes les ſituations & les conjonctures où il ſe trouve: afflictions, pertes, richeſſes, pauvreté, amis, ennemis, ſanté, maladie, pechez même legers & de fragilité, il ſçait tirer de l'utilité de tout cela. Enfin par ſon amour il eſt ſanctifié, juſtifié, purifié, il participe à tous les avantages de la ſageſſe divine. Dans ce détail, comme dans preſque tous les autres ſuivans, il y a des applications heureuſes de l'Ecriture, des morceaux d'Eloquence, des portraits de mœurs bien ſui-

vis, des mouvemens, des sentimens affectueux, une vraie onction. En un mot, quoique tout n'y soit pas parfait, il n'y a point de prédicateurs qui n'y puissent trouver de quoi instruire, ni de lecteur qui n'y rencontre de quoi s'édifier sur les principales veritez de la Réligion.

De là on passe à la maniére d'aimer Dieu, de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame, & de toutes ses forces, qu'est ce qu'aimer Dieu de tout son cœur? C'est le preférer à toutes les créatures: preférence sans laquelle il n'y a nul amour, & par conséquent nul salut à espérer: preférence qui ne peut subsister, sans le détachement de toutes les créatures, sans le renoncement à toutes les passions & à tous les pechez qui nous séparent de Dieu, sans une crainte d'offenser Dieu plus grande que celle de toutes les créatures, & de tous les maux de la vie, sans faire souvent des Actes d'Amour de Dieu. C'est encore n'aimer à proprement parler que lui seul; de sorte que nous n'aimerons rien que pour lui & en lui, que parce qu'il le veut & autant qu'il le veut: c'est enfin

lui rapporter toutes nos actions & toutes nos souffrances : l'Auteur dit »
» pour rapporter une action à Dieu ,
» il n'est pas nécessaire de se proposer
» le motif de la charité , ni même un
» motif surnaturel : tout motif legiti-
» me suffit, parceque tout ce qui est lé-
» gitime est approuvé de Dieu. Comme
» toutes nos actions doivent se faire
» par un principe de grace, cette grace
» les rend surnaturelles , & l'influen-
» ce du motif qui a concouru à les
» produire ". Qu'est ce qu'aimer Dieu de toute son ame ? C'est l'aimer en tout tems , ensorte qu'on ne fasse jamais rien de contraire à sa volonté , qu'on accomplisse tout ce qu'il ordonne , & qu'on produise souvent des actes de son amour : c'est être pret de perdre la vie , plutôt que de lui être infidelle : c'est lui faire un sacrifice de toutes ses passions , en les reprimant ou en les réglant selon sa Loi. Qu'est ce qu'aimer Dieu de tout son esprit ? C'est marcher dans sa présence , penser souvent à lui , s'occuper de ses perfections & de sa grandeur , se souvenir de ses merveilles & de ses bienfaits : c'est étudier tout ce qui

lui plait, ou qui l'offenſe, pour pratiquer l'un, & éviter l'autre : c'eſt emploier toute ſon induſtrie à exciter les autres à l'amour d'un Dieu ſi aimable, & à l'exemple des trois enfans dans la fournaiſe, inviter toutes les créatures à le glorifier : c'eſt ſe ſoumettre à tout ce qu'il a revelé, régler toute ſa conduite par les lumiéres de la Foi, demeurer ferme dans ſa voie. Or qu'eſt ce que la voie de Dieu ? Écoutons nôtre Auteur ». C'eſt celle qu'en-
» ſeigne par toute la terre, l'Egliſe
» Catholique, Apoſtolique, & Ro-
» maine, la colonne & l'appui de la
» verité : c'eſt celle qu'enſeigne le chef
» des Paſteurs & des fidelles, établi
» de J. C. pour gouverner cette Egli-
» ſe contre laquelle les portes de l'En-
» fer ne prévaudront jamais, établi de
» J. C. pour confirmer ſes freres dans
» la Foi, & pour les fortifier ; établi
» de J. C. pour paitre ſes Brebis & ſes
» Agneaux. C'eſt celle qu'enſeigne le
» corps des premiérs Paſteurs unis à ce
» chef, avec leſquels J. C. ſera tous
» les jours juſqu'à la fin du monde. «
Enfin qu'eſt ce qu'aimer Dieu de toutes ſes forces ? C'eſt obſerver toutes ſes

Loix & ſe conformer à toutes ſes volontés : c'eſt employer à ſon ſervice, tout ce qu'on eſt, tout ce qu'on poſſéde : c'eſt multiplier tellement ſes bonnes œuvres, que tout ſe faſſe pour Dieu : on voit que le précepte de l'amour de Dieu eſt pris ici dans toute ſon étenduë, dans ſa plus haute perfection, auſſi bien que dans ſon obligation rigoureuſe. Il ſeroit à ſouhaite que l'Auteur lui même l'eut faite ſentir pour raſſurer les ames timides qui pourroient s'imaginer ne point ſatisfaire à ce premiér de tous les commandemens, parce qu'elles ne pratiqueroient pas ſes maximes qu'il donne dans toute leur perfection. Ceci paroitra encore mieux dans les effets & les marques de l'Amour de Dieu qu'il va expoſer. Car après en avoir détaillé tous les motifs, qui ne ſont preſque qu'une répétition de ce qu'il a dit d'abord ; à la reſerve du grand & Magnifique Tableau des grandeurs & des perfections de Dieu qu'il copie d'après les plus beaux endroits des divers Livres de l'Ecriture ; voici à quoi il réduit ces marques & ces effets du même amour.

1°. Celui qui aime Dieu, revére ſa parole, l'écoute avec Foi, avec attention, & avec docilité, & il la pratique : les caractéres & le pouvoir de cette parole divine ſont ici bien dévelopées.

2°. Celui qui aime Dieu, obéït à ſa grace, pour en ſuivre les mouvemens & les impreſſions. *La grace* dit l'Auteur, *eſt une lumiére qui nous éclaire & qui nous touche, pour nous porter au bien.* Aprés cette définition, il explique & il démontre par les ſeuls témoignages irréfragables des Livres Saints, la néceſſité, les effets, la *prevenance*, la gratuité, & l'univerſalité de la grace : de là il paſſe au pouvoir que l'homme a d'y réſiſter, & à la coopération du libre arbitre. C'eſt un des morceaux de cet Ouvrage le plus net, le plus précis, & le meilleur.

3°. Celui qui aime Dieu, a recours à lui dans tous ſes beſoins avec une entiére confiance. On en prend occaſion de montrer la néceſſité de la priére, d'expliquer ce qu'il faut demander, & comment on doit le demander, de détailler ce qui empêche d'être exaucé, enfin de donner une pra-

tique & un modelle de priére agréable à Dieu.

4°. Celui qui aime Dieu, le craint: mais on distingue plusieurs espéces de craintes. Il y a une crainte *temporelle* qui apprehende de violer la Loi de Dieu, de peur d'en être puni par la mort, ou par la perte des biens temporels. Il y a une crainte *mondaine*, par laquelle on s'éloigne de Dieu, pour éviter un mal. Il y a une crainte *servile*, par laquelle on s'attache à Dieu, à cause des peines dont-il punit ceux qui s'en éloignent. La *Servilité* qui peut se joindre à cette crainte, c'est-à-dire, cette disposition du Pécheur à se livrer au peché, si Dieu ne le punissoit pas, est une disposition mauvaise (c'est ce qui, pour parler le langage des Théologiens, rendroit la crainte *servilement servile*) : mais elle est étrangere à la crainte purement *servile*, qui tend à la détruire. Il y a une crainte *filiale*, par laquelle on s'attache à Dieu, parce qu'on craint de lui déplaire, & de l'offenser. Enfin il y a une crainte *de la Loi*, imprimée par la Lettre de la Loi, sans foi & sans grace; crainte toute naturelle &

inutile au salut. L'Auteur s'attache à montrer, que tout ce qui est dit dans l'Ecriture ou dans les Péres de désavantageux pour la crainte, doit s'entendre d'une crainte, ou mondaine, ou temporelle, ou imprimée par la seule Lettre de la Loi, ou jointe à la *servilité*; & nullement de la crainte purement *servile*, qui est compatible avec la plus parfaite charité. La principale difficulté contre ce sentiment est prise de ce texte de la premiére Epitre de St. Jean. (1) *La vraie charité chasse la crainte; parce que la crainte s'arrête à la peine : or celui qui craint n'a pas la vraie charité.* L'Auteur répond, qu'il s'agit ici de la crainte *mondaine*, & non de la crainte *servile*. On ne sera pas faché de voir un précis de cette Dissertation : il servira à faire connoitre le genie & le stile qui régne dans tout le reste». 1°. St Jean parle d'une crainte incompatible avec » la charité... or les plus grands Saints » avoient la charité, & ne laissoient » pas de craindre les peines de l'enfer, que l'Ecriture veut que tous les » hommes craignent... 2°. St. Jean

(1) Joan 4. 18.

» parle d'une crainte qui régne dans
» les pécheurs, & que la charité ex-
» clut... or ce n'eſt pas la crainte de
» l'enfer qui régne dans les pécheurs,
» Mais c'eſt la crainte de la peine qu'on
» trouve à réprimer ſes paſſions, à re-
» noncer au peché, à ſacrifier ſes pen-
» chans déreglés... la charité ne ban-
» nit que cette crainte criminelle, &
» non pas la crainte ſervile : car plus
» on aime Dieu, plus on eſt ſoumis
» à ſes préceptes ; & plus on craint ſes
» chatimens qui ſont un frein puiſ-
» ſant pour nous engager à vaincre
» nos paſſions, & à démeurer atta-
» chés à Dieu : plus on aime Dieu, plus
» on craint d'encourir ſa diſgrace, &
» de l'engager à nous punir, 3°. La
» crainte dont parle St Jean eſt un obſ-
» tacle au ſalut, puiſque l'Amour l'ex-
» clut : elle eſt ſi ſenſibles aux peines
» & aux difficultés de ſe ſauver, quel-
» le y ſuccombe, qu'elle s'y borne :
» *Timor pœnam habet*... or il y a une
» peine que Dieu déffend de craindre;
» & c'eſt celle qui eſt l'objet de la
» crainte *mondaine*, c'eſt celle qu'il faut
» ſouffrir, plûtôt que d'être infidelle
» à Dieu. Il y a une peine que Dieu

» commande de craindre ; & c'est cel-
» le dont il menace ceux qui l'aban-
» donnent . . . 4°. St Jean parle d'u-
» ne crainte qui détruit la charité . . .
» inalliable avec la charité . . . qui se
» borne à la peine . . . . or tout cela
» convient à la crainte mondaine, &
» nullement à la crainte de l'enfer,
» laquelle subsiste avec la charité, se
» nourrit par la charité, triomphe des
» peines attachées au service de Dieu,
» fait recouvrer & conserve la charité.
» Il est étonnant, qu'on se soit don-
» né la torture, pour répandre des
» ténébres sur un endroit si clair & si
» lumineux ". L'Auteur avoûë que quelques Peres lui ont donné un autre sens. Mais, continuë-t-il, si la crainte *servile* est bannie de la Loi nouvelle, pourquoi Dieu dans l'Ecriture, St Jean Baptiste, St Paul, J.C. même, nous parlent-ils du feu de l'enfer & de la mort éternelle, pour nous exciter à la pénitence & à la pratique des bonnes œuvres, pour nous porter à la charité envers le prochain ? Pourquoi le grand Apôtre craint-il lui même d'être réprouvé ? De tous ces raisonnemens on passe à tous les avan-

tages qu'apporte la crainte de Dieu ; ce morceau eſt bien travaillé, & bien propre à confondre ceux qui trouvent du mal & du péché dans la crainte.

5°. Les autres marques de l'amour de Dieu ſont, une vie de la Foi opérante par la charité, une eſpérance ferme des biens que Dieu a promis, une ſuite ſoigneuſe de tout ce qui lui déplait ; une exacte obſervance de toutes les vertus, & tous les préceptes de Dieu & de ſon Egliſe ; une réconnoiſſance envers Dieu qui nous porte à le regarder comme l'Auteur, & de tous nos biens pour lui en rendre graces, & de toutes nos afflictions pour les ſouffrir en vûë de lui ; une fidélité amoureuſe à s'immoler ſouvent avec J. C. dans le ſacrifice de l'Autel, & à le recevoir ſouvent dans l'Euchariſtie ; un zêle pour la gloire de Dieu qui nous engage, & à l'honorer conſtamment par nous mêmes, & à le faire honorer par les autres. Tout cet article eſt employé à expliquer ce que c'eſt que la Foi, quel eſt ſon motif ; quelle eſt la Foi vive & la Foi morte, quelle eſt la néceſſité de la vraie Foi, dans la même Méthode. On y mon-

tre en détail, comment nous devons rapporter à Dieu tout ce que nous possédons, ce qui doit nous consoler dans nos souffrances, en quoi consiste le Sacrifice de l'Autel, les motifs qui doivent nous porter à la Communion, & les avantages qu'on en retire. On y apprend les qualités que doit avoir le vrai zéle, & les plus excellentes maniéres d'honorer Dieu.

Cet endroit ne céde en rien en solidité, en sentiment, en onction à tous les autres. S'il y a queque déffaut, c'est qu'on y repéte un peu trop en d'autres termes & sur d'autres matiéres une partie de ce qui a été dit auparavant. Mais on voit que le cœur a presque partout conduit la plume de l'Auteur; & qu'il n'a pas crû pouvoir inculquer trop souvent des instructions & des vérités dont-il paroît lui même pénétré.

En voilà assés pour donner une exacte idée de tout le Livre: car ce qu'on ajoûte sur les obstacles de l'amour de Dieu, & sur les moyens de l'aimer, peut se rapporter à tout ce qui a été dit des avantages, des motifs, des marques & des effets de l'a-

mour Divin dans un cœur. Au reste cet Ouvrage étant, comme on l'a dit, à la portée de tout le monde, ne peut manquer de produire de bons effets dans tous ceux qui le liront avec une intention sincere de s'instruire & de s'édifier.

ARTICLE. X.

LETTRES SUR LE CHOIX DES saignées, écrites par Julien Morisson, Docteur en Médecine, à Paluau en bas Poitou, à un Médecin de la faculté de Paris. A Paris, chez Chaubert, 1730. *pag.* 64, *in* 12°.

Après l'Ouvrage de Mr *Bellini* le Traité de Mr *Silva*, & l'Ouvrage de M. Chevalier, ou par la saignée, ces Auteurs traitent de la dérivation & la révulsion qui se font, on croiroit sans doute que ces effets étant demontrés on sera bientôt d'accord sur le choix des différentes saignées. Mais voici un Médecin qui avec le nom de *Julien Morisson*, & à l'aide de je ne sçai quelle Physique dont il se pique prétend renvèrser tout ce qu'on a établi jusqu'ici sur le choix des saignées. Tout son Ouvrage ne contient

qu'onze petites lettres : & il faut avouer qu'indépendamment de la vérité ou de la fausseté du fonds, elles sont écrites avec ésprit, netteté, & précision. Son dessein donc est d'éxaminer, sur quels principes on fait choix entre les saignées du piéd, du bras & de la gorge ? Il n'en est point d'autre, dit-il, que l'éxpérience & la Théorie : mais l'*éxpérience est peu sure* ; & pour la Théorie qui doit être le Flambeau, il ne sçait *si elle l'a égaré* lui même dans les nouvelles routes ou elle l'a conduit. D'abord il propose quelques doutes sur la dérivation & la révulsion qu'on regarde comme les effets certains de la saignée ; ensuite il entreprend de prouver, que la saignée du piéd n'attire point le sang dans les parties inférieures, en le désarmant de la tête : enfin il prétend établir une nouvelle éspéce de révulsion entiérement contraire à celle qu'on à supposée jusqu'ici. Mais surquels principes entreprend-il tout ceci, puisqu'il n'en conçoit point de sur dans la médecine & qu'il ne se confie ni à l'éxpérience ni à la Théorie.

La dérivation & la révulsion, qui consistent à conduire, par le moyen

de la Saignée, le Sang en cèrtaines parties du corps, & à le détourner de cèrtaines autres parties, paroissent à notre Médecin contraires aux loix de la circulation ou du mouvement des fluides dans les plus petits vaisseaux ».
» Supposons, dit-il, une inflamma-
» tion dans quelque viscere; & que
» cette inflammation soit renfèrmée
» dans l'étenduë d'un pouce cubique..
» que produiront la révulsion ou la
» dérivation dans une telle étenduë?
» la dérivation n'y portera pas plus de
» fluides, qu'il n'y en avoit avant la
» saignée dérivative, si les liqueurs
» n'y marchent qu'avec une extrême
» lenteur, & en très petite quantité:
» la révulsion, par la même raison,
» n'en détournera qu'une quantité de
» fluides si petite, que cette quantité
» sera égale à rien ». Cela posé il trouve avec le microscope 25000 ramifications de vaisseaux sanguins dans la seule surface de ce pouce cubique de chair: puis comparant ces vaisseaux avec les petits troncs arteriels qui y conduisent immédiatement le sang, & ces troncs avec le tronc de l'aorte; examinant le mouvement que le cœur communique

à tous les vaisseaux du corps : il conclut que les vitesses du sang qui coule dans l'aorte, & de celui qui se distribuë dans le pouce cubique supposé, étant en même raison que les calibres des tuyaux parcourus dans ce pouce, & de l'aorte ; le degré de mouvement qui se distribuë dans ce pouce cubique sera comme infiniment petit. De ce raisonnement il passe à la révulsion. Il trouve par le même calcul, que les parties de la lymphe étant six fois plus petites que les parties du sang, & les parties séreuses six fois plus petites que celles de la lymphe, dans la surface plane d'un pouce cube, il y aura au moins 9000000 artéres lymphatiques, & 324000000 artéres séreuses : d'où il conclut la lenteur prodigieuse de la lymphe & des sérosités dans l'étenduë de ce pouce cubique. Donc, ajoute-til, puisque les obstructions, les engorgemens & les inflammations tirent leur origine de ces vaisseaux si subtils & si nombreux, que peut on en enlever par des révulsions, que peut on y porter par des dérivations ! Si la révulsion ne peut par une saignée faire qu'une soustraction infiniment petite

dans les vaiſſeaux ſanguins du pouce cubique ou l'on a ſuppoſé l'inflammation, que fera-t-elle dans les vaiſſeaux lymphatiques & ſéreux.

Sans recourir ici à toutes les ſubtilités de la médecine, il eſt à craindre que la Phyſique, & la logique même ne ſoient en déffaut. Le ſang marche avec une extrême lenteur, & entrés petite quantité dans les vaiſſeaux capillaires d'un pouce cubique : donc la dérivation ne peut augmenter le mouvement, ni la quantité du ſang dans ces vaiſſeaux, d'une maniére à y faire un effet conſidérable ; qu'elle conſéquence ! dès que par la ſaignée, la viteſſe & la quantité du ſang ſont augmentées dans le tronc de l'artére, qui parquelqu'une de ſes ramifications répond à la veine ouverte, les vaiſſeaux capillaires ne participent t'ils pas à cette augmentation?Et quand la nouvelle quantité de fluide ou portée par dérivation, ou enlevée par révulſion au pouce cubique en queſtion ſeroit plus que très petite, ſeroit-elle pour cela égale à rien ! Ou donc un Phyſicien à-t'il pris qu'une très petite augmentation de viteſſe, ou de maſſe ne puiſſe

pas déranger toute l'œconomie d'une machine conposée de valvules, de ressorts, de puissances qui se contrebalancent & qui sont en équilibre, puisque dans le cas de l'équilibre, il ne faut qu'un grain de poussière pour tout culbuter ? Il seroit aisé de démontrer, que la plus modique quantité de sang attirée par révulsion, ou conduite par dérivation dans une partie enflammée, peut y operer un changement par lequel seul tout le jeu des vaisseaux, des artéres & des muscles sera troublé.

Après tout ce calcul, l'Auteur revient à la dérivation de la saignée du piéd, & il prétend qu'elle n'est pas ce qu'on avoit imaginé. Il aime les suppositions & le calcul ». Supposons, » continuë-t'il, que par une saignée » du piéd on tire neuf onces de sang: » supposons de plus qu'en tirant cette quantité, on dérobe trois onces » de sang à la tête & aux bras, & six » onces aux parties inférieures; dans » un tel cas combien croyés vous qu'il » faudroit attirer de sang dans les parties inférieures, pour y causer une » dérivation qui la recharge? Il

„ faut que la dérivation attire sur ces
„ parties plus de sang, que l'évacua-
„ tion ne leur en enléve .... or je vous
„ demande, si vous croyés que durant
„ la saignée du piéd la dérivation por-
„ te plus de six onces de sang dans les
„ parties inférieures; tandis que l'éva-
„ cuation faite par la même saignée
„ n'en tire que six onces de ces mêmes
„ parties ? Non sans doute .... mais
„ si ces raisonnemens détruisent la dé-
„ rivation, ils se tournent en partie
„ contre la révulsion ". Tout cela fournit à notre Physicien, des doutes dont il n'ose sortir, pour élever un sistême sur les ruines des autres. Selon lui, „
„ les dépenses d'éprit, dans lesquelles
„ on s'engage pour former ces sortes d'é-
„ difices imaginaires, peuvent bien
„ être des marques d'un ésprit riche
„ en inventions; mais cette richesse
„ même montre presque toujours la
„ misére de la Médecine ".

Voilà un ton bien décïsif: mais que l'Auteur permette deux ou trois réfléxions, comme il se permet lui même tant de doutes... 1°. Si ce qu'il dit est vrai, comment a-t'il assuré dans sa premiére lettre que l'ouvrage de Mr

Bellini, qui roule tout entier sur la dérivation, & la révulsion, que l'Auteur attaque ici, est un Ouvrage où la *précision ne porte point d'obscurité*, où la *Géométrie à éclairé les préceptes de la Médecine?* les idées de *Bellini* étant chimériques, il ne devoit pas faire l'éloge de son livre .... 2°. Quand on veut attaquer des propositions qu'on prétend être démontrées, & ou la *Géométrie à éclairé les préceptes*; on doit faire voir le défaut de la démonstration sur laquelle on se fonde. Au lieu donc de tant de raisonnemens, l'Auteur devoit prendre ce parti : car on ne conçoit pas que des principes éclairés par la géométrie soient des principes *obscurs, & pleins de misére* ... 3°. C'est, dommage, que par un calcul plus sur on puisse démontrer, & on ait en effet démontré; que la dérivation totale faite par une saignée, du bras droit, par exemple, d'où pendant cinq minutes on tirera douze onces de sang, pourra monter à 24 onces : & que par conséquent la dérivation totale faite par la saignée du piéd doit être beaucoup plus forte; parceque la vitesse que le sang acquiert

dans l'aorte inférieure par la ſaignée du piéd, eſt plus grande que la viteſſe qui lui eſt communiquée dans l'artére *ſous-clavière* par la ſaignée du bras.

Juſqu'ici l'Auteur n'a attaqué que les dehors du ſiſtême ordinaire ſur la dérivation & la révulſion : il ne menace de rien moins, que d'en ſapper les fondemens, en montrant ; que pendant la ſaignée, le ſang n'eſt pas plus rapide dans la veine ouverte, depuis le canal arteriël, qui s'abouche avec elle, juſqu'à l'inciſion faite par la lancette. En ſupoſant qu'une portion de ſang A marche dans une veine devant une autre portion B, on avoit cru qu'en ouvrant une iſſuë à la portion A, elle commençoit à marcher avec plus de viteſſe qu'elle n'en auroit en continuant ſon chemin par la veine : d'où on avoit conclu, qu'après l'ouverture de la veine, la portion B trouvoit moins de réſiſtance dans la portion A ; & qu'ainſi la même acceleration devoit arriver à toutes les parties de ſang qui ſuivent la portion B, depuis l'éxtremité de l'artere d'où elles ſortent. Mais tout ce raiſonnement ne plait pas au Phyſicien calcu-

lateur. La portion A eſt pouſſée, dit'il, non par la portion B qui la ſuit; mais par une force particuliére égale à la force qui pouſſe la portion B: ſçavoir par l'action des veines mêmes, & des artéres, la contraction des muſcles, la tenſion des parties voiſines, & la preſſion de l'air éxtérieur, qui ſont les mêmes par raport aux deux portions de ſang. Donc, conclut il, ces deux portions doivent marcher à pas égaux, par des forces qu'elles ne ſe prétent point. Donc la portion B ne trouvoit aucun obſtacle avant la ſaignée dans la portion A. Donc pendant la ſaignée, malgré l'acceleration de la portion A, la portion B ne doit en ouvrir aucune, donc &c.

On pourroit montrer; que le ſang entré dans la veine eſt principalement pouſſé par celui qui vient des artéres, & par l'impulſion de celui qui vient du ventricule gauche du cœur; que par conſéquent la partie de ſang qui ſe trouve entré dans la veine doit être un obſtacle à celui qui vient du cœur par l'artére; qu'en ouvrant la veine on donne une plus libre iſſuë au ſang qui trouve moins de réſiſtance dans

l'air, qu'il n'en trouvoit pour retourner au cœur : qu'enfin, quand bien même chaque portion de ſang auroit un agent particulier pour la pouſſer, la colomne de ſang qui ſort ne ſeroit pas privée de l'agent qui la pouſſeroit, ſi elle reſtoit dans la veine ; puiſque l'agent qui eſt au deſſus de l'ouverture faite à la veine, n'eſt pas moins fort pour pouſſer cette colomne de ſang dans l'air, que l'agent qui eſt au deſſous n'eſt fort pour la faire continuer ſon chemin dans la veine. Mais en bonne phyſique, s'il eſt vrai, comme on n'en peut douter, que dans les vaiſſeaux, pluſieurs particules d'air ſont mêlées avec le ſang : plus il y a de ſang dans ces vaiſſeaux, plus les particules d'air y ſont bandées & comprimées ; & par la raiſon contraire, moins il y a de ſang, moins les particules d'air ſont comprimées. Or quand par la ſaignée on diminuë la maſſe du ſang, la particule d'air qui étoit entre la portion du ſang A & la portion B, ſe dilate alors. Donc étant moins comprimée elle fait moins de réſiſtance au mouvement de la portion B. Donc par la ſaignée la portion B accelére ſon

mouvement, puiſqu'elle trouve moins d'obſtacle à continuer ſon chemin. Ceci, à conſidérer la choſe indépendamment de toute autre cauſe mouvante, n'eſt-il point une vraie démonſtration ?

Au reſte l'Auteur a plus d'une ſorte d'armes. En ſuppoſant même avec ſes adverſaires l'accelération du ſang, & dans la veine qu'on pique, & dans l'artére qui lui répond ; de cela même il tire de nouvelles difficultés contre la dérivation attribuée à la ſaignée du piéd. Voici le précis de ſon raiſonnement. En ouvrant la *ſaphéne*, on donne un ſurcroit de viteſſe au ſang que cette veine renferme : le ſang de cette veine fuit donc plus rapidement devant le ſang des artéres du pied ; ce ſang trouve donc moins de réſiſtance ſur ſon chemin : on leve donc ainſi un obſtacle qui retardoit le cours du ſang dans les artéres du piéd, de la jambe, & de la cuiſſe, & par conſéquent de l'aorte, c'eſt ſeulement cet obſtacle levé, ou cette réſiſtance diminuée qui fait couler le ſang avec plus de viteſſe dans l'aorte deſcendante. Donc avant la ſaignée du piéd le

ſang ſe jette avec plus de force dans les artéres latérales de l'aorte, qu'il ne s'y jette durant la ſaignée, car l'eau pouſſée dans un tuyau, qui auroit des tuyaux collateraux ſortans de ſa circonférence, ſe jetteroit avec plus de force dans ſes tuyaux collateraux, ſi elle trouvoit un obſtacle à l'autre extrémité de ce tuyau, que ſi on enlevoit l'obſtacle; parce que dans le dernier cas preſſant, moins les parois qui la renferment, elle entreroit avec moins de force dans les tuyaux lateraux: ainſi quand par l'ouverture de la ſaphéne, on leve un obſtacle qui retardoit le cours du ſang dans le tronc de l'aorte; ce ſang preſſant moins les parois de l'aorte entre avec moins de force dans les artéres latérales. De tout ceci on conclut, que la ſaignée du piéd ne fait aucune dérivation dans les parties inférieures; & qu'ainſi on peut ſaigner du piéd, quand les viſcéres du bas ventre ſont engorgés. Car, dit-on, ſi cette ſaignée détourne le ſang des artéres qui ſortent de l'aorte inférieure, la révulſion ſera générale: & ſi les artéres qui vont à la tête ſont déchargées, celles qui ſe répandent

dans l'abdomen le seront aussi proportionnellement à leurs calibres, à leurs distances du tronc de l'artére, & aux courbures de ce même tronc. On croiroit que parlà il veut établir une révulsion générale. Oüi sans doute, mais il s'en repent bientôt, & dans la saignée du piéd le sang ne se détourne, selon lui, ni des carotides, ni des artéres mêmes de l'abdomen, mais seulement de celles qui se répandent dans le piéd ou dans la jambe. Pour le prouver, il suppose un tuyau conique, qui dans toute son étenduë ait des tuyaux coniques qui en sortent comme les Ramaux artériels sortent du tronc de l'aorte : si par le bout évasé on fait entrer l'eau dans le tuyau à coups de pompe; & si quand elle sortira par les tuyaug latéraux, on ferme un de ceux qui sont les plus éloignés du réservoir; alors la vitesse augmente dans les tuyaux les plus proches de celui qui aura été fermé : si on ouvre ensuite ce même tuyau, la vitesse diminuë dans les trois ou quatre tuyaux les plus proches de ce prémier tuyau; mais il n'arrive aucun changement dans les tuyaux qui sont proches du

réservoir. Or la même chose doit arriver dans l'aorte & ses artéres latérales, quand on saigne du piéd. Donc &c. Toutes les difficultés qu'on pourroit proposer, continuë t'il, seront détruites par l'expérience.

Mais il doit donc se déffier aussi de tant de raisonnemens qu'il a faits, & qui sont contraires à l'éxpérience certaine & décidée partout ce qu'il y a jamais eu d'habiles Médecins. Dans les inflammations du bas ventre on a toujours vû de tristes effets d'une saignée faite au piéd : ainsi la dérivation faite par cette saignée sur les parties inférieures est incontestable. Si les jeux de la nature (comme il le dit au Medecin son ami) „ l'ont heureusement désabusé de sçavantes préventions, *& lui* ont découvert le fond „ peu solide de nos connoissances physiques : *s'il est vrai que* l'obscurité „ seroit souvent plus favorable aux „ malades, que la lumiére que les Médecins prétendent avoir répandu sur „ les causes de nos maux". Comment n'est il pas en garde contre sa Théorie! Suivons le encore une fois dans ses raisonnemens.

» 1°. Quand on ouvre la saphéne,
» dit-il, les puissances motrices du
» sang n'ont pas acquis plus de forces
» qu'au paravant : car les forces aux-
» quelles le sang doit son mouvement,
» sont l'impulsion du cœur, la con-
» traction des artéres, la pression des
» parties voisines, l'action de l'air ex-
» térieur : ces forces n'augmentent en
» rien durant la saignée du piéd ".
Mais cela est il bien sur ? Le cœur & les artéres se dilatent & se resserrent. La contraction est la mesure de la dilatation : car plus l'artére se resserre, plus elle chasse de sang ; & plus elle en chasse, plus elle en reçoit, autrement la circulation cesseroit. Or l'artére chasse d'autant plus de sang, quelle trouve moins de résistance dans les branches qui s'éloignent du cœur. Quand donc la saphéne est ouverte, le tronc de l'aorte trouvant moins de résistance, chasse plus de sang. Donc il se contracte plus facilement, & la nouvelle quantité de sang qui y entre en écarte aussi plus facilement les parois. Donc pendant la saignée, les puissances motrices acquiérent plus de force. Ce n'est donc pas seulement la

résistance diminuée par l'ouverture de la veine, qui fait couler le sang, avec plus de vitesse, comme l'Auteur l'imagine : c'est une force de ressort qui se dévelope, & qui agit avec plus de liberté, à mésure qu'elle devient supérieure à la résistance. La parité de son tuyau, qui n'agit point sur la liqueur qu'il contient, ne fait donc rien ici.

2°. Ce qui trompe, c'est que l'on suppose un tuyau unique, qui par un de ses bouts reçoive le fluide de quelque réservoir. Mais supposons-en un autre élevé perpendiculairement; dont le réservoir soit au milieu, & qui par conséquent y reçoive le liquide par deux embouchures voisines, mais différentes : ce sera précisement le tuyau composé de l'aorte ascendante & descendante à qui le cœur sert de rérservoir. Ensuite démontrons que dès que l'accélération se fait dans la partie inférieure de ce tuyau, les collateraux de cette partie soufrent une plus grande dérivation. Il est clair que si dans ce tuyau ainsi posé le liquide coule avec plus de rapidité vers l'extrémité inférieure à cause de quelque obstacle enlevé, dans

le premier inſtant il ſe fera une révulſion de tous les tuyaux collatéraux, tant de la partie d'en bas, que de la partie d'enhaut : mais dans les inſtans ſuivans, la révulſion faite des collatéraux de la partie ſupérieure cauſera évidemment une dérivation dans les collatéraux de la partie inferieure. Car le tronc inférieur recevra plus de liquide & avec plus de rapidité qu'auparavant ; puiſque la révulſion faite dans le tronc ſupérieur ne peut point ne ſe pas communiquer au tronc inférieur : or ce liquide en ſe précipitant dans ce tronc inférieur fera plus d'éffort qu'auparavant vers tous les collatéraux. Ainſi la ſaignée du piéd ne peut être révulſive à l'égard des carotides & des ſous-claviéres, quelle ne devienne au bout de quelques inſtans dérivative à l'égard des artéres collatérales de l'aorte inférieure ; & cela à proportion qu'elles s'éloignent moins de la ligne droite. Ce qu'il falloit démontrer, à ne conſidérer que le tuyau en queſtion indépendamment de tous les autres jeux ou reſſorts de la machine animale.

Malgré la répugnance que l'Auteur avoit témoignée juſqu'ici, aprés avoir

détruit, il se laisse entrainer à l'envie de batir : & il va substituer une veritable révulsion à la place de celle qu'on a faussement établie ». Elle consiste » en ce que, quand on fait une saignée, le sang qui surcharge certains » vaisseaux artériels sort de ces vaisseaux, par le même chemin par lequel il y est entré ; c'est-à-dire, qu'il » revient sur ses pas ". Il le prouve parceque, quand on arrête le sang dans l'artére d'une grenouille, cette artére s'enfle, & puis le sang quelle contient, rentre dans l'artére de laquelle il étoit venu : d'où il conclut que quand on vuide le tronc de l'aorte par la saignée, les artères qui en sortent peuvent lui rendre le sang qu'elles en ont reçû. Car comme en diminuant la quantité de sang que l'aorte contient, on diminuë sa résistance, les artéres collatérales, qui sont comme des puissances antagonistes en équilibre avec elle, commencent à prévaloir & à acquérir un surcroit de forces. Quand donc on ouvrira un vaisseau prés des artéres engorgées, il peut arriver une révulsion double.

Mais si cela est, il est donc vrai que

la ſaignée du piéd par exemple fait une révulſion dans les carotides, auſſi-bien que dans les autres artéres. Comment donc à-t'il dit un peu auparavant, qu'alors la révulſion n'arrive que dans les parties voiſines du piéd? Comment ajoute-t'il à ſon Médecin: » dans de » ſçavantes conſultations vous avés » ſouvent condamné de malheureux » phrénétiques à de fréquentes ſai- » gnées du piéd. Qui l'auroit crû! » Quand vous prétendiés détourner » le ſang de leur tête, vous le détour- » niés du talon «.

Il finit toute ſa doctrine par dire, qu'on ne ſçauroit démontrer les avantages de la ſaignée du piéd ſur celle du bras. Il eſt étonnant, que dans la page ſuivante il ajoute: » je ne veux » pas la proſcrire, je ne lui refuſe pas » même certains priviléges: car elle a » *ſurement* des avantages qu'on atten- » droit en vain de la ſaignée du bras «. Il éſpére le faire voir dans un Ouvrage qu'il médite. Que penſer donc de toutes les expériences, & de tous les raiſonnemens qu'il a entaſſés juſqu'ici pour confondre les avantages des deux eſpéces de ſaignées! Au reſte les idées

de cet Ouvrage, si elles obtiennent le suffrage qu'il éspére, prouveront, dit-il, au public l'incertitude des principes de la Médecine; que cet art n'est qu'un art obscur, que la plûpart des malades auront été jusqu'ici la victime des Médecins; que les railleries du public seront de justes reproches; que la répugnance qu'il oppose aux saignées du piéd n'est qu'une crainte sage, enfin que les idées des Médecins sur les autres matiéres étant encore plus incertaines que les opinions reçûës sur le choix des saignées, par le renversement de ces opinions tous leurs principes sont renversés; & qu'on ne voit pas par quels titres ils méritent la confiance des malades. Voilà bien des injures dites à la Médecine par un Médecin. C'est aux sçavans de cette profession qui sont en France à défendre la gloire de leur art & de leurs écrits. Ce que nous avons dit en deux ou trois occasions pour réfuter quelques-uns des plus forts raisonnemens de cet écrivain suffira pour montrer que son Ouvrage n'est pas sans replique: & si à l'aide de la seule Physique, sans le secours de la Médecine, on

peut l'attaqueravec ſuccès,il netiendra certainement pas devant la ſçavante Médecine d'aujourd'hui, ſoutenuë par la Phyſique, & éclairée par la Géometrie.

ARTICLE XI.

HARMONIE DES DEUX Sphéres celeſte & terreſtre, ou la correſpondance des Etoiles aux parties de la terre. Dédiée à ſon A. S. M. le Duc du Maine, Prince Souverain de Dombes. A Paris chés Etienne Ganeau M.D.CCXXXI. *in* 12. *pages* 431.

Mr. Joſeph Goiſſon Aumônier honoraire de S. A. S. Monſeigneur le Duc du Maine, Official de Dombes & Principal du College de Thoiſſey en cette Souveraineté, s'eſt propoſé dans cette Méthode ingénieuſe & nouvelle, de former un ſyſtême harmonique du Ciel & de la Terre, ſur les Principes établis par les Aſtronomes Anciens & Modernes. Par cette route ſûre & facile, il donne une connoiſſance exacte du Ciel & de la

Terre, & des raports mutuels des parties de l'une & l'autre Sphére. C'eſt une Aſtronomie raportée & apliquée à l'uſage de la Géographie, une maniére de ſe repréſenter & de fixer la poſition des differentes Régions de la terre, ſur diverſes obſervations des Corps céleſtes. Le raport conſtant que les Etoiles fixes ont entre elles, & à la Terre par leur ſituation, & la régularité de leurs mouvemens, lui a fait préferer, pour la déſignation des parties de la terre, les Conſtellations aux Planetes, dont le cours perpétuellement varié, convient peu à la ſtabilité des parties du Globe que nous habitons.

Au reſte, pour ſe rendre utile à ceux mêmes qui n'ont pas une connoiſſance parfaite de l'Aſtronomie, ni de la Géographie, l'Auteur ſe contente d'indiquer la ſituation des Contrées les plus connuës de notre Sphére, par les plus brillantes Etoiles & les plus faciles à obſerver. Le Livre même de M. *Goiſſon* ſuppléera à ce qui manqueroit de connoiſſances préliminaires à ſes Lecteurs; puiſqu'il y donne une idée ſuffiſante des parties

principales des deux Sphéres & de leurs raports constans. L'usage des Globes céleste & terrestre, ou, à leur défaut, la comparaison des Planisphéres du Ciel & des Cartes Géographiques, mettront en état de profiter du travail de M. l'Abbé *Goiffon*, & donneront une connoissance assés exacte de l'Astronomie & de la Géographie en général, & des principes de ces deux Sciences également utiles & agréables. Pour se rendre plus intelligible, on ne s'est point assujetti à la précision Géométrique : il suffit qu'on n'ait rien établi qui y soit contraire; & c'est le témoignage que rendent à notre Auteur d'habiles Géometres.

Tout l'Ouvrage comprend douze Traités. Les quatre prémiers donnent les connoissances nécessaires, pour déveloper le systême des deux Sphéres. Ce sont les préliminaires de ce systême. Le premier Traité est une description courte, simple, claire & précise des parties de l'une & l'autre Sphére, & de leurs usages. Le second apprend en général le tems auquel la section du Bélier passe par le Méridien une fois chaque mois. Cette section,

qui eſt le point où l'Ecliptique & l'Equateur ſe coupent à l'Equinoxe du Printems, eſt le lieu d'où l'on commence à compter les degrès de l'Equateur, & l'aſcenſion droite des Etoiles & des autres Aſtres. L'Auteur donne des regles pour connoître, par raport à ce point, l'arrivée de chaque Aſtre au Méridien pour tous les jours de l'année. On trouve dans ce même Traité une Table de l'aſcenſion droite & de la déclinaiſon de 24. Etoiles remarquables, & une maniére prompte & facile de reduire en tems les dégrés d'aſcenſion droite.

Le troiſiéme Traité apprend à trouver l'heure du lever & du coucher des Etoiles, & la durée de leur apparition ſur l'Horiſon. Cette connoiſſance, jointe à celle du tems de leur arrivée au Méridien, diſpoſe peu à peu à déterminer la correſpondance des Etoiles à divers lieux de la terre. Dans le quatriéme Traité notre Auteur explique plus en détail ce qu'il n'avoit dit qu'en général & en abrégé ſur le paſſage d'*Aries* par le Méridien. Et, comme c'eſt de là que dépendent les équations des Horloges, l'on trouve

ici dévelopé, avec beaucoup de netteté, tout ce qui regarde cette matiére, & expliqué par des exemples qui en facilitent la pratique. Ces quatre prémiers Traités sont suivis de réflexions utiles qui en facilitent l'intelligence, & qui supléent ce qui y manquoit. Au cinquiéme Traité l'on commence à décrire l'harmonie des deux Sphéres, en marquant le tems de la correspondance mutuelle de leurs parties; le tems où les mêmes cercles & les mêmes degrés de ces cercles céléstes & terrestres reposent perpendiculairement les uns sur les autres. L'application de cette harmonie, à l'usage de la Géographie, est manifeste & facile. Car les parties du Ciel & de la Terre se répondant ainsi mutuellement, on sçait sur quels Païs portent telles ou telles constellations, & les Etoiles qui ont une ascension droite & une déclinaison égale & relative à la longitude & à la latitude d'une Région, sont autant de flambeaux qui en designent la situation. On trouve, à la fin de ce Traité, le détail des constellations qui sont ainsi Zenith des principaux états de la terre, au tems de la parfaite har-

monie des deux Sphéres. Le ſixiéme Traité eſt plus agréable que les autres ; il contient en abregé ce que la Fable a imaginé ſur l'origine des conſtellations ; l'Auteur l'a embelli de pluſieurs morceaux des Poëtes, qui ont raport à ce ſujet. Il ne ſe borne pas néanmoins à une ſimple Mythologie : mais toujours Aſtronome, toujours utile, & fidéle à ſon deſſein qu'il n'abandonne point, il fait encore plus connoître le Ciel, & ſon raport avec la terre, que les fictions ingénieuſes de la Poëſie. Pour en faciliter l'étude il diviſe ici le Firmament en douze parties égales, d'un Pole à l'autre, par des cercles qui coupent l'Equateur à Angles droits de trente en trente degrés, & qui renfermant toutes les Etoiles, ſe raportent à peu près à la diviſion des Signes du Zodiaque, & ces douze Parties, il les nomme Décorations céleſtes. De deux en deux heures il en paſſe une par le Méridien, tems où il eſt aiſé d'en faire utilement l'obſervation. *Septiéme Traité.* Outre les correſpondances differentes du Ciel & de la Terre que l'on vient d'indiquer; & après les cercles, qui coupent ainſi,

l'Equateur, M. l'Abbé *Goiffon* en établit, qui lui sont paralléles. Dans l'une & l'autre Sphére, il les met au nombre de 24, & les fait passer par autant d'Etoiles choisies à ce dessein. L'espace qu'ils occupent sur la terre, s'étend depuis le Cap de *Bonne Espérance*, vers le 35e degré de Latitude méridionale, jusqu'aux Terres de *Spitzberg* vers le 80e degré de la Latitude septentrionale. L'Arc du Méridien compris entre ces deux termes, est de 115. degrés, ou de 2875. lieuës, en donnant 25 lieuës au degré. Cette étenduë renferme dans notre Hémisphére les Terres qui nous sont connuës & dont par conséquent, il nous importe plus de sçavoir la situation. Pour l'*Amérique*, il auroit fallu étendre les Paralléles, du côté du Sud, jusqu'au Cap de *Horn*, vers le 56e degré de Latitude Australe; mais peut-être que l'impossibilité de voir, depuis la hauteur de Paris, les Etoiles, qui déclinent au-delà du 41e degré de la partie méridionale, n'a pas permis de donner cette étenduë aux Paralléles méridionaux. Au Ciel on prend une espace correspondant à

celui que nous venons de marquer ſur la terre, depuis le 35^{e} degré de déclinaiſon méridionale juſqu'au 80^{e} de déclinaiſon ſeptentrionale. Les Paralléles qui occupent l'un & l'autre eſpace au Ciel & ſur la Terre, ſont décris de cinq en cinq degrés Or voici l'uſage de ces paralléles. A la hauteur de chacun d'eux, il faut choiſir une étoile brillante, laquelle, par le mouvement du prémier mobile, décrira l'Arc ſupérieur du cercle; c'eſt-à-dire, ſon Arc diurne; en marquant ſon lever, ſa médiation, & ſon coucher. Cette Etoile dans ſon cours ſera ſucceſſivement Zenith de divers lieux. Lors donc qu'elle ſera arrivée ſur celui dont vous voulez connoître la poſition, comptés ſur la ligne équinoctiale, la difference des degrés de longitude entre le lieu dont il s'agit & le Méridien de *Paris* : choiſiſſés ſur ce même Méridien, une Etoile remarquable, qui ait en aſcenſion droite une difference ſemblable à celle de l'Etoile du Paralléle. Pour lors cette derniére Etoile ſe trouvant à une diſtance & du Méridien & de l'Equateur, ſemblable à celle du lieu en que-

ſtion par raport à la ligne équinoctiale & au Méridien de *Paris*, l'Etoile du Paralléle ſera au Zénith de ce lieu, au moment où l'autre étoile choiſie pour être la meſure de cette diſtance, ſe trouvera au Méridien de *Paris*. *Huitiéme Traité* : on y établit douze nouveaux Paralléles, réduiſant à ce nombre ceux que le Soleil décrit durant le cours de l'année, en parcourant les douze Signes du Zodiaque. C'eſt un Paralléle à peu près pour chaque mois. Tout cela ſe raporte, comme l'on voit, au deſſein général de l'Ouvrage; c'eſt une eſpéce d'Analiſe ou d'Anatomie, qui diſſéque, pour ainſi dire, les deux Sphéres, afin d'en faire plus aiſément connoître les parties, & les raports qu'elles ont entre elles. Ces Paralléles ne peuvent ſervir qu'à deſigner celles qui ſont compriſes entre les deux Tropiques, & ſont deſtinés à fixer la ſituation de pluſieurs Régions de l'*Aſie*, de l'*Afrique*, & de l'*Amérique* renfermées dans la Zone Torride. Le IX^e^. Traité eſt un Calendrier aux Etoiles, lequel occupe 24 pages, deux pour chaque mois. Ce ſont les Traités précédens réduits

en pratique. On juge bien qu'un pareil Ouvrage ne peut être abregé ; & c'eſt de l'Auteur même qu'il faut en apprendre & l'explication & l'uſage dans les pages qui précedent & qui ſuivent les Tables du Calendrier. On ne doit point ſe prévenir mal contre les calculs multipliés dans ces tables, l'application en eſt ſimple & très-aiſée. Le X^e Traité eſt une ſuite du précédent. Il contient de nouvelles obſervations à faire tous les mois, leſquelles ſerviront à fixer encore la poſition de diverſes Contrées d'*Aſie*, d'*Afrique* & d'*Amérique*. XI^e *Traité*. Les Cadrans ne marquent directement & par eux mêmes les heures, que pour l'endroit où ils ſont conſtruits. Sous differens Méridiens, c'eſt toujours & en même tems differentes heures. Il eſt vrai, que qui ſçauroit les Longitudes des divers Pays qui partagent le monde, ſçauroit auſſi l'heure qu'il eſt à tous les inſtans par toute la terre. En effet, puiſque le Soleil parcourt 15. degrés en une heure dans ſa revolution diurne, une Ville plus orientale de 15 degrés, que le lieu où nous nous trouvons, le verra ſur l'Horiſon une

heure plutôt que nous, & il y sera six heures, par exemple, midi, &c. une heure plutôt. Au contraire, les heures retarderont dans la même proportion, si le lieu est plus occidental de 15 degrés. Pour épargner la peine des recherches & du calcul, M. *Goiffon* a imaginé des ornemens aux Cadrans solaires, qui marqueront ces differences, par raport au Méridien de *Paris*. Il propose encore d'autres ornemens Astronomiques, à ajouter aux Cadrans verticaux, lesquels peuvent aisément occuper un plus vaste plan. Le douziéme & dernier Traité est une dissertation sur le mouvement moyen de la Lune. La matiére est traitée avec une précision qui ne permet aucun abregé, & néanmoins avec une netteté qui la met à la portée de ceux mêmes qui en sont le moins instruits. En moins d'un mois, on a vû de jeunes personnes, au dessous de l'âge de 14 ans, saisir ces nouveaux principes, & les appliquer parfaitement; c'est-à-dire, connoître les plus brillantes Etoiles du Firmament, & en très-grand nombre; déterminer leur correspondance aux parties de la

terre ; prévoir & fixer l'état du Ciel abſolument, pour toutes les heures & tous les inſtans de l'année tant du jour que de la nuit, l'épreuve en a été faite aſſés authentiquement, pour devoir en rendre un témoignage public. Avec ce ſecours on s'orientera très-aiſément vèrs les divèrs lieux de la terre, & l'on pourra ſe faire une connoiſſance moins vague de leur ſituation, que celle qui nous vient des Cartes Géographiques. C'eſt ainſi que ce Livre indique la route, qui aboutit au lieu déſigné : l'Obſervateur formant un arc de cercle depuis ſon propre Zénith juſqu'à l'Etoile qui eſt Zénith du lieu en queſtion, & prolongeant cet arc juſqu'à bord d'Horizon, alors la corde de l'arc, ou la ligne droite depuis ſes yeux juſqu'à ce point de l'Horizon, manifeſtera clairement la route qui aboutit au lieu indiqué.

Mais, voici ce qui paroit le plus favoriſer ce Syſtême. En tout tems, la moitié du Firmament eſt élevée, ou peu s'en faut, au deſſus de notre Horizon, & elle couvre toute la terre habitée, (car ce qui s'en manque ne

sçauroit ici faire une exception) tandis que l'autre partie du Ciel que nous ne voyons pas, repose au dessus des Mers & de quelques Isles peu considerables. Or le Firmament est presque par tout garni d'Etoiles ; d'où il suit, que dans tous les tems de la nuit ; on a la facilité d'en observer plusieurs, comme autant de précieux Diamans, dont l'éclat fait apercevoir la situation des principaux lieux de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique, en marquant la route, qui aboutit à chaque endroit indiqué. Pour peu que l'on soit initié dans ces principes, on pourra de soi même & sans peine, porter cette connoissance au delà des bornes du Livre qu'on annonce, ce qui le rend véritablement interessant.

Le même Libraire fournit les Exemplaires, d'une Piéce Latine du même Auteur, sur la naissance de Monseigneur le Dauphin. C'est une description de l'état du Ciel pour le tems de cette Nativité, où les Régles d'un Discours ordinaire sont alliées à une matiére, qui n'en parut jamais susceptible Le stile de la Piéce est pur,

& les Aſtres mis en œuvre ſont três-bien diſtribués, pour remplir les deux Parties, qui la compoſent. L'Exorde n'y perd rien de ſa nobleſſe en annonçant l'Edition ſous le nom du Collége de la Souveraineté de Dombes ; & les Etoiles, qui ſont dites avoir éclairé cette Auguſte Naiſſance, étalent agréablement leurs feux céleſtes dans cet Ouvrage ; ſur tout la comparaiſon, qu'on en fait avec les feux d'artifice, mérite attention.

Quoique les prédictions avancées dans ce Diſcours ſoient apuïées d'Autorités connuës : elles ſont moins importantes que les nouvelles Obſervations propoſées par l'Auteur, & moins curieuſes que les préſages qu'il tire de l'état de ſon Ciel en faveur du Prince. Il trouve dans Andromede, touchant au Zénith de la France, un ſimbole indicatif du glorieux azyle des Princes Etrangers, dans Perſée repoſant perpendiculairement ſur la Cour, au moment des Couches de la Reine, il manifeſte une ſemence fertile d'heureux Augures. En nommant la voie de lait, dont le faîte du Ciel étoit alors illuminé, il rappelle agréa-

blement l'opinion des Anciens, qui logeoient là leurs Héros. Il fait jouer, dans sa seconde Partie le Lys céleste & l'Aigle, avec avantage pour la prémiére de ces Constellations. Le Dauphin céleste y est aux prises aussi avec l'Aigle. Hercule y combat le Dragon avec succès. En un mot, tous les Astres cités, dans ce Discours, honorent leur sujet.

ARTICLE XII.

CÉRÉMONIES ET COUTUMES religieuses de tous les Peuples du Monde représentées par des Figures dessinées de la main de Bernard Picard, avec une explication Historique & quelques Dissertations curieuses. Tome II. qui contient la suite des Cérémonies religieuses en usage chés les Catholiques. A Amsterdam, chés J. F. Bernard. 1723.

Suite des Articles CXVIII. au mois de Décembre 1730. & CXVIII. au mois précédent.

L'Auteur de ce grand Ouvrage nous avoit dit dans le prémier Volume, qu'il destinoit le second

pour les Cérémonies des Egliſes ſeparées de la Communion Romaine. Nous n'y trouvons cependant que la ſuite des Cérémonies qui ſont en uſage dans l'Egliſe Catholique, avec quelques Mémoires Hiſtoriques ſur l'Inquiſition. Le nombre des Tomes d'un Recueil croît aiſément. On a ici d'abord une Diſſertation qui comprend les Cérémonies propres des Fêtes & des Sacremens, avec d'autres Cérémonies de l'Egliſe Romaine. La plûpart ſont repréſentées dans des Planches, ou expliquées dans des détails qu'on ne peut abréger; d'ailleurs nous les voyons tous les jours. Retraçons celles qui ſe pratiquent plus rarement ou plus loin de nous. Nous avons parlé des Cérémonies qui regardent l'Election du Pape; parlons de celles qui concernent la promotion des Cardinaux, leurs Emplois, leur miniſtére, les Aſſemblées où ils ſe trouvent; comme la Chambre Apoſtolique, la Congrégation de l'Index; la Congrégation des Rits, la Congrégation *de Propaganda Fide*, & celle du St. Office; Celle ci nous conduira naturellement aux Mémoires Hiſtoriques touchant l'Inquiſition.

On voit donc d'abord, dans differentes gravures en taille-douce, l'Evêque désigné se présenter avec les deux Assistans, prêter le serment, se prosterner, recevoir l'Onction, le Bâton Pastoral, l'Anneau, la Mitre, &, s'il est Archevêque, le *Pallium*. Le *Pallium* consiste en quelques bandes de laine blanche larges de trois doigts & parsemées de Croix rouges. Le *Pallium* est posé sur les épaules du Prélat. Le Prélat ne vaque point aux fonctions d'Archevêque, qu'il n'ait reçu le *Pallium* solemnellement; & la Croix Archiépiscopale ne se porte devant lui qu'après la reception du *Pallium*. Voyons, en suivant l'Auteur, les Cérémonies qui regardent la Dignité de Cardinal. On sçait qu'il y a 70. Cardinaux; ce qui nous rappelle la mémoire des 70. Disciples de J. C. Parmi les 70. Cardinaux qui composent le Sacré Collége, il y a trois Ordres, sous trois Titres, sçavoir, d'Evêques, de Prêtres, de Diacres. Quand le Pape fait la Promotion d'un Cardinal, il lui donne le Titre de Prêtre ou de Diacre. Ensuite le Cardinal Diacre ou Prêtre parvient au Titre d'Evêque

en optant, par droit d'ancienneté, le Titre d'un Evêque mort. Comme les Cardinaux sont égaux par leur Dignité, ils prennent leur rang, selon leur promotion, & l'ordre du Titre qu'ils ont. Les Cardinaux Prêtres ont le pas sur les Cardinaux Diacres; parce que les Cardinaux Diacres, quoique d'ailleurs ils soient véritablement Evêques, ne sont pas sous ce Titre dans le Sacré Collége. On y compte six Evêques, qui sont les six Suffragans de Rome, cinquante Prêtres, quatorze Diacres. Le prémier Cardinal Evêque, le prémier Cardinal Prêtre, & le premier Cardinal Diacre, sont appellés les Chefs d'Ordre.

Le Cardinal, dont la promotion est la plus ancienne, ou, qui par sa résidence à Rome, s'est trouvé dans le cas de pouvoir opter le prémier Titre des Cardinaux Evêques, qui est celui d'Ostie, est au même tems le Doyen du Sacré College. Il a le *Pallium* comme les Archevêques & sacre le Pape.

Tous les Cardinaux sont traités d'Eminence; & ils ont la prérogative de pouvoir porter un habit de Pour-

pre, un bonnet rouge, & même la Mitre Episcopale, lors même qu'ils n'ont que l'Ordre de Prêtrise ou le Diaconat, ou qu'ils ne sont que Clercs.

Quand il s'agit d'une Promotion de Cardinaux, le Pape déclare dans un Consistoire secret, qui sont ceux qu'il a dessein d'élever à la Dignité de Cardinal. S'ils sont à Rome, ils se rendent à l'Audience de Sa Sainteté. Là, les promus sont à genoux. Sa Sainteté leur met la Calote rouge sur la tête, & faisant le signe de la Croix sur eux, dit ces paroles, *Soyez Cardinal.* Le nouveau Cardinal ôte sa Calote, & se prosterne devant le Souverain Pontife. Quelquefois la Cérémonie se fait avec plus d'éclat, & le nouveau Cardinal vient, en habit de Cardinal, recevoir, des mains de Sa Sainteté, le gage de sa Dignité nouvelle. Si le nouveau Cardinal est dans un Pays étranger, un Camerier du Pape lui porte la Calote avec un Bref du Vicaire de J. C.

Les Cardinaux sont chargés des Emplois importans de la Cour de Rome. Le Secretaire d'Etat est toujours un Cardinal. Le Dattaire est un Pré-

lat, & quelquefois un Cardinal que le Pape députe pour recevoir toutes les Requêtes, qui lui ſont préſentées touchant les proviſions des Bénéfices. Il y a deux Cardinaux Camerlingues; l'un eſt Thréſorier du Pape ; l'autre du Sacré College ; le premier eſt à vie, le ſecond n'eſt que pour un an. Celui-ci reçoit les revenus qui appartiennent au Collége des Cardinaux en commun ; celui-là, eſt le Chef de la Chambre Apoſtolique. Ce Conſeil a la direction de tous les Domaines du Pape.

Differens Cardinaux ſont employés dans differentes Congrégations, par exemple, dans la Congrégation de l'Index, dans la Congrégation des Rits, dans celle *de Propaganda Fide*, dans celle du St. Office, &c.

Le Concile de Trente députa des Cardinaux, & quelques autres Prélats, & des Théologiens pour examiner les Livres pernicieux à la Religion. Pie V. confirma l'établiſſement de cette Congrégation, & la chargea d'examiner les Livres ſuſpects, qui ont été compoſés depuis le Concile de Trente & ceux qui ſeront mis au

jour, lui donnant le pouvoir de condamner non ſeulement les Livres qui ſont contre la Foi; mais encore ceux qui concernent les Mœurs, ou la Diſcipline Eccléſiaſtique & la Societé Civile; & c'eſt la Congrégation de l'*Index*. Cette Congrégation eſt compoſée de pluſieurs Cardinaux, & du Secretaire de l'Ordre de St Dominique. Il y entre auſſi pluſieurs Théologiens avec le Titre de Conſulteur. Souvent elle ſe tient chés le plus ancien Cardinal, quelquefois devant le Pape.

La Congrégation des Rits eſt compoſée de huit Cardinaux, & d'un Secretaire; il y entre auſſi des Maîtres des Cérémonies du Pape. Cette Congrégation a l'autorité d'expliquer les Rubriques du Miſſel & du Breviaire, quand il y ſurvient des difficultés, & lorſqu'on demande quelque éclairciſſement là-deſſus. Son pouvoir s'étend juſques à terminer, par un jugement ſans appel, les differens qui regardent la préference entre les Egliſes. Le Pape Sixte V. fonda cette Congrégation pour régler les Cérémonies & les Rits des nouveaux Offices des Saints, qu'on ajoute au Calendrier Romain

toutes les fois qu'il ſe fait quelque Canoniſation, dont la connoiſſance lui appartient auſſi.

Quand il s'agit de la Canoniſation d'un Saint, les trois plus anciens Auditeurs de la Rote ſe trouvent à la Congrégation des Rits, comme Canoniſtes experts en ces matiéres. Le Tribunal de la Rote eſt un des plus auguſtes Tribunaux de Rome. Il eſt composé de douze Auditeurs, ſçavoir, huit Italiens, un François, un Allemand, deux Eſpagnols. Les Souverains de ces trois Etats nomment chacun celui qui porte le nom de ſa Couronne. Les Auditeurs de Rote connoiſſent, par appellation, de tous les Procès de l'Etat Eccléſiaſtique, & des matiéres tant Bénéficiales, que Patrimoniales.

La Congrégation *de Propaganda Fide*, eſt compoſée de huit Cardinaux, d'un Secretaire d'Etat du Pape, d'un Protonotaire Apoſtolique, &c. Les Prélats & les Officiers de cette Congrégation s'aſſemblent pluſieurs fois chaque ſemaine au Collége de la Propagation de la Foi, quand les affaires le demandent, & le premier

Lundi de chaque mois devant le Pape, pour examiner tout ce qui peut être avantageux à la Religion, pour déliberer ſur les moyens qu'on peut trouver, ou qui ſont propoſés par les Miſſionnaires. Le Secretaire du Saint Office entre dans cette Congrégation.

La Congrégation du St Office eſt ordinairement compoſée de douze Cardinaux, quelquefois de beaucoup davantage, d'un bon nombre d'autres Prélats, & de pluſieurs Théologiens de divers Ordres Séculiers & Réguliers; que l'on nomme *Conſulteurs* & *Qualificateurs* du St Office; parmi leſquels il y a toujours trois Religieux de St Dominique, ſçavoir, le Général de l'Ordre, le Commiſſaire du St Office, & le Maître du Sacré Palais. Le Maître du Palais du Pape eſt un Religieux de l'Ordre des Dominicains, depuis que St. Dominique fut revétu de cette Charge par Honorius III. en 1216; & il eſt chargé de ce qui regarde les Livres qui s'impriment. La Congrégation du St. Office connoit des Héréſies & des nouvelles Opinions contraires à la Croyance de l'Egliſe Catholique. L'Apoſtaſie, la

Magie, les Sortileges ou Malefices, l'abus des Sacremens & la condamnation des Livres pernicieux ressortissent à ce Tribunal. Les Cardinaux seuls y ont voix déliberative. On tient Assemblée tous les Mecredis à la Minerve, chés le Général des Jacobins, & les Jeudis devant le Pape même. » Les Juges de ce Tribunal, dit l'Au-» teur, ne sont pas si redoutables, que » se le figurent ceux qui ne les con-» noissent que sur les raports d'au-» trui; ils ne sont ni si rigoureux, ni si » sévéres à Rome, qu'en Espagne, » en Portugal & dans les autres Pays » d'Inquisition. Si ceux qui sont ac-» cusez ou soupçonnés des crimes » dont ce Tribunal connoit, sont ju-» gés coupables, on les livre au bras » séculier. Mais cela n'arrive guére, » s'ils ne sont obstinés ou relaps; la » plûpart en sont quittes pour une » prison perpétuelle.... L'Hérésie du » Quiétisme n'a point attiré d'autre » peine à son Auteur, (le fameux Mi-» chel *Molinos*,) que la privation du » commerce civil avec ses Disciples ».

Passons aux Mémoires Historiques pour servir à l'Histoire des Inquisi-

tions. Ces Mémoires sont compris en quatre Livres, dont le prémier sert de Préface; on parle dans le second, de l'origine, de l'établissement & du progrès de l'Inquisition; dans le troisiéme, il s'agit des Loix, des Procédures & des Magistrats des Inquisitions; le quatriéme regarde en particulier, l'établissement de l'Inquisition dans le Royaume de Portugal. Les Mémoires sont suivis de quelques éclaircissemens sur les Mémoires mêmes.

L'Auteur prétend dans la Préface des Mémoires, que l'Ancienne Discipline de l'Eglise à l'égard des Hérétiques est opposée à celle, que tient aujourd'hui le Tribunal de l'Inquisition. Cependant il convient que l'on peut reprimer les Hérétiques par des peines temporelles. sur cela l'on peut dire (ce sont ses expressions) qu'il y a particuliérement quatre causes pour lesquelles on peut châtier les Hérétiques. La premiére, dit-il, c'est une raison de politique pour maintenir la paix dans l'Etat, pour prévenir & empêcher ou même réprimer les désordres ou les dissentions, qui presque

toujours naiſſent des différens ſur la Réligion, comme l'expérience ne l'a que trop appris. La ſeconde raiſon, ajoute-t-il, ſe prend du devoir même d'un Prince Chrétien, qui eſt obligé de veiller ſur la Religion, & d'en conſerver la pureté de tout ſon pouvoir, & comme cette pureté eſt bleſſée par les Héréſies, les Opinions déréglées & les méchantes Maximes, un Prince eſt obligé d'éloigner tout ce qui peut corrompre la Religion, avec le même ſoin & la même exactitude, dont il uſe pour faire obſerver les Loix de l'État. La troiſiéme raiſon ſe prend des Héréſies mêmes. Il y en a qui avancent de ſi grands blaſphêmes, & qui ont des ſentimens ſi injurieux à la Divinité & aux Miſtéres, qu'on ne peut, ſans injuſtice les tolerer, & ne les pas réprimer. Rien de plus juſte que de châtier des ſéditieux, lorſqu'ils tiennent des Diſcours injurieux contre le Prince & contre l'État. Y a-t-il de l'apparence que la Majeſté Divine ſoit moins reſpectée? La derniére raiſon, continuë l'Auteur, eſt pour porter les Hérétiques, par la crainte des Loix & des peines, à ſe faire inſtruire,

à reconnoître la vérité, & à rentrer dans l'Egliſe qu'ils ont quittée. C'eſt à quoi ils ne penſeroient jamais, ſi le deſir de vivre en paix, & d'éviter les peines auſquelles les Loix aſſujetiſſent les Hérétiques, ne les y portoit. Cette raiſon parut ſi bonne à St Auguſtin, qu'elle fut capable de l'obliger à changer de ſentiment touchant la punition des Hérétiques. « Vous ſerés en» voyés en exil, dit le St Docteur, en » parlant aux Donatiſtes ; afin qu'au » moins vous n'empêchiés pas les au» tres de ſe convertir & de ſe corri» ger ». C'eſt ſur ces principes, ou ſur d'autres ſemblables, qu'eſt fondée l'Inquiſition établie par les ſoins de S. Dominique, & par l'Autorité d'Innocent III. Selon l'Auteur, ce Pape conſiderant que quelque choſe que l'on pût faire contre les Albigeois à force ouverte, il en reſteroit toujours qui perſiſteroient dans leur héréſie, crut qu'il falloit établir, contre cette Héréſie, & contre celles qui pourroient naître, un reméde ſubſiſtant; c'eſt-à-dire, un Tribunal de gens uniquement appliqués à la recherche des Hérétiques. Et comme il trouva dans

 les

les Religieux des deux Ordres de St Dominique & de St François, institués récemment, les qualités qu'il jugeoit nécessaires dans un emploi de cette importance, il leur confia la Charge d'Inquisiteurs de la Foi.

En 1244. L'Empereur Fréderic II. augmenta de beaucoup l'autorité des Inquisiteurs par quatre Edits donnés à Pavie. Par ces Edits, il recevoit les Inquisiteurs sous sa protection, laissant aux Juges séculiers le pouvoir de faire le procès aux Hérétiques, quand les Ecclésiastiques auroient jugé de l'Hérésie; il ordonnoit la peine du feu pour les Hérétiques obstinés, & celle de la prison perpétuelle pour les autres,

Dans la suite, les Évêques eurent quelque part dans le Tribunal de l'Inquisition, & les Magistrats y eurent quelques Officiers. Enfin le Pape l'établit dans la Lombardie, dans la Romagne & dans la Marche d'Ancone. Elle se répandit dans les États d'Italie, sans passer dans le Royaume de Naples. Elle pénétra dans quelques endroits de la France. On voit encore à Carcassone & à Toulouze des traces

de l'Inquisition ; mais elle n'eut pas dans ce Royaume le même succès qu'en Italie. Sortie de France, elle trouva en Espagne plus qu'elle n'avoit perdu. Les Rois d'Arragon la reçurent & l'établirent dans tous les Etats dépendans de leur Couronne ; & les Espagnols & les Portugais l'ont portée avec leurs Conquêtes, dans les Indes Orientales & Occidentales. Elle n'eut pas le même succès en Allemagne ni en Flandre. Les esprits s'irritérent, & il s'excita des mouvemens qui produisirent la République de Hollande.

Le Tribunal de l'Inquisition a ses procedures. On peut les réduire à trois Chefs : I. aux cas & aux personnes soumises au jugement de ce Tribunal. II. Aux procédures dont il use dans ses jugemens, III. à la maniére dont se font les exécutions.

L'Héréfie, le soupçon d'Héréfie, la protection de l'Héréfie, la Magie, les Maléfices, les Sortiléges, les Enchantemens, le Judaïsme & le Blasphéme, sont du ressort de l'Inquisition.

L'Auteur décrit les differentes maniéres de connoître les coupables, de

les convaincre, de les punir ; mais cela demanderoit des détails qui ne ſçauroient trouver place ici. D'ailleurs, il crie ſi ſouvent à l'injuſtice, il dit des choſes ſi peu vrai-ſemblables, il paroît ſi prévenu contre les procedures de ce Tribunal, qu'on ne peut guére compter, ce ſemble, ſur ce qu'il en dit. Il oublie apparemment ici ce qu'il a dit auparavant, " que „ les Juges de ce Tribunal ne ſont „ pas ſi redoutables, que ſe le figu„ rent ceux qui ne le connoiſſent que „ ſur les raports d'autrui „. Et comment en parle-t-il au commencement des éclairciſſemens ſur ſes Mémoires Hiſtoriques ? On trouve, dit-il, parmi ſes Fondateurs, des Perſonnes ſi Éminentes par leur Sainteté & par la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes, qu'il eſt difficile d'enviſager leur Ouvrage, comme un miſtére d'iniquité. Si l'on fait réfléxion que des Rois très-Sages & grands Politiques, ont ſouhaité ardemment de l'établir dans toute l'étenduë de leur Domination ; l'on ſera porté à croire qu'ils n'y pouvoient être excités que par l'avantage, qu'ils prévoyoient

que la Religion en pouvoit tirer. D'ailleurs, entre ceux qui en ſont les Conſervateurs, il y a des perſonnes de grande naiſſance & d'une réputation à ne devoir pas être ſoupçonnés des injuſtices que l'on attribuë à ce Tribunal. A peine l'Auteur a-t-il parlé de la ſorte, que les procédures de ce Tribunal lui paroiſſent *tyranniques*, & que le Tribunal lui ſemble ſaper les fondemens de la Religion, en faveur de laquelle il fut érigé. Cependant, c'eſt un fait aſſés notoire que ce Tribunal & l'Héréſie ne ſe trouvent guere en un même Pays.

ARTICLE XIII.

LE THÉATRE DES GRECS, par le P. Brumoy, D. L. C. D. J. trois Volumes in 4°. Ouvrage orné de figures. Tom. I. pp. 676. Tom. II. pp. 737. Tom. III. pp. 509. A Paris, chés Rollin, Pere, Quay des Augustins; Jean-Baptiste Coignard, Fils, rue S. Jacques; & Rollin, Fils, Quay des Augustins. 1730.

LE but de cet Ouvrage est de mettre les Lecteurs au fait du Théâtre d'Athénes, & en situation d'en juger par eux-mêmes sans partialité. La traduction ou l'exposition de tout ce qui nous en reste, fait le fonds & la substance de ce Livre. Mais ce n'est pas un simple Recueil; c'est un Systême raisonné, une sorte de Poëtique par les faits, une Histoire suivie du goût de l'Antiquité Théatrale. L'Ouvrage est divisé en trois Parties, dont deux concernent les *Tragédies* Grecques, & la troisiéme comprend les *Comédies*. Pour en donner une idée succincte, autant qu'on peut le faire,

d'un tout composé de l'assemblage d'environ 60. Piéces, sans compter les Discours & les Réfléxions, on dira quelque chose de chaque Partie séparément, sans Eloge, ni Critique, & sans perdre de vûë le Systême de l'Auteur.

Premiére Partie.

Comme il a senti que dans le siécle où nous sommes, la plûpart des François avoit déjà pris parti, & porté leur jugement sur le Théatre ancien, jugement né, ou de l'oubli, ou de l'indifference, ou du mépris, en un mot, (pour ne rien deguiser) du peu de commerce qu'on a d'ordinaire avec les Poëtes Grecs, il a cru devoir, par trois Discours, en forme d'introduction, tâcher de conduire insensiblement ses Lecteurs au point de suspendre pour quelques momens leurs préventions, avant que d'entrer dans le Cirque d'Athénes : entreprise difficile, ainsi qu'il l'a conçû, mais facilitée par l'air d'impartialité qui regne dans ces Discours.

Dès le commencement du pré-

mier, il plaint la Scéne Antique d'avoir été peu connuë dans le plus beau siécle de la Scéne Françoise. Il recherche les causes & les suites de cet oubli ou de cette indifférence, plus dangereuse encore que le mépris : & après avoir insinué que le Théatre naissant lui semble mériter un autre sort, il remonte à la source des jugemens également iniques pour & contre. Ce Théatre est-il le chef d'œuvre de l'esprit humain ? Est-ce l'enfance de la Tragédie ? Deux extrémités également condamnables, & cependant assés généralement reçuës. Mais, d'ou naissent des jugemens si opposés ? De l'autorité & du préjugé, dont on s'accuse mutuellement d'être esclave, sans que l'un ni l'autre puisse autoriser les Adorateurs ou les ennemis de l'Antiquité. Chacun défend son opinion par les mêmes armes, sur tout par le goût & la raison. Quoi donc ? La raison & le goût sont-ils variables selon les lieux, les tems, & les personnes ? Non, sans doute : & c'est approuver l'unité du vrai goût & de la saine raison en fait d'Écrits Poëtiques, que s'applique particuliérement l'Auteur.

La vérité & la beauté, ſelon lui, font par tout & ſur les eſprits de tout ſiécle, les mêmes impreſſions. " J'en-
» tends ici, dit-il, par *vérité & beau-*
» *té*, en fait de productions d'eſprit,
» telles que ſont les Tragédies, une
» imitation de la nature, qui ſaiſit l'a-
» me, & qui fait dire, ſuivant les
» idées reçûës dans une Nation po-
» lie, *cela eſt vrai, cela eſt beau.* Je
» dis, imitation de la nature, ſuivant
» les idées reçûës dans un Païs où re-
» gne la politeſſe. Car, autant que la
» nature eſt uniforme dans ce qui
» appartient aux hommes entant
» qu'hommes, dans le jeu des paſ-
» ſions; par exemple, autant l'éduca-
» tion varie-t-elle les intérêts qui
» meuvent les paſſions, & les manié-
» res de penſer & d'agir. Or, l'art
» doit peindre la nature telle qu'il la
» trouve, je veux dire avec les appa-
» nages de l'humanité & de l'éduca-
» tion ». Il rend ſenſible cette penſée par une ſuppoſition naturelle en tranſportant *Racine* au ſiécle d'*Euripide*, & Euripide au ſiécle de Racine. Qu'auroit-on penſé de l'un à Athénes, & que penſeroit-on de l'autre à

Paris, si l'on ne se familiarisoit de part & d'autre aux idées & aux usages du tems & du lieu? L'un & l'autre Poëte, ainsi transplanté, n'imiteroit-il pas la nature de maniére à frapper juste les cœurs des hommes, qui sont les mêmes indépendamment des lieux & des tems? Mais n'imiteroient-ils pas aussi la nature telle qu'ils la trouveroient avec le mêlange de ce que l'habitude & l'éducation y ajoutent ou en retranchent, parmi deux nations où regne également une politesse tres-fine, quoique differente? Que penseroit-on d'eux, encore une fois, s'ils ne conformoient leur génie aux Spectateurs, ou si les Spectateurs n'ajustoient leurs idées à leur maniére de penser? Conclusion: rien de plus difficile que de se transporter au tems & au lieu où les Poëtes ont écrit: & toutefois rien de plus nécessaire, si l'on ne veut s'exposer à admirer ou à critiquer sans un fondement légitime.

Dans le reste du Discours, l'Auteur rend compte de son travail, pourquoi il n'a traduit entiérement que huit Tragédies, quelles raisons l'ont forcé à donner toutes les autres, & les

Comédies d'*Ariſtophane*, ſous la forme de ſimples Analyſes Critiques & mêlées de Réfléxions, ſans rien omettre d'eſſentiel : ces raiſons deviennent palpables par le détail de la lecture, où l'Auteur fait toucher au doigt qu'il eſt impoſſible d'expoſer autrement le Théatre ancien en François, & que par ſa Méthode il n'en fait pas moins connoître le mérite, les defauts, & les plus ſecrets reſſorts des Spectacles d'Athénes ; car il ſe fait une Loi de ne rien diſſimuler, il rapproche de ſon objet tout ce qu'il croit y avoir quelque rapport dans les Auteurs Anciens & Modernes, avec des notes courtes & recherchées, ſans affecter l'air de Commentateur, & toujours en vûë de pénétrer par degrés dans le vrai goût du Théatre. Il expoſe par contraſte les Tragédies de *Seneque*. Celles de quelques Poëtes Italiens & François n'y ſont pas oubliées. A l'égard des Vivans, il a jugé qu'il ne devoit pas en parler dans un Ouvrage conſacré uniquement à d'illuſtres morts, & dans lequel il s'étudie à ne point prendre parti ; mais ſimplement à mettre les Lecteurs en état de juger

du degré d'eſtime qu'on peut accorder aux anciens Tragiques, ſans préjudice de l'admiration duë aux grands Maîtres de notre Scéne. Il s'étend enfin ſur ſa maniére de traduire après en avoir diſtingué de trois ſortes : & il finit par une courte récapitulation de ce qu'il a dit ſur les Partiſans des Anciens & des Modernes, & ſur le tour qu'il a pris pour traiter du Théatre, en faiſant parler les Poëtes par eux-mêmes ; ce qui fait de ſa Poëtique un Ouvrage unique en ſon genre.

Le ſecond *Diſcours* ſur l'origine de la Tragédie, eſt une recherche fort détaillée des démarches de l'eſprit humain dans l'invention, le progrès & la perfection du Théatre. Le hazard a donné lieu en Gréce à la Tragédie informe. Ce fut d'abord un divertiſſement de village, puis une Cérémonie Religieuſe, puis un ſpectacle mêlé de Profane & de Sacré, mais toujours un ſimple Chœur, une Hymne Bacchique avec des danſes, juſqu'à *Theſpis*. Theſpis y mêla un Acteur qui récitoit par intervalles. Ce n'étoit là que l'ombre de la Tragédie. *Eſchyle* ſeul la créa ſur les traces d'*Homere*.

C'est le systême que l'Auteur établit, non seulement sur des passages formels, mais beaucoup plus sur la ressemblance presque entiére de la Tragédie avec le Poëme Epique. Il fait naître insensiblement l'une de l'autre, en montrant que les raisonnemens, qui passérent par l'esprit d'Homere, pour enfanter l'*Iliade*, conduisirent *Eschyle* dans l'invention de l'œuvre Tragique. Même objet, même exposition, même intrigue, même dénouëment. Passions de part & d'autres mises en jeu : égal conflict de divers intérêts : pareil art de les balancer : Personnages également illustres, Peuples, Héros, Dieux, États entiers : semblable équilibre, qui ne se rompt que pour se rétablir, & pour tenir toujours en haleine la curiosité des Lecteurs ou des Spectateurs, jusqu'à ce qu'elle soit entiérement satisfaite par le coup décisif. Il n'est pas possible d'entrer ici dans toutes les sousdivisions, & dans les divers mystéres de cette comparaison. Elle roule toujours sur le rapport & la difference qui se trouve entre *lire* & *voir*, entre une Lecture & un spectacle, dont le but est

ſuppoſé le même. Le Poëme Epique eſt fait pour être lû, & la Tragédie pour être vûë. De l'un & de l'autre coté, c'eſt une action ; mais l'action doit être autrement modifiée pour le Lecteur, autrement pour le Spectateur. C'eſt de ce rapport & de cette difference qu'*Eſchyle* a tiré les trois unités ſi naturellement liées à l'idée d'un ſpectacle : c'eſt de là qu'il a tiré non ſeulement la marche, mais encore toutes les fineſſes du Jeu Théatral. Cette expoſition eſt ſi étenduë & ſi ſenſible qu'il eſt difficile de ne s'y pas rendre, indépendamment de l'autorité d'*Ariſtote*, de *Diogéne Laërce*, de *Platon*, de *Quintilien*, de *Philoſtrate*, &c. Toute la ſuite de ce Diſcours contient 18. Articles traités à fonds.

On y trouve, entre autres choſes, la ſource ſecrette du plaiſir que produiſent les paſſions bien imitées ſur le Théatre. On y obſerve que chaque paſſion, (ſur tout la pitié & la crainte, paſſions inſéparables & capitales) ſe communique en un inſtant d'homme à homme. Que chacune a quelque choſe en ſoi d'agréable & d'amer :

que l'amertume ſurpaſſe de beaucoup la douceur, quand la pitié, par exemple, a pour objet un mal réel qu'on a lieu de craindre pour ſoi : que la douceur ſurpaſſe à ſon tour l'amertume, lorſque ce mal eſt étranger & loin de nous : qu'enfin la douceur reſte ſeule ſans mêlange d'amertume ; lorſque ce mal n'eſt que feint & bien imité, comme les maux d'Œdipe ſur le Theâtre. De là naît la triſteſſe majeſtueuſe de la Tragédie. C'eſt ainſi que par gradation l'on ſuit les replis du cœur humain pour y étudier le jeu des paſſions avec Eſchyle & les premiers Poëtes, afin d'y puiſer, comme eux, des obſervations pour la conduite de l'œuvre Théatrale ; obſervations qu'ils ont certainement faites, puiſque nous ne les faiſons qu'après eux & par eux. Hé ! d'où Ariſtote a-t-il pris ſes régles de Théatre, ſi ce n'eſt dans leurs écrits ? On examine ſur ce plan, tout ce qui appartient à la Tragédie. Les paſſions qui lui ſont propres, l'action tragique, & ſes qualités, la durée de cette action, l'étenduë du lieu, l'expoſition, le nœud, le dénouëment, les Perſonna-

ges, les Chœurs, les Mœurs, la Diction, le tout par égard au Poëme Epique, dont la Tragédie n'eſt que le précis mis en ſpectacle. L'Auteur finit par quelque détail ſur les maſques, les habits, la muſique, & la danſe des Acteurs, & ſur les decorations & la ſtructure des Théatres anciens.

Il employe le troiſiéme *Diſcours* à examiner comment & juſqu'où l'on peut comparer la Scéne Grecque avec la nôtre; mais, avant que d'entrer dans un paralléle ſi délicat, il fait voir la néceſſité de bien connoître les Spectateurs Grecs, comme l'on connoit ceux de nos jours. Car les Spectacles étant faits pour les Spectateurs, on ne peut établir de paralléle entre ceux-là, que ſur la connoiſſance de ceux-ci. Cela donne lieu à une expoſition raiſonnée de la partie de l'Hiſtoire Grecque, qui concerne le beau ſiécle de la Grece; c'eſt-à-dire, des Eſchyles, des Sophocles, & des Euripides. On remonte même plus haut pour donner une idée ſuccinte, mais expreſſive, du Gouvernement d'Athénes, & du caractére des Athéniens, de leurs Rois reſſuſcités dans les Rois

& les Héros des trois Poëtes, de leur Republique peinte dans les mêmes Œuvres, & de toutes les chiméres Poëtiques, qui ont donné lieu a des flatteries ou à des critiques sur la Scéne Car l'on fait remarquer & l'on démontre que le Théatre Grec, bien different du nôtre & de celui des Romains, rouloit allégoriquement sur la politique, sur les intérêts des Nations, sur les mystéres d'État. Ce point qui resulte de la partie historique, fait encore un Article particulier, où l'on voit que la politique voilée étoit l'ame des Spectacles Grecs, & les caractérisoit tellement, qu'ils sont devenus une espéce à part. En effet, Róme & les autres Nations n'ont fait depuis des Tragédies que pour faire des Tragédies, au lieu qu'Athénes y faisoit entrer des vûës supérieures, & de véritables allégories précieuses dont l'Auteur explique dans la suite ce qui peut en être expliqué, sans entrer dans les minuties d'une divination purement conjecturale. Les Anecdotes d'État étant mieux marquées dans Aristophane, que dans les trois Poëtes Tragiques, lui donnent plus beau jeu.

pour l'intelligence des Comédies, que pour celle des allusions mystérieuses des Tragédies. L'auteur s'attache surtout à peindre en abregé les mœurs, les usages, le goût, la bizarrerie, la vanité, le genie en un mot des Athéniens, puisé dans l'Histoire & dans le tour de leurs Œuvres de Théatre, qui n'en caractérisent pas moins les Héros qu'elles représentent. Comme les intérêts de Lacedemone & de Thebes étoient étroitement liés à ceux d'Athenes au tems des trois Poëtes, il fait aussi le Portrait de ces deux Etats, pour disposer aux allusions du Théatre. Il termine ces portraits par ceux des trois Fondateurs de la Scene Grecque. Tel est le préambule au sujet des Spectateurs, qu'il a jugé nécessaire pour préparer au parallele des Spectacles.

Il pose en effet, pour principe de cette confrontation, qu'il faut regarder les Tragedies de deux siécles si éloignés, comme faites pour rejouir des hommes raisonnables, & des hommes de telle ou telle Nation, de tel ou tel siécle : deux qualités qu'il faut bien distinguer dans les Specta-

teurs, pour juger du goût des Spectacles. En considérant la prémiére, (c'est-à-dire, les Spectateurs comme hommes,) il dit que les Anciens & les Modernes ont suivi les mêmes voyes générales pour leur plaire : » même but, mêmes sujets, même » œconomie pour le fonds ; c'est-à-» dire, dessein d'émouvoir une agréa-» ble tristesse, sujets grands & nobles » de part & d'autre, œconomie ré-» guliére suivant l'idée de régularité » que chacun s'est formée ». La nature & l'étude du cœur humain avoient appris tout cela ; & quand l'art se perdroit, il se retrouveroit toujours, parce que les hommes entant qu'hommes ne changent point dans la revolution des siécles, & comme leur cœur est toujours le même, il est toujours mû par les mêmes impressions.

Sur les sujets, l'Auteur observe que jamais la Tragedie n'a souffert de sujets feints, comme le fait la Comédie ; & il en apporte une raison tirée de la nature de l'esprit humain. « Il » n'y a que la vrai-semblance dont il » puisse être touché. Or, il n'est pas

» vrai-ſemblable que des faits auſſi
» grands que ceux de la Tragédie,
» des faits qui n'arrivent que dans les
» Maiſons des Rois, ou dans le ſein
» des Empires, ſoient abſolument in-
» connus. Si donc le Poëte invente
» tout ſon ſujet juſqu'aux noms, l'eſ-
» prit du Spectateur ſe revolte; tout
» lui paroît incroyable; & la Piéce
» manque ſon effet, faute de vrai-
» ſemblance; mais, comme la Co-
» médie ne touche que la vie com-
» mune & ſes ridicules, le Spectateur
» peut ſuppoſer, & ſuppoſe en effet,
» en ſe laiſſant aller à l'enchantement
» du Spectacle, que le ſujet qu'on lui
» preſente eſt un fait réel, quoiqu'il
» ne le connoiſſe pas. Il n'en ſeroit
» pas de même, ſi le ſujet comique
» avoit du merveilleux: car il faudroit
» alors l'autoriſer ſur des Fables con-
» nuës, qui font le même effet que
» l'Hiſtoire, parce que l'habitude
» nous les a fait ranger dans l'ordre
» du vrai-ſemblable. Il eſt aiſé de tirer
» de cette raiſon une régle ſûre pour
» ſçavoir comment & juſqu'où l'on
» peut inſérer des changemens dans
» un ſujet connu, pour ajuſter la pié-

» ce au Théatre ». Tout cela (outre plusieurs autres qualités du *ſujet* (regarde les Spectateurs, conſiderés comme hommes. Voici ce qui diſtingue les Spectateurs d'Athénes & de Paris. Les Grecs ne vouloient que des ſujets tirés de leurs Annales Hiſtoriques ou Fabuleuſes ; goût bien different du nôtre, qui emprunte d'ailleurs la matiére Tragique, & très-rarement de l'Hiſtoire du Pays. Ce paralléle des ſujets merite une attention particuliére, parce qu'il fait la principale partie de la difference des Spectacles quant au goût. Il en eſt de même à proportion des Perſonnages, des caractéres & de la conduite des Piéces Tragiques, le tout conſideré par rapport à la double qualité des Spectateurs des divers ſiécles. Par exemple, on s'eſt renfermé chés les Grecs, dans les limites étroites des régles les plus ſévéres. Les Modernes ont jugé à propos d'étendre plus ou moins ces limites, pour offrir aux Spectateurs des ſujets qui n'auroient pû être traités ſans cela. L'Auteur approfondit les raiſons cachées de ces rapports & de ces differences, & il péſe, autant qu'il eſt poſſible, les

avantages & les inconvéniens de part & d'autre. C'eſt ſur ce piéd-là qu'il parle des Chœurs ſi fort à la mode autrefois & inconnus aujourd'hui. Enfin, la ſimplicité des mœurs & du goût d'Athénes, la Galanterie Françoiſe, les differens génies, tant des Poëtes que des Spectateurs, ſont les Articles qui font le plus ſentir le contraſte de la Tragédie Antique & de la Moderne. L'on ne ſçauroit ici que les indiquer. C'eſt ſur la récapitulation de ſept principaux Chefs que l'Auteur compare enfin les deux Théatres. Il conclut (tout balancé) que la comparaiſon ne ſçauroit être exacte, parce que l'impreſſion tragique reſulte non ſeulement de l'imitation de la nature qui frappe également tous les hommes, mais encore des choſes que l'habitude & l'éducation ajoutent à la nature de ſiécle en ſiécle. Toutefois, autant que l'on peut démêler les reſſorts de cette double impreſſion ſur les Spectateurs conſiderés comme hommes, & comme Citoyens de Pays differens, on conclurra en général que le Théatre François a plus de nobleſſe & de dignité

du côté des mœurs ; que le Théatre Grec n'en a pas moins du côté de la belle nature : que le prémier eſt plus riche & plus chargé , le ſecond plus ſimple & plus naïf ; l'un moins régulier, l'autre plus exact ; l'un plus magnifique par la Grandeur & la multiplicité des événemens, l'autre plus naturel & plus vrai dans le jeu continu des paſſions. L'Auteur proteſte, après tout , qu'il ne s'agit point ici de préférence ni même de comparaiſon bien rigide entre les deux Théatres, que les idées acceſſoires à la nature ont rendu bien plus differens que les ſtatuës anciennes ne le ſont des Modernes ; & il ajoute , qu'il n'a fait ce contraſte que pour mettre les Lecteurs en ſituation & en goût de juger par eux-mêmes , non pas entre le Moderne & l'Ancien , mais de l'eſtime qu'on peut donner au ſecond , par les raiſons , qui rendent le prémier ſi reſpectable. La maniére dont il s'explique par tout ſur les Héros de la Scéne Françoiſe , fait bien voir qu'il ne compare que la méthode & non les œuvres. Le but de tous ſes raiſonnemens eſt de prouver, quant aux œuvres , que des beautés

d'un ordre different, peuvent plaire par des graces differentes.

Voilà en partie sur quoi roulent les trois prémiers Discours. Après eux & les Tables, suivent sept *Tragedies* entiéres, dont trois sont de *Sophocle*; sçavoir Œdipe, Electre, Philoctete; & quatre d'*Euripide*, Hippolyte, les deux Iphigenies, & Alceste. Outre les petites Préfaces, les Notes, les Réfléxions ou petits Discours sur chacune des sept Piéces, on en rapproche celles qui y ont quelque rapport; par exemple, l'Œdipe de *Seneque*, celui de *Corneille*, & celui d'un Italien. On compare les trois *Electres* des trois Grecs, pour distinguer leur caractére commun & leur caractére propre. On n'omet pas quelques morceaux de *Rotrou*, grand Zélateur de la Scéne Grecque & le Pére de la nôtre. On suit pas à pas les imitations de quelques Modernes, & particuliérement celles de *Racine*, que son élégant Atticisme a rendu si cher aux François, & si favorable à la mémoire des Poëtes Athéniens. Comme il n'est pas possible de rendre un compte précis de chacune de ces Œuvres diverses,

& des obſervations qu'elles renferment, on y renvoye les Lecteurs. On parlera de la ſeconde & de la troiſiéme Partie dans un autre *Mémoire.*

ARTICLE XIV.

HISTOIRE ROMAINE DEPUIS la Fondation de Rome, avec des Notes Hiſtoriques, Géographiques & Critiques, des Gravûres en taille-douce, des Cartes Géographiques, & pluſieurs Médailles Authentiques. Par les PP. Catrou & Rouillé de la Compagnie de Jéſus. Dixiéme Volume; pp. 640.

ANnibal venoit d'abandonner l'Italie, autrefois le Théatre de ſa gloire, pour courir à la défenſe de ſa Patrie, prête à ſuccomber ſous les armes de Scipion. Les deux Héros entrent en lice. Annibal, autant affoibli par ſes propres Victoires que par celles des Romains, eſt vaincu dans les Plaines de Zama, & ſa défaite donne le dernier coup à la République de Carthage: cette imperieuſe Capitale, auparavant Maîtreſſe de l'Afrique,

 &

& qui dominoit ſur les deux Mers, par l'étenduë de ſon Commerce, eſt forcée de recevoir la Loi du Vainqueur. Pour garantir ſes murs elle ſe ſoumet au joug Romain, & ſon aſſerviſſement eſt le prix de la Paix qu'elle obtient à des conditions onéreuſes, & humiliantes. Ainſi finit une guerre, qui pendant ſeize ans déſola l'Italie, ſans ébranler la conſtance Romaine, & dont les heureux ſuccès méritérent au Grand Scipion le glorieux ſurnom d'*Africain.* Cet événement principal fait éclore, pour ainſi parler, une ſuite de faits mémorables, que les deux Hiſtoriens ont eu ſoin de recueillir des débris de l'Antiquité. On peut dire que ces membres épars ne ſe trouvent réünis que dans la nouvelle Hiſtoire. L'entrevûë de Scipion & d'Annibal, avant la journée de Zama, forme, ſur tout aux yeux du Lecteur, un tableau qui frappe par la hardieſſe des traits, par la vivacité des couleurs, & par la ſingularité des objets. On reconnoît le même pinceau dans la peinture que font les deux Hiſtoriens des agitations que cauſérent à Carthage les Victoires de Scipion. Du récit

de ses exploits, ils passent au détail de son triomphe. Jamais Rome, depuis sa Fondation, n'avoit rien vû de si magnifique en ce genre. C'est tout dire que la majesté du spectacle avoit égalé la gloire du Triomphateur.

De son côté Masinissa, aussi fidéle Allié de la République Romaine qu'ami constant de Scipion, s'enrichissoit des pertes de Carthage, & des dépoüilles de Syphax par la libéralité du Sénat. Alors, paisible Possesseur des deux Numidies, il devint le plus redoutable Souverain de l'Afrique. Telle fut l'époque de la Grandeur des Rois Numides, comme on le fait remarquer dans ce dixiéme Volume. On les verra se maintenir dans ce haut dégré de puissance sous la protection des Romains jusqu'à l'année de Rome 647. qui termina le Régne & la Vie de Jugurtha, l'Usurpateur du Thrône de Numidie. Pour l'infortuné Syphax, après avoir été transféré des Prisons d'Albe dans celles de Tibur, il étoit mort de maladie, avant le retour de Scipion à Rome, selon le témoignage du plus grand nombre des Historiens. Polybe est le seul qui

ait avancé que ce Prince fut conduit en triomphe, & que peu de tems après il finit ses jours dans les fers. Vermina son fils eut un sort plus heureux. Le Sénat qui se laissa fléchir par ses soumissions, lui accorda la jouissance d'une légére portion des États de Syphax avec le titre de Roi & d'Allié de la République.

Tandis que Rome se frayoit le chemin à la conquête de l'Univers par l'humiliation de Carthage, les ennemis du nom Romain se multiplioient en diverses Contrées de l'Europe. D'une part, les Gaulois transplantés dans ces Provinces d'Italie, qui composoient la Gaule Transpadane, & Cispadane, avoient pris les armes, & s'étoient donné pour Chef, un Carthaginois nommé Amilcar, qu'Asdrubal, après sa défaite, avoit laissé en Italie; de l'autre, contre la Foi des Traités, Philippe, Roi de Macédoine, non content d'avoir envoyé des secours à Carthage, sollicitoit les Villes de l'Asie, & de la Gréce à s'unir avec lui contre la République dominante. Les Gaulois devenus plus fiers par les Victoires qu'ils remportent,

ſoulévent la Ligurie, & toutes les Nations voiſines. Rome redouble ſes efforts pour arrêter le torrent de la Rébellion. La priſe de leurs principales Villes, & ſix Batailles gagnées ſucceſſivement, réduiſent enfin ces Peuples obſtinés dans leur révolte, à implorer la clémence des Vainqueurs. La réduction des Rebelles, fut l'ouvrage de pluſieurs Généraux, qui méritérent tour à tour les honneurs du triomphe.

Une guerre plus importante partageoit les ſoins de la République hors de l'Italie. Philippe depuis peu avoit levé le maſque, & s'étoit déclaré par un coup d'éclat, qui fit trembler la Gréce & l'Aſie. Sans reſpecter l'alliance que les Citoyens d'Abyde, Ville de l'Hélleſpont, avoient contractée avec les Romains, il s'étoit ſaiſi de cette Place, dont la priſe renouvella les horreurs du Siége de Sagonte en Eſpagne. Intrépide juſqu'à la témérité, & Maître d'un grand Etat, dont il avoit étendu les limites par d'injuſtes uſurpations, Philippe vit, ſans s'étonner, les Rois d'Égypte, de Pergame & d'illyrie, les Rhodiens, toute l'Attique, & l'Étolie conſpirer contre lui

avec la République Romaine. Les ſuccès de ſes prémiéres Campagnes ſecondérent d'abord ſes eſpérances. Il ne ſe promit rien moins que la Conquête de la Gréce. Mais enfin, après avoir parcouru en Conquérant, les côtes de la Thrace & de l'Illyrie, le Peloponéſe, & l'Étolie, la Fortune l'abandonna.

Quinetius Flamininus, un des Héros du ſiécle, & des plus fermes appuis de Rome, frappoit les plus grands coups. Ce Romain, dont la République récompenſa les rares talents en l'élevant au Conſulat à l'âge de trente ans, acheva, par la ſupériorité de ſon génie, encore plus que par la voye des armes, ce que les autres Généraux, ſes Prédéceſſeurs, n'avoient, pour ainſi dire, qu'ébauché. A la tête des Peuples Confédérés que ſes maniéres aimables, autant que la ſolidité de ſes raiſons, avoient attachés au parti Romain, il marcha contre Philippe, le pourſuivit de poſte en poſte, & couronna ſes exploits par une Victoire déciſive. Le Roi de Macédoine, vaincu dans les Plaines de Cynocéphalis en Theſſalie, & dé-

poüillé d'une partie de ſes États, ne ſauva le reſte du débris général, qu'en ſe ſoumettant à la Loi qu'il plut au Vainqueur de lui impoſer.

Quinetius Flamininus n'uſa de ſa Victoire, que pour rendre à toute la Gréce, depuis ſi long-tems captive, ſon ancienne liberté. Il en fit publier le Décret au nom du Sénat & du Peuple Romain dans l'Aſſemblée générale des Jeux Iſthmiques, autrefois inſtitués ou rétablis par Théſée, en l'honneur de Neptune. La joye des Spectateurs ſe manifeſta par des acclamations, & avec un épanchement qu'on ne peut exprimer. La plûpart n'eurent des yeux que pour contempler le Protecteur, & le Vengeur de la Nation. Auſſi tout paroiſſoit admirable & dans le déſintéreſſement des Romains, & dans la conduite du Proconſul.

» Entreprendre une guerre dange-» reuſe, diſoit-on, avec des frais im-» menſes, dans un Pays éloigné, ſans » autre eſpoir que d'affranchir des » Peuples opprimés, c'eſt l'excès de » la magnanimité. Dompter un puiſ-» ſant Roi, & marquer chaque com-

» bat par autant de Victoires, c'est
» l'excès de la valeur ; enfin, borner
» le fruit de ses travaux & de ses dé-
» penses à procurer le bonheur d'au-
» trui, c'est l'excès de la modération.

Mais, à dire le vrai, Rome trouvoit son compte dans ces démonstrations de générosité. Les Grecs ébloüis par les apparences, ne pénétroient pas les ressorts qui faisoient mouvoir le corps de la République. Son zéle pour les intérêts de la Gréce, n'étoit pas aussi pur qu'on se le persuadoit ; la politique s'en mêla. Si elle n'étendit pas alors les limites de sa domination ; sa Puissance reçut de nouveaux accroissements. D'un côté elle imprimoit la vénération, & de l'autre la terreur de son nom. Les Romains respectés comme les Libérateurs & les Bienfacteurs de la Gréce, lui présentoient un appas pour la subjuguer plus sûrement, & s'acqueroient un Empire sur les cœurs, qu'on peut appeller une douce Tyrannie. A l'épreuve que tant de Peuples avoient faite tout récemment de leur valeur, les États de l'Orient, les Souverains, & les Républiques briguérent à l'envi leur protection,

& dèslors cés Protecteurs en apparence si désintéressés, s'arrogérent le droit de prescrire des Loix aux Monarques & aux Chefs de la Gréce Asiatique, & Européane.

Il faut avouer en effet, que les Romains ne commencérent à se donner pour les arbitres du Monde qu'après la réduction de Carthage & la défaite de Philippe. Ce fut là comme l'Époque de cette fierté & de ces hauteurs qu'ils firent essuyer tour à tour aux Têtes Couronnées. Philopœmen, le dernier des Héros de la Gréce n'y fut pas trompé. A voir agir les Romains contre Philippe, cet illustre Général de la Ligue Achéenne, jugea que la liberté de sa Patrie alloit expirer, & qu'elle n'avoit fait que reculer le moment de sa chûte.

Au reste, dans tout le cours de la guerre que Flamininus eut à soutenir en Macédoine, il est difficile de décider si ce Proconsul parut ou plus grand homme d'État, ou plus grand homme de Guerre. Il est du moins sûr, qu'inférieur à Scipion l'Africain dans tout le reste, il sçut l'égaler, ou le surpasser même dans l'art de manier

les esprits. C'est l'idée que l'on remporte de la lecture du dixiéme Volume, lorsqu'on y apprend ce qu'il dit pour se précautionner contre les artifices des Grecs, pour calmer leurs défiances, pour appaiser leurs jalousies mutuelles, pour assoupir leurs révoltes, pour contenter leurs caprices, & pour fixer leur légéreté.

Dans le grand nombre d'événemens que représente cette partie de l'Histoire, dont on donne ici l'extrait, on voit les commencemens de la guerre qu'Antiochus le Grand, le plus puissant Monarque de l'Orient, entreprit contre la République à la persuasion d'Annibal. Celui-ci devenu suspect au Sénat de Rome & contraint de garantir ses jours par une évasion subite, avoit porté la haine du nom Romain dans la Cour du Roi de Syrie. L'origine de cette guerre, ses progrès, & la défaite d'Antiochus au passage des Thermopyles fournissent au Lecteur un assemblage de faits curieux & de circonstances qui surprennent & charment tout à la fois.

On est saisi d'horreur au recit des sanglantes Tragédies, que le Tyran

Nabis & sa femme Apéga, complice de ses méchancetés & de ses perfidies, exercérent dans le Peloponése. Les Romains vengérent la Gréce des maux qu'elle eut à souffrir sous la domination de cet homme avare & sanguinaire. L'Illustre Philopœmen, Général des Troupes Achéennes, partagea, avec les Généraux de Rome, la gloire d'avoir délivré les Grecs de l'oppression, par la défaite & par la mort de cet Usurpateur du Thrône de Sparte & d'Argos.

Caton ne se rendit pas moins recommandable dans les divers emplois que la République lui confia. Préteur en Sardaigne il devint pour ses Successeurs un modéle de désintéressement, de tempérance & d'équité. Élevé au Consulat, il entreprit de réformer le luxe des Dames Romaines, selon les termes de la Loi Oppia; mais leurs larmes, leurs cris, & les requêtes qu'elles présentérent au Peuple, prévalurent contre la rigide austérité du Consul. Par un Plébiscite exprès elles furent maintenuës en possession de leurs bijoux & de leurs parures.

Une plus noble carriére ſe préſentoit à Caton, qu'une guerre à ſoutenir contre des femmes. L'Eſpagne étoit en feu, & la plûpart des Provinces de cette Contrée avoient ſecoüé le joug de la dépendance. Ce département échût au Conſul. Il ne tarda pas à s'y rendre. Ce n'eſt pas ici le lieu de ſuivre les deux Hiſtoriens dans le détail qu'ils font des Conquêtes & des Victoires de Caton. Il ſuffit de dire que la gloire du nouveau Général égala celle que Scipion l'Africain s'étoit acquiſe en Eſpagne. Celui-ci même, ſi l'on en croit un ancien Auteur, n'enviſagea, qu'avec des yeux jaloux, cette égalité d'eſtime, qui commençoit à partager le Peuple Romain.

Il ne manquoit à Caton que d'avoir, pour témoin de ſon Triomphe, le Grand Fabius ſon Protecteur & ſon Partiſan déclaré. Ce dernier déjà ſi connu par le ſurnom de *Temporiſeur*, étoit mort âgé d'environ cent ans, ſelon le témoignage de Tite-Live, de Pline & de Valére Maxime. Cependant nos deux Hiſtoriens ne croyent pas devoir diſſimuler la difficulté qu'ils trouvent à concilier les diffé-

rens traits de l'Histoire de Fabius, avec l'âge que lui donnent les trois Auteurs qu'on vient de citer. Le prémier Consulat de Fabius, disent les PP. Catrou & Rouillé, concourt avec l'anné de Rome 520. C'est un point de Chronologie avoüé des Fastes Consulaires & des plus Célébres Écrivains. Supposons, continuë-t-on, qu'il avoit alors quarante-deux, ou quarante-trois ans commencés. C'étoit l'âge ordinaire que l'usage & les Loix Romaines avoient fixé pour aspirer à cette premiére Dignité de la République. A ce compte, Fabius n'auroit eu que 73. ans vers la fin de l'année 550. qui fut celle de sa mort. Cependant, pour avoir les cent ans, ou à peu près, qu'on lui donne sur la foi de Valére Maxime & de Pline, on sera forcé de dire qu'il étoit âgé d'environ 70. ans, lorsqu'il fut créé Consul pour la premiére fois. Mais, se persuadera-t-on que les Romains eussent laissé si longtems dans l'oubli, un Personnage du mérite de Fabius, qui joignoit à une naissance illustre des talents rares pour le gouvernement de l'État, & pour la conduite des Armées? D'ailleurs, en

le faisant vivre cent ans, il faut nécessairement convenir qu'il avoit atteint la quatre-vingt-quatorziéme année de son âge, lorsqu'il fut élû Consul pour la cinquiéme fois, l'an de Rome 544. Ce fut dans le cours de cette même année, qu'il reprit la Ville de Tarente, & qu'il remporta des avantages considérables sur Annibal Est-il croyable que Fabius dans un âge si décrépit eût été capable de soutenir les fatigues d'une campagne si laborieuse ? Après tout, on ne peut, sans témérité, contredire les trois Auteurs ci-dessus allégués. Il est pourtant vrai que Tite-Live ne se donne pas pour garant de l'âge de Fabius. Il avouë que sur cela il n'a eu d'autres preuves que l'autorité de quelques anciens Annalistes, *quod quidam Authores sunt*.

Fabius, peu de tems avant sa mort, procura l'établissement de la Loi Cincia, comme on l'apprend de Cicéron au Livre de la Vieillesse. Le but de cette Loi qui emprunta son nom du Tribun Cincius, fut 1°, selon Tite-Live, de mettre un frein à l'avidité des Sénateurs & des Patrons,

qui s'étoient mis sur le pied de rançonner leurs Clients, dont ils exigeoient des sommes considérables, à titre de présents. C'étoit une contravention manifeste à la Loi de Romulus qui réprimoit l'avarice des Patrons Mercenaires. 2°. Elle réduisoit les Avocats à plaider gratuitement. Il ne leur étoit pas même permis d'accepter l'argent que les Parties leur offroient quelquefois par un motif de reconnoissance. Cet Article fut dans la suite renouvellé par l'Empereur Auguste, sous peine de payer le quadruple de la somme reçûë. Le Sénat le confirma par un Édit exprès, comme le rapportent Dion au Livre 54. & Tacite, au Livre 13ᵉ de ses Annales. Le Préteur Nepos, Contemporain de Pline le Jeune, fit revivre la sévérité de la Loi CINCIA dans ses Édits. Ce Magistrat autorisé par un Décret du Sénat, ordonnoit à tous les Plaideurs, de faire serment, avant que de plaider, qu'ils n'avoient rien donné, rien promis, rien fait promettre, à celui qui s'étoit chargé de défendre leur cause. Par ces termes il étoit défendu aux Avocats de vendre leur ministére.

Février 1731.

Ammien Marcellin, dans l'invective qu'il fait contre ceux de ſon tems, qui mettoient ainſi leur éloquence à l'enchére, accuſe un certain Antiphon, dont parlent Thucidide, Cicéron & Quintilien, d'avoir été le premier qui ait exigé de l'argent de ſes Parties. Cependant la Loi CINCIA ne défendoit pas aux Magiſtrats, ni aux Orateurs, de recevoir certains petits préſents, en Livres, par exemple, ou en choſes comeſtibles. C'eſt ce que Cicéron paroît avoir inſinué dans la vingtiéme Lettre à Atticus, Livre I. *Papirius*, dit-il, *m'a offert les Livres que Servius Clodius lui a laiſſés. Votre Ami Cincius m'ayant aſſuré que la Loi qui porte ſon nom n'avoit point exclus ces ſortes de préſens. J'ai fait réponſe que j'acceptois celui-ci avec plaiſir.* Pour connoître à fond les divers Articles de la Loi CINCIA, que Feſtus & Plaute deſignent par le nom de *Lex Muneralis*, le mieux eſt de recourir à l'Ouvrage même dont nous rendons compte au Public.

Les Notes & les Diſſertations, qui font partie de ce dixiéme Volume, réuniſſent, comme dans les autres

Tomes, ſelon l'ordre des tems & des faits, non ſeulement l'Hiſt. Litt. de l'ancienne Rome, ſa Juriſprudence, ſes Monumens, la vie privée des Grands Hommes qu'elle a produit, les variations des Auteurs, mais encore ce que l'Antiquité Sçavante a de plus curieux ſur la Religion, les Mœurs, la Police, les Monnoyes Antiques, & ſur l'ancienne Géographie.

Telles ſont en particulier celles qui concernent les Fêtes & les Myſtéres de Céres, l'appareil des Triomphes, les Loix de l'Hoſpitalité, le cens des Chevaliers Romains, les Fêtes conſacrées aux Dieux Infernaux, le Champ de Mars, les Jeûnes qui étoient en uſage dans le Paganiſme, la valeur des Philippes, & des Cyſtophores, &c. Les Médailles, les Cartes Géographiques & les Gravûres viennent au ſecours des preuves qu'on employe dans la diſcuſſion des faits Hiſtoriques.

ARTICLE XV.

SPECULUM VERITATIS INTER Orientalem & Occidentalem Ecclesias refulgens, in quo separationis Ecclesiæ Græcæ à Latinâ brevis habetur recensio, &c. *La Vérité mise au jour, sur ce qui concerne les Eglises Orientale & Occidentale, avec une Histoire abregée du Schisme de l'Eglise Grecque, &c. Ouvrage composé ci-devant en Langue Illyrienne par M. Christ. Peichich, Missionnaire Apostolique & Abbé de St Georges de Csanat, & traduit aujourd'hui en Latin par le même Auteur. A Venise*, 1725. *Par la Societé d'Albrizzi. Vol. in* 12. *pp.* 235.

CEt Ouvrage a deux Parties, l'une Historique & l'autre Dogmatique. Dans la premiére, l'Auteur fait un recit abregé du Schisme de l'Eglise Grecque; & dans la seconde, il établit la Vérité Catholique contre les Erreurs des Grecs Schismatiques. Rien n'est plus loüable que le motif qui a engagé M. *Peichich* à ce travail.

Ce n'eſt pas la diſette d'Ouvrages ſur cette matiére ; car il y en a un grand nombre, ſoit ſur la Partie Hiſtorique, ſoit ſur la Partie Dogmatique ; mais il a conſideré que tous ces grands Ouvrages étant composés en Latin ou en Grec, quelques excellens qu'ils ſoient d'ailleurs, n'étoient d'aucune utilité pour la plus grande partie des Peuples de l'Egliſe Orientale, Catholiques ou Schiſmatiques, par la raiſon que preſque tous ces Peuples n'entendent que la Langue Illyrique ou Sclavone. C'eſt ce qui détermina d'abord l'Auteur à écrire en Illyrique. Mais l'Edition de cet Ouvrage ne fut pas heureuſe. Il s'y gliſſa un ſi grand nombre de fautes par l'ignorance des Imprimeurs qui n'avoient aucune connoiſſance des Caractéres & de la Langue, que l'Auteur lui-même eut de la peine à ſe reconnoître dans ſon Ouvrage. Rebuté par ce mauvais ſuccès, & pour ne pas perdre entiérement le fruit de ſon zéle, il a pris le parti de traduire l'écrit en Latin, dans l'eſpérance que quelque pieux Écrivain, plus heureux que lui, pourra le traduire & le faire imprimer en Sclavon, ſelon ſa premiére

destination. Cette seconde Edition a donné occasion à l'Auteur de faire plusieurs additions, qui paroissent manquer dans la premiére. La Préface est employée a déplorer l'état miserable où les Grecs & les autres Orientaux Schismatiques, se sont réduits par leur révolte contre l'Eglise Romaine. Le doigt de Dieu est en effet si bien marqué dans la revolution de l'Empire d'Orient, qu'on ne peut s'empêcher de l'y reconnoître ; rien n'est plus digne de nos larmes que de voir une Eglise, autrefois si florissante, en proye aux erreurs les plus grossiéres ; & en punition de ce crime, un Empire autrefois si puissant assujetti à la plus barbare de toutes les Nations.

Tout l'Ouvrage est partagé en dix Chapitres, dont les neuf premiers sont Historiques ; le dixiéme, qui est partagé en quatre Sections, est Dogmatique, & occupe plus de la moitié de l'Ouvrage. *Chapitre I. & suiv. jusqu'au dixiéme.* L'Auteur, pour trouver les premiéres semences du Schisme, remonte jusqu'au tems du Concile de Calcedoine & à l'Hérésie d'Eutychés.

L'ambition des Évêques de Constantinople, qui voulurent se faire les premiers Patriarches de l'Orient, en fut aussi une des premiéres causes. On sçait quels troubles excita dans l'Eglise Orientale le faux Canon qu'*Anatole*, Évêque de Constantinople, ajouta au Concile de Calcedoine pour s'ériger en premier Patriarche, & quels efforts fit le Pape St *Leon* pour s'y opposer. Ce Saint Pontife prévoyoit, & le prédit en termes exprès, que si les Évêques de Constantinople, déjà si puissans par leur crédit à la Cour Impériale, devenoient les premiers Patriarches de l'Orient, ils viendroient à bout, avec le tems, de separer pour jamais l'Église Orientale de l'Église d'Occident: Prophetie que l'événement n'a que trop vérifiée. Mais on ne fixe communément la premiére époque de la separation des deux Églises qu'à l'Empire de *Zénon l'Isaurien* & du Patriarchat d'*Acace*, tous deux Eutychiens, Schismatiques, & la cause de tous les maux, qui ont inondé cette malheureuse Église. Tous deux voulant abolir jusqu'à la mémoire du Concile de Calcedoine, &

redoutant le zéle du Patriarche d'Alexandrie, resolurent de concert de le chasser, & substituérent en sa place un *Pierre Mogo* Hérétique & ennemi déclaré du Concile. Cette premiére violence fut suivie d'un Décret Impérial, qui ordonnoit de ne reconnoître dans l'Orient d'autres Conciles que celui de Nicée & celui de Constantinople; les Peuples en furent scandalisés, & *Zénon* craignant quelque émeute se hata de publier un nouveau Décret pour admettre le Concile de Calcédoine, sans pourtant rétablir le Patriarche d'Aléxandrie. Tel est l'esprit de l'Hérésie : elle approuve & condamne, change de conduite & de principes, selon les circonstances, sans se mettre en peine de la contradiction & de la mauvaise foi qu'on apperçoit dans son procedé. Envain le Pape *Felix* II. envoya des Légats à Constantinople pour tâcher de prévenir le malheur qui menaçoit cette Église. Les Légats furent mis en prison, & après avoir été inhumainement traités, ils se laissérent persuader de racheter, par une prévarication honteuse, leur liberté & leur vie. Un

Concile assemblé à Rome condamna *Acace*, le deposa & l'excommunia; Mais le coupable, toujours soutenu de l'autorite Impériale, loin de se soumettre à la Sentence du Concile, ajouta [de nouveaux excès à ses premiers crimes. Quelqu'un eut cependant la hardiesse, lorsqu'il entroit dans l'Église, d'attacher, à ses Habits Pontificaux, la Sentence du Concile, mais il eut à son tour l'audace de biffer le nom du Pape des Livres de son Église & se sépara enfin hautement de l'Église Romaine. Tel fut le premier Schisme de l'Église Orientale. Les Catholiques gémirent sous l'oppression pendant environ 40. ans, jusqu'à l'Empire de *Justin*, qui de concert avec le Patriarche *Jean*, procura la réünion des deux Églises & fit rendre, par tout l'Empire d'Orient, l'obéïssance dûë au S. Siége. La réünion fut solemnellement publiée à Constantinople aux acclamations du Peuple, qui donna mille bénédictions au St Pape *Hormisdas*, pour avoir pacifié les troubles de l'Eglise. *Acace*, & ses Adhérens, avec les Empereurs *Zenon* & *Anastase* furent anathémati-

ſés, & les Légats Apoſtoliques s'en retournérent chargés de riches préſens.

Tout ceci ſe paſſa à la fin du cinquiéme ſiécle & au commencement du ſixiéme, & la paix de l'Égliſe dura juſqu'au neuviéme, auquel le Patriarche *Photius* renouvella le Schiſme avec une égale violence, & malheureuſement avec plus de ſuccès, puiſque l'Égliſe Orientale en reſſent encore aujourd'hui les ſuites funeſtes. *Photius* fut un homme emporté, violent, injuſte & cruel, digne inſtrument de la fureur du Miniſtre *Bardas*, qui le choiſit entre les Eunuques du Palais Impérial pour le mettre à la place du Saint Patriarche *Ignace*. Ce morceau d'Hiſtoire fournit ſeul les exemples les plus inoüis d'impieté, de mauvaiſe foi & d'inhumanité. Il n'y a guere que l'Héréſie qui enfante de tels monſtres. *Bardas* abuſant de ſon pouvoir ſous un jeune Empereur peu appliqué aux affaires, après avoir chaſſé *Ignace*, entreprit encore de le faire ſolemnellement dégrader & condamner par un Concile qu'il aſſembla à Conſtantinople. Photius

n'omit rien pour faire réüſſir ce deſſein, & s'aſſurer par là la place qu'il avoit uſurpée. Les Légats du Pape eurent encore aſſés peu de courage pour expoſer leur vie ou leur liberté en prenant la défenſe d'un Saint injuſtement opprimé. Ils ſouſcrivirent à la condamnation d'*Ignace*, qui, en conſéquence de ce jugement inique, fut contraint, par les tourmens, à déclarer qu'il n'étoit point légitime Patriarche. Le bruit de ces excès étant parvenu à Rome, le Pape, dans un Concile dépoſa *Photius*, malgré les menaces des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & lorſqu'on en ſçût la nouvelle à Conſtantinople, un grand nombre de Fidéles, qui conſervoient encore l'eſprit de la Foi & de l'Unité Catholique, ſe ſéparérent de la Communion de *Photius*. Pluſieurs d'entre eux eurent la gloire de ſouffrir divers tourmens pour la défenſe d'une ſi bonne cauſe. Mais *Photius* mettant enfin le comble à ſa revolte & à ſon impieté, aſſembla un Conciliabule d'Évêques de ſon Parti & eut l'audace d'excommunier à ſon tour le Vicaire de J. C. Une action ſi ſcandaleuſe

leuſe excita les murmures & les gemiſſemens de tout le Peuple. Mais Photius étoit le Maître, & joignant l'artifice à la violence, il ſéduiſit peu à peu les eſprits, & entraîna enfin le plus grand nombre dans ſa revolte & dans le Schiſme.

Il ne joüit cependant pas long-tems de ſes ſuccès. L'impie *Bardas*, après avoir opprimé l'Égliſe, continuant à abuſer de ſon pouvoir, reçût enfin, par ordre de l'Empereur, le juſte châtiment de ſes crimes : l'Empereur lui-même, par un juſte jugement de Dieu, ſubit le même ſort. *Baſile* qui lui ſucceda relegua *Photius* dans un Monaſtére & rétablit *Ignace* dans ſon Siége, diſpoſition qui fut ſolemnellement confirmée dans un Concile qu'on tint à Conſtantinople, & où cette Égliſe ſe reconcilia avec l'Égliſe Romaine.

Une pacification ſi heureuſe ſembloit promettre des ſuites plus durables ; mais *les enfans de ténébres*, toujours *plus prudens que les enfans de lumiére*, ont des reſſources & des moyens de réüſſir, inconnus à la ſimplicité des gens de bien. *Photius*, dans

ſon exil, s'étudia à gagner l'Empereur en flattant ſa vanité, & il y réüſſit ſi bien, qu'à peine *Ignace* fut mort, que ce Prince entreprit de rétablir *Photius*. L'entrepriſe étoit difficile ; mais l'artifice, le menſonge, la mauvaiſe foi en facilitérent l'exécution. On ſe prévalut de là foibleſſe du Pape dans l'oppreſſion où étoit alors l'Italie infectée par les Sarraſins. On trompa ſes Légats, on falſifia ſes Lettres, on gagna une partie des Évêques, on intimida les autres, la ſéduction fut générale, & l'aveuglement fut tel qu'on caſſa le Concile précedent. C'étoit encore trop peu pour *Photius* ; il vouloit mettre un mur éternel de diviſion entre les deux Égliſes, & il n'y réüſſit que trop bien par deux Canons qu'il fit ſouſcrire à ſon Conciliabule, dont l'un ôtoit tout recours au St Siége, & l'autre retranchoit du Symbole de Nicée l'Addition *Filioque*.

L'eſprit de Schiſme, qui préſida à ce malheureux Concile, avec la mauvaiſe foi, qui en eſt inſéparable, & l'aigreur contre le St Siége, qui en eſt la ſuite, firent en peu de tems des progrès ſi funeſtes, dans toute l'Égliſe

Orientale, qu'on désespera de la réünion. Les divers fleaux, dont la Justice Divine châtia cette Église rebelle, furent seuls capables de lui inspirer quelque pensée de retour ; & les Papes attentifs à profiter des momens favorables, n'omirent rien pour réünir à l'Église cette portion séparée. Mais les Grécs, aussi prompts à oublier leurs sermens que dociles & souples dans le besoin, trompérent toutes les espérances des Souverains Pontifes, & dès que la tempête étoit passée, ils éludoient l'exécution de leurs promesses. Tout fut inutile à cet égard, & le Concile de *Bari* sous *Urbain* II. & le Concile de *Latran* sous *Innocent* III. & les Conférences de *Nympha* sous *Grégoire* IX. & le Concile de *Lyon* sous *Grégoire* X. & enfin le célébre Concile de *Ferrare*, qui fut transporté à *Florence* sous le Pape *Eugéne* IV. & où la réünion paroissoit si bien cimentée. M. *Peichich* donne un Histoire abregée de tout ce qui se passa dans ce dernier Concile, & finit cette premiére Partie de son Ouvrage à la prise de Constantinople par les Turcs, trois ans après le Concile de Florence ;

exemple terrible de la Justice Divine, qui pour venger l'Eglise Romaine, dont ces Peuples orgueilleux refusoient de reconnoître l'Autorité, les a humiliés, asservis, & presque anéantis sous le joug honteux des Mahométans: heureux encore si leurs souffrances leur désilloient les yeux; mais il semble que l'état déplorable où ils sont réduits, ne serve qu'à les endurcir dans leur révolte contre l'Eglise; & si l'on en croit l'Auteur, leur obstination est telle qu'ils préférent l'ignominie & le poids de leurs chaînes à la soumission légitime qu'ils doivent au Vicaire de J. C. & à l'autorité de l'Eglise Romaine. C'est ce qui a engagé M. *Peichich* à joindre à l'abregé d'Histoire un abregé de Controverse sur les points contestés entre les Latins & les Grecs, afin de les persuader par la raison, après les avoir convaincus par les faits. C'est la matiére du *Chapitre dixiéme*, qui est partagé en quatre Sections.

Dans *la premiére*, il traite l'Article de l'Azyme. Les Grecs confessent, avec les Latins, que le Pain est changé par la Consécration, au Corps de

J. C. mais ils ne croyent pas que ce changement puisse se faire avec du Pain Azyme ou sans levain. M. *Peichich* leur objecte, avec les Latins & démontre, par plusieurs Textes de l'Evangile que J. C. dans l'Institution de l'Eucharistie se servit de Pain Azyme; & comme les Grecs tachent d'éluder cet argument en supposant que J. C. anticipa d'un jour la célébration de la Paque; c'est-à dire, qu'il la célébra le 13. du mois au lieu du 14. M. *Peichich* leur ôte cette frivole ressource en leur faisant voir que leur supposition, qui n'a d'ailleurs aucun fondement, contredit l'Evangile. Comme les Grecs font surtout beaucoup valoir le Passage de S. Jean 18. 28. *Ipsi vero non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur; sed ut manducarent Pascha*; d'où ils concluent que les Juifs n'avoient pas encore alors fait la Pâque, & par conséquent que J. C. qui l'avoit faite la veille, l'avoit faite le 13. du mois, l'Auteur réfute leur objection en faisant voir, par divers Passages de l'Ecriture, qu'après l'immolation de l'Agneau Pascal, les Prêtres avoient coutume, suivant la Loi

du Deuteron. 16. 2. d'immoler tous les jours ſuivans, pluſieurs Victimes, & que ces Victimes ſont auſſi appellées *Pâque* dans l'Ecriture. Il réfute également l'objection que les Grecs tirent du Paſſage de St Jean 19. 14. *Erat autem Paraſceve Paſcha :* comme ſi *Paraſceve* dans ce Texte ſignifioit le jour qui précedoit la Pâque, au lieu qu'il ne ſignifie à l'ordinaire que le jour qui précedoit le Samedi ou le Sabbath, qui tomboit dans les Fêtes de Pâque.

Dans *la ſeconde*, il traite la Controverſe du Purgatoire & premiérement, il en prouve l'exiſtence par le Texte du 2. Machab. 12. 43. par celui de Tobie 4 18. celui de Malach. 3. 2. de S. Matt. 12. 32. de S. Paul 1. Cor. 15. 29. & de S. Luc 12. 58. Aux témoignages de l'Ecriture il ajoute ceux des SS. PP. ſurtout de l'Egliſe Orientale, S. Gregoire de Nazianze, *Orat. pro Cæſ.* S. Ephrem dans ſon Teſtament, S. Cyrille de Jeruſ. *Catech.* 5. *Myſtag.* S. Chryſoſtome, *Hom.* 41. *in Ep.* 1. *ad Cor.* & *Hom.* 69. *ad Populum.* Origene, *Hom.* 6. *in Exod.* Saint Baſile, *in cap.* 9. *Iſaiæ*, Euſeb.

Emiſſ. *Hom.* 3. *de Epiph.* &c. Il n'oublie pas les raiſons Théologiques rapportées par tous les Controverſiſtes, & il réfute enfin les foibles objections de ſes adverſaires. Secondement, les Grecs ont encore une autre Erreur ſur l'état des Ames après la mort ; car ils croyent qu'avant le jugement dernier perſonne ne joüit de la vûë de Dieu dans le Ciel, & ne ſouffre la peine de l'Enfer. Or, l'Auteur réfute encore cette Erreur par l'Ecriture & par les témoignages des SS. PP. & employe aſſés au long toutes les preuves qu'on trouve dans les Controverſiſtes qui ont réfuté les Grecs, tels qu'*Arcudius*, *leo Allatius* & pluſieurs autres.

La *troiſiéme Section* eſt employée à prouver, contre les Grecs Schiſmatiques, que S. *Pierre* fut établi par J. C. ſon Vicaire en terre & le Chef viſible de l'Egliſe Univerſelle, par conſéquent de toutes les Egliſes particuliéres. Les Textes que l'Auteur met en uſage ſont connus de tout le monde : Matt. 16. 18. *Tu es Petrus & ſuper hanc Petram ædificabo Eccleſiam meam, & tibi dabo claves Regni Cœlorum, &c.* Sur quoi l'Auteur fait ſentir la force

des termes de *fondement*, d'*édifice*, de *clef*, de *lier* & de *délier*. Il fait ensuite remarquer que 630. Peres au Concile de Calcedoine, appellérent S. Pierre, *la pierre & le fondement de l'Eglise Catholique*. Origene, *Hom.* 5. in Exod. l'appelle *le grand fondement de l'Eglise & la pierre très-solide*. S. Athanase, *Ep. ad Fel.* dit que c'est *sur ce fondement* (S. Pierre) *que les colonnes de l'Eglise; c'est-à-dire, les Evêques, sont établies. Pierre*, dit S. Basile, *lib.* 2. *in Eunom. à cause de l'excellence de sa foi reçût sur lui-même l'édifice de l'Église*. Saint Grégoire de Nazianze, *in Orat. de moder. in disput.* S. Epiphane, *in Ancor.* s'expriment de la même maniére, en un mot, tous les PP. sont unanimes sur ce point. L'Auteur insiste avec force sur le Texte de l'Evangile, *Pasce Oves meas*, & il fait remarquer que tout le Troupeau de J. C. est compris dans ces mots, avec tous les devoirs de Pasteur, qui sont de nourrir, de conduire, de défendre, de présider, de gouverner, d'avertir, de reprendre & de punir; d'où il conclut que S. *Pierre* reçût de J. C. le pouvoir de gouverner toute l'Egli-

se, les Brebis & les Agneaux ; c'est à-dire, les Evêques mêmes & les simples Fidéles ; suivant l'explication des SS. PP. & entre autres de S. *Chrysostome*, qui dit que J. C. sans parler des autres Apôtres, ne parla qu'à *Pierre* & qu'il le chargea de prendre soin de ses Freres. *Aliis omissis Petrum dumtaxat affatur ; Fratrum ei curam committit.* Et de S. *Leon* qui dit, *Serm. 3. de Assumpt. suâ ad Pontif. Pierre seul est choisi entre tous les hommes pour gouverner toutes les Nations appellées à l'Evangile, & pour être le Chef des Apôtres & de tous les Peres de l'Eglise, en sorte que quoiqu'il y ait beaucoup de Prêtres & de Pasteurs, ils sont tous immédiatement gouvernés par Pierre, en même tems qu'ils sont principalement gouvernés par J. C.* Or, si J. C. a donné à S. Pierre une telle puissance, on ne peut pas douter que celle des Papes, Successeurs de S. *Pierre*, ne soit la même ; car, pourquoi J. C. l'auroit-il donnée à S. Pierre, si ce n'est pour la perpétuer dans ses Successeurs, afin que l'Eglise eût toujours un Chef visible pour la gouverner, jusqu'à la fin des siécles, avec l'Autorité Souve-

raine, qui convient au Vicaire de J. C. M. *Peichich* ne manque pas de citer ſur cela les Textes formels des Péres Grecs, entre autres de S. *Irenée*, L. 3. c. 3. qui déclare qu'*il faut que toutes les Egliſes conviennent avec celle de Rome à cauſe de la ſupériorité de ſon pouvoir*, *&c.* de S Baſile, *Ep. 52. ad Athan.* de S. Chryſoſtome, *Ep. 1. ad Innoc.* de Théodoret, *Ep. ad Renatum Presb. Rom.*

Dans la *quatriéme Section*, l'Auteur traite la queſtion de la Proceſſion du S. Eſprit, qui eſt, avec la queſtion de la Primauté du Pape, la principale cauſe de diviſion entre les deux Egliſes. Il ſuit, dans cette queſtion, la même méthode que dans les trois précédentes; c'eſt-à-dire, qu'il rapporte d'abord les Textes de l'Ecriture, qui prouvent le Dogme Catholique, & enſuite les Textes des PP. de l'Egliſe Grecque, qui la confirment.

Concluſion de l'Ouvrage. Mr. *Peichich* finit par une réfléxion qu'il juge propre à toucher ſes Compatriotes: c'eſt que Dieu s'eſt déclaré contre les Schiſmatiques d'une maniére ſi ſenſible, qu'il faut s'aveugler pour ne pas

l'appercevoir. Car, 1°. dit-il, avant le Schisme la Gréce étoit remplie de Saints & de Sçavans Hommes, & c'est dans la Gréce qu'ont été tenus tous les Conciles Généraux : au lieu que depuis le Schisme, pendant neuf cens ans, on n'y a vû ni Concile, ni Saints, ni Miracle, & que très-peu de Sçavans, comme si Dieu vouloit vérifier dans la Gréce ce qu'il a dit par rapport à la Judée : *Ecce enim Dominator Dominus exercituum auferet à Jerusalem & à Juda validum & fortem, &c. Isai. c.* 3. 1. *Où sont*, demande-t-il aux Grecs, *vos Gens de Lettres, où sont vos Docteurs, & les Maîtres de vos Enfans ? Ubi est Litteratus, ubi est verba ponderans, ubi Doctor parvulorum ?* Isai. 33. 18. Le Schisme les a tous abrutis. « Qu'on parcoure toute » la Gréce, l'Illyrie, la Bulgarie, la » Valaquie, la Moldavie, la Tran- » sylvanie, la Hongrie, & tout le Rit » Grec, & que, la Lanterne à la » main, on y cherche un homme vé- » ritablement instruit & Lettré, qui » ait la science de Dieu & de la Loi, » on ne le trouvera pas. Depuis ce » tems là les Latins ont eu onze Con-

» ciles Généraux , un nombre infini
» de Conciles particuliers , dans tous
» les siécles , des Saints célébres par
» leurs Miracles , de nouveaux Or-
» dres Religieux , des Sçavans qui ont
» fait honneur à l'Eglise par leurs Ou-
» vrages & leur érudition , &c. Que
» l'on juge donc lesquels des Latins
» ou des Grecs sont dans l'erreur , les-
» quels sont abandonnés ou favorisés
» de Dieu ».

2°. La Foi des Latins, ajoute-t-il, s'étend de jour en jour dans les Indes Orientales & s'est repanduë dans tout le nouveau Monde : au lieu que la Foi des Grecs loin de s'étendre diminuë de jour en jour & en conduit enfin beaucoup au Mahometisme. Sept fois les Grecs convaincus dans divers Conciles , ont confessé la vérité de la Foi des Latins , & sept fois ils se sont replongés dans leurs ténébres. Voilà le péché de la Gréce qui lui a attiré le fléau terrible de la colére de Dieu , sous le poids duquel elle gemit depuis si long-tems ; & 3°. ce qui prouve que c'est son obstination dans l'erreur sur la Procession du S. Esprit , qui est la cause de tous ses malheurs , c'est que

la Ville de Constantinople fut prise & saccagée par les Turcs dans les Fêtes mêmes de la Pentecôte de l'année 1452. 4°. D'où vient, ajoute-t il encore, en adressant la parole aux Grecs, que Dieu n'exauce ni vos larmes, ni vos Priéres, depuis le tems que vous gemissés dans l'oppression, & que vous confessés humblement vos iniquités : car il semble que c'est Dieu lui-même, qui, par un juste jugement, a arrêté les progrès des Princes Chrétiens, qui ont entrepris de vous délivrer de la servitude. Les uns ont perdu des batailles, les autres n'ont point pû profiter de leurs Victoires, & sur le point de briser vos fers, il semble qu'une puissance invisible suspendant tout à coup le cours de leurs Conquêtes les ait obligés de retourner sur leurs pas. C'est votre obstination dans le Schisme, qui fait échoüer toutes leurs entreprises. Vous confessés vos péchés, & vous refusés de reconnoître le plus grand de tous : vous continués à canoniser l'impie *Photius*, vous vous opiniatrés de plus en plus dans vos erreurs, vous outragés le S. Esprit, & vous insultés l'Eglise Romaine.

Février 1731.

ARTICLE XVI.

HISTOIRE LITTERAIRE DE la Ville de Lyon, avec une Bibliothéque des Auteurs Lyonnois sacrés & profanes, distribués par siécles. Par le P. de Colonia D. L. C D J. Seconde & derniére partie, qui commence à l'année 600, & finit à l'année 1730. à Lyon chés François Rigolet, Quai des Célestins, au mercure, 1730. In 4° pp. 838. sans compter l'Epitre dédicatoire, la Préface & les Tables.

NOus avons déja rendu compte de la prémiére partie de cette Histoire lorsqu'elle parut, *Articles* LXVI. & LXXII *des Mémoires de* 1729. Le P. *de Colonia* a suivi dans ce second volume le même ordre & la même méthode que dans le prémier. Même goût, même discernement, & même choix dans la recherche & l'assemblage des matériaux, qui composent les deux parties de cette Histoire. Pour en rappeller à nos Lecteurs le dessein particulier, il est à propos de répéter ici un

morceau de la Préface, qui est à la tête du prémier volume». Ce n'est » point, dit l'Auteur, une simple Bi- » bliothéque, ni un simple catalogue » raisonné, encore moins une liste sé- » che des Auteurs Lyonnois. C'est d'u- » ne part, une Histoire Litéraire; » sacrée & profane, qui doit en con- » séquence s'étendre sur ce qui a une » relation naturelle & bien marquée » avec les sciences, avec les sçavans, » & avec les beaux-arts C'est d'autre » part, une Bibliothéque raisonnée, » qui doit donner une notice éxacte » de nos Auteurs, de leur caractére, » de leurs principales qualités, & sur- » tout de leurs Ouvrages ". Tel est le plan que le P. *de Colonia* s'est Tracé, & sur lequel il a travaillé. Plan, qu'on ne doit point perdre de vûë dans la lecture de cette Histoire. Par là, on ne sera pas surpris d'y trouver un grand nombre d'Auteurs, qui ne sont point Lyonnois de naissance; mais qui méritoient pourtant d'avoir place dans cette Histoire, ou par le long séjour qu'ils ont fait à Lyon ou par les emplois qu'ils y ont éxercés, ou par les relations qu'ils ont euës avec

les ſçavans de cette ville. Suivant ce plan, on ne regardera point comme digreſſions déplacées, tout ce que l'Auteur rapporte des erreurs de *Felix d'Urgel*, de l'héréſie de *Gotheſcalque*, des vertus & des écrits de St. *Anſelme* de cantorberi, de divers Conciles tenus à Lyon ou dans les gaules, de la conquête du Royaume de Naples par *Charles* VIII. &c. parceque tous ces traits de l'Hiſtoire générale, quoique naturellement étrangers à l'Hiſtoire litteraire de la ville de Lyon lui deviennent comme propres, par la maniére dont le P. *de Colonia* les traite, & les fait ſervir à ſon deſſein. Deſſein vaſte, comme on voit, & dans lequel il ſeroit impoſſible de ſuivre l'Auteur, ſans paſſer les bornes d'un extrait. Nous nous bornons à rapporter ſous chaque ſiécle, ce qui peut intéreſſer davantage les ſçavans, & faire connoître les Auteurs Lyonnois.

Le VII^e^. & le VIII^e^. ſiécles ne nous arrêteront pas longtems. Ils n'ont produit aucun Auteur Lyonnois, & ce qui eſt plus remarquable, ils n'en ont pas donné à la France trois ou quatre, dont les écrits ou même les noms

ſoient venus juſques à nous. C'eſt ce qui donne occaſion au P. *de Colonia*, de rechercher les cauſes de cette ſtérilité litteraire, qu'il attribuë aux fréquentes irruptions des Barbares, à la foibleſſe des huit ou dix derniers Rois de la prémiere race, à la tyrannie des maires du Palais, aux guèrres civiles ſi ſouvent rénouvellées, & aux maladies contagieuſes qui ſe joignirent à tous ces autres fleaux. Outre ces cauſes générales & communes à toute la France, qui concoururent à étouffer dans les eſprits l'amour de l'étude & le goût des Lettres, il y a pour la ville de Lyon & les provinces voiſines une cauſe particuliére de cette barbarie».
» Ce fut, dit l'Auteur, la longue va-
» cance de preſque tous les Bénefices,
» & en particulier des Archevêchés de
» Lyon & de Vienne, que Charles
» *Martel*, faute d'autre reſſource, a-
» voit donnés à ſes Officiers, en re-
» compenſe de leurs ſervices ". Mais ces deux ſiécles, continuë le P. *de Colonia*, » ont d'ailleurs dequoi nous
» dédommager de cette ſtérilité, par
» les événemens mémorables qu'ils
» préſentent à notre Hiſtoire Litte-

„ raire ". Le commerce que St. Grégoire le grand entretenoit avec *Ætherius* Évêque de Lyon ; la conversion de S. Austregisille qu'*Ætherius* créa Abbé de St Nizier ; le rétablissement de la célébre Abbaye d'Aisnay par la Reine *Brunehaut* ; l'éxil & le Martyre de St. Didier Archevêque de Vienne ; la fondation des Églises de Sainte-Croix, & de St. Jean-Baptiste &c. Tous ces points de l'Histoire particuliére de l'Eglise de Lyon, & plusieurs autres qui sont ici débrouillés avec beaucoup d'ordre, ont offert un vaste champ à l'érudition & à la critique de notre Auteur.

Le IX^e. X^e. & XI^e. Siécle n'ont pas été moins stériles en Auteurs Lyonnois que les deux précédens ; & si la ville de Lyon mérita dans le X^e siécle le beau nom de *Mere & de Nourrice de la Philosophie*, on peut dire quelle fut plus rédevable de ce titre glorieux, aux sçavans étrangers qui y faisoient leur séjour, qu'à ses propres habitans. L'Histoire qui nous en a conservé les noms, ne fait mention d'aucun Auteur qui fut Lyonnois de naissance. Parmi les Ecrivains

dont le P. *de Colonia* fait connoître les vertus & les Ouvrages, les plus distingués sont *Leydrade*, *Agobard*, *Amolon*, & *Remy* qui furent successivement Evêques de Lyon, le Diacre *Florus*, S. *Anselme* de Cantorbery, &c.

Dans le XII. siécle, on trouve à la tête des Auteurs Lyonnois, *Raynaud* de Semur LXXIII[e] Archevêque de Lyon; Auteur asses peu connu, & Bien moins distingué par l'importance de ses Ouvrages, que par la dignité de son rang & par la sainteté de sa vie. Nous avons de lui la Vie de St. *Hugues* son Oncle, sixiéme Abbé de Cluni, écrite en latin; on la trouve dans la Biblothéque de Cluni. Le P. *de Colonia* après le P. le *Long*, donne à *Raynaud* de Semur un autre Ouvrage, qui porte pour titre *Synopsis vitæ metricæ*.

M. *Dupin*, qui a placé *Raynaud* de Semur dans sa Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, ne l'a pas connu. Il ne parle que de la *Vie d'Hugues Abbé de Cluni*, qu'il fait mal-à propos frere de *Raynaud* de Semur.

Pierre *Valdo* Auteur de la secte des pauvres de Lyon ou des Vaudois, & Jean de Lyon son contemporain &

son disciple, sont moins connus par leurs Ouvrages que par leurs erreurs. Il ne faut point confondre les Vaudois avec les Albigeois. C'est une faute qu'ont faite la plupart de nos Historiens. Le P. *de Colonia* fait voir la différence essentielle qu'il y a entre les uns & les autres, dans l'Histoire abrégée qu'il nous donne de cette hérésie, qui prit naissance dans Lyon.

Le XIII^e^. & le XIV^e^. siécle ont encore fourni au P. *de Colonia* plus de grands événemens pour son Histoire litteraire, que d'Auteurs pour sa Bibliotheque Lyonnoise. Deux Conciles généraux assemblés à Lyon dans l'éspace de trente années; les discours véhémens que le Pape Innocent IV. & les Ambassadeurs de Frideric II prononcérent dans le prémier Concile; les longues & doctes disputes que le second Concile excita entre les plus sçavans hommes de l'Orient & de l'Occident; l'heureux succès qu'eurent ces disputes en faveur de la Religion; les Canons & les décisions qu'on fit dans l'un & dans l'autre Concile; les sçavans hommes qui y assistérent; la part que l'Eglise de Lyon, les citoyens &

les sçavans de cette ville eurent à ces divers événemens; voilà ce qu'embrasse l'Histoire literaire de ces deux siécles. Le P. *de Colonia* suivant son plan, ne s'est attaché qu'à certaines particularités, qui ne se trouvent pas dans les Histoires générales, & qui interessent particuliérement la ville de Lyon.

On ne compte dans ces deux siécles que trois Auteurs Lyonnois, le Cardinal Bernard *Aigler*, la vertueuse *Marguérite* chartreuse, & le Cardinal Jean *de la Grange*, autrement dit, le Cardinal d'*Amiens*. Encore est il fort incertain si ce dernier est Lyonnois de naissance? La vertueuse *Marguérite* n'a composé que des Ouvrages de piété, dont on ne connoit pas même aujourd'hui les titres ». » Voici les principaux Ouvrages, qui » adjugent au Cardinal *Aigler* une pla- » ce parmi les Ecrivains Lyonnois. 1°. » *Exposition de la régle de St. Benoit* » 2°. *Speculum monachorum*, Ouvra- » ge très utile à toutes les personnes » qui vivent dans les monastéres ".

Pour donner une idée de la barbarie de ce XIV^e. siécle, le P. *de Colonia* rapporte quelques paroles d'un Acte

Latin de 1339. entre Guillaume de *Sure* Archevêque de Lyon, & le Chapitre de son Eglise Métropolitaine. L'Archevêque avoit payé à son Chapitre la somme de quatre cens Livres Viennoises; la quittance des Chanoines est concuë en ces termes : *De quibus* 400. *Libris Vienn-dictum Dominu n Archiepiscopum* QUITANT ET SE TRENENT PRO PAGATIS.

XV. siécle. Guy *Pape* qui s'est fait un si grand nom parmi nos jurisconsultes François, est le seul Auteur Lyonnois, qui ait illustré le commencement de ce nouveau siécle. Il seroit inutile de parler ici de ses Ouvrages; ils sont assés connus par les éloges qu'en ont faits M^rs *d'Expilly*, *Doujat*, *Chorier*, *Bretonnier*, & plusieurs autres sçavans. M. *Bretonnier* dans la Préface de son *Recueil Alphabétique des principales questions de Droit*, a fixé la mort de Guy *Pape* en 1475. Il mourut selon M. *Doujat* en 1485. agé de 81. ans. Le P. *de Colonia* a suivi ce dernier sentiment, qui lui a paru le plus sur. Un Auteur moderne (*Questedd* Professeur à *Witemberg*) publia dans le siécle passé un Ouvra-

ge, *De patriis illustrium doctrina virorum*, où il a confondu ce Guy *Pape* avec Guy *le gros*, qui après avoir été élevé sur la Chaire de St. Pierre, prit le nom de Clement IV. & qui par sa grande capacité dans la jurisprudence mérita d'être appellé *la lumiére du droit.* La méprise est d'autant plus remarquable, qu'il n'y a pas moins de deux siécles d'intervalle entre ces deux illustres jurisconsultes. Le P. *de Colonia*, après avoir relevé cette méprise, avertit que le Livre du Professeur de Witemberg est semé d'un grand nombre d'erreurs pareilles.

On compte encore parmi les Auteurs Lyonnois de ce siécle, Jean de *Cucharmois*, Pierre *Sarget*, & Pierre *Sarget* ou *Farget*. Ces deux derniers, selon la Croix-du-Maine, vivoient en 1483. & étoient Religieux Augustins, tous deux Docteurs en Théologie. Une si parfaite ressemblance de noms, de qualités, & de Profession, donne lieu à penser que ces deux Auteurs ne sont qu'un même homme. La méprise de la Croix-du-Maine, paroît même d'autant plus évidente, que la traduction du *Fasciculus tem-*

porum, attribuée par cet Auteur à Pierre *Sarget*, porte le nom de Pierre *Farget*, dans l'Edition de Lyon en 1483. & dans celle de Geneve en 1495.

Le XVI^e^. & le XVII^e^. ſiécle ont dequoi dédommager de la ſécheresſe des précedens, par le nombre & le mérite des Auteurs Lyonnois qu'ils ont produit». On peut regarder, dit » le P. *de Colonia*, le ſeiziéme ſiécle » comme notre véritable age d'or, en » fait de belles lettres & de toutes ſor- » tes de ſciences purement humaines. » Bien des choſes rapprochées & réü- » nies enſemble, contribuérent dans » ce tems-là, à faire cultiver dans » Lyon la bonne litterature, avec » plus de ſoin & de ſuccès, que ja- » mais. La priſe de Conſtantinople » par Mahomet II. en rendant la » Gréce barbare, chaſſa de l'Italie, » & peu-à peu du reſte de l'Europe, » la barbarie qui y regnoit depuis ſi » long tems. Une troupe choiſie de » Grécs auſſi polis que ſçavans, ra- » mena d'abord dans la Toſcane, » après le milieu du XV. ſiécle, les » beaux-arts & le bon gout, qu'on n'y

» connoissent guérres plus depuis un
» tems infini. Delà le bon gout se ré-
» pandit de proche en proche dans le
» reste de l'Italie. Ce fut dans cette
» source que les François allérent le
» puiser sur la fin du XV^e^. siécle, &
» vers le commencement du seizié-
» me; & ils sçurent bien mieux le con-
» server, qu'ils ne sçurent garder leurs
» rapides conquêtes ".

La ville de Lyon fut une des prémiéres villes de France, qui se ressentit de ce renouvellement du bon gout. La longue résidence que nos Rois furent obligés d'y faire, à l'occasion des guerres d'Italie, influa le plus dans cet heureux changement. On vit alors la ville de Lyon changer tout-à-coup de face, & concilier la littérature avec le commerce. Il se forma dans son sein une sçavante Académie, que les Ecrivains du XVI^e^. siécle ont eu soin de nous faire connoître sous le nom d'Académie de *Fourviere* ou de *l'Angelique*. L'Imprimerie y fut portée dans ce siécle au comble de sa perfection. Un grand nombre de sçavans hommes s'y rendirent de toutes parts, soit pour y mettre au jour leurs

Ouvrages, ſoit pour les travailler en repos. Jamais l'émulation litteraire ne fut plus grande que dans ce tems-là. Jamais auſſi on ne vit dans Lyon tant de ſçavans, & de ſçavans Auteurs dans tous les différens genres de littérature. Leur nombre ne nous permet pas d'entrer dans le détail de ce qui regarde chacun d'eux en particulier. Nous ne pourrions au plus que donner ici une liſte de leurs noms avec un ſimple catalogue de leurs Ouvrages; mais ce ne ſeroit les faire connoître que très imparfaitement. On s'en inſtruira d'une maniére plus utile & plus agréable dans l'Hiſtoire même, dont nous donnons l'extrait. Cette derniére partie, qui embraſſe le XVI. & le XVII^e^. ſiécle n'eſt pas la moins curieuſe, ni la moins intéreſſante.

Le P. *de Colonia* n'eſt entré dans le XVIII^e^. ſiécle, qu'autant que la liaiſon ou l'importance des matiéres le demandoit. Il ne pouvoit ſe diſpenſer de faire connoître la nouvelle Académie des ſciences & des Belles-Lettres, établie à Lyon depuis quelques années, & dont il eſt un des plus An-

ciens membres. Rien n'étoit plus du ressort de son Histoire Littéraire. Cette Académie, dit le P. *de Colonia*, « » doit sa naissance à un petit nombre » de personnes choisies, qui commencérent en 1700 à s'assembler régulièrement, pour conferer sur des » matiéres de littérature. Elle continua » avec succès ses éxercices durant vingt » quatre ans; & s'étant accruë de plusieurs bons sujets, elle obtint au mois d'Août 1724. des Lettres Patentes du Roi, par lesquelles sa Majesté confirme son établissement, » sous le tître *d'Académie* des Sciences & des Belles-Lettres ».

Lorsque l'Académie de Lyon se vit ainsi établie sous l'autorité du Roi, elle acheva de dresser ses statuts & ses Réglemens. L'objet, l'ordre, & la forme de ses éxercices furent bien-tôt déterminés. Elle fixa à 25. le nombre de ses Académiciens ordinaires. Le sceau qu'elle choisit, représente l'ancien Autel d'Auguste à Lyon, avec ces mots pour légende, *athenæum lugdunense restitutum MDCC.*

Il ne manquoit plus à la gloire de cet établissement, que d'avoir un lieu

fixe & convenable pour les assemblées. Mrs. les Prévot des Marchands & Échevins de Lyon, persuadés que tout ce qui peut contribuer à la perfection des Sciences & des beaux-Arts, mérite une attention particuliére de la part des Magistrats dans une grande ville, s'intéresserent en faveur de la nouvelle Académie. Par Acte Consulaire du septiéme Mars 1726. ils fixérent le lieu de ses assemblées dans une des Salles de leur magnifique Hotel de Ville. Que n'a-t-on pas lieu d'attendre, pour la perfection des Sciences, d'une Académie également distinguée par le mérite & les talens des personnes qui la composent, & par tous les genres d'érudition qu'on peut acquérir? Elle ne fait encore, pour ainsi dire, que de naître; & elle compte déja parmi ses Membres, une quinzaine d'Auteurs, dont les Ouvrages " figurent avec „ honneur & en divers genres dans la „ République des lettres„. Le P. *de Colonia* donne à ses Illustres Confréres les justes éloges, qui leur sont dûs. C'est au Public à rendre à l'Auteur la justice, que sa modestie ne lui a pas permis de se rendre à lui-même.

Article XVII.

REFLEXIONS POLITIQUES de Bathasar Gracien sur les plus grands Princes, & particulierement sur Ferdinand le Catholique, Ouvrage traduit de l'Espagnol avec des notes Historiques, & critiques. Par M. D. S. MDCCXXX. vol in 4°. pp. 120.

Cette traduction, est le coup d'essai d'un jeune homme de famille, de beaucoup d'esprit d'une grande lecture; d'un nouveau *Pic de la Mirande* pour l'ardeur, & pour la continuité du travail. L'Auteur dont il a fait choix pour s'essaier, est sans exception, de tous les Écrivains Espagnols, le plus difficile à entendre & à rendre ; ainsi l'entreprise seroit toûjours glorieuse, quoique le succès n'en fut pas complet.

Gracien intitule le Panegyrique de son Heros : *Le politique Dom Ferdinand le Catholique.* Ce titre est simple, & exempt du reproche fait au début de l'un de nos Poëtes : *je chante le*

vainqueur des vainqueurs de la terre. Venons du tître de M. D. S. à sa Préface. « Ce n'est point dit-il, l'attrait » de la nouveauté qui me seduit, mais » celui de la vérité qui ne veut point » être trahie. Cet Ouvrage de *Gracien* » pêche par l'ordre, & par la Métho- » de, il abonde de traits brillans; mais » la transition des uns aux autres est » forcée, les Métaphores sont outrées, » les Eloges encore plus, les termes » sont peu exacts &c. Le composé est » bisarre, mais il plaît ». Montrons l'ordre, & la méthode de cet Ouvrage; & il ne sera plus un *Composé bizarre.* Le sujet de l'Ouvrage Espagnol, c'est l'Eloge de *Ferdinand*, la maniére dont *Gracien* le traite, c'est par un parallele suivi de son Heros avec tous les Monarques accomplis, & par un contraste également suivi, avec tous les Princes malhabiles, vicieux, &c. Il révêt *Ferdinand*, de toutes les qualités eminentes des premiers; & il lui ôte tous les défauts des derniers. Ce paralléle & ce contraste suivis, *Gracien* les divise en trois parties: dans la premiere il s'agit des Princes qui ont fondé, ou qui n'ont

pas fondé leur Monarchie, & *Ferdinand* est mis au nombre des vrais Fondateurs; dans la 2e. partie: il s'agit des Princes qui ont accru ou qui ont laissé déchoir leur monarchie; & Ferdinand est mis au nombre de ceux qui l'ont accruë. Dans la 3e. partie enfin il s'agit des Princes qui ont donné la souveraine perfection à leur Monarchie, ou de ceux qui ne l'ont pas fait, & *Ferdinand* est mis au nombre des prémiers.

Tel est l'Ordre, telle est la distribution de l'Eloge de *Ferdinand*, dont chaque partie fournit successivement, & en differentes maniéres, des instructions pour être un grand Roi, un Roi parfait. Le début de la prémiere partie, dont le sens precis est essentiel, à échapé au traducteur. Ferdinand, dit *Gracien*, fonda la plus belle Monarchie que l'on eut vuë jusqu'à nos jours, par rapport à la Religion, au Gouvernement, à la valeur, aux Etats & aux richesses: Ferdinand fut donc le plus grand Roi que l'on eut vu jusqu'à nos jours: *Luego fue el mayor Rey hasta oy.* La preuve de cette consequence? C'est que " les qualités éminentes dit *Gra-*

» *cien*, ſe trouverent toûjours réünies
» dans les Fondateurs des Empires.
» Car ſi tout Roi pour être le prémier
» des hommes, doit être le plus par-
» fait des hommes, pour être le 1^e. des
» Rois, il doit être le plus parfait, le plus
» grand des Rois. Enſuite le Panégiriſte
» vient au Parallele de ſon Héros avec
» les Fondateurs de leur Empire; &
» au contraſte avec ceux qui n'en ont
» point été véritablement les Fonda-
» teurs ». Ces penſées qui chés l'Au-
teur ſuivent les unes des autres n'ont
plus cette liaiſon dans la traduction
» Ferdinand dit, le Traducteur,
» fonda la plus grande Monarchie &c.
» & il fut le plus grand de tous les
» Rois. Cette derniere phraſe eſt ici
» de ſimple narration; & dans *Gra-
» cien* elle eſt une conſéquence de la
» propoſition qui la précede, *Luego
» fue & Mayor Rey*, on a toujours
» admiré, continue M. D. S. dans
» les Fondateurs des Empires un con-
» cours de grandes vertus. Les belles
» inclinations font l'honnête homme;
» & les grandes qualités font les grands
» Rois. Ces phraſes iſolées ne ſont
» point dans *Gracien*, & ne pouvoient

» y être sans qu'il quittat son raison-
» nement & son sujet. *Concurrieron*
» *siempre grandes prendas en los Fon-*
» *datores de los Imperios ; que si todo*
» *Rey para ser el primero de los hom-*
» *bres , ha de ser el major de los hom-*
» *bres ; para ser el primero de los Reyes ,*
» *ha de ser el maximo de los Reyes* ».

Ces inadvertances sur le plan & sur la distribution des parties de l'Ouvrage ont occasionné la critique que l'on vient de voir , & influë après cela naturellement sur la traduction.

M. D. S. Si loüable par tant d'endroits fait dire à son Auteur (pag. 2.) C'est un ouvrage que mon respect & mon zéle consacrent au genie superieur de Votre Excellence : *Devida a la Magistral conversacion de V. Excel. Lograda demi observation.* Au lieu que *Gracien* a dit , je le dois à Votre Excellence , cet Ouvrage , je le dois à ces conversations instructives que mon attachement respectueux pour Elle m'a procurées. Au même endroit «
» Ce n'est point par des traits flateurs
» que je caracteriserai Ferdinand ; la
» flaterie est inutile où la vérité suffit,
» c'est cette vérité dont je ne m'eloi-

„ gnerai jamais „. Le Texte : *Protesto que no alienta mi pluma & Favonis de la lisonja, pues nunca esta busco tant remotos los assuntos.* C'est-à-dire, je puis protester que ce n'est point l'esprit de flaterie qui donne le mouvement à ma plume ; veû qu'elle n'ambitionna jamais des sujets aussi relévés que celui-ci. " Ma hardiesse est excu-
„ sable ; elle a été excitée par un heu-
„ reux hazard, qui m'a procuré des
„ Mémoires que la main de ce Roi
„ Catholique a éternisé „. Le Texte, *Excusa, si, mi osadia, y a un la solicita mi suerte, de hallarme digò, coñmeo chas noticius eternizadas, con su propria Real Catholica mano.* C'est-à-dire, oüi ma situation heureuse, je veux dire, de me voir avec plusieurs Mémoires éternisés par la main Royale du Héros Catholique, autorise & excite même ma hardiesse. En coupant toûjours chaque phrase dans un Panégyrique, ne lui ôte-t'on point & la Majesté & le nombre qui sont si propres de ce genre. page 3^e^. " Les actions
„ des Fondateurs ont été ordinaire-
„ ment si prodigieuses, que le récit en
„ est plus souvent régardé comme un

» jeu de l'esprit, que comme une véri-
» té exacte de l'Histoire. Leurs na-
» tions les ont élevés au dessus des
» hommes, & les ont egalés aux Dieux
» . . . La postérité a cru que Xe-
» nophon avoit moins répréfenté ce
» qu'avoit été Cyrus, que ce qu'il de-
» voit être ». *Sino to que deve ser un perfecto Monarca.* Mais ce qu'il faut pour être un Monarque parfait. Reprenons le Texte plus long. *Fueron Communmente tan prodigiosos los hechos de todos los Fundadores, que las naraciones dellos se juzgaron antes por invenciones de la Epica que por rigores de la Historia; los suyos los imaginaron mas que hombres, hasta enagurar los » Dioses:*

Les faits de tous les Fondateurs furent communément si prodigieux que l'on en jugea les récits plus ressemblans aux fictions du Poëme qu'à la gravité de l'Histoire. Leurs propres sujets les crurent quelque chose de plus que des hommes, jusqu'à les eriger en Dieux: & les Etrangers donnant dans une autre extrémité les regarderent comme des Héros de la Fable.

Sans être esclave d'un Auteur, on

peut en prendre le Caractére, p. 4^e^. les uns naiſſent Rois les autres le deviennent. *Ellos ò nacen Reyes, ò ſon hechos Reyes.* Le ſens de *Gracien* eſt que les autres (qui ne ſont pas Fondateurs) ou naiſſent Rois, & le ſont par voie de ſucceſſion; ou ſont faits Rois; par voie d'Election. Ces exactitudes ſont génantes & ſont pourtant necéſſaires à l'égard d'un Auteur qui dit toujours des choſes; & qui ne perd point de vuë ſon ſujet. La même: „ ces héroiques vertus ſont des faveurs „ de la divine providence, ce ne ſont „ point des fruits d'un mérite particulier „. *Gracien* dit; ces qualités héroiques ſont bien plus des faveurs que le Ciel juge à propos de départir, que les fruits de l'induſtrie, & des ſoins de l'homme : *ſon antes favores, &c.* que &c. Si au lieu de conſerver à l'original, ſon tour, on le paraphraſe M. D. S. Déclare qu'il l'a fait avec raiſon. Voici ſon Texte traduit : " La „ capacité eſt le ſein de la prudence, „ ſans laquelle ni les emplois ni les „ exercices, n'ont jamais formé de „ grands hommes. (Voici la para„ phraſe). Elle (La capacité) donne à

» la jeunesse une maturité aussi par-
» faite que celle qui s'acquiert par une
» experience de longues années; sans
» elle le grand âge ne produit dans les
» vieillards que de la foiblesse, elle
» réünit dans les jeunes gens toutes les
» perfections de leur jeune âge, avec
» celle de l'âge; qu'ils n'ont point en-
» core; elle rend les vieillards superieurs
» aux foiblesses de leur grand âge;
» un vieillard sans elle est en même-
» tems sujet aux foiblesses de l'âge qu'il
» ne voudroit point avoir; & aux
» égaremens de l'âge qu'il n'a plus ».
Telle est la paraphrase de ces mots de l'original : *Avec la capacité, jeune on est vieux; sans elle, vieux on est jeune.* Enfin ils est certaines Sentences courtes qui viennent après une narration, surtout dans les Panégyriques, M. D. S. en traduit une ainsi. « De grands » dangers, point d'experience ». Le Texte porte, *nulle experience, grand Ecueil.*

Pour abreger passons aux *notes*, & commençons par celles que le Traducteur nomme *critiques*. « On ré-
» prochera toûjours à *Gracien* de n'a-
» voir point donné connoissance des

„ Mémoires qu'il indique „. Ré-
„ ponſe. A qui, & pourquoi donner
connoiſſance de ces Mémoires? *Gracien* les avoit du Duc *de Nochera* comme il l'inſinuë dans ſa Dédicace, bien traduite. II^e. " Gracien fait comme
„ entrer en paralléle ſon Héros avec
„ les deux Princes les plus fourbes,
„ *Tibere* & *Louis* XI; & cela n'eſt point
„ du tout à l'honneur de Ferdinand „.
Réponſe. La traduction du Texte par M. D. S. même, eſt directement contraire à ſon objection. *J'envie à Tacite & à Comines, leur eſprit, leurs plumes; mais point leur Héros.* IV^e. " Quoi-
„ qu'en diſe *Gracien*, Tamerlan aſſu-
„ ra la Perſe à ſa poſterité „. Réponſe: *Gracien* ne dit le contraire que dans la traduction. Là il dit, " Tamer-
„ lan remplit tout l'Orient de terreur
„ *ſans s'aßurer* aucune poſſeſſion „.
Mais dans l'original, " il dit, *Tamerlan*
„ remplit plus de terreur l'Orient que
„ de ſa Domination „. *Elenò el Oriente Tamerlan, mais de terror, que de Señoiro Barbaro Cometa*, &c. Gracien remarque ſeulement que ce Prince Tartare ne ſurvéquit pas long-tems à ſa Domination; & c'eſt un fait très verita-

ble. " Gustave de Suede en nos jours » commençoit de la sorte » . Ajoute le même Gracien. *començava assi en nuestros Dias Gustaro Adolfo , el de suecia* : Ce que M. D. S. Traduit ainsi. De nos jours Gustave Adolfe sembloit vouloir l'imiter, Tamerlan. V^e " *Gra-* » *cien* a pensé comme le P. *Daniel* sur » *Clovis*, les Sçavant modernes pen- » sent autrement » . Rep. des Sçavans peuvent s'en tenir au sentiment du Pere *Daniel*, parce que Clovis est en effet le prémier de nos Rois, en qui se trouve le caractére d'un vrai fondateur d'un Etat VI^e. " L'usage ,, des Bombes n'étoit point connu du ,, tems de Ferdinand : l'imagination ,, échauffée de Gracien lui fait sou- ,, vent avancer des choses peu exac- ,, tes ,, . Rep. I° M. D. S. appelle *Bombarda* une Bombe, & c'est un Canon. II° l'artillerie fut inventée vers 1380; & M. D. S. rapporte lui-même que Ferdinand envoya l'an 1481 , des Ambassadeurs en Italie, &c. VII^e " ,, Gracien fait mal à propos l'honneur ,, à ce Roi (Philippe II.) de faire ,, comme entrer en paralléle les effets ,, de sa prudence avec ceux de la valeur

„ témeraire d'Alexandre. Rep. „. Les armes dit, *Gracien*, demandent un grain de témerité . . . les plus prudens ne furent jamais de grands guerriers, de grands Batailleurs, le Prudent des Philippes d'Espagnes quitta bien-tôt le casque & la cuirasse. Mais Alexandre avec sa témerité fit seul plus de conquetes que tous les Rois ensemble avec leurs longues reflexions. Où est le parallélle de M. D. entre les effets de la prudence de Philippe & ceux de la valeur téméraire d'Alexandre ? c'est plûtôt un contraste de l'excès de prudence dans Philippe, avec l'excès de valeur dans Alexandre, lequel fit seul plus de conquêtes que tous les Rois ensemble avec leurs longues refléxions, & ne quitta pas brusquement comme Philippe, le casque & la cuirasse, *Depusò presto el arnes el prudente de los Filipos de España*, „ cette phrase, M. D. S. la traduit ainsi : " Philippe le
„ prudent commença de bonne heure
„ à manier les armes „. IX[e] " L'ima-
„ gination de Gracien s'egare sou-
„ vent, il oublie qu'il a blamé aupa-
„ ravant Louis XI „. Rep. Louis XI.
Il est vrai, mérite au même tems d'ê-

tre blamé & d'être loué ; ce sont les termes de M. D. sans compter qu'un Prince, un homme quel qu'il soit, peut être blamable par certains endroits & loüable par d'autres. Le Traducteur met dans le Texte de son Auteur, " le grand Constantin dût une „ partie de ses vertus ; & sa conversion „ au Christianisme à l'impératrice Ste „ Helene *son Epouse*,, Gracien n'a point donné pour épouse à constantin Ste Helene sa mere, un retranchement de Texte suit de près cette addition, c'est celui de Gezelli qui devoit entrer dans la note des Mammelus, que ce Gouverneur de Syrie avoit entrepris de rétablir dans leur ancien Etat.

ARTICLE XVIII.

NOUVELLE TRADUCTION du Livre unique des Lettres de Ciceron à M. J. Brutus avec des remarques Hiſtoriques & Critiques, dédiées à Monſeigneur le Dauphin, par M. de Laval; en deux volumes. A Paris, chés Jean de Nulli grande Salle du Palais, à l'écu de France 1731.

CE Livre renferme dix-huit Lettres; il y en a onze que *Ciceron*, à écrites à *Brutus*, ſix que M. *Brutus* a écrites à *Ciceron* & une de M. *Brutus* à *Atticus*. Il ne contient qu'une legere partie des affaires qui ſe paſſerent à Rome depuis la mort de J. *Céſar*, juſqu'à celle de *Ciceron*. Celui-ci y recommande a *Brutus* quelques perſonnes qui s'atachoient, ou qui étoient déja attachées au parti des Républiquains. *Brutus* fait la même choſe dans quelques-unes de ſes Lettres. Ils s'y reprochent l'un à l'autre les fautes reciproques; *Brutus* ſur tout paroit mécontent de la confiance que *Ciceron* a dans *Octave*. On appelle,

dit M. de *Laval*, ce Livre *unique* " par „ ce qu'il eſt le ſeul qui ſoit parvenu „ juſqu'à nous ſans être mutilé „.

Le Traducteur a voulu ſuppléer au peu de connoiſſance que ces Lettres fourniſſent ſur l'état ou ſe trouvoit Rome quand elles furent écrites, par une *Préface* aſſés étenduë dans laquelle il examine ſoigneuſement ce qui ſervit de pretexte aux ennemis de *Céſar* pour le faire perir; il developpe en homme intelligent pourquoi cette mort ne procura pas à la république les avantages qu'elle auroit dû naturellement en retirer. L'étonnante contradiction de ſentimens dans le Peuple Romain & de conduite dans les conjurés en fut la prémiere cauſe. Les Romains qui avoient tout apprehendé de *Céſar* vivant ne ceſſoient de pleurer *Céſar* mort : & les conjurés qui avoient commencé par éxécuter avec un grand courage ce qui étoit de plus difficile dans le projet du rétabliſſement de la République, finirent, ainſi que s'en plaint *Ciceron*, par imiter la conduite des enfans dans un tems ou ils avoient beſoin de la prudence la plus conſommée. Enfin l'opiniâtreté de *Ciceron* à vouloir malgré

les ſages oppoſitions de *Brutus* revêtir le jeune *Octave* d'une autorité dont le protecteur lui-même fut une des prémieres victimes, acheva de ruïner le parti des Républicains.

Pour répandre plus de clarté ſur l'Ouvrage, & piquer de plus en plus la curioſité du Lecteur. M. *de Laval* a donné un abregé de la vie de *Brutus* augmenté de remarques critiques & Hiſtoriques, & beaucoup plus étenduës que le Texte. Il y réfute ſolidement M. *Bayle*, qui ſur l'autorité de *Denys d'Halicarnaſſe*, & de *Dion* a prétendu que M. J. *Brutus* ne deſcendoit point de l'ancien *Junius* qu'on peut nommer le pere de la République & il démontre évidemment que l'opinion contraire étoit reçûë à Rome du tems de *Ciceron*. Il examine enſuite ſi quelques Auteurs ont été bien fondés à avancer que M. J. *Brutus* fut fils de *Céſar*. Il s'éfforce d'infirmer leurs preuves tirées tant de la familiarité de *Céſar* avec *Servilia*, que de ſes paroles fameuſes, *& vous auſſi mon fils*. Ses raiſons ne paroîtront pas des *démonſtrations* aux Partiſans du ſentiment oppoſé au ſien. Il eſt plus heureux contre le Dictionnaire de *Moreri*, où

l'on prétend ſans nul fondément que *Brutus* avoit été adopté par *Céſar.* Quant à la façon dont mourut *Brutus*, & à la maniére dont ſon corps fut traité après ſa mort, il ſe trouve des contradictions manifeſtes entre les Auteurs. Mr *de Laval* après les avoir tous cités avec exactitude, & fait beaucoup d'éfforts inutiles pour les concilier, laiſſe le fait indécis, " ne voulant point » agir avec partialité, ce qui eſt dit-» il très dangereux dans la critique ». Il y a un grand nombre d'autres remarques également curieuſes, la traduction ſans être litterale eſt exacte, & rend parfaitement le ſens de l'Auteur. Les notes mettent le Lecteur au fait des lieux, & des perſonnes dont on fait mention dans les Lettres. Enfin, Mr de *Laval* n'a rien omis pour rendre ſon Ouvrage complet. Il n'a pas même redouté le travail dégoûtant & ennuieux de faire des Tables. Chaque volume en contient trois. La prémiere, de tous les mots latins du Texte original mis en ordre Alphabétique : la ſeconde, des matiéres ; & la troiſiéme des fautes gliſſées dans l'impreſſion. Le Livre méritoit que cette derniere fût plus abondante.

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANTIQUITÉS HISTOIRES.

DE ROME. Depuis la mort du Pape BENOIT XIII l'on a publié contre la verité, de la découverte du corps de St Augustin confirmée par une Bulle de ce Pape, un livre bien écrit, intitulé, *motivi di credere* & c'est attaquer la dissertation de M. FONTANINI.

D'AMSTERDAM. *Gotha nummaria* &c. paroit : c'est, ajoute le titre, le tresor des médailles antiques d'or, d'argent & de bronze de Fréderic II. Duc de Saxe Gotha. L'Auteur M. LIEBE y a joint des extraits du *specimen* ou essai de la science des médailles par *André* MOREL, & trois lettres d'Ez. SPANHEM, qui servent à expliquer les plus rares médailles de ce recueil. Cet essai & ces lettres ont été imprimés ensemble pour la premiére fois a Leipsic en 1695 *in* 8°. Après une *préface* qui contient l'Histoire & le plan

de cette Edition ; & après une introduction en faveur de l'entreprise de recueillir des tresors de médailles, l'Auteur éxécute en onze ou douze chapitres son dessein, & donne le dénombrement de ce cabinet commencé par le Duc *Ernest*, & accrû par *Fréderic* I. & devenu l'un des plus riches & des plus curieux sous *Fréderic* II. Pour éviter les redites & la prolixité, le sçavant antiquaire n'a discouru qu'au besoin, & pour expliquer ce qui n'a pas encore été assés éclairci. On a loué la blancheur & la force du papier, la noirceur & la netteté de caractéres, l'éxactictude & la délicatesses des empreintes, l'élegance & la varieté des vignettes chés R. & J. Wetstein, & Smilh fol. pag 544.

De Rome. M. Jean Pierre *Bellori* avoit laissé *Annotazioni sopra, XII Cesari di œnea* Vico. Cet Ouvrage prosthume a été imprimé par *Rossi in* fol. La *préface* de ce volume est de Mr l'Abbé Valesi.

De Milan. Les Ouvrages contenus dans le Tome XVII^e^. vol. XIX^e^. de *Scriptores rerum italicarum*, dont l'impression est achevée, sont

raport de Mr ARGELATI, qui en fait une grande éstime, ces monumens ancedotes.

CHRONICON *patavinum italicâ linguâ scriptum ab anno* 1311 *ad annum* 1406 *autore Andrea de gataris.* On y a joint la même Histoire par *galeatius gatarius* Pere d'André, reimprimée sur un Ms de la Bibllioteque d'Est.

Georgii STELLAE *Annales genuenses ab anno* 1298 *usque Ad finem anni* 1409. avec la continuation jusqu'en 1435; par le frere de l'Auteur, *Jean* STELLA.

CHRONICON *parvum* RIPALTÆ *ab anno* 1195 *usque Ad annum* 1405.

D'HELMSTAD. M. TREVER un de nos plus habiles Professeurs, connu par beaucoup d'Ouvrages éstimés, entre autres par ses notes sçavantes & utiles sur *Pufendorf* a entrepris le recueil de tout ce qu'on a écrit d'important sur les antiquités germaniques. La multitude de livres, de dissertations, de feuilles volantes qu'il rassemble, épargnera de pénibles recherches aux curieux de ces antiquités; l'Histoire d'Allemagne si nécés-

ſaire & encore trop confuſe, avoit beſoin de ce recueil ſi propre à la débrouiller & à l'éclaircir. Mr TREVER a crû ſagement devoir communiquer ſon projet aux ſçavans, il demande qu'ils lui indiquent & les Ouvrages qu'il doit retrancher de ce projet, & ceux qu'il doit y ajouter.

Le titre eſt *Delineatio theſauri antiquitatum germanicarum*. Il eſt diſtribué en ſix claſſes ſans compter la préliminaire : voici leur titre. Claſſis prima *complectens ſtatum naturalem germaniæ, & ſcriptores ad Geographiam, populos ſingulos, eorum habitum corporis & animi, vitamque privatam ſpectantes.* Claſſis 2a *de ſtatu litterario veterum germanorum* Claſſis 3a *de ſtatu Religionis.* Claſſis IVa *de ſtatu œconomico.* Claſſis Va *de ſtatu publico politico.* Claſſis VIa *de ſtatu militari.*

La Claſſe préliminaire à laquelle nous nous bornons ici pour cette fois, renferme dans le premier volume du premier Tome, d'abord, Tacite *de moribus Germanorum* avec tous les commentateurs qui en ont donné des éclairciſſemens critiques ou Hiſtoriques, en ſecond lieu, des extraits

d'anciens Auteurs *de rebus germanorum* & des notes de leurs Commentateurs. Dans le 2e volume sont rassemblés les Ecrivains qui ont eû pour objet l'origine & le nom des Germains & en général les antiquités germaniques. On en rapporte 36. 1. Leibnizii *meditationes de originibus & migrationibus gentium.*

2. Loccenii *diss. de migrationibus populorum in genere.*

3. Kriegsmannus *de germanicæ gentis origine.*

4. Jo. Heigeri gomerus, *germanicæ gentis conditor.*

5. Gundlingius von tuistonne der teutschen Vater.

6. Pretorii *orbis Gothicus.*

7. Conringius *de antiquissimo helmstadii statu.*

8. Eccardi diss. de eâdem materiâ.

9. B. Rhenani *commentarii rerum germanicarum.*

10. Waldenfels *selectæ antiquitatis libri.*

11. Beutheri *animadversiones Historicæ, quatenùs ad germaniam spectant.*

12. Piccarti *Oratio Germanos esse fratres Persarum.*

Fév. 1731.

13. Dillherri *Hiſtoria priſcæ germaniæ.*

14. Hagelgans de *priſcâ germanorum ætate.*

15. Pirckheimeri *deſcriptio germaniæ.*

16. Celtis *Germania & Hercinia.*

17. Peutingeri *ſermones convivales.*

18. Hieronimus Lurlezuo *de migrationibus populorum ſeptemtrionalium.*

19. Michel. Praun entdekter urſprung der teutschen und aderer Europæïschen Volker.

20. Strauch *de indigenatu germanorum.*

21. Majors *Bevolckertes Cimbrien.*

22. Hachenberg *de originibus germanorum & ſuedorum.*

23. Dornmeier *de primâ germanorum notitiâ.*

24. Artopaeus *de vetuſtiſſimis gentis germanicæ memoriis in hiſtoria antiqua.*

25. Brucknerus *de titulo germaniæ.*

26. Eggeling *de vocabulo germaniæ.*

27. Lanſii *conſultationes de germania.*

28. Pezronii *Origines Celticæ.*

29. Hillerus *de Origine gentium Celticarum.*

30. Cellarii *initia cultioris germaniæ.*

31. Dan. *Langhornii elenchus antiquitatum Albionensium, britannorum, Danorum, Scotorum Anglo Saxonium origines & gesta ad a. 449. quo Angli in britanniam migrarunt.*

32. Waraei *antiquitates hybernicæ.*

33. Bartholini *antiquitates Danicæ*

34. Bircherodii *disquisitiones circa antiquitates Daniæ.*

35. Loccenii *antiquitates sueo-Gothicæ.*

36. J. Piccarti *Antiquitatem der Provintzien en Lande tuschen der Nordsée, de yssel, émise en Lippe.*

Droit.

De Paris. Il paroit de l'Imprimerie Royale en 2 vol. in 4. un recueil des Réglemens Généraux & particuliers concernant les manufactures & Fabriques du Royaume, il est divisé en neuf parties, le premiere regarde la jurisdiction des manufactures; la 2^e^, les inspecteurs des Manufactures établis en 1669. La 3^e^,

le Conseil ou Bureau du commerce, en 1700. la 4e, les Chambres du commerce, depuis 1650; la 5e, les reglemens Généraux concernant les Manufactures & les Teintures : la 6e les reglemens particuliers pour la police des Manufactures des Villes de Paris, Lyon, Tour, Vienne, on y voit ce qui regarde les draps d'or, d'argent & de soie, la 7e, les réglemens particuliers qui concernent les manufactures des draps, des Serges & des autres étoffes de laine pures ou mélées d'autres matiéres & les teintures de ces étoffes. Il y est parlé à la fin des draps destinés pour les échelles du Levant, ou qui y ont été portés. Le 4e volume est terminé par un suplément, ou recueil des reglemens publiés pendant l'impression. A chacun on marque la place qu'il devoit occuper dans le corps de l'Ouvrage. Trois tables, une chronologique selon les dattes des piéces, une Alphabetique pour le détail des matiéres, une Tropologique selon les lieux que les reglemens concernent.

De Douay. On a publié ici par l'ordre de Mr le Chancelier, un re-

cueil des Edits, déclarations, Arrêts & Reglemens qui sont propres & particuliers au Parlement de Flandre, la premiere piéce est du mois de novembre 1661, & la derniére est du mois de Novembre 1729 in 4. 2 voll. 1730 chez Willerval.

DE FLORENCE. Le P. GRANDI justifie contre *Tannuci* Professeur comme lui dans l'université de Pise, ce qu'il avoit avancé au sujet des fameuses Pandectes florentines, sçavoir qu'elles étoient en usage près d'un siécle avant leur prétendu recouvrement à *Amalfi. Nova disamina della storia deble pandette Fiorentine. In* 4° à Faenza.

MEDECINE, CHIRURGIE.

DE PARIS Madame de ZOTLANDT à présent femme de M BOISSON ingenieur du Roi a traduit du Hollandois en François, un Dialogue dans lequel M BEEVERWIK défend la médecine contre ce qu'en a écrit *Montagne. Eloge de la medecine & de la Chirurgie.*

DE JENE on a soutenu en these

& imprimé en dissertation que l'on a appellée *Mathematico medica*, un sentiment assés particulier sur la saignée considerée par raport au changement & au mouvement qu'elle cause dans le sang. M. HAMBERGER, n'attribuë l'un & l'autre effet qu'à l'augmentation ou à la diminution du mouvemen du cœur & des artéres produite par l'évacuation qu'opere la saignée : & malgré tout ce que les Médecins enseignent si doctement de la derivation & de la révulsion, il conclud par dire qu'elles ne peuvent avoir lieu, & qu'il n'en faut point éspérer en quelque partie que l'on saigne ; & que par conséquent, suivre à cet égard l'usage & les regles des Médecins, ou faire le contraire, c'est une pratique tout-à fait indifférente.

DE MODENE. Le livre de M TORTI intitulé *Therapeutice specialis ad febres periodicas perniciosas* est reimprimé avec des augmentations considérables in 4° pagg 576 chez *Soliani.*

DE PARIS M. LE DRAN chirurgien célebre a donné le parallele des différentes maniéres de tirer la

pierre hors de la vessie qui sont le petit appareil, le grand appareil, le haut appareil, l'opération latérale de M. RAV, l'opération aussi latérale de M. Chehelden : il rapporte les avantages & les inconveniens de chacune ; il paroit préferer la 4e à toutes les autres. La préference avoit été donnée au haut appareil il y a deux ans par Mr *Heister* dans une dissertation fort détaillée, *de alto apparatu* &c. Imprimée à Helmstat & qui se vend à Paris chez Cavelier. Le Parallele est un vol. in 8. & se trouve chez *Osmont* ruë S. Jacques à l'Olivier.

POËSIE

DE FLORENCE. Le prémier des dix Tomes in fol de la Traduction latine de l'Ouvrage *d'Eustathe* sur Homere paroit chez *paperini*, & montre à ceux qui souscriront pour les 9 Tomes suivants le mérite de ce qu'ils achetent d'avance. Aux notes continuelles du sçavant Traducteur qui est le P. POLITI, sont jointes celles de SALVINI. Le papier, le caractére, soit du texte Grèc, soit de la Traduction

latine, tout concourt à rendre l'édition la mieux conditionnée. Comme les souscriptions n'auront été reçûës, que jusqu'au dernier Décembre 1730. seroit inutile de dire qu'elles se sont d'abord par 105 jules, dont 60 sont le prix du premier volume & 45 sont les avances pour le 2e qui paroitra à la fin de 1731 : on consignera aussi 45 Jules pour chacun des volumes suivans, si ce n'est pour le dernier qui n'en coutera que 30. Les acheteurs qui n'auront pas pris une des 150 souscriptions payeront chaque volume 60 jules.

De Paris. Il paroit un recueil de poësies Latines & Françoises qui ont été faites & distribuées à l'occasion de la solemnité, pour la Canonisation des deux Saints *Loüis* de Gonzague & *Stanislas* Koska, plusieurs de ces piéces ont été traduites, une a éssuyé une critique Théologique de la part des personnes qui veulent trouver le paganisme ou l'Eglise trouve des Saints à canoniser. La critique étoit ainsi conçûë ». Les Jésui- » tes ont fait ici différentes piéces de » vers en l'honneur des deux Saints

„de leur ordre nouvellement cano- „nisés. Leur P. *de Mareuil* s'est dis- „tingué par une ode, à la fin de la- „quelle il s'exprime ainsi. *Sic nos Roma docet numinis æmula.* Ainsi l'enseigne *Rome émule de Dieu* le Lecteur „frappé de cette étrange expression „dans une piéce destinée à célebrer les vertus d'un Saint, demande s'il faut la regarder comme une licence „poëtique ou comme un blasphême. „On disoit autrefois pour relever la „gloire de Carthage qu'elle étoit „*l'Emule de Rome* aujourd'hui Ro- „me elle même est *l'Emule du tout* „*puissant.* Celui qui parle est-il Chré- „tien„. On peut répondre que celui qui écrit, parle Chrétien, si celui qui lit sçait le latin : car s'il le sçait, il n'ignore pas qu'*æmulus* chez les bons Auteurs, signifie élégamment celui qui s'efforce d'imiter son modele, de suivre de près son guide, de marcher sur les traces de son Maître : & son Christianisme ne souffrira pas de voir que par ces deux vers dont l'une éclaircit l'autre..

Sic sic Roma monet numinis æmula

Fév. 1731.

Quam Christus voluit stare vicariam
terris . . . . .

On dit que l'Eglise pour seconder les intentions de J. ch. son chef & suivant les traces qui lui sont marquées par les prodiges du Ciel, s'éfforce d'imiter Dieu même, en proclamant saints par ses Décrets, ceux que Dieu a déclarés ses Saints par un grand nombre de miracles certains & Canoniquement avérés.

DE VENISE. Les trois volumes des œuvres de Gabriel CHIABRERA, ayant été ici imprimés conformement à l'Edition Romaine de 1718. On a récouvré un assés grand nombre de piéces de poësie lyrique & autres de cet Auteur, pour en composer un 4^e^ volu-me pareil aux précédens, & qui se vendra séparément chés *Angiolo Geremia.*

ECRITURES, PERES.

D'AMSTERDAM. *Prolegomena &c.* Dans ces prolegomenes pour une nouvelle Edition du nouveau Testament Grec qui sera faite sur les

plus anciens manuscrits. L'Auteur en 201 pages *in* 4. qui contiennent 16 Chapitres éxamine d'abord les divers manuscrits Grécs du nouveau Testament, donne ensuite un Catalogue des Auteurs qui ont cité ce texte Gréc : il parle des versions qui ont été faites en différentes langues des différentes Editions Grécques, de ceux qui ont recueilli les différentes leçons des manuscrits, des interpretes des derniers siécles, enfin il rapporte les regles qu'il a taché de suivre dans le choix des différentes leçons.

De Lyon. *Paraphrase des Pseaumes de David & des Cantiques de l'Eglise avec une application suivie de chaque Pseaume & de chaque Cantique à un sujet particulier, propre à servir d'entretien avec Dieu.* Par le P. Th. Beru. Fellon D. L. C. D. J. 4. vol. in 12. chés Claude *Journet* près du Pont de pierre du coté de St Nizier. Le titre seul du Livre prévient en faveur de l'Ouvrage, & fait connoitre ce qui le distingue de tant d'autres Traductions, ou Paraphrases que nous avons déja sur les Pseaumes. La varieté dans le choix des sujets

n'en eſt pas un des moindres avantages.

De Paris. Le R.P. Ildephonſe Catelinot ſçavant moine Benedictin de la Congrégation de St Vannes & de St Hydulphe, a mis la derniére main à un Ouvrage très important ſur l'Ecriture-ſainte, c'eſt une nouvelle *Bibliothéque ſacrée*. On l'appelle nouvelle, parce que l'Auteur qui ne s'eſt propoſé que de mettre en François & rendre plus complette & plus utile celle du P. Le *Long*, l'a augmentée de diverſesparties ſi conſidérables, que tout le travail de l'Oratorien ſe perd & ſe trouve noyé, dans l'entrepriſe du Bénédictin. Cette *Bibliotheque* qui ſera de trois voll. *in fol.* eſt diviſée en cinq parties dont la premiere occupe le premier volume & les trois derniéres le troiſiéme. Dans cette premiére partie ou ce premier volume, on aura d'abord une *préface générale* ſur tout l'Ouvrage, & enſuite quatre traités Hiſtoriques & critiques ſur la *Bibliothéque ſacrée*, avec une table Alphabetique de tous les noms des Auteurs dont il eſt fait mention; leur vie y ſera donnée en

abrégé au titre de chacun, & on s'y expliquera sur le jugement qui doit être porté de leur travail. Le second Tome & la seconde partie offre certains traités de critique, qui depuis le commencement de l'Église, mais particuliérement dans ces derniérs tems ont été donnés pour servir de préliminaires & d'introduction à l'étude des livres saints sous les titres différents de traités Isagogiques, dissertations, Exercices, Prolegomenes, & qui ont pour objet ou le caractére de l'Ecriture-sainte, son stile & son langage & la force des lettres; ou les versions & les Editions qui en ont été faites, ou la critique sacrée sur la philologie, l'Histoire, le culte, la politique des Hébreux; ou la meilleure maniére de la Traduire. La 3[e] partie qui commence le 3[e] volume & la 4[e] sont un dénombrement de tous les Commentateurs tant de l'ancien que du nouveau Testament, anciens & modernes imprimés ou anecdotes en quelque langue qu'ils ayent écrit, de quelque Religion ou Communion ou nation qu'ils soient. Enfin dans la 5[e] partie on rapporte les

Dictionnaires, les Grammaires Hébraïques ou Grécques ou autres livres destinés à faire apprendre les langues nécessaires.

De Rome. Une Edition des Ouvrges de St. Ephrem augmentée de plusieurs traités qui n'ont point encore été publiés est le premier fruit que l'on espére de l'usage que Mr le Cardinal Virini, veut faire des facilités que lui donne sa dignité de Bibliothéquaire du vatican pour enrichir les Bibliotheques & la république des lettres

De Verone. L'on est rédevable à Mr le Marquis Maffei, de ce qui rend principalement recommandable la très belle Edition qui s'est faite ici du St Hilaire des PP. Bénédictins de St Maur ; elle renferme des fragmens de ce St Docteur, qui n'avoient point encore été donnés, & un très grand nombre de variantes. C'est ainsi, que le noble & célebre Auteur continuë à mériter de surcroit l'honneur si singulier dont sa patrie recompensa celui qu'elle avoit reçû par ses Ouvrages, lors qu'elle lui érigea une statue que les *Philarmonici* ont placée

au dessus de la grande porte de leur Académie. Verone aussi feconde peut-être en grands hommes de lettres qu'aucune ville du monde, n'avoit jamais honoré aucun de ses héros encore vivant de cette marque de distinction. A cette occasion nous Communiquerons au public le catalogue der livres & compositions de cet illustre sçavant. Leur nombre, leur importance, leur varieté frappera dès le titre les Lecteurs, & renouvellera dans les doctes; les sentimens d'estime & d'admiration, qu'a produit en eux le lecture de ces Ouvrages à mesure qu'ils ont paru.

Les œuvres de M. le Marquis Scipion M*AFFEI.*

De la scienza chiamata Carallaresca. Libri tre. In 4°. à Rome 1710. on en a fait depuis six Editions. La derniére parut avec des notes ou Commentaires du P. *Paoli* de l'Académie des *Arcadi.* M. le Marquis *Maffei* s'éléve dans cet Ouvrage contre les fausses maximes & les faux préjugés du point d'honneur.

Fév. 1731.

Il les attaque comme contraires à la raiſon & à l'autorité, & ſe ſert de ces mêmes armes pour les combattre & les détruire. La vaſte érudition de l'illuſtre Auteur n'y paroit pas moins, que la droiture de ſon cœur & la ſolidité de ſon éſprit.

Rime & Proſe &c. C'eſt un recueil des diſcours, lettres, diſſertations, & autres piéces compoſées en divers tems par M. le Marquis *Maſſei*, & qui avoient déja paru ſéparément. On en eſt rédevable à M. le Docteur *Colleti*, que le fit imprimer à Veniſe en 1719. in 4°.

Merope Tragedie. *Cerimanie*, Comédie. *La fida Ninfa*, Drame mis en Muſique. Ces trois Piéces viennent d'être réimprimées à Vérone en un même volume, avec l'éxplication de quelques antiquités qui appartiennent au Théâtre. La Tragédie de *Merope* fut imprimée pour la premiére fois en 1710, & dans l'éſpace de moins de 10. années, il s'en eſt fait en Italie ou dans les païs étrangers plus de 12. éditions, jamais Tragédie n'a eu un applaudiſſement ſi univerſel, & ne le mérita mieux. Il en a paru des Traductions en

Allemand, en Anglois, en Castillan, & trois différentes en François.

Tradutori Italiani &c. Ouvrage où l'on donne une connoissance de toutes les Traductions, qui ont étéfaites en langue Toscane, des anciens Auteurs Grécs & Latins.

Dell antica Condizion di Verona. M. le Marquis *Maffei* publia cette dissertation pour la défense de verone sa patrie contre un Auteur qui avoit entrepris de prouver que *Brescia* avoit été la Capitale des *Cenomans*, & que Verone lui avoit été soumise. Il y prouve d'une maniére claire & solide que ce vèrs, *Brixia verona mater amata meæ*, n'est point de Catulle. On a découvert depuis la publication de cet Ouvrage deux anciens Manuscrits des œuvres de ce Poëte, où en effet ce vers ne se trouve pas.

Cassiodorii Complexiones &c. Ces opuscules de Cassiodore, qui n'avoient point encore été publiés, furent imprimés à Florence en 1721, & accompagnés de sçavantes notes.

Supplementum Acacionum. Ce sont trois Lettres de *Felix* III. jusqu'alors inédites. On les a inseré dans le V^{e}.

Tome de l'Edition des Conciles qu'on fait à Vénise.

Istoria Diplomatica &c. Histoire Diplomatique pour servir d'introduction à l'art critique sur cette matiére, avec un recueil de documens qui n'avoient pas encore été publiés. On a de plus dans ce même volume, un discours sur l'origine des vers Rithmiques. Une dissertation sur les premiérs habitans d'Italie ; la lettre de St Chrisostome à *Césarius* expliquée, & quelques autres monumens.

Il Théatro Italiano. C'est un recueil des plus belles Tragédies, qui ont été représentées sur les Théatres d'Italie.

Opere di Giorgio Trissino raccolte. Ce recueil est precedé d'une sçavante Préface.

De gli amfiteatri &c. Traité des Amphitéatres, & en particulier de celui de Verone. Il paroîtra de nouveau dans un Ouvrage beaucoup plus considérable, qui est déja sous presse, & qui aura pour tître *Verona illustrata*.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Février 1731.

ART. IX. *TRaité de la Charité envers Dieu, &c.* page 197

ART. X. *Lettres ſur le choix des Saignées, &c.* pag. 217

ART. XI. *Harmonie de deux Sphéres Céléſte & Terreſtre, &c.* p. 238

ART. XII. *Cérémonies & Coutumes Religieuſes de tous les Peuples du monde, &c.* p. 252

ART. XIII. *Le Théatre des Grecs, &c.* page 269

ART. XIV. *Hiſtoire Romaine, &c.* page 288

ART. XV. Speculum veritatis, &c. *La vérité miſe au jour ſur ce qui concerne les Egliſes Orientale & Occidentale, &c.* pag. 305

ART. XVI. *Hiſtoire Littéraire de la Ville de Lyon, &c.* pag. 326

ART. XVII. *Réfléxions politiques de Balth. Gracien, &c.* pag. 341

ART. XVIII. *Nouvelle Traduction des*

Lettres de Ciceron à M.J. Brutus, &c. pag. 354
ART. XIX. *Nouvelles Litteraires.*
D'ITALIE. *De Rome.* pp.ibid.359.375
De Milan. p. 359
De Venise. p. 371
De Florence. pp.366.368
De Modene. p. 367
De Verone. p. 376
D'ALLEMAGNE. *D'Helmstad.* p. 360
De Iene. p. 366
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pages 358. 371
DE FRANCE. *De Paris.* pages 364. 366. 367. 369. 373
De Doüay. p. 365
De Lyon. p. 372

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1731.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Lion,
Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXXI.
Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Février 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. V.
——	1703.	12. V.
——	1704.	13. V.
——	1705.	12. V.
——	1706.	12. V.
——	1707.	12. V.
——	1708.	12. V.
——	1709.	12. V.
——	1710.	12. V.
——	1711.	12. V.
——	1712.	12. V.
——	1713.	12. V.
——	1714.	12. V.
——	1715.	12. V.
——	1716.	12. V.
——	1717.	12. V.
——	1718.	12. V.
——	1719.	12. V.
——	1720.	5. V.
——	1721.	12. V.
——	1722.	12. V.
——	1723.	12. V.
——	1724.	12. V.
——	1725.	12. V.
——	1726.	13. V.
——	1727.	12. V.
——	1728.	12. V.
——	1729.	12. V.
——	1730.	12. V.
——	1731.	3. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1731.

ARTICLE XX.

HISTOIRE DE CHARLES XII. Roi de Suéde.

C'EST M. de Voltaire qui est Auteur de cette Histoire, jusqu'ici imparfaite : car elle n'a qu'un Volume & il paroît qu'elle doit en avoir deux. Ce premier Volume finit après la bataille de Pultova, & le Roi de Suede n'y est pas encore à Bender. C'est un in 12. de 238. pages. Le stile en est vif, ingénieux, mais pur & naturel. On peut dire que l'Ouvrage est bien

écrit, & que l'Auteur paroît fait pour réüssir dans ce genre d'écrire autant que dans aucun autre. Il donne d'abord une idée générale de la Suéde & de l'Histoire de ce Royaume. Il le fait d'une maniére si vive, si nette, si debarassée de tout ce qui a coutume de rendre ennuyeux ces sortes de préliminaires, que rien n'est plus brillant ni plus intéressant que ce début du Livre.

La Suede est un climat rude, qui a neuf mois d'Hyver & trois mois d'Été, sans presque aucune nuance de Printems & d'Automne. Le Ciel en est pur & serain. C'est de là que sont venus les Gots, & une partie du Pays s'appelle encore *Gotie*. Anciennement ce Pays avoit ses Rois, son Sénat, & ses Etats Généraux.

Environ l'an 1492. Marguerite de *Valdemar, la Semiramis du Nord*, Reine de Dannemarck & de Norvege, conquit la *Suede* par force & par adresse. Après sa mort il y eut bien des revolutions, bien des Maîtres & bien des formes de Gouvernement. *Christiern* second & l'Archevêque d'Upsal en furent les Tyrans.

Gustave *Vaza*, descendu des anciens Rois du Pays, en purgea sa Patrie, & en devint Roi, mais Roi Luthérien & Héréfiarque. En reprimant la trop grande autorité des Evêques, il leur ôta leur Autorité légitime, & rendit toute la Suéde Luthérienne.

Gustave Adolphe, l'un de ses Descendans, ébranla le Trône de l'Empire & allarma toute l'Europe. A l'âge de 37. ans il fut enseveli sous son triomphe à Lutzen. Sa fille *Christine* crut qu'il lui convenoit mieux de cultiver les Sciences & les Arts, que de gouverner un Peuple Belliqueux. *Charles* X. qu'elle fit élire Roi à sa place, mourut à 37. ans, avant que d'avoir achevé son projet de rendre les Rois de Suede tout à fait indépendans. *Charles* XI. son fils *abolit l'autorité du Senat, qui fut déclaré le Senat du Roi & non du Royaume.*

C'est de lui qu'est sorti *Charles* XII. *l'homme le plus extraordinaire qui ait jamais été sur la terre, qui a réüni en lui toutes les grandes qualités de ses Ayeux, & qui n'a eu d'autre défaut ni d'autre malheur que de les avoir toutes outrées.* Dès son enfance même on dé-

couvrit quelque choſe d'Héroïque mais d'outré dans ſon caractére.

Il avoit 15. ans lorſque ſon Pére mourut, ſa majorité étoit fixée à 18. ans. Sa Grand-mére étoit Régente du Royaume. Cela ne lui plut pas. Il déclara un jour au célébre *Piper* qu'il n'aimoit pas à prendre l'ordre d'une femme, ni à voir les Troupes le prendre comme lui. *Piper*, auſſi habile Courtiſan qu'il a été dans la ſuite grand Guerrier, fit réüſſir la choſe au gré du Roi. Les Conſeillers d'Etat & les Etats Généraux même, qui étoient pour lors aſſemblés, déclarérent le Roi Majeur, & il fut couronné & fit ſon entrée dans Stokolm. A ſon Sacre il n'attendit pas que l'Archevêque d'Upſal lui mit, ſelon la coutume, la Couronne ſur la tête, il la lui arracha fiérement & ſe couronna de ſes propres mains.

Piper devint ſon premier Miniſtre. Le Roi parut d'abord peu appliqué. Il étoit emporté, opiniâtre & hautain. On le crut même un génie médiocre. Sur cette idée trois Puiſſans Princes, comptant ſe prévaloir de ſa jeuneſſe, ſe liguérent contre lui, le Roi de Dan-

nemark, celui de Pologne & le Czar. L'Auteur fait de celui-ci un beau portrait. Cette Ligue étonna la Suede & le Conseil du Roi. Le Roi transformé tout à coup en un nouvel homme, ou se dévelopant tout à coup au seul bruit de guerre, parla ainsi dans son Conseil. *Messieurs*, dit-il, *j'ai resolu de ne jamais faire une guerre injuste; mais de n'en finir une légitime que par la perte de mes ennemis. Ma résolution est prise, j'irai attaquer le premier qui se declarera; & quand je l'aurai vaincu, j'espére faire quelque peur aux autres.* Ces paroles étonnérent tous les vieux Conseillers. Mais on fut bien plus surpris quand on le vit renoncer tout d'un coup aux amusemens les plus innocens de la jeunesse. Du moment qu'il se prépara à la guerre, il commença une vie toute nouvelle, dont il ne s'est jamais depuis écarté. Plein de l'idée d'*Aléxandre* & de *César*, il se proposa d'*imiter tout de ces deux Conquerans hors leurs vices*. Il ne connut plus ni magnificence, ni jeux, ni délassemens. Rien ne fut plus frugal que sa table. Il renonça au faste qu'il avoit aimé, & prit l'habit

d'un ſimple ſoldat. Il n'eut jamais d'intrigue , & n'aima jamais les femmes. Il renonça auſſi au vin , & même à la biére , & ne but plus que de l'eau pure. Cette ſobrieté étoit une vertu bien nouvelle dans le Nord, & annonçoit un homme ſupérieur à tout ce qui l'avoit précédé dans ſa Nation.

Sa premiére démarche fut d'envoyer du ſecours au Duc de *Holſtein*, ſon beaufrere , ſur lequel les Danois avoient commencé les hoſtilités. Enſuite, il partit lui-même de Stokolm, où il ne revint plus. C'étoit le 8. de May (*nouveau ſtile*, dit l'Auteur qui eſt François) de l'année 1700. Il s'embarqua à Carleſcroon ſur une flotte de 43. vaiſſeaux. Il alla droit à Copenhague & y jetta quelques bombes. Peu après , prenant les mains de *Piper* & de *Renchild* ; *Ah !* dit-il , *ſi nous profitions de l'occaſion pour faire une deſcente & pour aſſiéger Copenhague*, &c. *Renchild* lui répondit : *Sire , le Grand Guſtave , après 15. ans d'expérience , n'eût pas fait une autre propoſition.*

Auſſi-tôt il donna ordre pour la

descente & le débarquement, & il fut un des premiers sur le rivage. *Copenhague* se soumit aux contributions pour racheter le bombardement. *Charles* l'obligea aussi de fournir des vivres à ses troupes en payant, ce qui fut exécuté de part & d'autre. Rien n'étoit plus sévére que la discipline qu'il faisoit observer, & la justice dont il se piqua constamment. Enfin, le Roi de Dannemarck plia, le Duc de Holstein fut indemnisé. Le Roi de Suede ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'avoir secouru son Allié & humilié son ennemi. Ainsi *Charles* XII. à 18. ans commença & finit cette guerre en moins de six semaines.

Cependant, le Roi de Pologne assiégeoit *Riga* en Livonie, & le *Czar* de son côté avançoit à la tête de cent mille hommes. Le Roi de Pologne leva le siége de *Riga*, défendu par le brave Comte d'*Alberg*. Il ne restoit au Roi de Suede en campagne que le *Czar*, son vrai *Rival de gloire*, comme l'appelle M. de *Voltaire*. Ce Prince parut devant *Narva* avec sa nombreuse armée. Après un mois de siége le *Czar* apprit que le Roi de Suede ayant tra-

verſé la Mer avec deux cens vaiſſeaux de tranſport, marchoit au ſecours de *Narva* à la tête ſeulement de vingt mille hommes. C'étoit aſſés contre les cent mille qu'il avoit à combattre. Le Czar, qui le ſentit bien, manda encore quarante mille hommes qu'il poſta ſur les avenuës. Il détacha encore 30. mille hommes à une lieuë du Camp de *Narva*. Vingt mille *Strelatres* étoient plus avancés ſur le même chemin. Cinq mille autres faiſoient une garde avancée : & le Camp étoit muni d'un rempart & d'un double foſſé, & de 150. piéces de canon. Le Roi de Suede prit les devans à la tête de huit mille hommes, & ſans attendre le reſte de ſes troupes, il paſſa ſur le ventre à tous les poſtes avancés, attaqua le camp, força les retranchemens, mit tout à feu & à ſang & en fuite, prit l'artillerie & la plûpart des Officiers Généraux, auſquels il fit un accueil gracieux dont ils furent charmés, *Narva* fut délivré & toute la Ligue déconcertée.

Mais le Roi de Pologne & le Czar ne connoiſſoient pas encore aſſés, par leur expérience, l'ennemi qu'ils

avoient en tête. Ils pensérent donc à s'unir encore plus étroitement. *Piper* en fut instruit. *Charles* en fut piqué au vif, & conçut une haine contre ces deux Princes, qui le détermina à les pousser avec une espéce de fureur. Dès la fin de l'Hyver il parut en Livonie auprès de *Riga*, résolu de passer la *Duna*, bordée de troupes Saxones. Il la passa en effet sur des bateaux de son invention, & à l'aide d'un artifice qu'il avoit aussi inventé, qui étoit de couvrir la riviére & toute la campagne d'une fumée épaisse de paille mouillée que le vent du Nord jettoit dans les yeux des Saxons. Ceux-ci voyant les Suedois passés firent ferme, mais inutilement, tout disparut devant *Charles*, qui ne fit que parcourir la Courlande pour s'en rendre Maître.

De là il passa rapidement en Lituanie, & se sentit au comble de ses vœux lorsqu'il eut pris *Birsan*, ville où ses deux ennemis avoient juré sa perte quelques mois auparavant, en formant leur Ligue. Ce fut là qu'à son tour il forma le dessein de détrôner le Roi de Pologne par les mains

des Polonois mêmes. L'Auteur peint au naturel le gouvernement politique de cette Nation fiére & indépendante. Le Roi *Auguste* l'auroit d'abord un peu plus ménagé s'il avoit prévû le terrible ennemi qu'il avoit enfin ſur les bras. Il voulut regagner l'affection de ſes ſujets. Il s'y prit trop tard.

Il trouva un dangereux ennemi dans le Cardinal Archevêque de *Gnene*, Primat du Royaume & Préſident de la Diete. C'étoit un homme artificieux, ſecrettement livré à l'intrigue. Lorſque le Roi de Suede parut en Lithuanie le Cardinal joüa ſon jeu. D'abord il ſembla vouloir reconcilier le Roi avec la République ; mais la Diete, à laquelle il donnoit le mouvement ſous mains, après bien des réſolutions tantôt favorables, tantôt contraires au Roi, envoya une Ambaſſade au Roi de Suede, dans laquelle on ne fit aucune mention du Roi de Pologne. On ne vouloit point parler en ſa faveur ; on n'oſoit ſe déclarer ouvertement contre lui. Le Roi de Suede peu content de ces ménagemens, ou les expliquant à ſon avantage, dé-

clara aux Députés qu'il feroit sa réponse dans Varsovie. Il y marcha en effet dès le même jour, & le 5. de May 1702. il y fut reçu, le Roi *Auguste* n'ayant pas jugé à propos de l'y attendre, & s'étant retiré à *Cracovie* pour y assembler ses forces. Enfin, la bataille se donna le 19. de Juillet 1702. près de *Clissau* entre Varsovie & Cracovie, & *Charles*, après l'avoir gagnée, marcha droit à Cracovie, qui ayant d'abord fermé ses portes, fut bientôt obligée de subir le joug du Vainqueur. Enfin, à la suite du Roi *Auguste* il traversa toute la Pologne en Conquerant, & l'obligea à se retirer dans son Electorat de Saxe.

Après quoi le Cardinal Primat levant tout à fait le masque, déclara, dans une Diete convoquée à Varsovie, *Auguste Electeur de Saxe inhabile à porter la Couronne de Pologne*. Son but étoit de mettre en sa place le Prince Jacques *Sobieski*, fils du dernier Roi. *Charles* y avoit consenti. Tout se préparoit pour l'Election. Mais le Roi *Auguste* averti fit enlever ce Prince à la chasse avec son frere le Prince *Constantin*. Ce coup imprévû déconcerta

les meſures du Cardinal, du Roi de Suede, & de l'Aſſemblée de Varſovie.

Alors *Piper*, qui étoit un grand Politique, preſſa *Charles* de prendre pour lui-même la Couronne de Pologne; mais la gloire étoit la ſeule idole de ce Prince. Il dit au Comte *Piper* qu'il étoit plus flaté de donner que de gagner des Royaumes. Il lui ajouta, en ſouriant: *Vous êtiés fait pour être le Miniſtre d'un Prince Italien.*

Cependant le Prince Aléxandre *Sobieski* preſſé de prendre la Couronne de Pologne au défaut de ſon frére, la réfuſoit, & il faloit élire un Roi. Sur ces entrefaites l'Aſſemblée de Varſovie députa *Staniſlas Lecſinski*, pére de la Reine de France aujourd'hui régnante, vers le Roi de Suede, qui fut frappé de la Phiſionomie, de la Probité, de l'Eloquence, de la Sageſſe du jeune Député. Il s'informa, & ayant trouvé *Staniſlas* digne de la Couronne & propre à concilier tous les Partis, il le fit élire, & ſe mit en marche pour achever de conquerir toute la Pologne au nouveau Roi, qui le ſecondoit en homme capable de ſe procurer par

lui-même ce qu'il tenoit de la liberalité d'autrui.

Mais, par une révolution inespérée, le Roi *Auguste* parut tout à coup en Pologne à la tête d'une armée de vingt mille hommes. Sa marche fut secrette & fort belle. Il pénétra jusques dans Varsovie; mais ce ne fut qu'un orage passager. Le nouveau Roi de Pologne, aidé des armes de *Charles*, donna une seconde fois la chasse à son Rival. Le *Czar*, à la tête de deux armées formidables par le nombre, fit de vains efforts en faveur de son Allié. Toute la Pologne reconnut *Stanislas*.

Le Roi de Suede n'étoit pas encore content & se préparoit à poursuivre son ennemi jusques dans ses Etats héréditaires de Saxe. Il y marcha en effet, toujours en Conquérant. Alors le Roi *Auguste* se détermina à demander la paix au Vainqueur, qui la lui donna en effet; mais aux conditions les plus dures, en l'obligeant de renoncer à la Couronne de Pologne & à reconnoître le Roi *Stanislas*. Il l'obligea même d'écrire à ce Roi une Lettre de félicitation.

Mars 1731.

Ce fut à *Alrandſtat* que *Charles* fixa pour quelque tems ſon ſéjour en Saxe. C'eſt de là qu'il contenoit toute la Pologne dans le parti de ſon nouveau Roi, qu'il faiſoit trembler la Saxe, & qu'il ne laiſſoit pas de tenir en ſuſpens & preſqu'en allarme l'Allemagne & toute l'Europe. Il y reçut des complimens de tous les Princes. Les ennemis de la France craignoient ſurtout qu'il ne ſe liguât avec elle contre eux. Le bruit en couroit, & il étoit aſſés vrai-ſemblable. C'eſt pourquoi les Alliés convinrent avec la Reine *Anne* de députer le fameux *Marleborough* à la tête d'une Ambaſſade vers le Roi de Suede, plus pour le ſonder que pour autre choſe. L'Ambaſſade réüſſit au gré des Alliés. Ils trouvérent le Roi de Suede ne reſpirant la guerre que contre le *Czar*, dont il lui reſtoit à ſe venger & à délivrer le Roi *Staniſlas*.

Le voiſinage de ce Prince ne laiſſoit pas cependant d'inquiéter toujours l'Empereur, & il n'aſpiroit qu'à le voir s'éloigner de l'Allemagne. Le Roi de Suede s'en apperçût & reſolu de faire acheter cet éloignement au-

quel il étoit pourtant très-résolu. Il fit à l'Empereur des propositions & des demandes fort fiéres & qui humilioient beaucoup l'Empire. Il obtint tout, jusqu'à se déclarer Protecteur des sujets Protestans de l'Empereur en Silesie. L'Internonce du Pape en fit de vifs reproches à l'Empereur, qui lui répondit en ces termes : *Vous êtes bienheureux que le Roi de Suede ne m'ait pas proposé de me faire Luthérien : car s'il l'avoit voulu je ne sçais pas ce que j'aurois fait.*

Enfin *Charles* se préparoit à quitter la Saxe. L'oisiveté, où il y avoit vêcu depuis un an, n'avoit point amolli son caractére. Il montoit à cheval trois fois par jour, se levoit à quatre heures du matin, s'habilloit seul, ne bûvoit point de vin, ne restoit à table qu'un quart d'heure, exerçoit ses troupes tous les jours, & ne connoissoit d'autre plaisir que celui de faire trembler l'Europe.

Il partit enfin ; mais un jour que son armée passoit auprès de *Dresde*, & que, selon sa coutume, il marchoit à la tête, courant deux ou trois cent pas avant ses gardes, il disparut tout

d'un coup, ſans que perſonne en pût dire des nouvelles. Toute ſon Armée fut dans la conſternation, on le crut enlevé; mais bientôt on apprit ce qu'il étoit devenu. L'avanture eſt des plus bizarres & marque un Prince, ou bien outré dans ſon caractére, ou bien ſupérieur aux hommes ordinaires.

Paſſant ſi près de *Dreſde* il lui prit tout d'un coup fantaiſie d'aller rendre une derniére viſite au Roi *Auguſte* qu'il venoit de détrôner. Il part avec trois ou quatre Officiers, ſans leur dire où il va, entre dans *Dreſde*, traverſe toute la ville, va deſcendre au Palais de l'Electeur, dejeûne avec lui, y paſſe quelques heures, prend congé de l'Electeur & revient joindre ſon Armée, qui doutoit fort ſi on l'y reverroit ſi-tôt, & qui ſe préparoit à attaquer *Dreſde* pour le ravoir, ne doutant pas que l'Electeur ne profitât d'une ſi belle occaſion. Celui-ci ne manqua pas de gens qui le lui conſeillérent, ſurtout le Général *Fleming*; mais, vrai-ſemblablement l'Electeur n'oſa pas, & le Roi de Suede en étoit bien perſuadé : car, lorſque dans ſon Armée on lui en parla ſur ce ton, il

répondit : *Bon, on n'oseroit, on n'oseroit.* Le lendemain, sur la nouvelle qu'on reçût que le Roi *Auguste* avoit tenu un Conseil extraordinaire à Dresde : *Vous verrés*, dit *Renchild*, *qu'ils délibérent sur ce qu'ils devoient faire hier.*

Il partit enfin de Saxe en Septembre 1707. suivi d'une Armée de 43. mille hommes, autrefois couverte de fer, & alors brillante d'or & d'argent, & enrichie des dépoüilles de la Saxe & de la Pologne. Outre cette Armée le Général *Levenhaupt* l'attendoit en Pologne avec vingt mille hommes. Il en avoit une de 15. mille hommes en Finlande, & il lui venoit des recruës de Suede. Avec toutes ces forces on ne doutoit pas qu'il ne détrônât le *Czar*. Celui-ci étoit en Lithuanie, & *Charles* l'y joignit bientôt & l'en chassa. Il le suivit de ville en ville, de poste en poste, de riviére en riviére, les Moscovites fuyant toujours devant lui, sans que ni les retranchemens, ni les forêts, ni les fleuves, ni la rigueur extrême de la saison & du pays pût arrêter un si rapide Conquérant. Enfin, il obligea le *Czar*

de sortir tout à fait de la Pologne & de repasser le Boristhéne pour rentrer dans ses Etats.

Alors le Czar sentit toute la grandeur du peril qui le menaçoit. Il avoit devant les yeux le triste exemple du Roi *Auguste* son Allié. Il fit donc parler de paix au Roi de Suede, qui fit une réponse semblable à celle qu'il avoit faite aux Ambassadeurs de Pologne. *Je traiterai*, dit-il, *avec le Czar à Moscou.* Quand on rapporta au Czar cette réponse hautaine : *Mon Frere Charles*, dit-il, *prétend faire toujours l'Aléxandre ; mais je me flatte qu'il ne trouvera pas en moi un Darius.*

En disant cela cependant le Czar se retiroit à grandes journées vers Moscou, & le Roi de Suede l'y suivoit. Il se donna plusieurs combats & même d'assés grands entre les Moscovites & les Suedois, où ceux-ci étoient toujours victorieux, mais toujours en Pays ennemi, loin de la Suede, bientôt même loin de la Pologne. Le Pays même devenant de jour en jour plus impraticable par les soins du Czar, qui avoit fait inonder, couper, abatre des bois, retrancher, en un mot,

pratiquer tout ce que la ſageſſe ſuggére en pareil cas.

Le Roi de Suede en prévit toutes les ſuites, & quittant le droit chemin de Moſcou il ſe détourna vers l'Ukraine chés les Coſaques, qui n'attendoient que lui pour ſecouer le joug des Moſcovites. Mais le Czar inſtruit du mauvais deſſein des Coſaques, les avoit prévenus & mis hors d'état de ſe joindre aux Suedois, qui en arrivant dans l'Ukraine, après avoir ſouffert toutes ſortes d'incommodités de chemins, ſe trouvérent comme vis-à-vis de rien.

Alors la fortune commença à ſe déclarer contraire à Charles, ou plutôt le Czar commença à prendre tout-à-fait le deſſus par ſa bonne conduite, & à montrer qu'en effet il n'étoit point un Darius, ni par conſéquent ſon Rival un Aléxandre. Rien n'eſt plus beau que cette conduite du Czar, ſurtout ſi on la compare à celle de ſes Prédeceſſeurs & qu'on conſidére ce qu'étoient les Moſcovites avant lui.

D'abord ce fut un coup de partie de rendre impraticable le chemin droit de Smolensko à Moſcou. Un ſe-

cond coup fut d'abattre les Cosaques avant que les Suedois eussent pû les joindre. Un troisiéme fut de gagner une & plusieurs Victoires sur le Général *Levenhaup*, qui étoit la derniére ressource de *Charles* auquel ce Général menoit 15. mille hommes de bonnes troupes, & des convois abondans, dont ce Prince avoit un extrême besoin. Enfin, la politique du Czar fut d'afoiblir son ennemi de toutes les maniéres qu'il put imaginer, & quand il le vit hors d'état de recevoir du secours d'aucune part, il le prit & le combattit à son avantage. Ce fut à *Pultova* qu'alla échouer toute la gloire de Charles. Il y fut battu & taillé en piéces par le Czar, & contraint d'aller chercher un azile chés les Turcs. Tout cela est fort bien décrit par M. *de Voltaire*, qui jusqu'à présent n'a pas poussé plus loin une Histoire si curieuse & qui fournit un des plus grands événemens qui se soient jamais passés sur la Scene de l'Univers. Car Aléxandre a toujours été Aléxandre & Darius toujours Darius. Mais ici le renouvellement des caractéres, & le changement de fortune

 rendent

rendent la suite des événemens plus variée & par là plus intéressante & plus curieuse.

ARTICLE XXI.

LE THÉATRE DES GRECS, par le P. Brumoy D. L. C. D. J trois Volumes in 4°. Ouvrage orné de Figures. Tom. I. pp. 676. Tom. II. pp. 737. Tom. III pp. 509. A Paris, chés Rollin, Pere, Quai des Augustins au Lion d'Or; Jean-Baptiste Coignard, Fils, ruë St Jacques; & Rollin, Fils, Quai des Augustins. 1730.

Suite de l'Article XIII. au mois précedent.

SECONDE PARTIE.

DU nombre prodigieux de Tragédies, composées par Eschyle, Sophocle & Euripide, il ne nous est resté que sept Piéces du premier, autant du second, & dix-neuf du troisiéme. L'Analyse de vingt-cinq de ces Tragédies, jointe à celles de Séneque & de quelques autres Poëtes, compose la seconde Partie du *Théatre*

des Grecs. L'Auteur s'est determiné à suivre cette méthode d'Analyse critique & étenduë, pour trois principales raisons : 1°. parce que quantité de morceaux, tels qu'une grande partie des Chœurs, consistant plus dans l'expression & le tour que dans la pensée, ne sont susceptibles d'aucune Traduction supportable. Cela est général en toute Langue : 2°. parce que la bizarrerie de certains usages, & de plusieurs idées de l'Antiquité, auroit infailliblement choqué les Lecteurs, si l'on eût mis tout cela dans la bouche des Acteurs, au lieu que ces mêmes choses représentées historiquement & par forme de narration, blessent moins sans cesser pourtant d'être les mêmes ; de sorte que le Lecteur n'en connoit pas moins chaque Piéce, chaque Scéne, chaque morceau, tels qu'ils sont ; mais il les connoit d'une maniére plus intéressante, plus claire, & plus variée, par les réfléxions qu'on a pris soin d'y entremêler. 3°. Enfin l'Auteur dit que tout ne lui paroît pas précieux dans le Théatre ancien, & que, soit caprice, soit raison, soit impossibilité de se transporter dans le

ſiécle d'Athénes & d'en épouſer les idées (malgré la néceſſité démontrée de le faire,) les François ſe ſeroient ſans doute ennuyés en liſant beaucoup de choſes dont le Spectacle avoit extrémement réjoui les Athéniens. Il lui a donc paru néceſſaire d'inſérer des réfléxions entre ces morceaux ſcabreux pour éviter l'obſcurité par une explication, & l'ennui par une ſorte de varieté. L'Auteur a voulu imiter les Voyageurs, qui racontent ce qu'ils ont vû, & qui en comparant les faits divers & les différens Pays réüniſſent tout ſous un point de vûë. Par là les Tragédies ainſi repréſentées aux yeux des Lecteurs s'expliquent mutuellement, ſe prêtent la main les unes aux autres, ſe commentent elles-mêmes mieux que ne font leurs Commentateurs, & donnent lieu à des confrontations & à des remarques qui forment une Poëtique au lieu d'un recueil.

Il s'agit donc ici précisément 1°. de rapporter quelques morceaux des trois Poëtes. 2° De faire un peu ſentir la liaiſon des obſervations de l'Auteur par rapport au génie du Théatre ancien.

Les plus brillantes Tragédies d'Eſchyle (comme le dit Eſchyle lui-même dans les Grenoüilles d'Ariſtophane) ſont *les ſept Chefs au Siége de Thébes*, & les *Perſes*. Dans la premiére (Acte I.) un Eſpion qui étoit allé reconnoitre le camp des Argiens, vient dire à Eteocle Roi de Thébes ces paroles ſi admirées par Longin. « Témoin de ce que je viens vous raconter, j'ai vû leurs ſept Chefs immoler un Taureau ſur un bouclier, tremper leurs mains dans le ſang, & faire d'horribles ſermens par le Dieu Mars, par Bellone, & par l'Epouvante alterée de carnage, ou qu'ils détruiront de fonds en comble la ville de Cadmus, ou qu'ils periront ſous ſes murs. Déjà même, en verſant des larmes, ils ont mis ſur le char d'Adraſte les gages qu'ils deſtinent à leurs proches, pour leur rappeller un triſte ſouvenir ».

La Tragédie des Perſes, qui repreſente les funeſtes ſuites de la Journée de Salamine où s'étoit trouvé Eſchyle en perſonne, eſt ſoutenuë d'un bout à l'autre par les plus magnifiques idées. On y voit un Conſeil de Satrapes, qui

tremblent dans l'attente d'un fâcheux événement, la mére de Xerxès effrayée par de triſtes préſages, la Cour & l'Etat entier dans la conſternation. Un Courier arrive, qui par une gradation inimitable ne confirme que trop le mal qu'on appréhendoit. « Il
» vient annoncer la perte entiére de
» la bataille, d'un air qui répand la
» terreur. Son recit vif & court ſert
» de dénouëment aux préſages des
» vieillards, & au ſonge de la Reine.
» Les vieillards ſe deſeſpérent & re-
» grettent les années qu'ils ont paſſées
» juſqu'à ce triſte jour. La maniére
» dont le recit interrompu du Cou-
» rier ſe mêle aux gémiſſemens du
» Chœur eſt inexprimable. C'eſt la
» nature elle-même. En effet, dans
» l'uſage ordinaire il eſt aſſés peu na-
» turel qu'un homme faſſe de ſuite
» une longue narration d'un malheur
» domeſtique, ſans qu'on l'interrom-
» pe par des cris, des réflexions, des
» queſtions : & cependant c'eſt ce
» qu'on voit arriver la plûpart du tems
» ſur le Théatre par la néceſſité d'être
» court, & de frapper les Spectateurs.
» Mais Eſchyle atteint ici l'un & l'au-

» tre but en ſuivant les mouvemens
» naturels, & en imitant parfaite-
» ment ce qui ſe paſſe tous les jours.
» Son recit augmente & croît à pro-
» portion des gemiſſemens de ceux
» qui l'écoutent. Ces gemiſſemens
» d'ailleurs ſont ſi vifs & ſi beaux que
» c'eſt faire tort à Eſchyle de les laiſſer
» paſſer, & plus encore de les expri-
» mer, tant il eſt difficile d'attraper
» ce naïf précieux, qui regne dans
» toute l'Antiquité Grecque? Ce ſont
» les images les plus fortes que la dou-
» leur employe; des images de vaiſ-
» ſeaux briſés, de corps flottans, d'E-
» pouſes abandonnées, de Veuves,
» d'Orphelins, &c. choſes qui nous
» paroitroient admirables, ſi nous
» étions dans la même ſituation que
» les Grecs ».

Voici une partie du recit, après les premiers transports de la plus vive douleur. " Ce n'eſt point Xerxès qui
» a engagé l'action. Une Divinité
» contraire ſe ſervit d'un Deſerteur
» de l'Armée d'Athénes, pour faire
» entendre au Roi, que s'il attendoit
» la nuit, la flotte Athénienne ne
» manqueroit pas de ſe diſperſer, &

» de se sauver à la faveur des tenébres.
» Xerxès sans se défier de ce conseil ar-
» tificieux partage sa flotte en trois es-
» cadres pour occuper toutes les issuës.
» il fait même investir l'Isle de Sala-
» mine, afin d'envelopper les Grecs
» de toutes parts. Il ignoroit alors le
» sort que les Dieux lui préparoient.
» Cependant la nuit s'avance & les
» Grecs ne songent point à fuïr. Le
» jour reparoît, ils font retentir les ri-
» vages de cris d'allegresse. La frayeur
» commence à s'emparer des Perses,
» qui se voyent frustrés de leur espoir.
» Les Grecs, au bruit des trompettes,
» appuyés sur leurs rames, font blan-
» chir les flots d'écume, & déployent
» toute leur flotte. L'aile droite prend
» le large; le reste suit; & bientôt l'on
» entend ces cris du fonds de leurs
» vaisseaux. Braves Grecs, volés au
» combat, sauvés votre Patrie, vos
» enfans, vos femmes, les Temples
» de vos Dieux, & les Monumens de
» vos Ancêtres: il s'agit du salut com-
» mun. Nos cris répondent à leurs
» cris. Il n'étoit plus question de délai.
» Les vaisseaux se mêlent, & se cho-
» quent de leur prouë armée d'airain.

» Un navire Grec commença le com-
» bat : il briſa les mats & les voiles
» d'un bâtiment Phénicien. D'abord
» toute la flotte Perſane ſoutint le
» choc des ennemis. Mais, dès que
» nos nombreux vaiſſeaux ſe furent
» rapprochés & mis à l'étroit, ils fu-
» rent hors d'état de ſe ſecourir. Ils
» s'entreheurtent, & font voler des
» éclats de rames, tandis que les Grecs
» frappent de tous côtés. Bientôt ce ne
» fut plus qu'un débris univerſel, de
» maniére qu'on ne pouvoit diſcerner
» la Mer toute couverte de triſtes dé-
» pouilles & de cadavres entaſſés. Les
» rivages mêmes en regorgeoient.
» Tout fuyoit ſans ordre du côté des
» Perſes ; & les Grecs les pourſuivant
» comme de timides poiſſons, ſe ſer-
» voient des rames briſées & des reſ-
» tes du naufrage pour les maſſacrer.
» Les cris & les hurlemens ſe portoient
» au loin ſur les ondes, juſqu'à ce
» qu'enfin la nuit termina le com-
» bat, &c».

L'ombre de Darius qui ſort du tombeau, & le retour de Xerxès deſeſperé achévent l'impreſſion étonnante, qui régne durant toute une

Piéce la plus ſimple qu'on puiſſe imaginer.

L'*Agamemnon*, où l'on voit une Clytemneſtre perfide, qui ſe diſpoſe, par de feintes careſſes, à tuer ſon époux ; & une Caſſandre Prophéteſſe, qui anime tout le Théatre, eſt une des piéces les plus remplies de l'émotion Théatrale, & dont l'analyſe eſt la plus étenduë ; mais elle nous conduiroit trop loin. En général, Eſchyle, le créateur de la Tragédie, ne montre à ſes Spectateurs que des armes, des tombeaux, des ombres, & de pompeux ſpectacles. Ses écrits reveillent dans l'imagination un bruit de guerre, comme Homére celui de la trompette. Auſſi ſe vante-t-il, chés Ariſtophane, que jamais les Citoyens ne ſortoient de la repréſentation de ſes Piéces qu'avec le courage des Lions, prêts à défendre la Patrie contre l'ennemi. Venons à Sophocle.

Œdipe à Colone qu'il compoſa âgé de près de cent ans, nous montre la force & la vigueur de ſon génie. Ciceron, Plutarque, & Valére Maxime nous ont conſervé une anecdote à ce ſujet. « Sophocle eut pluſieurs en-

» ſans, dont un entre autres ſe ſigna-
» la dans le talent de ſon pére. (c'eſt
» ce Iophon dont parle ſouvent Ari-
» ſtophane.) Il éprouva leur ingrati-
» tude, vers la fin de ſes jours. Com-
» me ils s'ennuyoient d'une dépen-
» dance trop longue à leur gré, ils
» s'aviſérent de le déférer en Juſtice,
» comme incapable de gouverner ſes
» biens & ſa famille. Sophocle les con-
» fondit par un trait auquel on ne
» s'attendoit pas. Pour tout plaidoyé
» il pria ſes Juges de lui permettre de
» lire la derniére Tragédie qu'il avoit
» compoſée. (C'étoit Œdipe à Colo-
» ne.) Ils en furent ſi charmés qu'ils le
» renvoyérent comblé d'éloges & ſes
» enfans chargés de confuſion ».

Dans cette Piéce, Polynice, l'un des fils d'Œdipe, vient implorer la clémence de ſon pére ; & telle eſt la réponſe de celui-ci, qui ne daigne pas ſe tourner vers ſon fils. « Qu'il
» rende graces à Théſée, ſi le Roi ne
» l'eût exigé, le Perfide n'auroit ja-
» mais entendu ma voix. En faveur
» de Théſée j'ai ſacrifié mes répu-
» gnances ; mais le diſcours qu'il rem-
» portera de moi ne ſera pas tel qu'il

» a osé l'espérer. Miserable, quand tu
» occupois ce Trône qu'Etéocle t'a
» ravi, n'as-tu pas toi-même exilé
» ton père? Ne l'as-tu pas réduit à cet
» état, dont la vûë t'arrache à present
» des pleurs intéressées: car c'est un re-
» tour secret qui te les fait verser,
» bien moins sur moi que sur tes pro-
» pres maux. Va, je ne pleure point
» sur les miens : je sçai les supporter.
» Je vis; mais c'est pour détester un
» parricide tel que toi; toi, dis-je,
» qui m'as détrôné; toi qui m'as mis
» dans la situation où tu me plains;
» toi qui m'as contraint de dépendre
» d'autrui pour traîner une vie in-
» fortunée, trop heureux d'avoir mis
» au monde des filles, ou plûtôt des
» Héroïnes, que leur humanité &
» leur courage ont renduës seules ma
» ressource & mon appui. Mais, il n'a
» pas tenu à toi que je ne fusse aban-
» donné, & reduit à moi seul. Allés,
» barbares freres, vous n'êtes plus
» mes fils : & toi, traître, apprends
» que si les Dieux ne t'ont pas encore
» frappé, le supplice n'est pas loin.
» Tes Alliés vont à Thébes, ne te flat-
» te pas de t'emparer de cet Etat. Cou-

» ple ingrat, vous périrés à la peine
» baignés dans votre ſang. Telles ſont
» les imprécations dont je vous ai
» chargés, & dont je vous accable en-
» core aujourd'hui. Oüi, Furies, j'im-
» plore votre bras vengeur pour ap-
» prendre à des fils denaturés quel eſt
» le prix de l'humanité foulée aux
» pieds à l'égard d'un pére malheu-
» reux, dont les filles ſeules ont reſpe-
» ċté la miſére. Ce ſeront elles, qui en
» recompenſe de leur pieté, monte-
» ront ſur ce Trône ſi avidement re-
» cherché. La Déeſſe de la Juſtice,
» toujours aſſiſe auprès de Jupiter,
» leur eſt garant de mes prédictions.
» Va, fils exécrable, & couvert des
» malédictions d'un pére, pars, &
» porte de ce pas aux enfers les fou-
» droyantes paroles que je lance ſur
» toi. Puiſſes-tu bien-tôt voir l'iſſuë
» funeſte de la guerre que tu vas por-
» ter dans le ſein de ta Patrie! Puiſ-
» ſes-tu ne revoir jamais Argos! Puiſ-
» ſiés-vous l'un & l'autre tomber en-
» trelaſſés & entrégorgés de vos
» mains! Puiſſe le noir Tartare être
» votre partage! Voilà le comble de
» mes derniers vœux. Terribles Eu-

» ménides, & vous, Mars, qui avés
» empoisonné leurs cœurs de haines
» mutuelles, hâtés l'effet de mes dé-
» sirs. Pars, encore une fois; fui, dis-
» je; & dépositaire de ma derniére
» volonté, apprends aux Thébains &
» à tes fidelles Alliés quel est l'héritage
» qu'Œdipe outragé laisse par testa-
» ment à des fils barbares ».

La Scéne entiére est de cette force: & le trouble croît jusqu'à la fin, qui est la mort d'Œdipe vengé par cette mort même. On ne peut s'empêcher de convenir que Sophocle a une décence qui nous le rend plus précieux que ses deux Concurrens, quoique les Anciens n'ayent osé prononcer entre ces trois Péres du Théatre Athénien.

L'Auteur remarque, au sujet d'Euripide, qu'il est le plus difficile des trois à traduire passablement. En tombant sur la premiére de ses Tragédies, on lit (Acte IV.) cette réponse d'Hecube à Agamemnon, qui n'osoit la venger par politique. « Hélas,
» personne n'est donc libre, si les
» Rois ne le sont pas! L'homme est
» donc esclave des richesses ou de l'é-

» clat ! De vains égards pour une mul-
» titude insensée ou pour de chiméri-
» ques Loix étouffent donc l'humani-
» té & les mœurs ! Hé bien, si vous
» ne craignés que les bruits de la Gré-
» ce, je vous délivre de cette crainte.
» Je ne vous prie plus de servir ma
» vengeance. Soyés-en seulement le
» dépositaire. Gardés mon secret; &
» si durant l'effort que je médite, il
» arrive quelque émeute, arrêtés-en
» le cours, sans paroître agir en ma
» faveur. Du reste, laissés-moi le soin
» de me venger. Hé ! comment vous
» vengerés-vous, dit Agamemnon ?
» Par des femmes, répond-elle ».

Toute la Piéce d'*Oreste* qui suit, & dans laquelle ses fureurs sont représentées au naturel, s'attireroit seule autant d'éloges que Longin lui en a donné, si l'on pouvoit en faire ici le détail. Disons encore un mot de Medée, qui se presente à Livre ouvert. Cela suffira pour donner un crayon d'Euripide. Elle s'anime à tuer ses enfans pour se venger de Jason, & elle se voit en quelque sorte forcée à ce crime. « Hé bien, mon cœur, arme-
» toi de barbarie. Pourquoi frémir à

» Ne différe plus un crime horrible, » mais néceſſaire. Main infortunée, » prends le poignard : prends : va » trancher des jours malheureux : » ceſſe de trembler, & oublie que tu » vas te baigner dans mon ſang. O » mes Fils ! Souvenir cher & cruel ! » Faut-il donc que je ſois mére ! Mais » non ; oublions-le au moins pour ce » jour-ci. La douleur & les larmes » auront leur tour. Ils ne m'en ſeront » pas moins chers : je n'en ſerai que » plus malheureuſe ». Toute cette piéce, ou l'on voit toutes les fureurs de l'amour, de la jalouſie, & de la vengeance portée aux derniers excès, exprime le caractére de Medée, tel que l'a peint un de nos Poëtes par ces Vers.

Le Deſtin de Medée eſt d'être criminelle ;
Mais ſon cœur étoit fait pour être vertueux.

C'eſt ce qu'on peut ſurtout remarquer, quand elle dit à ſes fils, « chers » enfans, vous avés donc une retraite » aſſurée dans ce Palais. Vous y vi-

» vrés privés d'une mére : car, hélas,
» il me faut chercher des climats
» étrangers. Je ne goûterai point le
» plaisir flatteur que j'attendois d'un
» âge plus avancé. On ne me verra
» point vous choisir des épouses, ni
» allumer pour vous le flambeau nu-
» ptial. Triste effet de mes emporte-
» mens contre Creon ! C'est donc en
» vain que je vous ai portés dans mes
» flancs. En vain m'en a-t-il couté tant
» de soins pour élever votre enfance.
» J'esperois que vous seriés un jour
» mon appui, & que des mains si ché-
» res me rendroient les derniers de-
» voirs. Espoir si doux pour les hu-
» mains, qu'êtes-vous devenu pour
» moi ? Separée de mes fils je vais traî-
» ner une vie languissante. Contraints
» à votre tour de passer dans une fa-
» mille étrangére, vous ne verrés plus
» une mére tendre. Ah ! pourquoi,
» tournés-vous sur moi vos regards,
» déplorables enfans ? Que ces der-
» niéres caresses, que ce souris me dé-
» chirent le cœur ! Que ferai-je, hé-
» las, chéres Compagnes ? Cette vûë
» m'attendrit & me desarme. Non,
» je ne sçaurois souscrire à mon bar-

» bare arrêt. Ils me ſuivront. Quoi, » pour punir un ingrat, je me ren- » drois moi-même malheureuſe! » Non, encore une fois. Mais, ſera- » t-il dit que les Perfides ſe riront im- » punément de Medée? Ah, je re- » prends mes fureurs. Oſons tout. Lâ- » che tendreſſe, as-tu pû m'arracher » une indigne pitié? Rentrés, mes en- » fans: je vous ſuis. S'il eſt des Dieux » témoins & ennemis d'un pareil ſa- » crifice, que m'importe; je n'en » croirai pas mes mains ſoüillées. » Que vais-je oſer? Ah, mon cœur, » ne commettons pas un ſi horrible » attentat. Epargnons notre ſang. Ils » vivront du moins & me conſole- » ront dans ma fuite. Non, non, par » tous les Dieux infernaux, je ne ſouf- » frirai pas que mes plus cruels enne- » mis puiſſent outrager leur enfance. » Mes fils, au point où nous en ſom- » mes, ne peuvent éviter le trépas. » Hé bien, puiſque telle eſt leur deſti- » née, ils recevront la mort de celle » dont ils reçûrent le jour. C'en eſt » fait, leur arrêt eſt prononcé. Auſſi » bien, je le vois, la Couronne & la » Robe fatale auront eu leur effet. La

„ Princeſſe expire : fuyons, précipi-
„ tons ma vengeance, & appellons
„ mes enfans pour la derniére fois.
„ Venés, mes fils, embraſſés votre
„ mere, &c „.

Voilà quelques traits ébauchés, tels qu'ils ſe ſont preſentés d'abord. A l'égard des obſervations de l'Auteur, elles tendent toutes à faire ſentir la noble ſimplicité du Théatre ancien, qui ne ſouffroit point d'Epiſodes, de peur d'interrompre l'impreſſion commencée, & à montrer la gradation intéreſſante de la pitié & de la terreur, qui vont croiſſant de Scene en Scene & preſque d'un mot à l'autre, en frappant toujours juſte & ſans interruption, le cœur humain par l'endroit où il doit être frappé. Il reſulte de la Lecture entiére le but que l'Auteur s'eſt propoſé, à ſçavoir le caractére général de la Tragédie Grecque, & le genie particulier de ſes trois Poëtes. " La Tragédie (comme
„ il le dit) à l'aide d'Eſchyle, ſon pre-
„ mier Inventeur, prit d'abord un
„ ton beaucoup plus pompeux que
„ celui de l'Iliade. C'eſt le *Magnum*
„ *loqui*, dont parle Horace. Peut-ê-

„ tre même Eſchyle qui avoit conçû
„ toute la grandeur du langage Tra-
„ gique, le porta-t-il trop loin. Ce
„ n'eſt point la trompette d'Homere,
„ c'eſt quelque choſe de plus. Sa di-
„ ction trop fiére, trop enflée, &,
„ pour tout dire, quelquefois gigan-
„ teſque, ſemble plûtôt imiter le
„ bruit des tambours & les cris des
„ guerriers, que la noble harmonie
„ de la trompette. L'élevation de ſon
„ genie ne lui permettoit pas de parler
„ comme les autres hommes. Son eſ-
„ prit Tragique paroît ſouvent ſe ſou-
„ tenir plûtôt ſur des échaſſes que ſur
„ le cothurne qu'il inventa. Sophocle
„ entendit bien mieux la véritable no-
„ bleſſe de la diction du Théatre.
„ Auſſi imita-t-il de plus près celle
„ d'Homére, en verſant ſur ſon ſty-
„ le, outre la douceur du miel, ce
„ qui le fit appeller une abeille, aſſés
„ de gravité pour donner à la Tragé-
„ die l'air d'une Matrone obligée de
„ paroître en Public avec dignité,
„ comme s'exprime Horace. Euripide
„ prit un ſtyle moins éloigné de l'uſa-
„ ge ordinaire, quoique noble; & il
„ parût aimer mieux y répandre de la

„ tendresse & de l'élegance, que de la „ force & de la grandeur „.

Pour ne pas être trop long, on ne dit rien ici de Séneque, ni des autres imitateurs des Anciens. On remarquera seulement le respect, pour ne pas dire, la passion de l'Auteur à l'égard de Racine. Il est vrai qu'il fait sentir toutes ses imitations; mais c'est, comme il le dit, non seulement pour faire honneur aux anciens, mais encore pour augmenter, s'il est possible, l'estime du goût exquis & naturel d'un Poëte, qui s'est fait une genie nouveau de celui des Anciens, qui crée en imitant, & qui par là devient lui-même inimitable.

On dira quelque chose du Théatre Comique dans un troisiéme Article.

ARTICLE XXII.

VITA ED UFFIZI DEL VESCOVO, secondo gli ammaestramenti di S. Paolo, e la continuata Disciplina e Spirito di S. Chiesa, &c. *C'est-à-dire : La Vie & les Devoirs des Evêques, suivant la Doctrine de S. Paul, la Discipline constante, & l'esprit de l'Eglise. Par le P. Thomas-Marie* Alfani, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Théologien de Sa M. I. & de la Ville de Naples. A Naples* CIƆIƆCC XXVIII. *Chés Janvier Muzio.* In 8°. *pagg.* 249.

LE corps de l'Ouvrage est précédé d'une Epître Dédicatoire au Seigneur *Niccolò Gallio*, de la Maison des Ducs d'*Alvito*; d'une Lettre de D. Thomas *de Ruggieri*, Docteur en Droit, & Professeur en Theologie de la Faculté de Naples; d'un Avertissement au Lecteur, de la façon de Mr. Paul *Francone*, Marquis de *Salcito*; & enfin d'une *Introduction*, ou Avant-Propos du P. *Alfani*. L'Epître Dédi-

catoire fait descendre les Ducs d'*Alvito* des anciens *Gallius*, Sénateurs Romains, dont Cicéron, & plusieurs autres Auteurs de l'Antiquité ont fait mention, aussi bien que les Monumens recueïllis par *Gruter*; sans parler des Ecrivains Modernes. Le Docteur *Ruggieri* presse le P. *Alfani*, au nom de toute l'Académie de Naples, dont l'un & l'autre sont Membres, de donner incessamment au Public son Traité *de la Vie & des Devoirs des Evêques.* L'Ouvrage ayant été lû presque entier en plusieurs Assemblées, voici le jugement qu'en a porté cette Sçavante Compagnie. " Il est rempli d'une Do-„ ctrine solide & profonde, il brille „ d'une érudition choisie & variée; „ la composition en est agréable, le „ stile léger, & sans affectation; c'est „ un tissu précieux des Canons de l'E-„ glise, Anciens & Modernes, tra-„ vaillé de main de Maître, orné des „ plus beaux traits de l'Histoire Eccle-„ siastique de chaque siécle, & des „ exemples illustres des Evêques les „ plus distingués par leur Science & „ par leur Sainteté. On y voit peint „ au naturel, & des plus vives cou-

„leurs, l'Eſprit de l'Egliſe, ſur les „Fonctions & les Devoirs des Evê„ques; Eſprit invariable & conſtam„ment le même dans tous les tems. „Enfin l'Auteur à ſçû allier partout à „l'utilité de la Doctrine, l'agrément „des recherches les plus curieuſes, & „à la douceur du ſtyle, la ſainte ſé„vérité de l'Evangile„. Pour ôter toute excuſe au Sçavant Dominicain, qui relevoit de maladie, l'Académie offre de ſe charger du ſoin de l'Edition; mais elle compte bien qu'en échange de cette facilité qu'on lui fournit, il publiera deux autres Ouvrages, qui ſeront de nouvelles preuves de la connoiſſance parfaite qu'il a de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ces Ouvrages ſont, l'*Hiſtoire des Indulgences*, & l'*Hiſtoire de la Canoniſation des Saints.*

Une choſe dont Mr. *Ruggieri* inſtruit l'Auteur de ces Traités, & qui doit avoir place dans nos *Mémoires*, puiſqu'elle appartient à *l'Hiſtoire des Sciences*, c'eſt la diſtribution des occupations Littéraires, faite entre ceux qui compoſent l'Académie de Naples, laquelle a pour objet la Science Eccléſiaſtique. Ce détail, qui pourroit

être imité dans nos Facultés de Théologie, nous aprend & les utiles travaux de ces Sçavans, & les noms de ceux qui y sont occupés. D'abord ils ont divisé la matiére en sept parties; l'intelligence de la Sainte Ecriture, la Science de la Doctrine Catholique, la Réfutation des Hérésies, la connoissance des Canons, la Discipline ancienne & nouvelle, l'Histoire Ecclésiastique, la Critique; mais une Critique sage & modérée, pour juger des faits historiques & des Livres. L'interprétation de l'Ecriture, & le soin de développer les Questions les plus obscures, par rapport au sens littéral, sont échus, pour ce qui est de l'Ancien Testament, au Seigneur *Dom Thomas Mari*, & au Cavalier *D. Antonio Capece-Zurlo*; & pour ce qui regarde le Nouveau Testament, au S. D. *Simon d'Alessandro*. Le S. Cavalier D. *Ferdinand Caraffa* est demeuré chargé de traiter les Dogmes Catholiques, avec sa subtile & convainquante *Métaphysico-Theologie*; c'est-à-dire en François, la Métaphisique appliquée à la Theologie. Nous partageons avec lui ce travail, dit M. Ruggieri,

 le

le S. D. *François Macchia* & moi, qui continuërai à parler des plus célébres Controverſes, qui ſe ſont élevées chaque ſiécle entre les Theologiens. Le P. Lecteur *de Rogatis*, de l'Ordre des Minimes, s'eſt chargé de l'Hiſtoire abrégée, & de la Réfutation des Héréſies des huit premiers ſiecles, & votre P. Maître *Poliſicchio*, de celle des ſiecles ſuivans. Le S. D. *Joſeph Ripa* donnera l'Hiſtoire des Conciles ; & le S. D. *Dominique Scalfati* expliquera les Canons les plus importans. Le S. D. *Agnello Onorati*, & vòtre P. Maître *Milante* traiteront les points choiſis de la Diſcipline Ancienne & Moderne, qui réüniſſent l'utile & l'agréable. Les SS. D. *Ciro de Alteriis*, & D. *Michel Amati* continueront leurs Diſſertations ſur l'Hiſtoire d'*Euſebe* de *Céſarée* ; & de tems en tems ils y joindront les Régles d'une Critique modeſte. Le S. Cavalier D. *Joſeph Ruffo* mettra la derniére main à ſon excellent Traité Hiſtorique & Critique ſur le Symbole des Apôtres, contre *Voſſius* & *du Pin*. Pour vous, mon cher Pére, (c'eſt toujours le Docteur *Ruggieri* qui parle) vous, dis-je, le prin-

cipal ornement, & la lumiére la plus brillante de nos Aſſemblées, on ne vous demande autre choſe, que de retoucher les ſçavantes & nombreuſes *Diſſertations* répanduës dans votre grande *Collection des Conciles du Royaume de Naples* L'Ouvrage que l'on annonce ici a été entrepris par l'ordre du Pape *Clement XI.* ſur le plan exécuté par le Cardinal d'*Aguirre* dans ſes Conciles d'Eſpagne : il eſt attendu avec impatience, non ſeulement des Sçavans de Naples & d'Italie, mais encore de ceux d'au-delà des Monts. A la fin de ſa Lettre M. *Ruggieri* remarque qu'il y a une reſſemblance parfaite entre le P. *Alſani*, & le feu P. *Aléxandre*, appellé dans ſon Ordre, un *ſecond Thomas*; reſſemblance parfaite dans l'érudition, & juſque dans l'air & les traits du viſage; comme M. *Ciro* en a convaincu l'Académie de Naples, en y faiſant voir un portrait du Dominicain, Docteur de Sorbonne. Enfin, il envoye au P. *Alfani* les Diſſertations Hiſtoriques & Dogmatiques déjà imprimées du S. D. *Michel*, qu'il nomme, *il noſtro Signor D. Michele.* C'eſt, ſans doute, M. *Mi-*

chel Amati, Sçavant Prêtre de Naple, Membre de l'Académie de cette Ville, qui donna, en 1722. une Dissertation Latine sur le Beaume qui doit entrer dans la composition du Saint Crême : *De Opobalsami specie ad Sacrum Chrisma conficiendum requisita*; dont nous rendîmes compte au mois de May 1723. Article LVI. pag. 907. Or, ce présent, M. *Ruggieri* le fait au P. *Alfani*, pour l'engager encore plus efficacement à donner au Public ses Traités, & sur tout celui *de la Vie & des Devoirs des Evêques.*

Le Marquis *de Salcito*, dans son Avertissement, reléve l'utilité de l'Ouvrage qui fait le sujet de cet Article, & par rapport aux Evêques, & même pour les Peuples confiés à leur vigilance, lesquels verront, avec avantage, quels sont ceux que Dieu a chargés du soin de leurs âmes, les qualités & les vertus qu'il exige d'eux. Ils en seront d'autant plus édifiés, que nous avons le bonheur de vivre dans un siécle, qui nous met devant les yeux un très-grand nombre de Saints Pasteurs, véritablement dignes du Sacré Caractére dont ils sont revé-

tus. Le Marquis donne ensuite le plan & le précis de l'Ouvrage. Il est divisé en deux Parties, & chacune en cinq Chapitres. La premiére Partie traite *de la Vie*, des Qualités. des Mœurs de ceux qui sont appellés à l'Episcopat; de la *Vigilance*, premiére & plus essentielle vertu des Evêques, selon St. Paul ; de l'*Etude*, de la *Sobrieté*, du *désintéressement*. Les *Devoirs* & les fonctions de l'Episcopat, l'Auteur les réduit à la *Prédication*, les *Visites*, les *Ordinations*, les *Aumônes*, la *Résidence*.

La Préface, ou *Introduction* du Pére *Alfani*, n'est qu'un Précis de son Ouvrage : mais elle pourroit passer pour un Traité complet dans sa briéveté, & suffisant par sa solidité; puisque l'Auteur y établit, sur l'exemple & sur les Maximes de Saint Paul, les qualités que demande le saint Ministére, & les obligations des Pasteurs à l'égard de leur Troupeau : ce qui remplit exactement son Tître, de *la Vie & des Devoirs des Evêques*. Dans cette Préface il se borne (sans tirer d'ailleurs ni exemples, ni autorités) aux Actes des Apôtres, & aux Epîtres

de St Paul aux deux ſaints Evêques *Tite & Timothée* ſes Diſciples ; leſquelles, comme l'on ſçait, renferment tout ce que le ſçavant Dominicain s'eſt propoſé d'établir dans ſon Ouvrage. Il ne lui reſte donc plus, quand il vient à traiter la matiére à fond, qu'à ajouter ce que les Saints Decrets & les Canons ont ordonné pour la conduite & les mœurs des Evêques, & pour le gouvernement de leurs Egliſes ; & de leur propoſer l'exemple des Saints qu'ils doivent prendre pour modéle. Ces exemples, outre la force qu'ils ont de perſuader plus efficacement, que les Loix & les Ordonnances, répandent encore un agrément qui engage à lire, & qui délaſſe après la ſéchereſſe du Précepte. Ce n'eſt pas que l'Auteur abandonne S. Paul dans le corps de l'Ouvrage : C'eſt toujours ſon principal guide, & le plus ſûr garant de ſa Doctrine.

Toutes les vertus qu'exige l'Epiſcopat, les obligations qu'il impoſe, ſont fondées ſur la ſainteté & la grandeur de cette Dignité. Les Evêques ſont les Succeſſeurs des Apôtres ; on doit retrouver dans eux ces premiers

Maîtres du Peuple fidéle. Ils ſont *la Lumiére du Monde*; ils doivent l'éclairer & l'inſtruire : ils en ſont *le Sel* ; c'eſt à eux de le préſerver de la corruption , autant par leurs exemples , que par leurs paroles.

De là cette *Vigilance* ſi recommandée aux Evêques , non-ſeulement ſur eux-mêmes , mais ſur leurs Oüailles : Vigilance que le P. *Alfani* pouvoit mettre au nombre des obligations dont ils ſont redevables à leur Troupeau , avec autant de raiſon pour le moins , qu'il la place parmi leurs vertus perſonnelles : Vigilance qui , dans les premiers ſiécles , ne ſe bornoit pas au Spirituel , & qui embraſſoit même le Temporel. Les Evêques étoient les Adminiſtrateurs & les Diſpenſateurs des biens de leurs Egliſes : chargés de la protection des Veuves & des Orphelins , ils veilloient à leur ſubſiſtance : Péres & Juges de leur Peuple , ils entroient dans tous leurs intérêts , ils terminoient leurs différens ; vigilance dont les Schiſmes , les Héréſies , les Perſécutions qui troublérent les premiers tems de l'Egliſe , ne diſpenſérent jamais les Paſteurs. Ils aſſem-

bloient le Peuple pour la Priére, pour la Célébration des saints Mystéres : car, selon notre Auteur, les Evêques disoient alors la Messe chaque jour ; & il indique, à ce sujet, un Concile de *Compostel*, tenu en 1056, lequel ne prouve point cet usage, ni pour les premiers tems, ni pour ceux qui ont suivi. Ils instruisoient les Catécuménes, ils expliquoient l'Ecriture Sainte, ils consoloient les Malades, ils exhortoient & reconcilioient les Pécheurs ; & par tous ces saints exercices, ils pratiquoient continuellement les Devoirs de la Vigilance Pastorale.

Les Evêques étant obligés d'instruire & d'enseigner, *l'Etude* devient pour eux d'une obligation essentielle. *Appliqués vous à la Lecture, afin de pouvoir instruire & exhorter*, écrit saint Paul à Timothée (1. *Tim. IV.* 13.) L'Apôtre répéte plusieurs fois cet important avis à ces deux Disciples Tite & Timothée, qu'il prenoit soin de former lui-même aux fonctions de leur Ministére. C'est pour cela, reprend l'Académicien de Naples, que dans les plus beaux jours de l'Eglise, on n'élevoit aux premiers Rangs du

Sacerdoce, que des hommes d'une condition médiocre : afin, qu'accoutumés à la fatigue, ils se livrassent, sans s'épargner, aux travaux de l'Apostolat. La jeunesse n'étoit point un obstacle, ni un empêchement. Au contraire, on la jugeoit plus propre à ces pénibles fonctions. Ainsi S. *Remi*, dont le choix fut approuvé de Dieu, par un miracle, au rapport de *Hincmare*, l'un de ses Successeurs, fut consacré à l'âge de vingt-deux ans. L'exemple de S. *Timothée* eût été ici plus à propos, pour prouver ce qui se pratiquoit au commencement du Christianisme. En effet, il devoit être bien jeune, puisque S. *Paul* lui écrivoit : *Faites en sorte que personne ne méprise votre jeunesse*. (1. Tim. IV. 12.) Le Texte dit : *votre adolescence*. Mais, il falloit une jeunesse exemte de foiblesses, accompagnée de maturité, capable de travail & d'application, assés instruite pour sentir le besoin d'une étude constante & sérieuse, non pas une enfance imbécille, comme lorsque *Herbert* Comte, non d'Aquitaine, ainsi que le dit, après *Baronius* & *Sponde*, le P. *Alfani*, mais

Comte de *Vermandois*, plaça par violence & par intrigue *Hugues* son fils intrus, qui n'avoit pas encore cinq ans, sur le Siége Métropolitain de *Rheims.* Scandale contagieux que déplore le Cardinal Annaliste, (*Baron. Ad An.* 925.) & qui passa dans la suite au Trône Patriarchal de *Constantinople*, & jusqu'à la Chaire de Saint *Pierre.*

C'est encore pour cela, continuë notre Auteur, que le Concile de Nicée, conformément à la Régle de S. *Paul*, défend d'ordonner Evêques des Néophytes ; parce que les Evêques doivent être parfaitement instruits des Dogmes, des Usages & des Cérémonies de l'Eglise. Ce n'est pas là la raison qu'allégue S. Paul. *L'Evêque ne doit point être Néophyte*, dit l'Apôtre, *de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le Démon.* (1. Tim. III. 6.) Et la raison du P. *Alfani*, semble prouver, contre son intention, que les Evêques n'auroient plus besoin d'étudier ; au lieu qu'ils ont toujours quelque chose à apprendre. L'Ordination de *Nectaire*, ajoute-t-il, & celle de S. *Ambroi-*

ſe ne furent donc point, comme quelques-uns le diſent, des *dérogations* à la Régle, mais des interpretations; puiſqu'ils étoient l'un & l'autre diſtingués par leur Doctrine. Ces exemples ne ſont pas des mieux choiſis. *Ambroiſe* étoit un ſage Magiſtrat, très digne de l'Epiſcopat. Néanmoins lorſqu'il y fut élevé, il ne connoiſſoit guéres que les Auteurs & les Sciences Profanes, ſurtout l'Eloquence; & il fallut que, par une lecture aſſiduë de l'Ecriture & des Péres, il acquit les connoiſſances qui lui étoient nèceſſaires. Pour *Nectaire*, c'étoit un bon vieillard, recommandable par ſa naiſſance & par ſon rang, aimé de tout le monde, pour la douceur de ſon naturel. Il avoit paſſé une partie de ſa vie dans le libertinage, & dans les fonctions d'une Dignité politique. Le Batême lava ſes taches: mais il ne fut jamais fort habile dans la Science Epiſcopale.

Sur la Réſidence, l'Auteur n'entre point dans la queſtion, ſi elle eſt de Droit Divin, ou ſeulement de Droit Ecléſiaſtique. Il ſe contente de dire que de grands Canoniſtes, & entre

autres, les Cardinaux *Cajetan* & *Bellarmin* soutiennent le premier sentiment. La Résidence, dit-il, est l'accomplissement & la perfection de tous les Devoirs des Evêques : sans elle ils ne peuvent accomplir les autres dans toute leur étenduë. C'est eux nommément que le S. Esprit a chargés du soin de gouverner leur Eglise : c'est eux qui rendront compte à Dieu du Troupeau qu'il leur a confié, & ils s'y sont engagés dans leur Ordination. Il prouve cette obligation par les Textes de S. Paul, par les Decrets des Conciles, & des Souverains Pontifes, par la Doctrine des Péres de l'Eglise, & par la conduite des Evêques honorés pour leur sainteté. Tel est le Traité du P. *Alfani*, Auteur déjà connu par les témoignages que lui ont rendu, en d'autres occasions, les *Journaux* de *Venise*, les *Mémoires* de *Trevoux*, & d'autres; ainsi que le célébre M. *Fabricius* dans sa *Bibliothéque Grecque*, & divers Sçavans de toutes les Parties de *l'Europe*.

ARTICLE XXIII.

LES CHARMES DE LA Societé du Chrétien. A Paris chés Jacques Etienne ruë saint Jacques 1730 *in* 12 *pag.* 161.

La préface de ce livre expose combien il est vain, de chercher aucun bonheur hors de Dieu, & aucune douceur dans une societé qui ne seroit pas Chrétienne. Les vertus qu'inspire le Christianisme, sont essentiellement conformes aux besoins de ceux avec qui nous vivons. L'Auteur à ce sujet se plaint de ceux des Chretiens qui deshonorent leur Religion par leurs mœurs; & blame en particulier avec des expressions un peu singulieres (telles qu'il s'en trouve fréquemment dans son stile) ceux d'entre les Chrétiens *qui essayent de répandre un ridicule indécent sur l'exact observ‸teur de J. Ch.*

Au Chapitre premier, il dit, qu'il n'y a d'aimable pour nous que ce qui nous rend plus heureux & plus parfaits, il ne s'agit que de bien sçavoir

ce qui eſt *aimable*. Comme les hommes en jugent différemment, ſelon leurs goûts divers, il faut, dit l'Auteur, éclaircir leurs idées confuſes ſur ce point, & leur faire entendre, *au peril de quelque ſechereſſe, le vrai caractere de ce qu'il doit leur ſembler aimable & parfait*; ces deux qualités étant ſuppoſées unies enſemble, cependant le terme *parfait* eſt ſujet encore à pluſieurs diſcuſſions. Il ſemble d'abord qu'on s'en veuille ici tenir à ce qui eſt établi au Traité des *premières vérités* du P. *Buffier*, contre l'opinion commune, que le *parfait* eſt ce qui nous rend ſolidement heureux, mais dans la ſuite l'Auteur ſemble diſtinguer *l'heureux* & le *parfait*, en diſant, que les objets qui peuvent exciter notre amour doivent produire en nous *les deux effets* de nous rendre plus parfaits & plus heureux; en ſorte que notre union avec ces objets annobliſſe notre ame & *l'enrichiſſe de nouvelles réalités*. Ces ſortes de réalités ſemblent bien Métaphyſiques; pour faire une impreſſion touchante dans l'uſage pratique de la Morale. On finit le premier Chapitre par un

dernier éclairciſſement qu'on donne ſur ce qui eſt *aimable*, en diſant, que c'eſt *dans un objet la perfection qui nous rend heureux en nous rendant plus parfaits.* Quelques-uns voudroient peut-être encore éclaircir cet éclairciſſement.

C'eſt par des réfléxions de ce caractére qu'on veut prouver dans le corps du livre, 1°, que de tous les hommes, le Chrétien eſt le ſeul vraiment aimable; 2°, qu'il nous inſtruit ſeul des routes qui conduiſent au bonheur & dont la conduite bienfaiſante prouve la facilité des autres; 3°, que ſeul il eſt aimable dans les exercices des devoirs domeſtiques, 4° que ſeul il remplit les devoirs de l'amitié, 5° que le ſeul il eſt *exactement* vrai, & que ſeul enfin il fait goûter ſans alterer l'innocence, les douceurs que les paſſions promettent fauſſement.

En parlant d'un *vrai Chrétien* il veut qu'on entende par là, celui dont *la vertu eſt le fruit des grands motifs qu'il puiſe dans le ſein de l'ordre même.* Surquoi l'Auteur philoſophe beaucoup & s'étend en pluſieurs digreſſions ou lieux communs. Ainſi

au premier article aprés quelques circuits il vient à ce but *que nés pour connoitre & pour aimer ; rien de ce qui ne peut remplir l'une & l'autre capacité ne peut être digne de nous*, or *c'est le Chétien qui nous montre quel est l'unique terme de nos connoissances & de notre amour* &c Il suppose ici comme on voit, que le Chrétien est même chose que la Loi Chrétienne ou les maximes du Christianisme. De ce principe & autres semblables l'Auteur conclut ainsi : *quel homme est plus aimable que celui qui s'ocuppe de la sorte à nous mettre bien avec Dieu & avec nous même ; qui attache son bonheur à nous rendre plus grands &c. Peut-on lui comparer celui qui ne travaille qu'à étouffer en nous les semences de grandeur, celui dont les voluptueuses leçons, ne tendent qu'à nous éloigner de notre origine.*

Le reste de l'Ouvrage est à-peu-près de ce goût, & convient à ceux qui aiment un air sublime & des idées un peu vagues.

ARTICLE XXIV.

CÉRÉMONIES ET COUTUMES Religieuses des Peuples Idolâtres, representées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard, avec une explication Historique & quelques Dissertations curieuses. A Amsterdam, chés J. F. Bernard. 1723. Tome troisiéme.

Suite des Articles CXVIII. au mois de Decembre 1730. VI. & XI. des Mémoires de cette année.

LEs Cérémonies de l'Eglise Protestante devoient se trouver dans le second Volume. Voici le troisiéme & elles ne paroissent point encore. L'Auteur met à la place celles des Peuples Idolâtres des Indes, tant Occidentales qu'Orientales, & des Dissertations détachées, dont quelques-unes font attendre assés long tems, les Coutumes & les Cérémonies Religieuses que le Titre annonce.

Ce Volume à deux Parties. La premiére est une Dissertation sur les Peuples de l'Amérique, & sur la confor-

mité de leurs coutumes avec celles des autres Peuples Anciens & Modernes : avec un ſupplément à cette Diſſertation, dans lequel on expoſe les Cérémonies Religieuſes des Peuples Idolâtres de l'Amérique.

Dans la Diſſertation, il s'agit de l'Origine des Américains, de leur Idolâtrie, de leurs ſentimens touchant la Divinité, de leurs Sacrifices, de leurs Devins, de leurs Médecins, de leur maniére d'élever les enfans, de leurs Langues, de leur habillement, de leurs exercices, de leurs Mariages, de leurs maladies & de leurs remédes, de leurs Vertus & de leurs Vices, de leur Agriculture, de leur Commerce, de leurs Procés, de leurs Eſclaves, de leurs Cérémonies Funébres, & de la maniére de conſerver leur Hiſtoire.

Nous parcourerons les Chapitres à la ſuite de l'Auteur. Il ſuppoſe d'abord qu'au tems du Déluge Sem, Cham & Japhet avoient chacun douze enfans, qui ſe trouvérent tous en état de ſe marier dans l'eſpace de 15. à 18. ans après le Déluge ; & il ne demande que 150. après le Déluge pour répan-

dre dans l'Aſie, dans l'Europe & dans l'Afrique quatre cens trente deux millions d'ames. Cependant pour les maladies & les guerres, les morts prématurées ou violentes, il veut bien ſe borner à trois cens ſoixante dix millions; & de ce nombre, il détache quelques millions d'hommes pour aller chercher fortune en Amérique. Il conduit ces Colonies, avec les animaux, par terre; & il les fait paſſer du Nord de l'Aſie en Amérique par la Tartarie. Sur quels principes? Sur les indices d'un Continent de mille ou douze cens lieuës entre l'extrémité de la Californie, & l'extrémité de la Tartarie Orientale, & ſur divers uſages qui s'obſervent également, & chés les Tartares, & chés les Américains.

I. On lit, dit l'Auteur, dans l'Hiſtoire des Ambaſſades des Hollandois au Japon, qu'on leur fit voir une Carte où la Terre de Jeſſo étoit contiguë au Japon, qu'elle s'avançoit par le Nord vers l'Amérique, & qu'on n'y voyoit aucune communication de la Mer du Nord à la Mer du Sud, aucune trace du prétendu Détroit d'Anian. Et les Japonois montrent cette Carte aux Hol-

landois, pour leur prouver qu'il étoit impoſſible de faire par Mer le tour de la Tartarie.

II. Les Tartares & les Américains ſe reſſemblent par bien des endroits, par le viſage & la taille, par l'averſion qu'ils ont pour une demeure fixe. Les uns & les autres mépriſent les Sciences, le Commerce, les richeſſes. La Chaſſe & les courſes de quatre à cinq cens lieuës ont plus d'attrait pour eux. Quand les Américains ſe peignent le viſage, ils ne font qu'imiter les Goths & les anciens Peuples du Nord de l'Europe & de l'Aſie On voit encore des Peuples de l'Aſie ſe peindre le viſage & le front, à peu prés comme les Américains. La coutume de déferer aux Anciens les honneurs du Conſeil, tandis que les plus jeunes & les plus vigoureux marchent à la guerre, la maniére de la faire par ſurpriſe en ſe tenant en embuſcade, les haines irréconciliables, & le mépris de la mort, paroiſſent avoir paſſé avec les Tartares juſque dans l'Amérique.

L'Amérique, ajoute l'Auteur, a ſon Idolâtrie, qui prodigue aux Aſtres & aux Elémens ce qui n'eſt dû

qu'à l'Auteur de la Nature. Les anciens Idolâtres ont eu des Dieux subalternes & un Dieu Suprême. Ce sentiment a passé jusqu'aux Idolâtres les plus sauvages. Il est vrai que l'idée de la Divinité est comme gravée en nous. Ceux de Canada craignent le Démon. Ils reconnoissent des Genies, une vertu Divine dans le Soleil, même un Dieu qui a créé toutes choses. Les Virginiens soumettent plusieurs Dieux à un Dieu supérieur. Les Floridiens semblent donner au Soleil, la Puissance Supréme. Au milieu des ténébres, ces Peuples ont des idées de Paradis & d'Enfer, conformes à leurs inclinations. Dans leurs Paradis, ce sont tantôt des jardins agréables, tantôt de beaux champs verds garnis de toutes sortes d'arbres, de fleurs & de fruits. Leur Enfer est une grande fosse, où leurs ennemis brûlent. On a trouvé chés les Peuples du Mexique & du Pérou les Sacrifices & les encensemens. Apparemment les premiéres Colonies les y avoient portés.

Ceux qui président aux Cérémonies, aux Invocations, au Culte Religieux, sont ordinairement les Méde-

cins. Ces Médecins font accroire au Peuple qu'ils ont communication avec les Esprits. Ce sont des Jongleurs & des Charlatans, qui employent les gestes, les postures, les contes les plus ridicules, & se joüent par là de l'ignorance & de la simplicité des Peuples. Ils ont leurs Oracles. Ces Oracles sont du même ordre que ceux des Payens ; c'est-à dire, toujours douteux, ordinairement faux, & quelquefois véritables par hazard.

Chés ces Peuples simples, ignorans, les enfans naissent & s'élevent sans façon. Vous diriés que les douleurs de l'enfantement y sont inconnuës. En quelques endroits après l'enfantement, c'est le pére qui garde le lit, tandis que la mére vaque aux soins domestiques. Dans l'Amérique Méridionale on ignore l'usage du maillot, & l'on n'y voit, parmi les Sauvages, ni boiteux, ni tortus, ni bossus. Les enfans commencent-ils d'être capables d'agir, on leur apprend à manier l'Arc & la fléche, ou une espéce de Massuë, dont ils se servent pour assommer leurs ennemis. On les forme à la course, à la chasse. Ce sont là tous

leurs exercices, à peu près. Leurs Sciences se bornent là. Mais ces exercices les rendent agiles & vigoureux; & la nature, qui chés eux n'est pas génée par une vie molle & sédentaire, prend plaisir à leur donner l'étenduë & la proportion que le corps de l'homme doit avoir naturellement. Souvent la simplicité de la nature réüssit mieux que des soins excessifs.

On n'a pas remarqué que les Peuples des Indes Occidentales eussent l'usage des Lettres, & les Sauvages Américains admirent comment, avec le secours de l'écriture & du papier, il est possible de communiquer ses pensées à ceux qui sont éloignés de nous. Ils soupçonnent là du Sortilége ou de la Magie.

Quelques-uns ne sont pas vêtus, d'autres le sont. Les Sauvages vêtus de l'Amérique Septentrionale ont sur le dos un manteau de peaux de Castor cousuës ensemble; d'autres portent simplement sur les épaules la peau d'un Ours, ou de quelque bête féroce. L'habillement est simple & naturel; la tête nuë, les cheveux abattus sur les épaules, quelquefois liés en

partie sur le sommet de la tête, quelquefois frottés d'huile, & environnés de plumes. Ornement bizarre. Mais on demande si dans le fond, il l'est beaucoup plus que la poudre d'or des Anciens, ou que la poudre avec laquelle nos petits Maîtres affectent de blanchir leurs cheveux, ou leurs Perruques & leurs habits.

Les Indiens Occidentaux ont leurs brasselets, leurs pendants d'oreilles, des pendans de lévres & de nez, & leur fard. Ils se peignent le visage comme les Dames de notre Hémisphére, quand ils vont en guerre, ou qu'ils veulent faire peur. Notre fard n'est qu'un coloris plus fin & plus délicat.

Les idées de beauté sont differentes; par exemple, les Brésiliens écrasent le bout du nez à leurs enfans: les Peuples du Mississipi leur façonnent la tête en pointe. Ce sont là des agrémens dans l'Amérique.

La Danse y plaît, & y entre, comme chés les Anciens, jusque dans le Culte Religieux. Quelques Américains vont en dansant déclarer la guerre à l'ennemi. Le Chant leur sert

à régler les pas de leurs Danses, & à louër les Dieux & les Héros. Leur Musique n'est point comme celle de Lulli & de Campra, l'effet & le chef-d'œuvre de l'art. Ils ne rafinent pas jusqu'à ce point la; mais on veut qu'il y ait de la verve & de l'entousiasme dans leurs Chansons destinées à vanter les Héros & les Dieux, comme l'on faisoit dans les tems d'*Orphée*, de *Linus* & de *Musée*.

La Chasse & la Guerre sont les principales occupations des hommes. Les femmes sont appliquées aux soins du Ménage & de l'Agriculture. La Molesse, & toutes les politesses de nos Contrées ne sont pas encore le partage des Dames Américaines. L'Auteur de la Dissertation ne rend justice, ni aux Américaines ni aux Américains, quand il dit que la Poligamie est en usage dans toute l'étenduë du Nouveau Monde. Elle n'est en usage ni chés les Hurons, par exemple; ni chés les Iroquois, comme l'observe le P. Lafitau. Il ne faut chercher, ni le luxe, ni la délicatesse dans la maniére de vivre des Sauvages Américains. Leurs mets sont une espéce de bouillie

ou de gâteaux faits de racines, du Maïz, qui est une espéce de grain qu'ils mangent ordinairement roti, des fruits de la terre, des viandes boucanées ou sechées au Soleil ou à la fumée, & le poisson sans autre assaisonnement que celui que l'appetit peut y repandre. Leur boisson ordinaire, c'est l'eau. Cependant ils ont inventé des liqueurs fortes. Un bien précieux dans leur esprit, c'est de l'eau de vie où ils puissent noyer & perdre la raison. Dans leur repas, point d'autre table que la terre ou leurs genoux. En quelques endroits, celui qui donne le repas ne fait que chanter. Au Canadà, les femmes ne mangent point avec les hommes. Les hommes partagent volontiers leur chasse & leurs provisions. L'abondance les touche peu. Point de soucis sur l'avenir. Dès qu'ils ont un arc & des fléches, ou de la poudre & du plomb, ils ont tout.

Les soucis ne trouvent guére d'accès chés eux. La simple nature leur donne une tranquilité d'esprit, dont nous sommes privés malgré nos lumiéres. Aussi les maladies sont-elles

plus rares chés eux. Dans leurs maladies ils employent les vomitifs & les sudorifiques. Un de leur remedes, c'est un exercice violent. Par le mouvement du corps, ils brisent les particules grossiéres qui embarassent le sang, & lui rendant sa fluidité nécessaire, ils retrouvent plutôt la santé, que nous ne faisons dans les drogues & les sçavans discours de nos plus habiles Médecins.

Les Sauvages connoissent moins la societé par ses agrémens, que par la nécessité de s'unir. Excepté les Mexicains & les Peruviens, ils n'ont point ce détail de civilités, où nos usages nous font entrer. Les Sauvages de la nouvelle France s'abordent sans façon. Sont-ils arrivés où ils doivent aller ? Sans dire mot ils commencent par s'asseoir, ils se mettent à fumer, & font passer la pipe de mains en mains.

En général, les Sauvages ont comme nous leurs vertus & leurs vices. Ils sont désintéressés, généreux, observant, les uns envers les autres, une fidélité presque inviolable; mais point de ruses qu'ils n'employent pour perdre leurs ennemis; leur vengeance ne connoît guére de bornes.

L'origine de leurs fréquentes guerres, ce n'eſt ni l'avarice, ni l'ambition, c'eſt ordinairement le point d'honneur ou l'amour de la vengeance. Ont-ils reçû quelque injure, a-t-on tué leurs proches, leurs amis, leurs Compatriotes ? C'en eſt aſſés pour armer une Nation contre une autre, & pour allumer une guerre éternelle & impitoyable. Les Bréſiliens choiſiſſent pour leur Chef, celui qui a tué plus d'ennemis. Les Vainqueurs enlevent la chevelure de ceux qu'ils ont tués. Aſſés ſouvent ils font ſouffrir aux Priſonniers des ſupplices inexprimables, qui ne les empêchent pas d'inſulter à leurs Vainqueurs, de chanter & de ſe rire de leur acharnement à les déchirer. Leurs Armes ſont l'Arc, la Fléche, la Maſſuë ou le Caſſe-tête des Iroquois & des Canadiens. Ces armes ſont de l'invention du premier âge du Monde.

Tels ſont quelques-uns des traits que la Diſſertation donne aux Sauvages Américains. L'Auteur fait obſerver de tems en tems la reſſemblance de ces traits, avec ceux qu'on remarque parmi les Peuples de l'Europe, de l'Afrique, ou de l'Aſie.

Passons au Supplément, où l'on explique les Cérémonies Religieuses des Peuples de l'Amérique. Les Américains Septentrionaux, dit l'Auteur, reconnoissent deux sortes d'Esprit, un Esprit bon & un Esprit mauvais; ils appellent le premier le *Grand-Esprit*. Chaque Sauvage a son Genie particulier, auquel il sacrifie; ils semblent donner au Soleil la Puissance *Divine* Souveraine. Ils lui adressent des vœux; ils l'encensent, pour ainsi dire, avec du tabac en fumant dans le Calumet & le dirigeant vers cet Astre. Le Calumet est une grande Pipe faite d'une espéce de marbre rouge, noir ou blanc. On y attache des aîles, & cela le rend assés semblable au Caducée de Mercure. Il ne se fait aucune entreprise considérable, qu'auparavant on n'ait dansé le Calumet. La Danse du Calumet est une Danse, où pendant que les Vieillards haranguent le Grand-Esprit, & qu'ils présentent de tems en tems au Soleil, leurs Calumets allumés, les Guerriers chantent & dansent autour d'un bucher, où chacun a porté son offrande. " Ils demandent au *Grand-Esprit*, qu'ils " reconnoissent pour le Maître de

» leur vie, qu'il les protége contre les
» méchans, & qu'il leur accorde sa
» faveur, qu'il conserve le courage &
» la force des Guerriers, qu'il fortifie
» l'esprit des Vieillards, & qu'il leur
» inspire de bons conseils, qu'il au-
» gmente & conserve leurs familles,
» qu'il garantisse leurs enfans des mau-
» vais esprits, & de la main des mé-
» chans, afin que ces enfans conso-
» lent & rejoüissent la vieillesse de
» leurs parens. Ils prient de les con-
» duire, aprés leur mort, au Pays des
» Ames ». Pour aller le plus tard qu'il se peut au Pays des Ames, ils ont leurs Médecins, qu'on appelle *Jongleurs.* Ces Jongleurs sont de vrais Charlatans, dont la Science consiste souvent à faire semblant qu'ils ont commerce avec le *Grand-Esprit*, à l'invoquer sur le malade, avec des cris, des contorsions effroyables, & des hurlemens de *Loup-Garou.* Ils tirent de leur bouche de petits osselets, & ils disent que c'est un charme ou la cause de la maladie, qu'ils ont tiré du corps du malade. Si le malade guerit, ce sont de grands hommes, & on leur fait des festins & des présens. S'il meurt, c'est sa faute.

On pare le mort; on lui peint le visage & le corps; on le met dans un cercueil d'écorce d'arbre; on lui donne des souliers neufs, un batte-feu, une hache, un calumet, une chaudiére, de la viande, du tabac, & un pot de terre plein de bouillie. Si le mort étoit un Guerrier, on l'équipe à la guerriére, on lui donne son arc & ses fléches, & l'on croit qu'il va dans un Pays délicieux chasser éternellement: car le Sauvage se fait dans l'avenir un bonheur conforme à son merite acquis; & à sa félicité présente. Les Américains reconnoissent assés généralement une autre vie, un Esprit supérieur & bon, un Esprit mauvais à qui la crainte rend plus d'hommages, & les Génies particuliers. Les Peuples du Canada, du Mississipi, du Mexique, du Bresil, de la Virginie, de la Floride, &c. regardent la plûpart le Soleil & la Lune comme des espéces de Divinités dignes de leur culte. Les femmes du Canada, dit l'Auteur, font des harangues au Soleil. Quand il se léve, elles lui présentent leurs enfans; les Floridiens saluent le Soleil levant & chan-

tent des Hymnes à sa louange. Ils n'offrent rien de sanglant à cet Astre, parce qu'ils l'envisagent comme le Pére de la vie, & qu'ils croyent que celui qui donne la vie aux créatures, ne sçauroit agréer un culte, qui la leur ôte. Mais on brûle des parfums à l'honneur de l'Astre du jour.

Cet Astre est adoré parmi les Peuples de la Caribane. Les Caribes ont une Cérémonie particuliére, où ils reçoivent ce qu'ils appellent l'*Esprit de Courage*. Le don de cet Esprit se fait, dit-on, par les Prêtres qui commencent la Cérémonie par des Chansons & des Danses, où chacun court & s'agite comme un Démoniaque. Un fort petit calme succéde à l'agitation violente, & alors on chante & l'on danse avec plus de justesse & de mesure. Tandis qu'on chante & que l'on danse, ceux qui doivent souffler l'Esprit de Courage, entrent dans le cercle, courent sur les Danseurs avec un long roseau rempli de Tabac allumé, dont ils soufflent la fumée sur les Danseurs. Et les Danseurs pleins de l'Esprit de Force ne respirent plus que le carnage de leurs ennemis. Un coup

d'œil, ſur un grand nombre de Planches, découvrira la foibleſſe de l'eſprit humain dans les folies des Indiens Occidentaux.

La ſeconde Partie de ce Volume contient 4. Diſſertations; la premiére, où l'on prétend montrer la conformité des Coutumes des Indiens Orientaux avec celles des Juifs & des autres Peuples de l'Antiquité; la ſeconde, ſur la Religion des Banians en particulier; la troiſiéme, ſur les Mœurs & la Religion des Bramines; la quatriéme, ſur les Dieux des Indes Orientales; avec une Lettre du Pére *Bouchet* J. & un ſupplément aux Diſſertations précédentes.

Dans le détail de la premiére Diſſertation, l'on parle des Sacrifices des Indiens, & de leur maniére d'honorer les Dieux, de leurs Temples, des eaux Luſtrales, de la Metempſycoſe; des différentes Tribus ou Caſtes des Indiens, de leurs Funerailles, de leurs Enchantemens, de leurs Guerres, des Bramines, &c. des Indes Orientales en général & de la maniére dont on y vit, des ſources principales du Paganiſme & de l'Idolatrie. Les hommes,

dit l'Auteur, eurent toujours quelque idée de la Divinité : mais soumis à leur sens, il leur fallut bientôt une Divinité sensible. Et les expressions métaphoriques des Orientaux prises à la Lettre, servirent à répandre ou à confirmer l'erreur. De là, le Soleil, la Lune & les autres Astres furent les premiers adorés, comme ils le sont encore parmi les Sauvages de l'Amérique. Ensuite le feu devint un objet d'adoration à cause de sa ressemblance avec les Astres; il l'est encore pour quelques Peuples des Perses, & pour les Virginiens. La Dévotion de quelques Indiens va jusqu'à les précipiter dans les flammes. Enfin les hommes prenant à la Lettre imprudemment les expressions métaphoriques des plus sages & des plus éclairés, qui sembloient donner à la Divinité, des qualités humaines, & à l'homme des qualités divines, prodiguérent à l'homme même des hommages qui ne sont dûs qu'à Dieu. Ne peut-on pas ajouter que la simplicité des Peuples ignorans a érigé les Anges, dont ils avoient des idées confuses en Divinités subalternes?

La Religion des Banians, dont il s'agit dans la seconde Dissertation, reconnoit dans Dieu, l'Auteur de la Nature; mais du reste elle est pleine de Fables. Quatre Mariages, dit-on, peuplérent les quatre Parties du Monde. Le Monde est au quatriéme âge. Le premier finit par un Déluge qui fit périr les hommes à la reserve de quelques-uns pour le repeupler. Le second par une horrible tempête. Le troisiéme, par un tremblement de terre.

Une autre Dissertation traite des Mœurs & de la Religion des Bramines. La Nation Brachmane est partagée en quatre Castes ou Familles. Les Bramines composent la premiére & la plus excellente de toutes. Ils s'abstiennent de tout ce qui respire. Cette abstinence, qui leur est commune avec la Secte de Pythagore, est une suite naturelle du Dogme de la Métempsycose. C'est mal fait, disent les Bramines, de déloger une ame du corps d'un animal, où elle peut être mieux qu'elle ne sera dans un autre corps. Sur ce principe, du ris, des racines, des herbes, de l'eau pure, quelquefois un peu de lait, voilà tout leur re-

gal. Ils reconnoissent un Dieu Souverain. A les entendre, il créa *Brahma*, & lui donna le pouvoir de créer le Monde. Le Monde à quatre âges ; & ces quatre âges, selon leur calcul, font environ, quatre millions d'années, ils ont leurs Divinités Subalternes, leurs Pagodes ou leurs Temples, leurs Idoles, on présente à manger à ces Idoles, on les évente pour les garantir des mouches, on danse devant elles. La Danse entre dans les Cérémonies Religieuses des Idolâtres Orientaux comme dans celles des Occidentaux.

La beauté du Soleil & les services qu'il rend à l'Univers par la lumiére, dont il est la source, & par sa chaleur féconde, qui anime toute la Nature, ont attiré à cet Astre les hommages des Bramines. On célébre une Fête en son honneur. Ce jour-là, l'on cuit le Ris dans un endroit où il puisse recevoir les rayons du Midi ; tandis que *Brahma*, regardé comme le Créateur du Monde, n'a ni Pagode, ni Statuës, ni Culte. Vous diriés que l'on a plus de vénération pour le Gange. Ce Fleuve voit quelquefois ses rives bor-

dées de lumiéres ; & un Bramine moribond se croit heureux d'exhaler dans ses eaux un dernier souffle de vie.

On trouve dans les Livres des Indiens, que Dieu est une substance spirituelle, immense, éternelle ; mais que de Fables le figurent. Que de monstres de Divinité!

Selon les conjectures du P. *Bouchet* D. L. C. D. J. Missionnaire des Indes ; les Indiens ont tiré leur Religion des Livres de Moïse & des Prophétes ; toutes les Fables qu'ils y ont mêlées, dont leurs Livres sont remplis, n'y obscurcissent pas tellement la vérité qu'elle soit méconnoissable ; & enfin, outre la Religion du Peuple Hebreu que leur a apprise, au moins en partie, leur Commerce avec les Juifs & les Egyptiens, on découvre encore, parmi eux, des traces bien marquées de la Religion Chrétienne, qui leur a été annoncée par l'Apôtre S. Thomas, & par plusieurs autres Grands-hommes, dès les premiers tems de l'Eglise. Il est certain, dit ce Missionnaire dans sa Lettre, que le commun des Indiens ne donne nullement dans les absurdités de l'Athéis-

me. Ils reconnoissent un Dieu infiniment parfait. Ils adorent d'autres Divinités ; mais ils assurent la plûpart, que ce sont des Divinités subalternes, & soumises au Souverain Être, qui est également le Seigneur des Dieux & des hommes. Ils prétendent que le Dieu Suprême a créé trois Dieux inférieurs, sçavoir *Brahma*, *Vichnou* & *Routien*.

Le P. *Bouchet* croit avoir découvert, dans le commerce qu'il a eu avec les Indiens, & dans leur Doctrine, des traces de la création du Monde, du Paradis Terrestre, du Déluge, d'Abraham, de Moïse, du Pentateuque, de l'Agneau Paschal, de Job, de Samson, de la Trinité, de l'Eucharistie, de la Confession même, &c. On peut voir les preuves qu'il en donne dans sa Lettre, qui se trouve dans les Recueils des Lettres Edifiantes & Curieuses de quelques Missionnaires D. L. C. D. J.

Enfin, nous touchons au Supplément. On y présente à nos yeux, dans un grand nombre de Planches, les figures grotesques & monstrueuses des Divinités Indiennes, avec des Céré-

monies auſſi bizarres pour proſtituer à des Phantomes de Divinités, à des Idoles ridicules, des hommages qui n'appartiennent qu'au Créateur du Ciel & de la Terre. Les Indiens ont leurs Fêtes, leurs Proceſſions, leurs Jeûnes, & leurs Ablutions. Comme ils s'imaginent que les Eclipſes du Soleil ſont l'effet de la malice d'un mauvais Génie, qui maltraite cet Aſtre, & le noircit; ils redoublent leurs Ablutions lorſqu'il s'éclipſe. Bernier a décrit la Cérémonie d'une de ces Ablutions. « D'abord que les Idolâtres » s'apperçûrent, dit-il, que le Soleil » commençoit à s'éclipſer, ils jettérent un grand cri; tout d'un coup » ils ſe plongérent tous dans l'eau plu- » ſieurs fois de ſuite, & s'y tenant de- » bout les mains & les yeux élevés » vers le Soleil, ils marmotoient leurs » Priéres, & prenoient de tems en » tems de l'eau & la jettoient vers le » Soleil ».

ARTICLE XXV.

INSTRUCTION D'UN PERE à son Fils, sur la maniére de se conduire dans le monde. Dédié à la Reine. Par M. Dupui, ci-devant Secretaire au Traité de la Paix de Riswik. A Paris, chés Jacques Etienne, 1730. Un Tome in-12. pages 513, sans y comprendre l'Epitre Dedicatoire, & l'Avertissement.

CE n'est point ici un de ces Ecrits, où l'on ne se propose que de former un honnête-homme selon le monde; sans s'embarasser d'en faire un bon Chrétien, comme si la Religion ne devoit être comptée pour rien dans la Societé Civile, & que des Vertus purement Morales dussent y suffire. Dans ces sortes de Livres, on ne s'embarasse d'ordinaire que médiocrement de former le Christianisme dans le cœur de ceux qu'on instruit: pourvû qu'ils soient, ce qu'on appelle dans le monde, honnêtes gens, personnes polies; on leur permet volontiers mille foiblesses, qui ne des-

honorent point & qui ne troublent point la Societé Civile : on ne veut pas qu'ils méprisent la Religion, on veut même qu'ils la respectent : mais se faire un premier devoir d'y être fidéles, de l'aimer, de la défendre, de la professer ouvertement, sans s'embarasser des usages & des Discours du monde ; c'est à quoi l'on ne pense presque pas. En un mot, tous ces Discours bien étudiés conviendroient aussi bien, à de sages Païens, qu'aux Chrétiens à qui on les présente. On a, dit-on, étudié le monde pendant plusieurs années : quoiqu'en disent ces prétendus honnêtes-gens, il faudroit avoir aussi, du moins pendant quelque tems, étudié sa Religion & les principes du Christianisme, pour rendre ces conseils plus salutaires & plus efficaces. Toutes les Vertus seront donc pour le monde ; & il n'y aura rien pour Dieu ! Foibles & impuissantes Vertus, qui ne feront jamais trouver ce bonheur que l'on propose cependant comme le fruit de la pratique exacte de ces belles Instructions.

M. Dupui n'a point donné dans

cet écueil, il a senti, que sans la connoissance de Dieu & l'observation de ses Préceptes, tout le reste étoit inutile au vrai bonheur; & son Ouvrage est aussi rempli de Principes d'un vrai Christianisme, que d'Instructions Morales. Il est écrit d'un stile pur, aisé, naturel, concis, il est plein de portraits, d'exemples, de traits d'Histoire curieux, tout y ressent l'honnête-homme & le Chrétien. Pour en donner un Extrait parfait, ce que nous en rapporterons suffira pour donner idée de la justesse d'esprit de l'Auteur, de la noblesse de son stile, de sa maniére de penser, & des sentimens de son cœur.

Tout l'Ouvrage est divisé en 29 Chapitres. La connoissance de Dieu & de soi-même, les études propres à un jeune homme, le monde & la maniére de s'y conduire; les divers états qui composent la societé; les différentes situations aussi bien que les différens caractéres des hommes & des femmes, la civilité & la politesse, les vices & les défauts qui regnent le plus ordinairement dans le commerce de la vie; enfin ce qu'on regarde dans le

monde comme les principales occupations des hommes, comme les ſpectacles, les viſites, la table, le jeu, les plaiſirs, & les exercices propres à la ſanté, tout cela fait le ſujet de ces Chapitres; & il n'y en a aucun qui ne contienne des réfléxions, ſinon tout à fait neuves, du moins tournées d'une maniére neuve & inſtructive.

Dans le Chapitre qui traite de *Dieu*, on donne des preuves de l'exiſtence de ce premier Être; preuves tirées ſeulement de la vûë de l'Univers, dont la beauté, l'ordre & la majeſté ne peuvent être attribués qu'à un ouvrier puiſſant, ſage, intelligent, Maître bon & ſouverain; on expoſe les riſques que l'on court à ne pas croire un Dieu & une Providence: on ajoute quelques preuves de la Religion Chrétienne; mais, comme on ne veut pas approfondir cette matiére, on renvoye à *Labadie* & aux autres Auteurs, qui en ont traité. De la connoiſſance de Dieu on paſſe à celle de ſoi-même, en ces termes. « En venant au monde nous nous ignorons, & tout ce qui nous environne. Voyez, mon Fils, un enfant

» nouveau né, il n'a de paſſion que
» pour la mamelle de ſa nourrice ; là
» ſe bornent tous ſes deſirs. Tels ſont
» les enfans du plus bas lieu, tels ſont
» ceux de la plus haute extraction. A
» la naiſſance & à la mort tous les
» hommes ſont au même niveau,
» tout ce qui nous diſtingue eſt arbi-
» traire, ce qui nous raproche eſt na-
» turel & néceſſaire. L'ignorance eſt
» la cauſe de la modicité de nos deſirs
» dans nos premiéres années. Com-
» ment deſirerions-nous des choſes
» dont nous n'avons encore aucune
» idée ? Que les connoiſſances auſquel-
» les nous parvenons dans la ſuite,
» nous coûtent cher, & que nous per-
» dons en acquerant de l'expérience.„
Ces réfléxions ſont belles & bien ma-
niées. Suivent les notions du corps &
de l'ame, d'où l'on conclut leur di-
ſtinction réelle. La conſtruction exté-
rieure & intérieure du corps humain,
la méchanique du cerveau, ſiége
principal de l'ame, le rapport des
mouvemens de l'un & des penſées de
l'autre, qui ſe ſervent mutuellement
de *cauſes occaſionnelles*. Tout ce qui
en reſulte y eſt détaillé dans les princi-

pes de la Philoſophie nouvelle touchant les loix de l'union de l'ame & du corps. *Deſcartes*, *Mallebranche*, & ſur tout le Pére *Lami* Benedictin, ont fourni à l'Auteur toute cette explication, ainſi qu'il l'avoue lui même. Ce qu'on y peut trouver à redire, c'eſt de donner ici, comme certain & avec aſſurance, ce qui eſt conteſté, même par des Philoſophes habiles; que Dieu, par exemple, *ſoit l'Ame univerſelle de l'Univers*; & que l'ame ne ſoit qu'une pure cauſe occaſionnelle de ces mouvemens même du corps, que nous apellons volontaires. « Mon » bras, dit-il, s'étend dans le mo» ment que je le veux : ainſi, Dieu » commande à tout être créé. Notre » ame n'a aucune part à l'exécution; » mais Dieu ordonne & exécute en » même tems ». Il y auroit ici quelque choſe à dire, mais ce n'eſt ni le lieu, ni le tems, les preuves de ſentiment ſon par tout de ſon goût, & il n'en employe point d'autres pour montrer l'immortalité de l'ame. Les impreſſions, que Dieu a gravées dans l'eſprit & le cœur des hommes de tous les tems & de tous les Païs à ce

sujet, lui servent d'une véritable conviction sur cet important article. On ne peut guéres s'y refuser, sans cesser en quelque sorte d'être raisonnable.

Pour ce qui regarde les *Etudes*, on veut qu'elles soient consacrées à Dieu, & qu'on les commence par une lecture de pieté, qui rappelle à l'esprit les maximes qui doivent servir de régles à la conduite. On expose les Etudes qui sont les plus nécessaires & les plus utiles, comme les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, la Poësie, la Rhetorique, la Logique, la Métaphysique, la Physique, la Peinture même, l'Architecture & l'Agriculture, dont il faut avoir quelque teinture, parce que tout cela entre dans la Societé humaine : on donne des régles pour se bien conduire dans ces Etudes ; on marque les Auteurs qu'il faut particuliérement suivre dans chaque espéce, & sur tout pour l'Histoire. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que pour la Physique on s'en tient à celle de *Rohault* : n'est-ce pas faire injure à une infinité de belles découvertes plus récentes, & s'exposer à bien des mécomptes ?

On n'oublie pas encore des régles & des modéles pour le ſtile Epiſtolaire; mais on veut principalement qu'on s'attache à bien apprendre ſa Langue naturelle, dans les Remarques de *Vaugelas*, de *Ménage*, & du P. *Bouhours*. L'Auteur finit par ces belles paroles : « Quelques progrès que » vous faſſiés dans les Sciences, à » quelque degré de préciſion & d'e- » xactitude que vous portiés vos dé- » couvertes, gardés-vous bien d'en » paroître vain. Le gain ſeroit bien » moindre que la perte, ſi à meſure » que vos lumiéres augmentent, vo- » tre modeſtie diminuoit, ne vous » confiés point en vos propres forces; » évités, autant que vous pourrés, » tout ce qui peut vous jetter dans » une trop grande diſſipation & dé- » ranger vos occupations ordinaires, » ſi vous ne pouvés pas abſolument » éviter le péril, tâchés de vous en » éloigner le plûtôt qu'il vous ſera » poſſible : il n'y a que la fuite qui » puiſſe vous garantir. Le ſuccès de la » reſiſtance eſt toujours douteux, » quand le combat dure trop long- » tems. Les extrémités ſe touchent :

» de la plus exacte vertu on passe aisé-
» ment au desordre : on ne rentre pas
» dans le bon chemin avec la même
» facilité, qu'on s'en est éloigné, il n'y
» a point de Science humaine, mon
» Fils, qui vaille celle de sçavoir évi-
» ter les écueils dont le monde est
» plein... Ne manqués pas avant que
» de vous coucher, de compter avec
» vous même, au sujet de l'emploi
» que vous avés fait de votre tems.
» Examinés le gain & la perte ; vos
» progrès dans les Sciences, sur tout
» dans celle de Dieu & de vous-
» même ».

Sur l'Article du *Monde*, il continuë. « Joignés l'usage du monde à
» l'Etude : celle-ci donne la justesse à
» nos pensées ; l'autre de l'agrément
» à nos maniéres : l'Etude augmente
» l'étenduë de nos connoissances ; le
» monde les polit : le monde sans étu-
» de ne produit qu'un mérite super-
» ficiel ; l'Etude sans le monde éteint
» le feu de l'imagination » .... Tout ce qu'il dit ensuite du monde, des divers caractéres des hommes, de la maniére de s'y accommoder & d'y ménager ses légitimes intérêts, sans

s'écarter de la vertu ; des Grands, des gens d'Epée, de Robe, ou d'Eglise, & des devoirs d'un honnête-homme par rapport à ces différentes conditions, est d'un grand sens & suppose une parfaite connoissance du monde. Nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter quelques traits, qui feront honneur à l'Auteur. « Les personnes » qui entrent dans le monde doivent » se regarder à peu près comme ceux » qui se mettent en Mer : dès ce mo- » ment ils sont livrés aux caprices de » la Fortune, qui tantôt éleve les » hommes, tantôt les abaisse ; qui les » caresse aujourd'hui & qui le lende- » main les maltraite. Ceux qui sça- » vent la Mer craignent ses tempêtes » & ses écueils ; ceux qui connoissent » le monde redoutent ses contre-tems. » Les vents régnent sur la Mer, les » passions régnent dans le monde, & » produisent les plus funestes cata- » strophes. Dans le calme on doit se » préparer à soutenir l'orage : dans la » bonne fortune, la prudence veut » qu'on s'apprête, pour n'être pas » abatu par la mauvaise. Les vents » sont impétueux, la Mer horrible-

» ment agitée, le Ciel obscurci, les
» voiles brisées, les mats rompus, le
» naufrage est attendu d'un moment
» à l'autre: le Pilote habile est plein de
» courage, ne quitte point le gou-
» vernail, les vents s'appaisent, on
» pousse le vaisseau dans le port. Ima-
» ge naïve de ce qui arrive dans le
» monde, lorsqu'on a de la fermeté.
» Vos ennemis exercent toute leur fu-
» reur, ils triomphent, tout paroit li-
» gué contre vous, vous n'entrevoyés
» aucun moyen de parer le coup qui
» vous ménace, vos amis disparois-
» sent, ou sont rebutés; vos ressour-
» ces sont épuisées; tous les appuis
» vous manquent; votre perte paroit
» inévitable. Ramassés toutes vos for-
» ces, tout votre courage: attendés
» du tems ce que vous ne pouvés es-
» pérer des circonstances présentes:
» un moment heureux peut rétablir
» le calme dans votre ame: souvent
» les affaires les plus désesperées pren-
» nent une face riante, au moment
» que nous nous y attendons le moins.
» Il y a de la bassesse dans le désespoir:
» il y a de la grandeur d'ame à ne
» point succomber à la vûë du dan-

» ger, quelque grand qu'il ſoit ». En traitant des Grands, il s'exprime ainſi. « La véritable Grandeur a la vertu » pour fondement : cette eſpéce eſt » rare; elle n'eſt pas toujours héréditaire : les meilleures plantes dégé» nérent : des plus illuſtres Ancêtres » naiſſent des rejettons qui ſe reſſen» tent peu de l'excellence de leur ori» gine : un grand nom, c'eſt tout ce » qui leur reſte. La Grandeur eſt dans » les ſentimens, les ſentimens ſont » dans l'ame. Les richeſſes & les Di» gnités ne les donnent point : on » peut être Grand dans la pauvreté & » dans l'eſclavage... Ayés du reſpect » pour les Grands : moins ils exigent, » plus vous leur en devés : c'eſt le ſeul » revenu que la plûpart tirent de leur » grandeur, ils en ſont jaloux... Le » premier mérite auprès des Grands, » c'eſt de leur être utile; le ſecond, » de leur plaire. Si lorſqu'on ceſſe d'ê» tre utile, on n'a pas dequoi ſe ſou» tenir par les agrémens, on n'eſt pas » long-tems dans la faveur, & l'on » riſque de n'être pas recompenſé des » ſervices rendus. Il arrive rarement » que le ſouvenir d'un ſervice rendu

» fasse autant d'impression sur eux
» que l'espérance d'un service à ren-
» dre... Un grand Seigneur, digne de
» l'être, est juste, humain, bienfai-
» sant : il sçait pardonner les fautes
» qui échapent par foiblesse, ou par
» inadvertence, ou par une certaine
» combinaison de circonstances mal-
» heureuses & inévitables, ou par
» une imprudence involontaire, &
» dont le cœur n'est pas complice. Il
» connoit le prix d'un attachement
» sincére, il conserve le souvenir des
» services rendus ; & il est trop géné-
» reux pour les laisser sans recompen-
» se : par une noble émulation, il
» craint de devoir plus à notre zéle,
» que nous ne devons à sa libéralité :
» il n'est pas dans le faux préjugé que
» le haut rang dispense de la recon-
» noissance qui est duë aux inférieurs :
» il croit au contraire qu'elle est d'au-
» tant plus indispensable, qu'elle est
» plus nécessaire à ceux envers qui on
» l'exerce. Ses graces doublent le
» prix, par l'air de bonté dont il les
» fait. Il sçait prévenir les besoins,
» épargner l'embaras de les expliquer :
» il assaisonne si bien ses refus mêmes,

„ qu'ils ſont autant de preuves de ſa „ grandeur d'ame & de ſa généro„ ſité „.

Ce qu'il ajoute des autres Ordres de l'Etat eſt dans le même goût, & également dans le vrai. Seulement il y auroit quelque choſe à dire ſur l'âge que doivent avoir les enfans ſelon lui, pour que les parens leur permettent d'entrer en Religion. Si c'eſt un garçon, il doit avoir 25 ans; ſi c'eſt une fille, elle en doit avoir au moins vingt, tel eſt l'avis qu'il donne à ſon fils, ſuppoſé qu'il ait des enfans; mais ce fils doit il être plus ſage que l'Egliſe & le Concile de Trente, qui n'en demande pas tant? Veut-on oter à Dieu la liberté & la gloire d'avoir des ames privilégiées, qui le ſervent dès leur plus tendre jeuneſſe? C'eſt dommage que ces endroits ne ſoient pas tout à fait méſurés. Du reſte, rien n'eſt plus religieux que ce que dit l'Auteur des liaiſons avec les perſonnes pieuſes, de la fuite des libertins: rien de plus propre à donner des ſentimens d'honneur & de Chriſtianiſme, que ce qu'il dit des femmes vertueuſes & même des autres. Tous ces portraits ſont vrais,

& n'inſpirent que l'amour de la vertu & la haine du vice. Les Chapitres qui traitent de la flaterie, de la raillerie, de la médiſance, de l'yvrognerie, de la colére & de l'ingratitude ſont dans le même goût, & remplis de régles accompagnées d'exemples, auſſi bien que de remédes très propres ou à guérir ou à éviter tous les defauts où l'on peut tomber en ces matiéres. Quoique ce ſoit l'uſage du monde (ainſi que l'Auteur le reconnoît) qui donne la civilité & la politeſſe, il y a pourtant beaucoup à profiter de ce qu'il en dit, ſur tout par rapport aux aſſemblées, aux ſpectacles, aux viſites, à la table, & au jeu. On y entre dans les plus petits détails; mais ils ſont relevés par le ſtile & les réfléxions ingénieuſes qu'on y mêle.

Nous ajouterons encore quelque choſe de ce qu'il dit au ſujet des plaiſirs & du jeu. Ce ſont deux des endroits les plus philoſophiques & les mieux touchés de tout l'Ouvrage. Le plaiſir eſt une maniére d'être de l'ame dans laquelle elle ſe plait. La douleur eſt préciſément le contraire. Il y a deux ſortes de plaiſirs en géné-

ral ; l'une consiste dans le plaisir que nous avons à l'occasion de l'impression agréable que les objets extérieurs font sur notre ame par l'entremise des sens : l'autre espéce de plaisir, est celui que l'ame ressent sans l'aide des sens, le premier s'appelle sensuel, matériel ; le second est spirituel, immatériel. Tel est celui que nous trouvons à faire des progrès dans les Sciences, dans la Vertu, à dompter nos passions, à affermir l'empire de la raison sur nos mauvais penchans, à faire des actions d'humanité, de générosité ; à mener une vie continente, frugale ; à secourir les malheureux. On n'est digne d'estime, on n'est véritablement homme, on n'est heureux, qu'autant qu'on sçait se tenir dans des bornes raisonnables, dans l'usage que l'on fait des plaisirs des sens. Si on en est l'esclave, si pour se satisfaire, on ferme les yeux à ce que la raison, la Religion, nos véritables intérêts, notre gloire, notre santé demandent de nous ; bien loin d'avoir droit à aucune sorte d'estime, on n'est digne que d'un souverain mépris... Si nous ne nous moderons point dans l'usage

des plaisirs, ils altérent notre santé ; si nous passions les bornes que la Religion & la raison nous prescrivent, nous ne sçaurions éviter les remords. Ainsi voilà à quoi se réduit l'usage immoderé ou illégitime des plaisirs ; à rendre le corps infirme, & l'esprit agité & chagrin. Et plus bas encore.
,, La Religion dans laquelle nous
,, sommes nés, ne nous défend rien
,, que ce qui nous est contraire, &
,, qui causeroit notre perte : tout ce
,, qu'elle nous ordonne est juste, &
,, nous en sentons intérieurement les
,, avantages solides. Si la Religion
,, nous commandoit de tirer la plus
,, cruelle vengeance des plus légeres
,, injures, d'être toujours ingrats &
,, perfides, d'usurper le bien d'autrui,
,, de nous abandonner à l'inconti-
,, nence, à l'intempérance, & aux
,, autres vices, jusqu'à alterer notre
,, santé, nous trouverions, sans dou-
,, te, une telle Religion cruelle, in-
,, humaine, indigne d'être émanée
,, d'un Dieu infiniment bon & juste :
,, nous nous récrierions sur tous les
,, desordres qu'elle causeroit à la So-
,, cieté & à nous-mêmes. Notre rai-

„ſon ſe revolteroit contre des préce„ptes ſi iniques. Nous ne pouvons „donc nous diſpenſer de nous con„former aux Loix de l'Evangile ; „puiſque ce qu'elles exigent de nous, „eſt précisément le contraire de ce „qu'exigeroient ces autres Loix, que „nous ne pourrions nous empêcher „de déſaprouver„. On montre enſuite les funeſtes effets de l'intempérance : *Abondance de mets, abondance de maladies : Bonne chére, mauvaiſe ſanté.* De là on paſſe à ceux de l'incontinence ; on fait ſentir la honte & les dangers de ce vice, & on expoſe les moyens de s'en défendre, dont le premier eſt une ſage & prompte retraite, & le ſecond, une courageuſe reſiſtance. On trouve ici des Sentences tirées des plus ſages Auteurs Profanes, & des plus beaux morceaux de l'Eccléſiaſtique à ce ſujet. Sur le *Jeu*, on en rapporte les différentes eſpéces & leur origine ; & on donne des régles pour jouer en honnête-homme & pour s'en faire un divertiſſement permis plutôt qu'une paſſion. " La paſ„ſion du Jeu, dit l'Auteur, eſt la fille „de l'avarice ; que l'on diſe tout ce

„que l'on voudra, tout homme qui
„a la passion du Jeu est un vrai avare
„qui n'a aucune noblesse dans les
„sentimens, nulle grandeur dans l'a-
„me. En effet, les biens de ce monde
„doivent être la recompense du tra-
„vail, ou de l'industrie ou du méri-
„te; ainsi il est juste que les hommes
„qui cultivent la terre ayent leur part
„des fruits qu'elle rapporte; ainsi
„l'Artisan, qui par ses heureuses dis-
„positions fait fleurir les beaux Arts,
„doit profiter ou de ses découvertes,
„ou de sa dextérité à faire valoir cel-
„les qui sont déjà faites. Ainsi ces il-
„lustres Citoiens, qui se rendent né-
„cessaires à l'Etat, soit par leur va-
„leur, soit par leurs grands talens,
„ont droit de prétendre & de gran-
„des richesses, & les places les plus
„éminentes. Mais qu'un homme,
„sans autre science que celle de ma-
„nier un cornet, ou de connoître cer-
„taine combinaison de nombre, au
„moyen de quoi il est presque assuré
„de gagner, se trouve comblé de
„biens, en précipitant dans une af-
„freuse indigence, quantité de Fa-
„milles honorables; c'est, peut-être,

„la plus criante injustice & le plus
„pernicieux désordre que l'on puisse
„tolérer dans la Societé Civile. Com-
„ment un homme enrichi par une
„voye si inique, ose-t-il étaler ses
„richesses aux yeux du Public?....
„Ainsi, mon Fils, regardés les Assemblées de Joueurs, comme un
„amas de gens, qui dominés par la
„fureur de l'intérêt, ne reconnoissent aucune régle d'équité, ni même d'humanité. Chacun n'aspire
„qu'à dépoüiller son Prochain, qu'à
„le reduire, s'il peut, à l'indigence,
„au dernier désespoir. Un honnête-
„homme ne devroit-il pas frémir
„d'horreur, de se trouver en la compagnie de telle gens? Risque-t-on
„davantage au milieu d'une bande
„de Voleurs? Si on jouoit aux dés
„ou aux cartes les postes les plus distingués, les Dignités les plus honorables, & que tout le monde indistinctement fut admis à jouer,
„sans aucun égard à la naissance ou
„au mérite; ceux à qui le sort seroit
„favorable, auroient-ils raison d'en
„tirer vanité? Les gens bien nés &
„qui se sentiroient du talent, ne

„ voudroient point, ſans doute, de-
„ voir au hazard ; un honneur qu'ils
„ pouvoient prétendre par leur méri-
„ te perſonnel, & qui ceſſeroit de les il-
„ luſtrer, dès qu'il leur ſeroit commun
„ avec les hommes les plus vils... Y
„ a-t-il moins de honte de poſſeder
„ des richeſſes par des voyes où la ver-
„ tu n'a aucune part, qu'il n'y en au-
„ roit d'arriver aux premiers rangs
„ par une ſemblable route.

Ces réfléxions ont quelque choſe de neuf & de frappant ; mais pour ne pas exclure toute ſorte de plaiſirs & de jeux, on finit par les exercices propres pour la ſanté, dont on fixe le tems, le lieu & la durée. On y parle de la Danſe, de la Paume, de la Courſe, de la Nage, & de la Promenade ; & après en avoir rapporté l'origine, on en marque l'utilité. C'eſt l'endroit du Livre le plus négligé ; mais que dire, après tout, ſur un ſujet, où il entre plus de Médecine & de précautions pour la ſanté, que de Mœurs & de Préceptes utiles à l'âme.

Article XXVI.

RÉFUTATION D'UNE BROchûre intitulée : Seconde Solution plus dévelopée que la premiére, *inſérée au Mercure de France du mois d'Avril* 1729. *des trois fameux Problêmes*, de la quadrature du cercle, de la tri-ſection de l'angle, & de la duplication du cube. *Par M.* LEMONNIER.

PAge 3. lignes 5. & 6. Le Pére *Le Muet* dit que la Géométrie ſimple eſt la ſeule ſolide, la ſeule réelle. Vû qu'il y auroit trop à diſcourir là-deſſus, on ſe contentera de répondre, que ceux qui entendent les Sections Coniques & la Géométrie de l'infini, ne conviendront pas de ce que l'Auteur avance.

Ligne 13. *Les Géométres conviennent*, &c. Les nombres qu'on donne ici, après Archimède, ne ſont point le réſultat précis d'une ſupputation exacte; ils ſont ſeulement approchants de la vérité ; Archiméde a démontré que le Diamétre d'un Cercle étant

71. le contour du 96. gone inscrit est plus grand que 223. & que le Diamétre étant 7. le circuit du 96. gone circonscrit est moindre que 22. donnant un même conséquent aux deux raisons 223. à 71. & 22. à 7. on aura pour conséquent 497. & pour antécédens 1561. & 1562. d'où on connoîtra que si le Diamétre d'un Cercle est 497. le circuit du 96. gone inscrit à ce Cercle sera plus grand que 1561. & celui d'un semblable Polygone circonscrit au même Cercle sera moindre que 1562.

Ligne 24. *La difficulté qui reste, &c.* Quoique l'Article précédent ait apporté quelque changement à ce que le Pére *Le Muet* a dit, il y a toujours même difficulté à déterminer ce qui doit être ajoûté au Polygone inscrit ou ôté au circonscrit, afin de rendre chacun d'eux égal en circonférence au Cercle ; & les choses étant en l'état où ce Pére les supposoit, on ne voit point ce qui l'a lui-même déterminé à accorder (comme il dit) au Polygone inscrit 3. septiémes, & ôter au Circonscrit 4 septiémes de l'unité qui fait la différence de 1561 à 1562.

Mars 1731.

Sur l'Article qui commence à la page 4. & sur le suivant.... On sçait & on voit que l'arc est plus grand que sa corde ; mais on ne voit point qu'il résulte de là que le vrai rapport du diamétre à la circonférence soit 497. à 1562. moins 4. septiémes, ni que depuis 60. degrés & au dessous, un Arc soit égal à 3. des 4. parties égales que donnent les deux côtés du triangle rectangle isoscele dont la corde de cet Arc est l'Hypotenuse ; il vaudroit autant dire qu'à commencer par 60. degrés & aller en diminuant, les Arcs sont entre eux comme leurs cordes ; que le Pére *Le Muet* ait la bonté d'examiner ce qui doit résulter pour l'Arc de 60. degrés, dont on suppose que la corde égale au rayon soit 2. & par conséquent chacun des deux côtés du triangle rectangle isoscele égal à 12. on croit qu'il trouvera aisément que le mistére de la Géométrie mixte n'est pas bien dévoilé, il n'y a qu'un Arc seul & inconnu au dessus & non au dessous de 60. degrés, qui soit égal à 3. des 4. parties que donnent les deux côtés égaux du triangle rectangle, qui a pour hypotenuse la

corde de cet Arc inconnu. Que le Pére Le Muet daigne comparer ce rapport 497. à $1561\frac{3}{7}$. avec cet autre 7. à $21\frac{5465}{5467}$. qui eſt celui de 7. à 22. moins $\frac{4}{7}$. de $\frac{1}{1562}$. & ſe demander la raiſon pourquoi après avoir diviſé 480. minutes par 22. il change ſon diviſeur & ſon quotient réciproquement l'un en l'autre, & pourquoi enſuite il diminuë ſeulement les minutes qui accompagnent les 16. degrés de la 22^e^. partie qu'il nomme défectueuſe, ſans diminuer ces 16. degrés proportionellement; qu'il faſſe auſſi cette analogie comme $1561\frac{3}{7}$. à 497.: ou comme 10930. circonférence, à 3479. diamétre : : ainſi 360. degrés circonférence, à un 4^e^. terme qu'il permettra qu'on lui laiſſe chercher : il pourra encore, s'il le veut bien, faire cette autre analogie comme $21\frac{5465}{5467}$. à 7 : : ou comme 120272. circonférence, à 38269. diamétre : : ainſi 360. degrés circonférence, à un 4^e^. terme que l'opération lui fournira. Quand il aura fait cette comparaiſon & ces analogies, il reconnoîtra qu'il n'eſt point d'accord avec lui-même, & qu'il a mal déterminé le dia-

métre de 114. degrés 34. minutes, &c. Il n'y a rien de nouveau à dire sur l'Article qui commence à la page 8.

Sur l'Article du bas de la page 11. Il y a ici une erreur de calcul, car outre les 3265. degrés 9. minutes, il faut encore 16. degrés, 13. minutes, 49. secondes qui sont la somme d'un second produit de 57. degrés, 17. minutes multipliés par 17 minutes, & des 17. minutes multipliées par elles-mêmes; c'est apparemment de cela que le Pére Le Muet entend parler dans son Epilogue, où il espere qu'on ne lui fera pas un crime de n'avoir pas tout à-fait imité la sécheresse & la précision du langage géométrique: ce qui surprend le plus est que ce Pére ait prétendu donner une derniére démonstration de son Théorême sur les Arcs de 60 degrés & au dessous, en faisant voir que 3200 degrés valent moins que 3265. degrés 9. minutes, ou plutôt 3281. degrés 22. minutes, 49. secondes.

Page 13. *Si maintenant j'avois, &c.* Si le P. Le Muet se rend justice, il avoüera qu'un Mécénas auprès de la Majesté Impériale, ne lui seroit d'aucun

ſecours pour obtenir les cent mille écus qu'il raconte que Charles V. promit à celui qui réſoudroit le problême de la quadrature du Cercle ; d'ailleurs ce Pére n'auroit-il pas pû craindre que la Majeſté Impériale l'eût renvoyé vers la Majeſté Catholique, ne ſçachant ſi ce fut l'Empereur ou le Roi d'Eſpagne qui promit ces cent mille écus : c'eſt un ſujet de conſolation pour l'Auteur de n'avoir point perdu ſes pas à aller pour cela en Allemagne & en Eſpagne, d'où on conjecture qu'il ſeroit revenu moins riche qu'il n'y ſeroit arrivé.

Ibidem, ligne 7. *Une conſéquence, &c.* De la vérité du Théorême ſur les Arcs, réſulteroit effectivement la triſection en faiſant un triangle rectangle iſoſcele dont chacun des deux côtés fût égal à $\frac{2}{9}$ de la ligne droite égale à un Arc propoſé, & en inſcrivant dans cet Arc l'hypoténuſe de ce triangle parallélement à la corde donnée de l'Arc ſuppoſé de 60 degrés ou au deſſous, c'eſt dommage que cette méthode ſi aiſée à pratiquer ſoit la conſéquence légitime d'un paralogiſme.

Ibidem, ligne 16. *Le troiſiéme avan-*

tage, *&c.* Il est encore besoin que le Pére Le Muet fasse un petit calcul ; AB soit 2. AC sera $\sqrt{8}$. il ne lui reste plus qu'à comparer au cube de AB le cube de AC & non la 4^e^. puissance ou le quarré de quarré de AC, & à confesser que Platon fut plus habile Médecin que lui, puisque par le moyen de deux équerres il trouva le reméde propre à chasser la cruelle peste dont les Athéniens étoient affligés ; au lieu que le Pére le Muet a mis dans son ordonnance un *qui pro quo*, attendu que c'est la quatriéme puissance & non le cube de AC, qui est quadruple de la quatriéme puissance & non du cube de AB : mais par bonheur pour les Athéniens un pareil *qui pro quo* n'eût pas eu la mauvaise qualité de rendre leur mal plus grand qu'il n'étoit.

Article XXVII.

JUSTI FONTANINI ARchiepiscopi Ancyrani de Corpore S. Augustini Hippon. Episcopi & Ecclesiæ Doctoris Ticini reperto in Confessione Ædis S. Petri in Cælo Aureo Disquisitio; ubi Antiqua Ecclesiæ Disciplina in tumulando Corpore S. Augustini servata, ex postremâ ejus inventione explicatur; quam etiam SS. Pontificum diplomata Præsulum Ticinensium Acta, cæterum Tabularum atque Historicorum fides cumulatè conformant. *C'est-à-dire : Examen Critique concernant l'Invention du Corps de S. Augustin à Pavie : Par M. Fontanini Archevêque d'Ancyre.* Romæ, ex Typographiâ Rochi Barnabò, in vico ad Muratas, 1728. *In* 4°. *pp.* 144.

VOici une espéce de guerre sainte, où un Sçavant Archevêque vient au secours de la vérité gémissante sous les efforts d'une conspiration de Sçavans Laïques. C'est, d'une

part M. *Fontanini*, nom célébre dans la Littérature ; & de l'autre, les Avocats du premier Tribunal de Pavie, dans le Milanéz. Le Conflict a pour cause, ou pour occasion, la *découverte du Corps de S. Augustin*, Evêque d'Hippone : événement d'un fort grand éclat, qui a illustré les derniéres années du siecle précédent. La liberté qu'on crût avoir d'en raisonner renouvella quelques disputes qu'il y avoit déjà eû, sur le lieu où reposoit cette précieuse Relique, comme s'il étoit de la destinée du saint Docteur d'essuyer, dans tous les tems, des contradictions, aussi bien sur les respectables dépoüilles de sa Vie mortelle, que sur le sens naturel de ses Ouvrages & le dégré d'autorité qu'on doit leur donner.

Tout le monde Chrétien a été informé comment par un pur hazard, ou plutôt sans aucun dessein prémédité, autant qu'il paroit, le 1. Decembre 1695. on découvrit à Pavie le sacré dépot, dans la *Confession*, ou Chapelle souterraine de la magnifique Eglise, dite *Saint Pierre in Cœlo-Aureo*. Deux sortes de Religieux, Enfans

de S Augustin, sont en possession de l'Eglise, & de tout ce qui en dépend; les Chanoines Réguliers, Congrégation de Latran, & les Ermites. Il est arrivé, que ce qui devoit les unir plus étroitement par un intérêt commun, les a au contraire divisés. La bonne intelligence, il est vrai, n'auroit pas toujours été maintenuë jusques-là avec une édification bien constante. L'une & l'autre Communauté se flattant réciproquement de posseder le saint Corps dans son partage; les contestations avoient alteré la Concorde & plus opiniâtrément, dit on, du côté des Chanoines Réguliers, qui étoient tout à la fois, & les moins bien fondés dans leurs prétentions, & les moins traitables sur celles de leurs Concurrens. On les accuse même de s'être portés à je ne sçai quelles démarches, & en conséquence de s'être permis des recherches, que le Pape Grégoire XIII. avoit été obligé d'arrêter sous peine d'excommunication. Mais leur jalousie ou leur délicatesse, mêlée, si l'on veut, de quelque étincelle d'un bon zéle, éclata, entre autres occasions, lorsqu'au tems dont

nous parlons, ils virent tirer le saint Corps de la partie du terrain, qui appartenoit aux Ermites. Les défiances & les objections leur vinrent en foule; & comme l'affaire trainant en longueur, prit enfin un tour, qui intéressoit quelques Avocats dans leur cause; ceux-ci plus profonds & plus subtils, tournérent si adroitement ces mauvaises difficultés en moyens d'attaque; ils épousérent avec cela si vivement la querelle des Chanoines contre les Ermites, ou plutôt contre le suffrage universel du Clergé de Pavie, déclaré en faveur de la découverte, qu'ils sont demeurés principalement chargés de l'odieux des oppositions.

Le feu Pape *Benoît* XIII. trouva fort mauvais, que pour assûrer un fait de cette nature, on se fût laissé réduire à l'examiner sur d'autres principes, que les principes reçûs dans le cours de la Discipline & de la Jurisdiction Ecclésiastique. Il s'en plaignit à l'Evêque de Pavie; & en même tems qu'il lui enjoignoit de terminer au plutôt l'affaire par les voyes usitées dans l'Eglise, il souhaita que M. *Fontanini* discutât la matiére en Critique habile,

ſelon les régles que des études ſaintes & des réflexions ſages lui pourroient fournir là-deſſus : c'eſt le fond de l'Ouvrage dont nous avons à rendre compte.

Tout ce qu'il contient d'eſſentiel y roule ſur cette propoſition : que le Corps de S. Auguſtin, une fois dépoſé dans la Confeſſion, ou Chapelle ſouterraine de S. Pierre *au Ciel d'Or*, n'a jamais changé de lieu, non ſeulement quant au Vaiſſeau de la Chapelle ; mais auſſi, quant à l'endroit même, où il avoit d'abord été dépoſé. Ainſi en montrant, que la vénération dûë aux Reliques d'un Saint ; & que la pratique, inviolablement obſervée dans les tems les plus reculés, exigeoient qu'on dépoſât le Corps de S. Auguſtin en une certaine place préciſément, & avec certains accompagnemens, ſoit au dedans ſoit au dehors du tombeau ; on montre, que ces conditions ou indices ayant été pleinement vérifiées au tems de l'invention, il en réſulte manifeſtement que le Corps découvert eſt le corps même du Saint Confeſſeur, à qui on a crû le devoir attribuer.

Au principe d'une Translation unique les Chanoines & les Avocats opposoient ; que depuis qu'on possedoit à Pavie le Corps de S. Augustin, on ne pouvoit pas être assûré, qu'il n'y eût pas eù d'autres Translations ; sur quoi ils apportoient ce qu'ils croyoient avoir de raisons pour les multiplier : & c'est ce qui engage M. *Fontanini* à suivre sçavamment le fil de l'Histoire ; se frayant par-là, dans un sujet rebattu & assés sec, une route neuve & curieuse, pour arriver à son but.

Accoutumé qu'il étoit à prendre les questions dès leur premiére source ; Méthode laborieuse, mais utile ; il commence par une courte notion de la domination des Vandales en Afrique, depuis la Conquête de *Genseric* en 428. jusqu'à la chûte de *Gilimer* en 530. Des six Rois qu'elle renferme, Trasamond, Auteur d'une persécution violente contre les Catholiques, étoit le quatriéme. Ce fut sous son Régne, disent les Historiens ; que, dans le grand nombre d'Evêques Orthodoxes qu'il condamna à l'exil, ceux de Numidie, bannis en Sardaigne, portérent avec eux le

Corps de S. Auguſtin, & le dépoſérent dans l'Iſle, où il a été fidellement & reſpectueuſement conſervé durant plus de deux ſiécles. Mais vers l'année 722. que les Sarraſins infectoient de leurs courſes la Méditerranée, *Luitprand*, Roi des Lombards, apprenant qu'ils ravageoient auſſi la Sardaigne, eût la dévotion de le ſouſtraire à leurs ſacriléges; & paya pour le racheter, par ſes Ambaſſadeurs, une ſomme conſiderable en or & en argent, diſent encore des Ecrivains très-fidéles. Ce n'eſt point à chicanner ſur ces faits que les Chanoines & Avocats contrediſans ſe ſont amuſés; ils paſſent pour indubitables. On ne convient pas moins, que la ſainte Relique fut apportée à Gennes, de Gennes à Derton, & de Derton à Pavie; que le Roi Luitprand occupé alors à ſon ſuperbe bâtiment de Saint Pierre *au Ciel d'Or*, en deſtina le ſouterrain pour être le lieu du dépôt; que dans cette vûë il y fit travailler ſous cette forme d'Oratoire ou de Chapelle, appellée *Confeſſion*; & que c'eſt là en effet que le Corps du Saint Docteur fut tranſporté & honorablement placé par ſes ſoins.

Il est ici d'une importance extrême d'observer jusqu'aux moindres termes de ceux des Anciens, qui ont touché ce point de Tradition Historique ; & de faire attention, qu'ils ne parlent pas autrement de la déposition de S. Augustin dans la Confession de Saint Pierre *au Ciel d'Or* ; qu'on a parlé de la déposition des autres Saints, principalement des Martyrs, dans les Confessions, ou Chapelles souterraines conservées en leur mémoire à Rome & ailleurs. Il faut donc croire que la pratique du Cérémonial a été la même ; M. *Fontanini* en fera bien sentir les conséquences.

Mais avant que d'en venir là, l'heureuse fécondité de ses Adversaires lui présente, sur son chemin, plus d'un phantôme à combattre. Sans désavoüer qu'on n'ait eû des raisons plausibles pour chercher le Corps de S. Augustin où l'on présume de l'avoir trouvé ; ils prétendent que pour le trouver avec certitude, on n'a pas dû se borner à un seul lieu ; qu'il y en a beaucoup d'autres à creuser & à examiner : & apparemment fort au dessous de la profondeur des Sépultures

ordinaires, loin de tout indice qui puiſſe y conduire ; puiſqu'on lit dans *le Cayer rouge* d'Imperatori, que l'endroit du ſacré dépôt *eſt percé profondément dans la terre*, *& très-caché.* Ce *Cahier rouge*, qui eſt devenu, pour la Partie adverſe, une ſource inépuiſable de moyens, que la gravité même du Barreau n'a pas dédaigné de mettre en œuvre, n'en fait pas plus d'impreſſion ſur M. *Fontanini.* Pure rapſodie, ſelon lui, & rapſodie romaneſque. Il ne tint pas aux Chercheurs de nouvelles Reliques, qu'ils ne donnaſſent bien de l'exercice à la pieuſe curioſité du P. de *Monfaucon*, lorſqu'il paſſa par Pavie, quelque tems après la découverte. Ils eurent beau néanmoins, ſur la foi du *Cahier rouge*, lui propoſer de foüiller en trois endroits particuliers qu'ils lui marquoient ; à ſçavoir derriére une Chapelle de S. *Appien* ; l'Egliſe de Sainte *Moſtiole*, & juſqu'à la Ville de Mortara, éloignée de Pavie d'environ huit lieuës. Le Sçavant Antiquaire ne prit pas le change ; fortement perſuadé, quelque avis qu'on lui donnât, qu'on ne devoit point ſortir de la Confeſſion

de Saint Pierre *in Cœlo Aureo.*

Ces Fables, ainsi que M. *Fontanini* les appelle, ne sont originairement appuyées que sur d'autres Fables, qu'il a même peine à honorer d'une Réfutation sérieuse, malgré l'usage que les Avocats en ont fait. Ils ont avancé, par exemple, qu'en l'année 774. la terreur s'étant répanduë dans la Lombardie à l'approche des François, deux Chanoines Réguliers, *Basile* & *Florence* enlevérent secretement le saint Corps, & l'allérent cacher où ils crûrent le pouvoir faire avec moins de risque. Produisés vos autorités, reprend M. *Fontanini.* Cités en une seule de date plus ancienne que l'année 1624. où l'on vit *le Cahier rouge* magnifiquement allegué dans *l'Histoire Tripartite des Chanoines Réguliers du nom de S. Augustin.* Mais ce fut, dit-il, pour la confusion de l'Auteur, qui le paya bien cher, en se mettant aux prises avec les Ecrivains de l'Ordre des Ermites, & sur tout avec le Cardinal *Noris.* Que seroit-ce si ceux-ci eussent entrepris de montrer, que le titre de Chanoines Réguliers, attribué aux prétendus *Basile* & *Florence*, leur est

poſtérieur de deux ſiécles ; & que les propres Monumens de l'ordre ne donnent pas plus d'antiquité. Le P. *Mabillon*, qui l'a écrit *, n'en a pas été dementi. Pour M. *Fontanini*, il demande ſimplement, quel intérêt les Chanoines Réguliers d'alors, s'il y en avoit, pourroient prendre aux Reliques d'une Egliſe poſſedée conſtamment par les Bénédictins juſqu'au Pontificat d'*Innocent* III. & où leurs Confréres n'ont été introduits, que ſous celui de ſon Succeſſeur, *Honoré* III. Des moyens ſi mal ſoutenus lui paroiſſent équivalens à l'aveu ſincére que les Chanoines & leurs Avocats auroient dû faire de la foibleſſe de leur cauſe. Au contraire que l'on parcoure avec lui la ſuite des tems ; il ne déſeſpére pas d'y faire briller la vérité qu'il défend par un enchaînement de Textes irréprochables ; l'affluence des Peuples, la perſuaſion des perſonnes inſtruites, le concours des gens du premier Rang, les Luminaires même, qui, à frais communs entre les Chanoines & les Ermites, ont brûlé continûment à l'endroit précis, où il

* Op. poſt. T. 2. p. 110.

étoit d'une Tradition immémoriale, que le Corps du ſaint Docteur repoſoit : tout cela doit diſſiper, ſelon lui, juſques aux conjectures d'une Tranſlation plus récente, dont un eſprit chimérique pourroit abſolument ſe repaître. Il paſſe à l'Invention.

La Confeſſion, ou Chapelle ſouterraine de S. Pierre *au Ciel d'Or* eſt tellement diſpoſée, que ſon extrémité Orientale préſente trois choſes, qui demandent ici une attention particuliére : un Autel, un Mauſolée de brique derriére l'Autel ; & derriére le Mauſolée un Puits ou une Fontaine, dont l'on raconte pluſieurs ſingularités miraculeuſes. On ne penſoit à rien de plus en l'année 1695. qu'à faire quelques réparations à l'Autel, lorſque les Ouvriers firent tomber fortuitement un côté du Mauſolée. On lût au dedans ſur le crépi le mot, *Auguſtino*, écrit en groſſes Lettres noires, que le grand air effaça preſque auſſitôt ; & l'on découvrit un Cercueil de marbre, au devant duquel le même mot étoit encore écrit ; mais où les Lettres ont au moins laiſſé quelques traces. Ce premier Cercueil en renfermoit un ſecond d'argent, long d'une

coudée & quatre pouces ſur neuf pouces de hauteur, & ſept de largeur : & celui-ci un troiſiéme de plomb, couvert d'un voile de ſoye à rayes rouges, avec deux phioles de verre, vuides l'une & l'autre, & de figure inégale. Le plomb tomba par piéces dès qu'on l'eut touché ; il ſe répandit, parmi ceux qui étoient préſens, une ſainte horreur, au premier coup d'œil qu'il leur fut permis de jetter ſur un reſte d'os & de pouſſiére, lequel leur rappelloit toute l'idée de l'incomparable Auguſtin. Nous croyons que le détail de ce qui en eſt rapporté dans les Actes, dreſſés juridiquement à la vûë de perſonnes reſpectables, & envoyés depuis à Rome, ſera reçû avec plaiſir.

On trouva, 1°. dix fragmens du crâne avec quelques autres particules, & une partie de l'os baſilaire.

2°. La machoire d'en bas & deux dents molaires.

3°. Un des os pierreux, avec le conduit audotif.

4°. Dix vertébres de la moële épiniére.

5°. Une partie de l'*os ſacrum*.

6°. La clavicule gauche avec un fragment de l'épaule.

7°. Vingt-ſept fragmens des vrayes & fauſſes côtes.

8°. Une partie de l'*os pubis.*

9°. Deux fragmens de l'*os ilium.*

10°. L'*os iſchion*, & l'un & l'autre *os femur*; mais les derniers ne ſont pas entiers.

11°. Une partie de l'*os tibia* avec l'os de l'éperon.

12°. L'os de l'épaule droite depuis l'*humerus* juſqu'au coude.

13°. L'os du coude & le *radius* du bras droit.

14°. L'os du coude & le *radius* du bras gauche.

15°. Quelques os ou fragmens des mains & des pieds; c'eſt-à-dire, du *carpus* & *metacarpus*; du *tarſus* & *metatarſus*; avec neuf os des jointures, ou ſeſamoïdes.

16°. Les deux talons.

17°. Quatre-vingt-ſeize petites parties de differens os, avec d'autres encore plus petites.

18°. Enfin, ce qui avoit été réduit en pouſſiére, & qui montoit au poids de ſept livres, trois onces: évaluation ſuffiſante, conclud M. *Fontanini*, pour répondre avec les os dénombrés

à la juste mesure du corps humain.

Il fut consolant, sans doute, de pouvoir justifier, qu'entre les parties qui manquoient au saint Corps, celles-là même ne s'y trouvassent pas, qu'on sçavoit en avoir été détachées, & principalement l'os de l'épaule gauche depuis l'*humerus* jusqu'au coude. Le Pape *Benoît* VIII. en avoit fait autrefois présent à *Egelnoth*, Archevêque de Cantorbery, non à Rome, mais à Pavie, où il célebroit un nombreux Concile vers l'année 1022. Quelques Anciens ont osé dire qu'*Egelnoth* l'avoit acheté cent talens d'argent & un talent d'or; achapt illicite; qui, sans parler du Pape, suppose qu'*Egelnoth* étoit tout ensemble, & peu scrupuleux & très-riche. L'une & l'autre supposition tombe, comme M. *Fontanini* le démontre, par les connoïssances que l'on a, soit de la Religion, soit de la fortune de cet Archevêque, sur tout la seconde; puisqu'après les ravages que les Danois avoient faits en Angleterre, il n'y avoit point de particulier assés opulent pour fournir une somme si considérable. La Relique donnée au Pré-

lat Anglois, fut placée à *Coventer*, dans le Comté de Barwick. Et il eſt probable que ce qu'on en poſſede ailleurs, comme au Mont-Caſſin, à Plaiſance, à Raguſe, à Liſbonne, vient pareillement des libéralités du même Pape.

Mais le Corps de S. *Auguſtin* a-t-il été le ſeul inhumé dans la Confeſſion de S. Pierre *in Cœlo Aureo*? Qui peut en répondre? Qui aſſûrera que celui qu'on a découvert n'eſt pas le Cadavre de quelque Roi Got, ou Lombard? C'eſt un nouveau ſoupçon de la même valeur que les précédens, au jugement de M. *Fontanini*, qui l'attribuë de plus à une ignorance ſi groſſiére des anciens uſages, qu'il s'abſtient, par modération, de déclarer à qui il en veut nommément. Les *Confeſſions* étoient uniquement deſtinées à la ſépulture des Saints, qu'on y dépoſoit, & dont la mémoire y étoit ſpécialement conſacrée. Ce point de Diſcipline eſt prouvé par induction. L'induction faite, on ſe démêle ſans embarras d'une ſubtilité, qui paſſe pour un argument inſoluble dans les factums & les plaidoyers publiés contre la dé-

couverte. Les Auteurs pressés de tout côté s'y mettent peu en peine de nier ou d'accorder ce qu'on exige d'eux, touchant le lieu de la Confession, pris en général ; ils veulent que dans l'étenduë qu'elle remplit, on leur détermine distinctement *le lieu du lieu*, qu'on les assure que le Corps du saint Docteur y a été mis en une place plûtôt qu'en une autre ; qu'on la spécifie cette place, qu'on les y conduise sur des témoignages si précis, qu'ils n'ayent à craindre ni la confusion, ni la méprise. L'impérieuse ressource d'un *lieu du lieu* réjoüit fort M. *Fontanini* ; il y revient plus d'une fois avec toute l'élégance d'une fine badinerie ; mais les raisonnemens sérieux n'en procédent pas avec moins de gravité ni moins d'énergie. Juste dans l'application d'une multitude d'exemples, qu'il ne manque pas de produire, par tout où il a besoin d'autorité ; il les accumule en particulier sur deux Articles ; l'un est le cercüeil d'argent, prérogative universellement réservée au Corps des Saints : l'autre est l'assiéte du Mausolée, élevé de terre à l'Orient de la *Confession*, entre la muraille

& l'Autel d'en bas, ſous le milieu de l'arçade, qui forme une eſpéce de couronnement, & au deſſous de l'Autel de l'Egliſe haute. C'eſt là, pour la ſatisfaction de ceux qui demandent le *lieu du lieu*, ce qu'on leur peut indiquer de plus certain, parce que c'eſt là ce qu'il pouvoit y avoir de plus conforme aux rites de l'Antiquité, pour la ſépulture des Saints. Et qui eſt-ce qui le leur indique ? Les Papes même, près de trois cents ans avant l'Invention de 1695. On conſervè à Rome l'Autographe d'une Bulle de *Boniface* IX. donnée l'an 1400. où on lit ces mots : *Altare majus & altare inferius juxtà corpus ipſius B. Auguſtini per indiviſum veniunt*. Voilà donc, ſuivant les termes de la Bulle, le Corps de S. *Auguſtin*, placé de telle ſorte entre les deux Autels qu'il les réunit : voilà *le lieu du lieu* ſi expreſſément marqué, qu'il n'y a que des ténébres volontaires, & les envelopes d'un eſprit nourri dans la contradiction, qui en puiſſent offuſquer l'évidence.

Il a été obſervé, qu'à l'ouverture des trois Cercüeils on avoit trouvé deux phioles de verre dans le Cercüeil

d'argent. N'en est-ce pas trop pour la vérité qu'on veut établir ? Et ce qui est entré si souvent en preuve, au moins comme accessoire à l'égard des Martyrs, ne sera-t-il pas plus que surabondance de Droit, à l'égard de S. *Augustin*, qui n'a jamais eû que la qualité de Confesseur ? Doute frivole, répond M. *Fontanini* : ce ne sont pas de simples phioles ; ce sont les traces de sang, & le sédiment rougeâtre qu'on y apperçoit, qui ont confirmé quelquefois les preuves déjà reçûës pour se déterminer dans la visite des Catacombes. Or celles-ci n'offrent rien de semblable, si ce n'est dans les Mémoires des Avocats, à qui il n'a rien coûté de leur donner une couleur tirant sur le rouge, contre le Texte des Actes, qui témoignent qu'elles n'en ont aucune. Fût-il même vérifié qu'elles ont été pleines de sang : on en a recüeilli & gardé avec respect de plusieurs Saints qui ne sont pas reconnus pour Martyrs ; comme S. *Eloy*, Evêque de Noyon, S. *Bernardin* de Sienne, S. *François-Xavier*, S. *Charles* Borromée. Mais il est facile d'expliquer, par une autre voye, le mystére

des phioles, qui ont été trouvées avec le Corps de S. *Augustin*. L'huile & le baume, qu'on faisoit toucher aux Tombeaux des Saints, ont souvent tenû lieu de leurs propres Reliques, dans les siécles où il étoit illicite de rien détacher du Corps même. On en mettoit aussi jusques dans leurs Cercüeils, qu'on retiroit d'ordinaire; & qu'on pouvoit quelquefois y laisser par le même esprit, qu'on y laissoit des parfums, des Croix, & de pieux Ornemens. Les exemples, comme on peut juger, ne manquent pas non plus ici: M. *Fontanini* donne cinq Chapitres à cette discussion; & deux presque entiers à faire voir que le voile, qui couvroit le plomb, porte pareillement un signe d'Antiquité qu'on ne doit pas négliger. Ensuite il éclaircit le fait de l'Archevêque *Egelnoth*, qui est important. Puis, suivant l'ordre des tems, il produit d'âge en âge tout ce qu'il a pû ramasser d'Autorités favorables à son dessein, en commençant par une Constitution de *Pascal* II. dattée du 16. Mars 1104. Cela fournit un recüeil de vingt-quatre Piéces, ou témoignages authentiques, sur

lesquels il ne se louë pas toûjours de la bonne foi de ses Adversaires, Réguliers & Laïques; il leur adresse, en finissant, cette maxime de *Lactance*: que *c'est le même aveuglement, d'appeller la vérité mensonge, & le mensonge vérité.* Lact. Div. Instit. L. 5. c. 3.

Article XXVIII.

LETTRE EN FORME DE Dissertation, à M. de Moz, sur la Nouvelle Méthode d'écrire le Plain-Chant & la Musique. In 4°. pages 37. A Paris, de l'Imprimerie de Christophe Ballard, ruë S. Jean de Beauvais, au mont Parnasse.

IL paroît, par la suite de cet Ecrit, que M. de *Möz* s'est adressé à M. de *Brossard*, connu pour un des plus grands Maîtres qu'ait eu notre siécle dans la Musique & Spéculative & Pratique; afin d'avoir son sentiment sur la nouvelle Méthode dont il s'agit & dont nous avons parlé dans ces Mémoires. M. de *Brossard* répond ici à l'Auteur avec des marques d'estime à l'égard de sa personne; mais à l'é-

gard de sa Méthode, un peu franchement, pour ne pas dire un peu crûment en quelques endroits. Le fond de la réponse consiste en deux points : premiérement, que la Méthode n'est pas nouvelle ; secondement, que quand elle le seroit, elle n'en vaudroit pas mieux.

On a toujours employé des signes pour marquer les divers sons du Chant ; *Alipius* qui, selon M. de *Brossard*, vivoit environ 450. ans avant J. C. l'a fait dans un Ouvrage qui est resté de lui, où les notes sont posées sur une seule ligne droite & horizontale. Cette maniére a été en usage près de deux mille ans & jusque vers l'an 1024. que *Gui* Religieux Benedictin né à *Arezzo* en Toscane & pour cela appellé *Aretin*, s'avisa de noter le Plain-Chant par quatre ou cinq lignes horizontales, où se trouvoient, sur ces lignes & dans leurs intervalles, environ dix degrés, & en chacun de ces degrés autant de points qui marquent les divers degrés du chant, cette Méthode soulageant & fixant l'imagination, fut reçûë avec tant de succès qu'elle a fait disparoî-

tre toutes les autres Méthodes précédentes de noter ſur une ſeule ligne.

On ſçait qu'*Aretin* donna les noms *vt*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, à ſix degrés de l'Octave, & ſon Syſtême ſe perfectionna par toutes ſortes d'endroits; excepté par celui qui étoit peut-être le plus eſſentiel & qui n'a été pleinement admis que depuis un ſiécle : ſçavoir, d'ajouter une Note qui fit le ſeptiéme ton d'une même Octave, pour atteindre du *la* d'une premiére Octave à l'*ut* de l'Octave ſupérieure ; on l'y a récemment ajouté ſous le nom de *ſi*; faute de cette pratique, ſi aiſée à trouver, on eſt demeuré près de ſept cens ans dans l'embaras de la Méthode des *Muances*, qui obligeoient fréquemment à changer le nom des Notes, avec d'autres importunités conſiderables. M. de *Broſſard* en fait le détail : mais c'eſt ce qui ne regarde point la nouvelle Méthode de noter ; il eſt bon néanmoins d'obſerver ici, d'après l'Auteur, que la pratique du *ſi*, qui ne s'eſt guéres établie que depuis 50. ou 60. ans, eſt indiquée dans un Livre imprimé en Lettres Gothiques, il y a au moins 150. ans, & qu'il a

vû dans la Bibliothéque du Collége des quatre Nations.

Du reste il cite divers Auteurs, qui depuis un tems, ont voulu établir une maniére de noter le chant, qui fut affranchie de trois Clefs, *ut*, *fa* & *sol*, qui sont demeurées depuis *Gui Aretin*. *Joachim Burmeister* en fit imprimer une Méthode à Rostoch, en Basse-Saxe, l'an 1601. Bernard *Smit*, Organiste de Munster, appliqua cette maniére à la tablature de l'Orgue. M. de *Brossard* lui-même, sur la fin de l'an 1684. " Lorsque j'étois, dit-il à „ à M. *de Moz*, homme à systême, „ aussi-bien que vous, j'en fis un pour „ ôter les Clefs, & selon lequel je no- „ tai tous les Airs de l'Opera; j'étois, „ ajoute-t-il, sur le point de l'impri- „ mer, lorsque j'appris que le même „ systême, sans que j'en eu jamais „ rien sçû, avoit été imprimé l'an „ 1677 chés Pierre *le Petit*, à la Croix „ d'or, par le R. P. *souhaitty* de l'Or- „ dre de S. François „. L'Ecrit avoit pour titre : *Nouveaux Elémens du Chant qui débarassent le Plain-Chant & la Musique, des Clefs, des Nötes, des Muances, &c.* Si la chose est vraye, comme le paroît dire de bon-

ne ſoi M. *de Broſſard*, elle eſt aſſés ſinguliére pour être obſervée. Au lieu de Notes on employoit en ce ſyſtême les Chifres Arabes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, à qui on donnoit le nom au premier, d'*ut*, au ſecond, de *re*; & ainſi de ſuite. A l'égard de l'Octave ſupérieure on gardoit les mêmes chiffres avec les mêmes noms : mais on mettoit au deſſus de chacun une petite ligne horizontale $\overline{1}, \overline{2}, \overline{3}, \overline{4}$, &c. Au contraire pour marquer l'Octave inférieure on mettoit la petite ligne horizontale au deſſous de chaque chifre $\underline{1}$ $\underline{7}$ $\underline{6}$, $\underline{5}$ $\underline{4}$ $\underline{3}$, &c. On peut ju-

ut ſi la ſol fa mi

ger de la ſuite de ce ſyſtême, d'où M. *de Broſſard* conclut que M. *de Moz* n'a fait qu'*imiter*, pour ne pas dire *piller* les Auteurs qui l'avoient précedé.

Il prétend enſuite lui montrer, qu'en voulant ôter la difficulté des différentes Clefs, il donne en d'autres difficultés très-grandes, ſur tout quand il entremêle les Notes avec les Syllabes des paroles à quoi elles répondent, ce que n'avoient point fait les autres Syſtêmes, qui d'ailleurs ſembloient plus ſinguliers que celui de M. *de Moz*.

M. *de Broſſard* ne cite point en cet endroit le Syſtême de M. *Sauveur*, où les Notes étoient auſſi ſur une ſeule ligne & qui parût il y a environ 25. ans. Il avoit cependant des prérogatives ſingulières : ne fut-ce que celle d'indiquer par le changement des Voyelles *O* & *A* les divers intervalles de ton plein & de ſemi-ton. Quoiqu'il en ſoit, M. *de Broſſard*, après avoir fait voir aſſés clairement que le Syſtême n'eſt pas nouveau, vient à montrer directement qu'il eſt plus embaraſſant que celui de *Gui Aretin* qui eſt uſité par tout.

II. Il ſemble que ces deux derniers mots fourniſſent ſeuls une preuve ſuffiſante ; car le Syſtême de noter ſur une ſeule ligne ayant été connu & publié à diverſes fois, le Public, par rapport à la pratique, ne ſemble pas y avoir fait d'attention ; ni montré la moindre tentation de quitter le Syſtême reçu.

La vérité eſt, que nul avantage de tout autre Syſtême ne ſçauroit l'emporter ſur l'avantage de montrer aux yeux, par les différentes lignes, les divers degrés des ſons, par l'analogie

la plus heureuſe aux divers degrés de ſons que l'oreille perçoit dans le Chant actuel. La ſeule commodité qu'on puiſſe raiſonnablement oppoſer à celle-là, c'eſt d'abréger de beaucoup en notant ſur une ſeule ligne ; enſorte qu'il s'employeroit par là quatre ou cinq fois moins de papier & de tems à noter que dans les Notes ordinaires : mais c'eſt là faire le profit de la bourſe & du tems, plûtôt que celui de l'intonation & de la Muſique : ainſi en laïſſant les choſes comme elles ſont, la pratique de l'intonation & de la Muſique en demeurera plus fixe & plus facile ; ce qui n'empêchera pas ceux qui voudront noter de la Muſique en abregé, & par une ſorte d'Algébre, d'employer la Méthode de M. *de Moz*, ou celles qu'il a imitées, pour tranſporter plus commodément & à moins de frais, de grands Volumes de Muſique.

M. *de Broſſard* ajoûte d'autres inconvéniens du nouveau Syſtême, mais qui paroiſſent moins conſiderables ; comme, que les figures des Notes ſont groteſques ou bizares ; car M. *de Moz* répondra que l'habitude fe-

roit disparoître imperceptiblement ce que la nouveauté fait paroître étrange, ainsi qu'il est arrivé à l'égard des figures & des clefs, ou des crosses & doubles crosses dans la Musique, qui ne pûrent guéres manquer de paroître grotesques avant qu'on fût accoutumé à les voir.

M. *de Brossard* improuve encore les diverses figures de Notes pour supléer aux différentes clefs qui font connoître les différentes Octaves des Notes. Il est vrai que ces figures différentes de Notes ont leurs embaras; mais il faut avoüer que les trois différentes clefs placées chacune sur deux & trois & même quatre degrés différens sont aussi bien embarassantes. Comme chacune a son Systême, il est étonnant qu'on n'en prenne pas un beaucoup plus simple & qui ôteroit ces divers embaras. Il n'y a d'usage en Musique, au moins pour les voix, que trois Octaves, ou quatre au plus : il n'y auroit qu'à écrire le nom *ut* ou le nom *re* au degré où l'on veut faire entonner un *ut* ou un *re*; & pour marquer de quelle Octave il est, il ne faudroit que marquer un 1 au

dessus de l'*ut* pour désigner que c'est l'*ut* de la premiére Octave, mettant
1 2 3 4
ut, *ut*, *ut*, & si l'on veut, *ut*. Sçachant une fois le degré où l'on doit entonner un *ut*, par exemple de la seconde Octave, on verroit aussi que le degré immédiatement supérieur est un *re* de la seconde Octave, puis au dessus un *mi* de la même Octave, &c. & au contraire que le degré immédiatement inférieur à l'*ut* de la seconde Octave, sera un *si* de la premiére Octave d'enbas, puis au dessous immédiatement un *la* de la même seconde Octave, & ainsi du reste.

Par là on verroit encore, ce qui s'ensuit naturellement, à quelle partie de voix ou d'instrumens il appartient d'entonner la piéce notée; la partie de la Basse devant ou pouvant aller depuis l'*ut* de la premiére Octave d'enbas, jusqu'à douze ou quinze tons environ au dessus. La partie de la taille ou de la Basse contre, depuis environ *ut* de la seconde Octave jusqu'à environ douze tons au dessus & ainsi des autres.

Mars 1731.

On ne voit pas quelle difficulté auroit cette Méthode, ſi ce n'eſt d'être trop peu myſtérieuſe : car dans tous les Arts un peu de myſtére les fait valoir. C'eſt aux Maitres à décider là-deſſus; mais ceci vaudroit peut-être bien les autres Syſtêmes dans la pratique; du moins les vaut-il bien pour le propoſer dans la ſpéculation; puiſqu'en fait d'idées & de plans en quoi notre ſiécle a été plus fécond qu'un autre, on peut appliquer très-juſte le Vers de M. Deſpreaux.

Chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre & du papier.

Les autres difficultés que propoſe M. *de Broſſard*, n'arrêteroient pas beaucoup les Deffenſeurs de M. *de Moz*. Votre Syſtême, lui dit-on, eſt inconnu, il faudroit que tous les Muſiciens appriſſent de nouveau à lire la Muſique; ſecondement, il faudroit faire la dépenſe d'imprimer de nouveaux Livres de Muſique, &c. Toutes ces difficultés ſont communes à tous les Syſtêmes nouveaux, fuſſent-

 ils

ils excellens. Il s'agit de voir ſi en ſoi un Syſtême eſt meilleur qu'un autre ; & en ce cas on pourroit l'adopter en tâchant de pourvoir aux inconvéniens le mieux qu'il ſeroit poſſible.

Article XXIX.

VOYAGE DU PERE LABAT de l'Ordre des FF. Prêcheurs, en Eſpagne & en Italie. A Paris, chés Jean-Baptiſte de Lépine, ruë S. Jacques 1730. *In* 12. 8. *vol.*

Le P. *Labat* eſt déjà connu par ſa Relation des Iſles de l'Amérique. Sa maniére d'écrire eſt la même dans tous ſes Ouvrages ; même feu, même vivacité de ſtile, même naïveté dans l'expoſition des faits. Il ne dit que ce qu'il a vû par lui-même, & ne copie point les autres Voyageurs, qui ont écrit avant lui. S'il a été obligé de redire quelquefois les mêmes choſes, ce n'a été que pour les mieux expliquer, ou pour corriger les fautes, dans leſquelles ils étoient tombés. L'Auteur n'ignore pas que ſa ſincérité, ou, comme il dit lui-même, ſa

trop scrupuleuse fidélité a excité contre lui bien des Adversaires ; il répond à leurs plaintes dans la Préface , qui est à la tête du premier Volume ; & il tâche même de prévenir les reproches, que ce nouvel Ouvrage pourroit lui attirer. "Si les Espagnols & les Italiens , dit le P. Labat , dont je vais „ décrire les Mœurs , les Coutumes „ & les usages aussi-bien que le Pays , „ se plaignent de mon exactitude & „ de ma trop scrupuleuse fidélité , ils „ trouveront bon que je leur dise par „ avance ce que j'ai dit aux Américains dans mon *Voyage d'Amérique*: „ Si leurs Portraits ne leur plaisent „ pas, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes. Pourvû qu'ils soient vrais & „ ressemblans , comme j'espére que „ les Connoisseurs en conviendront, „ j'ai rempli mes obligations „. La Nature ne travaille pas avec moins d'industrie en laid qu'en beau. Le P. *Labat* s'est étudié à la suivre toujours pas-à-pas ; & s'il peint quelquefois en grotesque , ses Portraits ne sont que des copies imitées des originaux. L'Auteur assûre même qu'il s'est beaucoup plus étendu sur les beaux en-

droits que sur les défauts, & que dèslà on doit être assés content de lui.

Après une justification si aisée, le P. *Labat* divise son Ouvrage en huit Volumes. Le premier renferme ce qu'il a vû à Cadis & aux environs, & ce qu'il en a appris par la lecture des meilleurs Auteurs, qui ont parlé de ce Pays si fameux dans l'Antiquité. Dans le second Volume, il rend compte au Public du premier Voyage qu'il a fait en Italie, & qui n'a été que de quelques mois. Le second Voyage, qui a duré plusieurs années, occupe seul les six derniers Volumes. Nous ne suivrons point l'Auteur dans le détail, qu'il fait des diverses avantures qui lui sont arrivées dans ses Voyages. Elles n'ont rien de fort curieux ni de fort intéressant pour le commun des Lecteurs. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui a quelque rapport avec les Sciences & avec les beaux Arts.

Voyage d'Espagne.

Le P. *Labat*, en revenant des Isles

de l'Amérique, aborda au Port de Cadis, & y débarqua le 10. d'Octobre 1705. Il n'eut pas resté quelques jours dans cette Ville, qu'il vit bien que son séjour y seroit long, parce que le Détroit étoit fermé par les Vaisseaux Anglois & Hollandois. C'est ce qui détermina notre Voyageur à apprendre la Langue Espagnole. Il chercha des Livres qui l'instruisissent de la Ville de Cadis, & il fut assés heureux pour en trouver deux, dont l'un est intitulé : *Grandezas, y Antiquetades, &c.* C'est-à dire : *La Splendeur & les Antiquités de l'Isle & de la Ville de Cadis, &c.* Par Dom Jean-Baptiste Suarès de *Salazar*. L'autre a pour titre: *Emporio del Orbe, Cadis illustrada, &c.* C'est-à-dire : *Le Marché du Monde, Cadis illustrée, &c.* Par le R. P. Frére *Jerôme de la Conception*, Carme Déchaussé. La Lecture de ces deux Histoires fit connoître au Pére *Labat*, combien il s'étoit trompé, lorsqu'il avoit crû que Cadis n'étoit considérable que par son Commerce. « C'est-» là, dit-il, le moindre de ses avanta-» ges; cette Ville est extrémement re-» commandable par sa très-haute An-

» tiquité, par le mérite de ses Fonda-
» teurs, par le nombre infini de
» Grands-hommes qu'elle a produits,
» & par quantité d'autres endroits,
» dont il est juste que je fasse part au
» Public, qui n'a pas toûjours la com-
» modité d'avoir les Livres dont je
» viens de parler, qui sont rares &
» écrits dans une Langue que tout le
» monde n'est pas obligé de sçavoir ».
Notre Auteur donne ici un Extrait fidéle de l'Ouvrage de Dom Suarès de *Salazar*; nous en rapporterons d'après lui, ce qui nous paroîtra plus digne de la curiosité des Sçavans, qui aiment les Antiquités.

Suarès de Salazar divise son Histoire en 4. Livres. Le premier contient les avantages de Cadis en particulier. On ne connoit point, selon lui, de Ville plus ancienne que Cadis. *Philostrate*, dans la Vie d'*Apollonius*, la nomme l'*Ancienne* par excellence. *Strabon* dit qu'elle est arrivée à ce point de bonheur & de gloire, que bien qu'elle soit située à l'extrémité de la terre, elle surpasse néanmoins toutes les autres Villes par la réputation qu'elle s'est acquise. *Cicéron* dans son

Oraiſon pour *Corn. Balbus* qui étoit de Cadis, parle des Citoïens de cette Ville, comme d'hommes ſages & très-verſés dans la connoiſſance du Droit Public; *Homines Sapientes, & Publici Juriſperiti Gaditani.* On a choiſi ces témoignages préferablement à beaucoup d'autres, parce que venant des Romains que l'on ſçait être fort réſervés, quand il s'agit de donner des loüanges à d'autres qu'à eux-mêmes; rien ne peut mieux faire connoître la grande réputation, que Cadis & ſes Citoïens s'étoient acquiſe dans tout l'Empire Romain; c'eſt-à-dire, dans tout le monde: ainſi s'exprime le Pére *Labat.*

Après ce léger craïon des Diſtinctions de Cadis, l'Auteur Eſpagnol paſſe à la deſcription de l'Iſle, où cette Ville fameuſe eſt ſituée. Il partage l'Iſle de Cadis en deux parties inégales: La plus grande eſt à l'*Eſt* & ſe nomme aujourd'hui l'Iſle de *Léon.* Il ne lui donne que 3. lieuës de longueur de l'Orient à l'Occident, & une lieüe de large du Septentrion au Midi. L'Abbé *Baudran* au contraire veut que cette partie de l'Iſle de Cadis ait quatre lieües de

longueur, & prétend même qu'elle étoit autrefois plus grande. Je ne sçai, dit le P. *Labat*, lequel de ces deux Auteurs se trompe, ni si l'Isle a cruë ou diminuée; mais je sçais qu'en 1705. & au commencement de 1706. il y avoit cinq bonnes lieuës du Fort de *Sainte Catherine*, qui est à l'extrémité Occidentale de Cadis, jusqu'à l'Isle de *S. Pierre*; & près de deux lieües, de la pointe du Sud auprès de l'Isle de S. Pierre, jusqu'à la pointe du Nord voisine du Pont de *Suaco.*

Suarès de Salazar a un peu plus de peine à se déterminer sur le choix de ceux qui prétendent à l'honneur d'être les Fondateurs de cette Ville célébre. Il convient que ses premiers Fondateurs ont été les enfans de *Japhet*, Fils Aîné du Patriarche *Noé*, selon S. Isidore; mais il n'ôse indiquer celui à qui on est redevable de ce grand Ouvrage. Quoiqu'il en soit, le second Fondateur ou Réparateur de Cadis, comme on voudra l'appeller, est *Hercule* l'Egyptien, dont le Buste & les attributs sont les Armoiries de la Ville; & dont les ossemens, selon *Pomponius Mela*, se conser-

voient, avec une singuliére vénération, dans le fameux Temple, que ce Héros avoit à Cadis. En effet, les Cadisiens regardoient Hercule, non seulement comme un Héros, mais comme un Dieu du premier Ordre, qui avoit pris leur Isle sous sa protection. De là lui est venu le surnom de *Cadisien*, qu'on voit sur plusieurs Monumens; *Herculem Gaditanum*. L'Isle de Cadis s'appelloit aussi l'Isle d'*Hercule*, & avoit pour sa Dévise (comme on le voit encore sur les Monnoyes anciennes) le Buste d'Hercule avec sa Massuë, & pour Cimier, la tête du Sanglier si fameux dans les combats de ce Héros, avec ces mots: *Hercules Gadis Fundator, Dominatorque.*

Les derniers qui s'attribuent avec plus de vraisemblance l'honneur de la fondation de Cadis, sont les Phéniciens. Ils vinrent de Tyr, de Sidon, & autres Villes Maritimes de Phénicie, chercher les Colonnes d'Hercule, comme il leur avoit été ordonné par l'Oracle. Après bien des Avantures, qui ne peuvent pas avoir place ici, ils arrivérent enfin à Cadis; & y ayant trouvé ces fameuses Colonnes,

ils bâtirent, par reconnoissance, dans le lieu même, un Temple à l'Orient, & une Ville à l'Occident. L'Auteur Espagnol avance ce fait sur la foi de Strabon, *Hist.* L. 3. Mais, reprend le P. *Labat*, n'en déplaise à Strabon, il ne s'explique pas assés clairement, ni avec assés de bonne foi; car s'il a prétendu nous faire entendre ici que le Temple d'Hercule ait été bâti par les Phéniciens, il se trompe ou veut nous tromper, puisque le Temple, qui renfermoit les ossemens de ce Héros, étoit déjà bâti aussi bien que la Ville, & les Colonnes qui étoient les bornes de ses travaux. Si Strabon ne veut que nous apprendre, que les Phéniciens firent des présens très-considerables au Temple d'Hercule, qu'ils le décorérent, ou même qu'ils augmentérent ses bâtimens; que la Colonie qu'ils laissérent dans l'Isle, se plaça au voisinage de l'ancienne Ville de Cadis; & que dans la suite des tems la nouvelle Ville a pû s'unir & ne faire qu'une même Ville avec celle qui étoit déjà bâtie: on y souscrit sans peine.

Ce grand nombre de prétendans à l'honneur de la fondation de Cadis, a

fait donner bien des noms à cette Ville, avant & après l'établissement de la Colonie Phénicienne. Dom *Suarès de Salazar* se contente de nous dire qu'elle a été appellée *Gades*, *Continussa*, *Tartesso*; *Erithea*, *Aphrodia*, & enfin *Augusta Julia Gaditana*. Nous n'entrerons point ici en discussion de l'Origine de tous ces noms, qu'on peut voir dans notre Abréviateur de *Salazar*.

La fertilité de l'Isle de Cadis, a été de tout tems si grande & si extraordinaire, que les Anciens y avoient placé les Champs Elysés, séjour fortuné des Ames Bienheureuses, selon la Théologie Payenne. *Suarès de Salazar* en apporte plusieurs preuves. L'une est, que pour y arriver, il falloit passer le Fleuve *Lethé*; c'est à dire, le Fleuve d'Oubli; & c'est justement ce qui se rencontre quand on vient du côté de l'Occident, qui étoit le Païs des Ames. Ce Fleuve se décharge encore aujourd'hui dans la Baye de Cadis, auprès de la Ville de Sainte Marie. On dit *Guada Lethé*, au lieu d'*Aqua Lethé*, ou *Fluvius Oblivionis*. Ce fait, ajoûte notre Au-

teur, passoit pour une vérité si constante, même parmi les soldats de *Decius Brutus*, qu'ils refusérent longtems de passer la riviére de *Guada Lethé*, de crainte d'oublier Rome leur Patrie, leurs femmes, & leurs enfans. Ce ne fut qu'avec une peine extrême que *Brutus* vint enfin à bout de leur faire entreprendre ce dangereux passage. On ajoûte une derniére preuve, tirée de l'Etymologie du nom *Bétique*, qui est l'*Andalousie*, & qu'on dérive du mot Hébreux *Beth*, lequel signifie, béatitude ; en sorte que *Bethica Tellus* n'est autre chose qu'une Terre abondante, délicieuse & fortunée. Or, si la Province Bétique se peut glorifier de ce titre ; l'Isle de Cadis, qui en est la plus saine partie, ne doit-elle pas être regardée comme le centre des plaisirs ?

L'Auteur Espagnol fait ensuite le dénombrement des Grands-Hommes, qui sont sortis de Cadis, & se réduit à deux Illustres en chaque genre; quoiqu'il en pût nommer un bien plus grand nombre. Mais, dit le Pére *Labat*, excepté ces fameux Pilotes, qui conduisoient en Amérique les

Vaiſſeaux de Salomon, & dont il nous laiſſe ignorer les noms reſpectables, il ſaute tout d'un coup par deſſus 12. ou 15. ſiécles, pour donner le premier rang à *L. Corn. Balbus*, qu'il appelle le Grand *Balbus*. Ce *Balbus* eut un Neveu, de même nom que lui, qui remporta de ſi grandes Victoires en Afrique, lorſqu'il y commandoit les Armées Romaines, qu'il en mérita les honneurs du Triomphe à Rome. Voilà donc deux Héros Cadiſiens dans les armes. Notre Auteur en nomme auſſi deux, qui ſe ſont diſtingués dans les Belles-Lettres. Le premier eſt *L. J. Fortunatus Columella*, qui a écrit 13. Livres de l'Agriculture, & un de la Culture des Jardins en Vers Héroïques. L'autre eſt le Poëte *Canius Rufus*, ſi célébre à Rome par la douceur & l'enjoüement de ſa Poëſie, duquel *Martial* ſon Compatriote a dit au L. 3. de ſes Epigrammes.

> *Dic Muſa quid agat* Canius *meus* Rufus.
> *Vis ſcire quid agat* Canius *tuus? Ridet.*

Le second Livre de Dom *Suarès de Salazar* ne parle que des trois Hercules, & de leurs actions.

Le troisiéme donne une description fort succincte du Temple d'Hercule à Cadis, & des Cérémonies qui s'y pratiquoient. L'Auteur remarque, entre autres choses, que l'entrée de ce Temple étoit interdite aux Femmes & aux Cochons : aux *Femmes*, de crainte qu'elles ne publiassent ce qu'elles y auroient vû, & qu'elles ne troublassent les Ministres dans leurs fonctions : aux *Cochons*, parce que ce sont des Animaux immondes, & le Symbole de l'impureté, que les Dieux & surtout Hercule, quoiqu'en ait dit la médisance, ne pouvoient souffrir. Les Prêtres qui servoient dans ce Temple, étoient revétus de longues Tuniques de fin lin fort blanches; & ils étoient obligés de garder la Chasteté. On n'y offroit point de Sacrifices sanglans : tout le Culte se réduisoit à des Cantiques, que l'on chantoit à l'honneur de la Divinité qui y étoit adorée, & à de l'encens que l'on brûloit continuellement sur l'Autel, sur lequel on entretenoit pour cela un feu

perpétuel. On ne voyoit point de ſtatuës dans ce Temple, & ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on y plaça dans la ſuite celle d'*Aléxandre* le Grand. Il eſt certain qu'elle y étoit encore, quand *Jules Céſar* vint à Cadis; & ce fut à la vûë de cette ſtatuë, qu'il pleura, en penſant aux grandes actions que ce Prince avoit faites, dans un âge bien moins avancé que celui, où il étoit alors.

Outre Hercule, on honoroit encore à Cadis, mais apparemment dans des lieux particuliers & non dans ce Temple, quatre autres Divinités: ſçavoir, la Pauvreté, l'Art, la Vieilleſſe, & la Mort. La *Pauvreté*, parce qu'elle engageoit au travail, & rendoit l'homme plus actif & plus induſtrieux; l'*Art*, parce qu'il donnoit aux hommes les Préceptes & les moïens de mettre en exécution, ce que l'induſtrie leur ſuggeroit pour gagner leur vie; la *Vieilleſſe*, pour enſeigner aux jeunes gens à reſpecter la ſageſſe & les conſeils des Vieillards; & enfin la *Mort*, parce qu'elle eſt le terme de toutes les miſéres de cette vie. Je doute, dit le P. *Labat*, que l'on

brûlât beaucoup d'encens ſur les Autels de ces quatre Divinités. On peut ajouter, au regard de la *Pauvreté*, qu'il n'eſt peut-être point de lieu au monde, où elle ſoit moins cultivée aujourd'hui qu'à Cadis, puiſqu'on y court de toutes les Parties de la Terre pour s'enrichir. Ici finit l'Hiſtoire de Dom *Suarès de Salazar*, abrégée par le P. *Labat*. Nous finirons auſſi ce qui regarde les Antiquités de Cadis, & nous nous donnerons bien de garde d'entamer l'Hiſtoire du P. *Jerôme de la Conception*. Ceux qui ſeront curieux de la lire, en peuvent voir l'abrégé dans ce premier Volume du P. *Labat*; ou bien l'Hiſtoire entiére qui ſe trouve dans la Bibliothéque du Roi, & dans celle de M. le Maréchal d'*Etrée*. Il nous ſuffit d'avertir que c'eſt-là proprement l'Hiſtoire fabuleuſe d'Eſpagne.

Pour Cadis Moderne, elle eſt aujourd'hui ſi connuë par l'abord de toutes les Nations, qui s'y rendent pour le Commerce, qu'on n'en peut preſque rien dire qui pique la curioſité. Nous renvoyons donc nos Lecteurs à l'exacte deſcription, qu'en a

faite le P. *Labat*, telle qu'elle étoit en 1706. lorsqu'il y demeuroit. Notre Voyageur raconte, au Chapitre IX^e^. de ce Volume, les excursions qu'il fit à *Tarife*, au Blocus de *Gibraltar*, à *Sainte-Marie* & à *Seville*. Ce sont-là toutes les Villes d'Espagne, qu'il a vûës dans son Voyage. De retour à Cadis, il s'y embarqua sur un Vaisseau du Roi pour revenir en France. Après une traversée fort périlleuse, il aborda enfin à la Rochelle le 4^e^. Mars de l'année 1706. Nous rendrons compte dans un autre Extrait des deux Voyages, que l'Auteur a faits en Italie.

ARTICLE XXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTS.

DE MADRID. M. Fr. J. DE AVALA a donné *Pictor Christianus Eruditus. In* 4°. 1730.

DE FLORENCE. Le premier Volume d'un Recueil de gravûres, qui représentera toutes les piéces de la Galerie du Grand Duc, va paroître avec les explications du Sçavant M. GORI.

DE LONDRES. M. *Christophe* PINCHBECH, Auteur de la Machine, dont on a parlé dans les Mémoires de Trevoux au mois de Décembre 1730. s'applique à procurer, par d'autres inventions, la commodité du Public, & la satisfaction des Curieux. Muni de Lettres Patentes, il travaille à des *Grilles* de fer, par le moyen desquelles non-seulement il remédie à la fumée que donnent dans les chambres les cheminées ordinaires, mais encore il distribuë la chaleur & la répand si également qu'on la sent jusqu'au-

près des fenêtres & des portes, fussent-elles ouvertes. 2°. Il va faire en divers lieux, comme à *Chalsea* & à Cinq Ports, l'usage d'une Machine propre à nettoyer & déboucher les Ports de Mer, Riviéres, Lacs, Reservoirs, &c. 3°. On voit chés lui le modéle qu'il a dressé d'une Machine par laquelle on fait monter l'eau sans le secours ni de vent, ni de feu, ni de rouës, ni d'aucun animal. 4°. Il vend un Métal de sa façon, lequel est traitable comme l'or, dont il a toute l'apparence, & qui s'allie facilement avec lui en telle proportion que l'on veut, ce qui n'est possible à nul métal jaune. Il en vend chaque once un demi écu de Londres à ceux qui l'employent.

De Paris *Mémoire* lû dans la Societé des Arts, le 7 Janvier 1731. par M. le Maire, Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique.

L'Aiguille spirale de Boussole Marine, de l'invention de M. *le Maire*, se soutient toûjours; il s'en est déjà répandu en diverses parties du monde; & l'usage que l'on en fera sur Mer dans les Voyages de long cours, apprendra ce que l'on en doit attendre

pour l'utilité de la navigation. M. le *Maire* ayant lû, au mois de Juin 1730. dans une Assemblée de la *Societé des Arts*, dont il est Membre, le *Mémoire* qui a paru dans ceux de *Trevoux* au mois de Septembre dernier, page 1543. au sujet de sa nouvelle Boussole, M. *Renard*, Directeur de la Monnoye à Paris, & qui l'étoit alors de la *Societé*, nomma des Commissaires, pour examiner cette Machine. Après deux mois d'observations, l'aiguille n'avoit décliné que de deux degrés vers l'Orient, suivant le rapport qui en fut fait en présence de Messieurs *Godin* & *Mahieu* de l'Académie Roïale des Sciences. « Défaut, dit l'Auteur » du Mémoire, qui pouvoit autant » provenir de la part d'un des côtés du » grand Cadran de pierre, qui se » trouve dans le Jardin de M. *Godin*, » comme il en est convenu lui-mê- » me, que du côté de l'aiguille ».

Cette déclinaison engage M. le *Maire* à prier la Compagnie de faire examiner une petite Aiguille-Spirale qu'il lui présente, laquelle se trouve exactement & constamment dirigée vers l'Orient; & qui decline par con-

ſéquent de 90. degrès : Phénomêne qui doit paroître beaucoup plus ſingulier que la direction exempte de toute déclinaiſon, & qui, ſelon M. le *Maire*, eſt une des plus fortes preuves du ſéjour de la matiére magnétique dans ces aiguilles.

Il ajoute que cette différence peut quelquefois venir de la qualité de l'Aiman, qui bande plus ou moins le reſſort inviſible de la matiére ſubtile, qui circule autour de la ſpirale, à peu près comme les ſtores. L'obſervation, qu'il a faite, mérite attention ; c'eſt que les Aimans de moindre force font retrograder conſiderablement la ſpirale, au lieu que les Aimans forts, comme ceux qui ſont artificiels, la font avancer vers l'Orient. C'eſt ce qui ſe voit dans les deux Bouſſoles qu'il a préſentées à la *Societé*. L'Aiman foible ne donne point de déclinaiſon à l'Aiguille ſpirale, l'Aiman fort la fixe préciſément au point de l'Orient.

L'Auteur de ces découvertes prie la Compagnie de les faire examiner avec ſoin, & de l'avertir avec franchiſe des erreurs, où il pourroit être

tombé ; afin qu'il ſe corrige & qu'il perfectionne ſes inventions, pour l'utilité publique, qui eſt l'unique but qu'il ſe propoſe dans ſes curieuſes recherches.

Il promet un troiſiéme *Mémoire*, dans lequel il expliquera la maniére d'aimanter les aiguilles, le choix des Aimans artificiels, & fera un rapport exact de toutes les expériences que l'on a faites ſur ces aiguilles depuis un an, expériences qui n'ont pas peu contribué à les perfectionner.

DROIT.

DE MADRID. Dom *Blaſ.* Ant. MASSANE-FERRIS a traduit du François en Eſpagnol, les Inſtitutions du Droit Eccléſiaſtique de M. l'Abbé FLEURI en trois Tomes. Il eſt Prêtre Docteur en Droit Civil & en Droit Canon & Profeſſeur dans l'Univerſité de Sarragoſſe, 1730.

DE VALENCE. Dom Gregoire MAYANS de *Ciſcar* a imprimé un Syſtême de diſputes ſur les Loix, *Syſtema Diſputationum legalium. In* 4°. 1730. Il avoit donné en 1726. quelques Ecrits ſur le Droit.

De Madrid. Trois Tomes in folio ainsi intitulés, Hontalva *de putativâ natalium spurietate*, 1729.

Dom Manuel Arredondo est Auteur d'un nouveau Livre intitulé : *Senatus-Consulta Hispaniæ illustrata, sivè Commentarii ad novissimas recapitulationis Leges*. In fol. 1729.

Mélanges.

De Madrid. Un Livre sur le *pourquoi* de toutes choses. *El por que de todas las cosas*, 1730.

De Paris. Le second Tome des *Lettres* Hollandoises de Mlle Anne Marie Schurmans, traduites en François par Madame de Zoutelandt, présentement Madame Boisson, se vend chés la Veuve Rebuffé, ruë Dauphine.

De Madrid. On avoit traduit du François en Italien, & on a traduit de l'Italien en Espagnol, la Science des gens de Cour, de Robe, d'Epée : en six Volumes, *Ciencia para las personas de Cortes, &c. In* 8°. 1730.

De Florence. Le premier Tome des Ouvrages du Mensini paroit in

4°. de nouvelle Edition : ses Poësies seront un Vol. *in* 8°. à part.

De Madrid. Il y a une nouvelle Edition des Œuvres de Quevedo en 6. Tomes 1730.

Le P. Ben. Geron. Feyioo a publié les 3. Tomes *in* 4°. de son *Theatro Critico Universal*, ou, Différens Discours sur toutes sortes de matiéres, pour désabuser le monde des erreurs communes.

Dom *Salvador Ios* Magner a donné Anti-*Theatro Critico*, sur le premier & le second Tome du P. Feyioo. *In* 4°. 1729.

Histoire.

De Paris. *Lettre du P. É. Souciet, de la Compagnie de Jesus à M. Andry, Docteur en Médecine, Directeur du Journal des Sçavans.*

M.

Le Libraire qui a mis au jour la Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques de M. Dupin,

en quatre Volumes in 8°. me vint trouver il y a quelque tems & me dit que dans l'Extrait qu'on a donné de cette Critique dans le Journal des Sçavans, on fait entendre que cet Ouvrage n'eſt point de Feu M. Simon. Je vous avoüe, M. que je fus ſurpris de cette déciſion, & que je ne conçois pas ſur quel principe de Critique on a pû, je ne dis pas juger que cet Ouvrage ne fut pas de M. Simon, mais douter même qu'il en fût. Pour peu qu'on ait lû les Ouvrages de cet Auteur, ou qu'on ait même entendu parler de lui & de ſes Opinions, qui ont fait tant de bruit, je ne comprends pas comment on peut le méconnoître ici. A toutes les pages du Livre il ſe montre à découvert, par tout il s'annonce & ſe décéle lui-même, par tout ce ſont ſes ſentimens, ſa maniére d'écrire, ſes repétitions ordinaires, ſes querelles, ſes réfutations des Adverſaires qui l'ont attaqué, ſes argumens, ſes preuves, ſes raiſonnemens, ſes expreſſions, ſes citations, par tout on y voit ſes diſpoſitions à l'égard de certains Ecrivains qu'il eſtimoit peu, & dont, ſelon ſa coutume, il reléve les
 ignorances

ignorances ou les bévûës à toute occasion, à propos & hors de propos.

Mais l'Auteur de cet Ouvrage parle de M. Simon à la troisiéme personne : Il est vrai, & c'est encore une façon d'écrire fort ordinaire à M. Simon & qui n'a point dû le faire méconnoître. Combien de fois en a-t il usé de la sorte ? Dans la Dissertation Critique sur la Bibliothéque de M. Dupin, & que M. Simon imprima sous le nom de Jean Reuchlin, & qui est comme une ébauche de l'Ouvrage dont il s'agit ici, ne parle-t-il pas toujours de lui-même à la troisiéme personne. Est-il cependant douteux que cette Dissertation soit de lui ? Est-ce d'ailleurs une raison de juger qu'un Ouvrage n'est pas d'un Auteur, parce qu'il y est parlé de cet Auteur à la troisiéme personne. Ce seroit-là une étrange régle de Critique. A ce compte, les Commentaires de César ne seront plus de Jules César. Bien des Mémoires que nous avons dans ces derniers tems, ne seront point de ceux qui les ont composés, & M. Dupin ne sera plus Auteur de plusieurs de ses Ouvrages, car il y parle de lui-

même à la troisiéme personne. C'en est trop sur un point qui ne mérite pas de réfutation.

S'il est quelqu'un, qui aux traits si marqués, qui sautent par tout aux yeux dans ces quatre Volumes, ne reconnoisse point encore M. Simon, j'ai dequoi le convaincre qu'il en est l'Auteur. Quand on pensa à imprimer cet Ouvrage, on me fit voir non-seulement la copie sur laquelle il a été imprimé, mais l'original même de M. Simon. Je connois l'Ecriture de cet Auteur, comme je connois la mienne : les derniéres années de sa vie il m'envoyoit ses Ouvrages en me priant non-seulement de lui en dire mon sentiment, mais même d'y changer & d'y réformer tout ce que je jugerois à propos : je ne puis m'y méprendre, & je dois vous assurer, M. que cet original, les ratures, les corrections, les additions, les renvois dont il est plein, tout, en un mot, est de la propre main de M. Simon ; & si l'on ne veut point m'en croire sur ma parole, cet Original m'a été remis après l'impression, il y a encore grand nombre de personnes dans Pa-

ris qui connoiſſent l'écriture de M. Simon auſſi-bien que moi, ils n'ont qu'à venir, s'ils veulent s'en donner la peine; je leur ferai voir cet Original en deux Volumes, écrit d'un bout à l'autre de la main de M. Simon, à la reſerve du mot de *Critique* que l'on a ſubſtitué dans le titre à celui d'*Errata* que l'Auteur y avoit mis & qui ſe voit encore de ſa main, comme tout le reſte. J'ai l'honneur d'être, &c.

De Salamanque. Le P. Joſeph Etienne de Noriega a imprimé *Diſſertatio Apologetica Mariano candida, in quâ de Marianis Eccleſiis & ſpecialibus cultoribus Norbertinis. In* 4. 1723. Il a auſſi donné en Latin une Diſſertation Hiſtorique ſur le Patriarche Saint Dominique de Guzman.

De Strasbourg. *Diſſertatio Hiſtorica de Burgundiâ Cis & transjurana. In* 4°. 1731. Dulſſecker. M. Schoelpstin, traite, dans le premier des 3. Chapitres de cet Ouvrage, de la Bourgogne ſous les premiers Rois; dans le ſecond, de la Bourgogne faiſant partie du Royaume de France, ſous nos Rois de la premiére Race. Dans le troiſiéme, de l'état & des li-

mites de la Bourgogne Cis & Transjurane sous Charlemagne & sa Postérité. L'Auteur est Professeur d'Eloquence & d'Histoire dans cette Université. Il est aussi de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres de Paris, & de la Societé Royale de Londres.

DE HELMSTADT. Le *Thesaurus Antiquitatum Germanicarum* de M. TREVER, Après les 36. Ecrits, sur les *Origines* qui ont été spécifiés le mois précedent, propose, pour la premiére Classe du Corps de l'Ouvrage, 230. Ecrits sous ce Titre : *Prima Classis complectens statum naturalem Germaniæ & Scriptores ad Geographiam, populos singulos, eorum habitum corporis & animi, vitamque privatam spectantes.* Il divise cette Classe en trois Ordres, selon les trois Parties de ce Titre. On ne mettra ici que le premier. Les Sçavans remarqueront, comme M. TREVER le leur recommande, si ce dénombrement d'Ecrits sur la Géographie de la Germanie est exact, de sorte qu'il n'y ait rien à ôter ni à suppléer.

GEOGRAPHICA.

37 Excerpta *Conringii* ex Cluverii intr. in Geographiam.
38 *Cellarii* Geographiæ antiquæ, L. 2. c. 3. & 5.
39 *Weinrich* de finibus Germaniæ nunquam mutatis.
40 *Turckii* Diff. de Geographia medii ævi.
41 *Hahnii* Programma de Geographia medii ævi conſcribendâ.
42 *Paulini* Comment. de Pagis Germaniæ.
43 *Conringius* de Urbibus Germaniæ.
44 *Noriomagus* de Germaniâ inferiore.
45 a. *Meibomii* Introductio in Hiſtoriam Saxoniæ inferioris.
45 b. *Lambeccii* Origines Hamburgenſes.
46 *Rothii* res Stadenſes ſivè antiquæ Stadæ facies.
47 *Sagittarii* Hiſtoria Bardevici.
48 *Poſſelii* Oratio de inclita Urbe Roſtochio.
49 *Lochneri* ſingularia quædam Mecienburgica.

50 à *Mellen* Hist. Antiqua Lubecensis.
51 Ejusdem Hist. media Lubecensis.
52 *Bromannus* de Mari Baltico.
53 *Greenii* Rugia Insula Maris Baltici.
54 *Vander Mylen* antiqua Pomeranorum Respublica.
55 *Schurtzfleischii* Origines Pomeranicæ.
56 *Schurtzfleisch.* de Belgardiâ Pomeranorum.
57 Ejusdem Origines Lignitzii.
58 *Eggelingii* φαβίζανον Ptolomæi.
59 Ubbo *Emmius* de Agro Frisiæ.
60 *Altingii* Descriptio Frisiæ.
61 *Sagittarii* Historia Rensburgi.
62 *Sagittarius* de Origine & incremento Luneburgi.
63 Ejusdem Orig. & incrementa Sulziæ Luneb.
64 *Hamelmanni* antiqua Westphalia.
65 *Schurzfleischii* Herfordia.
66 *Sagittarius* de origine & incrementis Brunsvici.
67 Ejusdem Goslaria ab originibus.
68 *Strunzii* Sylva Hercynia.
69 *Kirchmeier* de Hartzgerodâ.
70 *Sagittarius* de Marchiâ Soltwedel.

Mars 1731.

71 *Strunzius* de pagis Niſani & Dale-
minci.
72 *Graunii* Dalemincia Slavorum.
73 *Rechenberg* de vetere Oſterlandiâ.
74 *Durrius* de terrâ Advocatorum Voigtland.
75 *Pertſch.* de originibus Voigtland.
76 *Kirchmeier* de Wittembergâ Saxonum.
77 *Jo. Diderici* de Annebergâ.
78 *Frenzel* de Ileburgi origine.
79 *Simuer* de Luco quodam Romelùs Burg.
80 *Erneſti* Miſnia Romana.
81 *Schurtzfleiſch.* de Marchiâ Miſnenſi.
82 *Sagittarius* de antiquo ſtatu Thuringiæ ſub indigenis Francorum.
83 Ejuſdem Antiquitates Regni Thuringici.
84 *Laurentii* Monumenta Romanorum in Thuringiâ.
85 *Laurentii* Monumenta Suevorum in Thuringiâ.
86 *Sagittarii* Antiquitates Altettenſes.
87 Schurtzfleiſch. de Mulhuſâ.
88 V. E. Loſcher de duplici marchiâ Thuringorum.

89 W. E. Tentzelii de Sceleto Elephantino Tonnæ nuper effosso.

90 Bonifacius de Vinariâ.

91 Schlegel de Cellâ veteri.

92 Knautii Antiquitates Pagorum Anhaltinorum.

93 Aiermann de situ montis Tauni.

94 Estor decerpta ex vet. Geographiâ Hassiæ.

95 Kirchmeier de bello prælioque de Salinis Cattos inter & Hermunduros.

96 Joach. Meieri Antiquitates Plessenses.

97 Heisen Antiquitates Rerstlingerodanæ.

98 Freheri Origines Palatinæ.

99 Ejusdem Monumenta Antiqua de Monte Abrinsberg & Sylvâ Ottenwalt.

100 Freherus de Lupoduno antiquissimo Alemanniæ oppido.

101 Heroldi observatio de Heidelbergâ & Manheimio.

102 Crollius de Trifelo, Cussellâ Meissenheimio & Hornbaco.

103 Sagittarii Hist. Antiqua Norībergæ.

104 Wagenseil de Republicâ Noribergensi.

105 Hoffmann de antiquâ Francorum domo & turri.

106 Eccard von der alten Saltzburg.

107 Jani de Boioariâ Francis subjectâ.

108 Ægidii Tschudi Epist. ad Beat. Rhenan. de Lenticensium Germanor. August. Vindelicorum nomine & situ.

109 Matzbergeri Monumentum Augustæ Vindelicorum.

110 Bruschius de Laureaco veteri.

111 Schonleben de Carniolâ antiquâ.

112 Schmith Noviomagum.

113 Jac. Melbæi silva Acad. sivè de Antiquitate Urbis Treverensis.

114 Freheri Mosella Ausonii.

115 Schurzfleischii principium Mosellæ Ausonii.

116 Chiffleti Antiquitates Vesontionis Civitatis.

117 Broelmanni Colonia Claudia Augusta Agrippinensis.

118 Blumbergii monumentum Claudii Drusi Neronis.

119 Ditmarus de Comitatu Teisterbant.

120 Andreæ Catulli Tornacum nerviorum.

121 Paradinus de Antiquo ſtatu Burgundiæ.
122 Schurzfleiſch. Hiſt. vet. Regni, Populique Burgundionum.
123 Heroldi Romanorum in Rhætiâ Littorali Stationes.
124 Bucellini Rhætia Ethnica, Romana, Gallica Germanica.
125 Sagittarii Antiquitates Lacus Pomamici.
126 Tſchudy de priſcâ & verâ Rhætiâ Alpinâ.
127 P. Rami Baſilea.
128 Nuenarii Gallia Belgica.
129 Divæus de Galliæ Belgicæ Antiquitatibus.
130 Ortelii Antiquitates Gallo Belgicæ.
131 Noviomagi Batavia.
132 Cornelii Aurelii Batavia.
133 Eccard de portu Iccio Julii Cæſaris.
134 Jac. Le Roi & Scribanius de Marchionatu S. R. J. Antwerpienſis.
135 Cluverius Comm. de tribus Rheni alveis oſtiiſque & populis quondam accolentibus.
136 Pontani Diſceptationes Chorographicæ de Rheni divortiis atque oſtiis.

137 Pontani Disceptationum nova Sylloge.

138 Castilioneus de Gallorum Insubrium antiquis Sedibus.

THEOLOGIE.

DE TREVOUX *Défense de la Lettre écrite à M. l'Abbé* de Cheret *& inserée dans le Mercure du mois de Mai* 1729, *au sujet du projet du nouveau Missel à l'usage du Dioceze de Chartres: en réponse à un Article des Mémoires de Trevoux*, *in* 12. pagg. 18.

Il est venu parmi les piéces fugitives une Reponse de M. l'Abbé FAUVEAU, Doien de Maintenon, à un Article des *Mémoires de Trevoux* du mois d'Aoust 1729. Dans cet *Article* on combattoit le conseil que le sçavant Doïen avoit donné publiquement, de retrancher du Missel, que l'on prépare pour Chartres, toutes les Collectes qui sont adressées directement à J.C. car M. FAUVEAU soutenoit que toutes les Collectes doivent être directement adressées au Pére Eternel. Comme il ne modére point dans sa Reponse l'avis qu'il donnoit là dessus; & qu'il n'y

deſavouë aucune partie du ſentiment qu'on lui attribuoit, l'état de la queſtion demeure toujours le même & ſa Théſe eſt non ſeulement, " que les Collectes de la Meſſe doivent *réguliérement* s'adreſſer au Pére Eternel, " *mais que toutes celles qui ſont directement adreſſées à J. C. doivent être retranchées du Miſſel*. Et c'eſt par raport à ce point précis que ſa *Réponſe* doit être examinée. 1°. On avoit objecté à M. l'Abbé FAUVEAU que le raiſonnement qu'il fondoit ſur le *Pater noſter*, lequel n'eſt, ſelon lui, adreſſé directement qu'au Pere-Eternel, le méneroit trop loin : puiſqu'il s'enſuivroit qu'il faudroit exclure non ſeulement de la Meſſe, mais de toutes les Priéres particulieres les Oraiſons directement adreſſées à J. C. le *Pater* n'aiant pas moins été donné pour le modéle des Prieres particuliéres, que pour ſervir de régle à celle de la Liturgie. Cette objection, ainſi que quelques autres, eſt demeurée ſans replique de la part de M. l'Abbé FAUVEAU : & à leur occaſion il a inſtitué une nouvelle maniére d'evaſion pour ceux, qui munis de paſſages, ſont

néanmoins pressés par l'Adversaire. 1°. Qu'ils disent désormais comme M. FAUVEAU " ces Anciens sont mes garands : C'est à eux à répondre pour " moi s'il est necessaire : ils ne s'embarassoient gueres de ces objections ". 2°. Pour l'Auteur, il reservoit toutes ses forces pour refuter un autre argument qu'on lui opposoit, l'Eglise Universelle, disoit on, fait adresser directement à J. C. des Oraisons dans toutes les Messes, devant & après la Communion du prêtre : il est donc manifeste que d'adresser directement à J. C. des Oraisons & des Collectes ; ce n'est pas un abus que l'auteur d'un Missel soit obligé de retrancher, ni un attentat à l'œconomie du Sacrifice : autrement l'Eglise Sainte seroit tombée dans cet abus, & commettroit dans toutes les Messe qui se disent cet attentat. M. FAUVEAU fait honneur à cette difficulté par un grand nombre de Reponses : la premiére qu'il hazarde, c'est qu'il n'y a que sept à huit cents ans que l'Eglise a inseré dans la Messe ces Oraisons qui précedent la Communion du prêtre ; c'est comme si M. l'Abbé

FAUVEAU disoit, qu'il n'y a que sept à huit cens ans que son sentiment est déclaré insoutenable par la Pratique constante, journaliere, universelle & solemnelle de l'Eglise Catholique. En effet l'Eglise conduite par le S. Esprit, auroit-elle donc pû, pendant sept à huit cens ans, faire observer dans toutes les Messes, & consacrer par un usage continuel un Rit qui dementiroit l'Esprit du Sacrifice dans le Sacrifice même, qui en altéreroit l'œconomie, & qu'il faudroit pour cela retrancher absolument & incessamment, M. FAUVEAU met donc sa principale confiance dans une autre réponse 3°. Pourquoi le Prêtre peut-il adresser directement à J. C. les Oraisons devant & après sa Communion, & ne pourra-t-il jamais lui adresser ainsi les autres Oraisons. C'est, dit M. FAUVEAU, que le Pretre étant sur le point de Communier, *quitte pour ainsi dire l'action du Sacrifice & le personnage de Sacrificateur*. Etrange Doctrine ! S'écriera quelqu'un, car en quel tems M. FAUVEAU pretend-t-il ici que l'Eglise fait quitter au Prêtre l'action du Sacrifice, c'est

précisément au moment qu'il fait une action essentielle au Sacrifice. Car telle est la Communion ; c'est au moment, ou si le Prêtre venoit réellement à *Quitter l'action du Sacrifice*, il faudroit, selon les regles de l'Eglise, qu'un autre Prêtre l'achevât. En quel tems encore M. FAUVEAU prétend-t-il que le Prêtre *quitte le personnage de Sacrificateur? lorsqu'il est sur le point de communier*; c'est à dire, dans la circonstance précise ou les Apôtres furent faits Prêtres & revêtus de ce caractére de Sacrificateur. Malheur à une opinion qui a besoin pour paroitre vraie que l'on croie que le prêtre *quitte l'action du Sacrifice* dans l'action essentielle au Sacrifice & qu'à une même circonstance soit attachée par J. C. l'institution & par l'Eglise la suspension du Sacerdoce ! 4°. M. FAUVEAU avance-t-il, recule-t-il, lorsqu'il jette timidement ce trait hardi ? " l'Eglise qui a ADOPTÉ ces » Priéres de *l'Agnus Dei* n'a pas crû » *Apparemment*, qu'elles fussent à » *rejetter & condamnables* pour cela » seul, qu'elles n'entrent PEUT-Ê» TRE pas si parfaitement *dans l'a-*

» *ction & le caractere du Sacrifice*, que » les autres Collectes & Oraisons dans » lesquelles le PEUPLE *s'unit au Prê-* » *tre & s'associe avec lui* pour *offrir* & » participer au Sacrifice ». — APPAREMMENT : dit notre Auteur : Ainsi que l'Eglise n'ait par condamnables des *Prieres* qu'elle a *adoptées* dans la Messe, c'est que M. FAUVEAU ne trouve vrai qu'*apparemment*. PEUT-ÊTRE PAS SI PARFAITEMENT : puisque M. l'Abbé FAUVEAU ne sait point encore si les Oraisons adressées directement à J. C. à *l'Agnus Dei* n'entrent pas *aussi parfaitement* dans l'action & le caractere du Sacrifice, que les autres Collectes & Oraisons ; pourquoi assûre-t-il que d'adresser des Prieres directement à J. C. c'est *sortir du caractere & de l'œconomie du Sacrifice*, *c'est varier & prendre le change* ? pourquoi ne juge-t-il pas que l'Eglise qui sçait ce qui en est, emploiant dans la Messe les Prieres adressées directement à J. C. il faut que les emploier ne soit pas sortir du caractere, de l'action & de l'œconomie du Sacrifice ? 5°. mais que penser de cette Théologie qui d'un côté nous apprend que le Prêtre *quit-*

te l'action du sacrifice & le personage de Sacrificateur, lorsqu'il communie & parle au singulier, & qui d'autre part enseigne que par la Collecte, le Prêtre entre parfaitement dans l'action & le caractére de Sacrifice à cause que par la Collecte, le *Peuple s'unit & s'associe au prêtre* pour *offrir*. Parler ainsi, n'est-ce pas, pour dire tout en un mot, rendre le Prêtre Peuple, & faire le Peuple Prêtre ?

6°. M. FAUVEAU approfondit encore ; & il acheve de decouvrir dans les Collectes une proprieté qui décide, & qui donne du jour à tout son systeme : c'est que les Collectes de la messe sont comme des " Actes de Pouvoir & des procurations que le Peuple donne au Prêtre d'agir en son nom, afin de negocier, pour ainsi dire, la paix avec Dieu. Elles pechent donc dans la forme & elles sont défectueuses " quand elles ne s'adressent pas à celui, avec qui on a à traiter. Est-ce donc que le Sacrifice n'est qu'une negociation ? Le Prêtre, un simple Député du Peuple ? Le Sacerdoce, une Commission ? La Collecte, une Procuration ; Tant de

Collectes qui dans le Missel s'adressent directement à J. C. autant d'actes défectueux & informes? L'Eglise, Fabricatrice d'Actes irréguliers? Le Peuple, une puissance qui autorise le Prêtre? 7°. Et que conclurat-on au sujet dela Divinité de J.C. s'il est vrai que les Collectes ne doivent pas être adressées directement à J.C. par la raison qu'elles doivent s'adresser à celui avec qui on a à traiter ayant à traitter avec Dieu? Ce n'est pas tout; & M. FAUVEAU, entâme un autre point de Théologie, il prend la question du côté de J. C. il trouve que d'adresser directement à J. C. la Collecte, c'est un Culte déplacé, parce que J. C. faisant alors fonction de Médiateur, de Victime, d'Agneau, il semble qu'il n'y doit être consideré que comme un homme; mais dans une matiére si délicate, on veut les propres paroles de l'Auteur: les voici; " Comme c'est proprement dans „ le St Sacrifice de la Messe que J. C. „ exerce cet Office (de Médiateur) „ que son humanité, qui y est le sacrifi„ ce & la médiatrice, est *la Cause méri„ toire*, il s'ensuit que l'on considére

» alors principalement J.C. *Sous le ref-*
» *pect & la précision d'homme*, & qu'ain-
» si, ce n'est pas directement à J. C.
» mais par J. C. que l'on doit alors
» adresser les PRIERES à Dieu le Pé-
» re, autrement *c'est sortir du caractere*
» *& de l'œconomie de ce sacrifice*".
Cette Doctrine qui atribue la mediation & le merite Absolument à l'humanité de J. C. (précision faite de la nature divine & de la personne) qui approprie à cette Humanité prise si précisément, le nom de *Mediatrice* & celui de *Cause méritoire*, de sorte que partout où J. C. exerce la fonction de Médiateur, lui adresser en cet etat directement les *Prieres*, ce soit se méprendre, varier, prendre le change, parceque c'est le considerer comme Dieu, quand il doit être consideré sous le respect & la précision d'homme; cette Doctrine, dis-je, ressemble bien à celle de *Stancar*; Stancar, cet Apostat Mantouan souleva contre lui tout le nom Chrétien par sa proposition, que J. C. n'est Médiateur qu'entant qu'il est homme. Le Langage unanime de la Religion a toujours été que la Personne adorable de J. C. qui sou-

tient & remplit le beau nom de Médiateur n'est en etat d'exercer cet emploi, comme il convient, qu'en ce qu'il subsiste dans les deux Natures divine & Humaine. Que ne s'expliquoit-on sur la *Cause méritoire*, comme le Concile de Trente qui dit, au Chapitre 7. de la session 6. *Meritoria autem* (Causa) *dilectissimus unigenitus suus Dominus noster J. C qui... nobis justificationem meruit & pronobis Deo Patri satisfecit* ? Et puis qu'on vouloit citer S. Augustin sur l'attribution de la médiation aux natures ou à la personne, que ne choisissoit-on un passage où ce S. Docteur ait déclaré pleinement sa pensée, tel que celui ci tiré du Commentaire sur Ezechiel sous le titre *de Ovibus* C. XII. *Inde & Mediator Dei & Hominum, quia Deus cum Patre quia homo cùm hominibus.* NON MEDIATOR HOMO PRÆTER DEITATEM; *non Mediator Deus præter humanitatem : ecce Mediator. Divinitas sine humanitate non est Mediatrix ; sed inter divinitatem solam & humanitatem solam* MEDIATRIX EST HUMANA DIVINITAS ET DIVINA HU-

MANITAS CHRISTI. Peut-on se montrer plus éloigné que le paroit ici S. Augustin, d'approprier dans J. C. le titre de Mediatrice à l'humanité prise sous le respect & sous la précision d'humanité, il n'affecteroit donc pas de detacher de la fonction de Mediateur les Droits Divins : il craindroit qu'on ne le soupçonnât d'attacher à la Médiation, une *Inferiorité*, comme parle l'Ecole, incompatible avec la Divinité de J. C. & la Consubstantialité du Verbe. M. FAUVEAU fait ici sa profession de foi sur ce Dogme avec toute la netteté requise.

Quant à la qualité de Victime & d'*Agneau*, on ne peut se lasser d'admirer qu'au même-tems que M. FAUVEAU reconnoit une invocation directe adressée à J. C. dans la Messe sous le titre d'*Agneau* expressément & par l'ordre de l'Eglise, il s'obstine à fonder, sous ce même titre d'*Agneau*, une nécessité pressante d'exclure de la Messe l'invocation directe à J. C. La solution de M. FAUVEAU fortifie contre lui la difficulté. « Il ne faut pas, dit-» il, s'étonner, si l'Eglise invoque di-

» rectement l'Agneau de Dieu : elle
» l'adore, & l'adoration emporte l'in-
» vocation directe ». Mais, replique-
ra-t-on à M. FAUVEAU, puisque l'adoration qui emporte l'invocation directe, se peut faire par l'Eglise à J. C. dans la Messe, comment pouvés-vous refuser à J. C. cette invocation directe, sous prétexte que l'adoration n'est pas là en sa place ? Mais M. FAUVEAU avouera-t-il ce qui s'ensuit nécessairement de deux choses qu'il pose ; l'une que l'on ne doit point adresser directement les Priéres à J. C. lorsqu'on le considére comme *Agneau*, l'autre que séparer de l'*Agnus Dei* l'invocation directe, ce seroit ignorer la Divinité de J. C. & ne la pas reconnoître : il est constant que si l'on ne retenoit sa Logique par considération pour M. FAUVEAU, on concluroit, donc on doit sembler ignorer la Divinité de J. C. & ne la pas reconnoître. Au moins on n'avoit pas tant de tort, lorsque, dans l'Article des Mémoires de Trevoux, auquel on oppose cette REPONSE, on demandoit, à l'égard de M. l'Abbé FAUVEAU, « quelle nécessité trouve-
» t-il de gratifier les nouveaux Chré-

» tiens, ou les Sociniens, par la suppression d'un usage qu'il convient avoir été sagement introduit contre les anciens Ariens » ?

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Mars 1731.

ART. XX. *Histoire de Charles XII. Roi de Suéde.* p. 389
ART. XXI. *Le Théatre des Grecs, &c.* pag. 409
ART. XXII. Vita ed uffizi del Vescovo, &c. *La Vie & les Devoirs des Evêques, &c.* p. 429
ART. XXIII. *Les charmes de la Societé du Chrétien.* p. 444
ART. XXIV. *Cérémonies & Coutumes Religieuses des Peuples Idolâtres, &c.* pag. 448
ART. XXV. *Instruction d'un Pére à son Fils, &c.* p. 471
ART. XXVI. *Réfutation de la Solution*

de trois Problêmes , inserée au Mercure de France du mois d'Avril 1729. pag. 49[illegible]
ART. XXVII. Justi Fontanini , &c. *Examen Critique , &c.* p. 4[illegible]
ART. XXVIII. *Lettre en forme de Dissertation , &c.* p. 51[illegible]
ART. XXIX. *Voyage du P. Labat , &c.* p. 52[illegible]
Lettre du P. E. Souciet sur l'Auteur de la Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques de M. Dupin. pag. 551
ART. XXX. *Nouvelles Litteraires.* pag. 545
D'ITALIE. *De Florence.* pp. 545. 550
D'ALLEMAGNE. *D'Helmstad.* p. 556
D'ESPAGNE. *De Madrid.* pages 545. 549. 550. 551
De Valence. p. 549
De Salamanque. p. 555
D'ANGLETERRE. *De Londres.* p. 545
DE FRANCE. *De Paris.* pages 546. 550. 551
De Strasbourg. p. 555
DE TREVOUX. p. 563

Fin de la Table.

Mars 1731.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3991